

LES EMPRUNTS DU FRANÇAIS AUX LANGUES INDIENNES DE L'INDE
(DIX-SEPTIÈME - VINGTIÈME SIÈCLES)

by

Kiran Kamath

B.A., Osmania University, 1978

P.G. Diploma (Travel & Tourism), University of Bombay, 1978

Extended Studies Diploma (French Linguistics), Simon Fraser
University, 1983

THESIS SUBMITTED IN PARTIAL FULFILLMENT OF
THE REQUIREMENTS FOR THE DEGREE OF
MASTER OF ARTS
in the Department
of
Languages, Literatures and Linguistics

© Kiran Kamath 1985

SIMON FRASER UNIVERSITY

August 1985

All rights reserved. This work may not be reproduced in whole or in part, by photocopy or other means, without permission of the author.

APPROVAL

Name: Kiran Kamath

Degree: Master of Arts

Title of Thesis: Les emprunts du français aux langues indiennes de l'Inde
(17e - 20e siècle)

Examining Committee:

Chairman: B.E. Bartlett

~~Ch. P. Bouton~~
Senior Supervisor

T.W. Kim

N.J. Lincoln

V.P. Vinay
External Examiner
University of Victoria

Date approved: August 19, 1985

PARTIAL COPYRIGHT LICENSE

I hereby grant to Simon Fraser University the right to lend my thesis, project or extended essay (the title of which is shown below) to users of the Simon Fraser University Library, and to make partial or single copies only for such users or in response to a request from the library of any other university, or other educational institution, on its own behalf or for one of its users. I further agree that permission for multiple copying of this work for scholarly purposes may be granted by me or the Dean of Graduate Studies. It is understood that copying or publication of this work for financial gain shall not be allowed without my written permission.

Title of Thesis/Project/Extended Essay

Les Emprunts du français aux langues indiennes de l'Inde

(17e - 20e siècle)

Author: _____

(signature)

Kiran KAMATH

(name)

26 Aug 1985

(date)

RÉSUMÉ

Cette étude traite des emprunts faits par le français aux langues indiennes de l'Inde depuis le dix-septième siècle et examine leurs modifications sémantiques et formelles au cours de leur assimilation au lexique français. (Par convention nous appellerons ces emprunts des "indianismes".)

Deux périodes sont distinguées. La première va du début du dix-septième au milieu du dix-huitième siècle. Durant cette période, contrairement au processus considéré comme régulier de l'emprunt, l'indianisme arrive en français sans être accompagné de la chose, par le truchement de la traduction et des relations de voyage. Cette tendance se renverse, dans une certaine mesure, pendant la seconde période qui part du milieu du 18^e siècle. Le mot accompagne alors souvent l'objet du fait de l'intensification des échanges entre l'Orient et l'Occident.

Cette étude est divisée en deux parties. La première analyse les emprunts de la première période, effectués principalement par l'intermédiaire du portugais. La seconde traite des indianismes de la deuxième période, alors que l'anglais est la principale langue intermédiaire. Les emprunts de cette seconde période seront présentés en détail. On insistera sur les aspects suivants:

1. Causes des emprunts
2. Domaines sémantiques des indianismes

3. Emprunts directs opposés aux indirects, et le rôle de la langue intermédiaire dans les derniers
4. La voie orale opposée à la voie écrite de l'emprunt
5. Modifications sémantiques, morphologiques, et phonétiques
6. Degré d'assimilation culturelle

En conclusion, sera posé, dans une perspective diachronique, le problème de la fonction du texte littéraire dans le mécanisme même de l'emprunt.

Certains aspects particulièrement remarquables se dégagent de ce travail:

1. Ces emprunts sont presque tous le fait de la "nécessité".
2. L'écrit est la voie d'accès des emprunts indirects lesquels sont majoritaires, tandis que les emprunts directs passent le plus souvent par la voie orale.
3. Leur assimilation formelle est beaucoup plus avancée que leur assimilation sémantique, laquelle résulte le plus souvent des phénomènes de l'extension.
4. Le grand écart culturel entre l'Inde et la France a empêché l'assimilation complète de nombreux emprunts.
5. La fonction du texte littéraire est moins importante qu'on ne le pense généralement.

ABSTRACT

This study examines loan-words borrowed by French from the Indian languages of India since the seventeenth century and analyses the semantic and formal modifications undergone by these words in the process of their assimilation to the French lexicon. (By convention these loan-words will be referred to as "indianisms".)

Two periods are distinguished, the first being from the early seventeenth century to the mid-eighteenth century. During this period, contrary to the process of borrowing considered 'regular', the indianisms are borrowed without the object referred to, but merely by virtue of translations and trade relations. This tendency is reversed to a certain extent during the second period, beginning in the mid-eighteenth century, when the loan-word is often accompanied by the object due to an intensification of trade between the Occident and the Orient.

This research is divided into two parts. The first analyses indianisms borrowed during the first period, principally via Portuguese. The second deals with indianisms borrowed during the second period, when English was the primary intermediary language. We will consider in detail the loan-words of the second period. The major aspects analysed in this research include:

1. The causes of borrowing

2. The semantic domains of the indianisms
3. Direct versus indirect loans, and the intermediary language in the case of the latter
4. Oral versus written borrowings
5. Semantic, morphological and phonetic modifications
6. The degree of cultural assimilation

In conclusion, we consider, in a diachronic perspective, the problems of the role of literary texts in the process of borrowing.

The particularly interesting findings of this research are:

1. These loans are principally loans of "necessity".
2. The indirect loans, which constitute the majority, are borrowed from the written form, whereas the direct loans are borrowed orally.
3. Their formal assimilation is much greater as compared to their semantic assimilation, the latter resulting mainly from the phenomenon of extension.
4. The wide cultural differences between India and France have prevented the total assimilation of many indianisms.
5. The role of literary texts is far less than one generally assumed.

À la mémoire de mon père, Mohan Lal Nanda.

À ma mère, Pramila, qui m'a appris avec beaucoup
d'amour l'importance de l'éducation.

À mon mari, Shyam, qui m'a appuyée et m'a encouragée à
réaliser mon potentiel.

"Comme les vides qui se font dans une nation se remarquent plus facilement que les acquisitions, ainsi les pertes du langage sont plus communément signalées que les gains. A lire certains livres, il semble que la déperdition soit continue et sans compensation aucune. L'évolution grammaticale se fait si lentement et par un progrès si insensible que la plupart du temps elle échappe à l'observateur. Cependant il est peu croyable que, durant un espace de quatre mille ans, les langues indo-européennes aient constamment éprouvé des déchets. L'histoire des pertes a été faite souvent; celle des acquisitions reste à écrire."

ESSAI DE SÉMANTIQUE

Michel Bréal

REMERCIEMENTS

J'aimerais remercier le Professeur Charles P. Bouton de son inestimable direction et de son encouragement, ainsi que les Professeurs Tai Whan Kim et Neville J. Lincoln de leur aide et de leurs commentaires.

Je suis aussi reconnaissante à tous les professeurs du département qui m'ont stimulée tout au cours de mes études à l'Université de Simon Fraser. Je remercie aussi les professeurs Marguerite Fauquenoy et Phyllis Wrenn de leurs commentaires encourageants de cette étude.

Je veux aussi remercier mes camarades Micheline Pellerin et Jane Kogan de leurs critiques.

J'aimerais exprimer ma reconnaissance aux secrétaires du département de langues, de littératures et de linguistiques; à la division "inter-library loans"; à Aleksandra Zielinski de la division de référence à la bibliothèque; et à Maragaret Sharon du "Computing Center" à l'Université de Simon Fraser.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

- AD: Albert Dauzat. *Nouveau dictionnaire étymologique et historique.*
- B&W: Bloch et Wartburg. *Dictionnaire étymologique de la langue française.*
- B: Auguste Brachet. *Dictionnaire étymologique de la langue française.*
- C: Clédat. *Dictionnaire étymologique de la langue française.*
- DAF: *Dictionnaire de l'Académie française*, 5e éd.
- Dal: Monsenhor Sebastião Rodolfo Dalgado. *"Glossario Luso-Asiático."*
- Dev: Marcel Devic. *Dictionnaire étymologique de tous les mots d'origine orientale.*
- F: Antoine Furetière. *Dictionnaire Universel.*
- FEW: *Französische etymologische wörterbuch*. Walter Von Wartburg.
- Fon: Fernando Venâncio Peixoto de Fonseca. *Vocábulos franceses de origem portuguesa exótica.*
- GL: *Grand Larousse de la langue française.*
- GVF: *Le Grand Vocabulaire français.*
- HJ: "Hobson-Jobson". Col. Henry Yule et A.C. Burnell.
- L: Emile Littre. *Dictionnaire de la langue française.*
- Lex: *Larousse de la langue française - Lexis.*
- OED: *The Oxford English dictionary.*

PG: Pierre Guiraud. *Dictionnaire des étymologies obscures.*

R: Paul Robert. *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française.*

Suppl.: Supplément.

TC: Thomas Corneille. *Le dictionnaire des arts et des sciences, des arts et des métiers.*

TLF: Trésor de la langue française.

Les alphabets de la phonétique internationale sont employés dans cette thèse sauf dans le cas de [š, ž, č, ĵ] où nous nous servons des alphabets du système américain du fait que les symboles de la phonétique internationale de ces sons ne sont pas disponibles sur cet ordinateur.

TABLE OF CONTENTS

Approval	ii
Résumé	iii
Abstract	v
Remerciements	ix
Liste des abréviations	x
I. Introduction	1
But de cette recherche	1
Justification de cette recherche	2
Justification de la délimitation de la période étudiée	4
Le plan de la thèse	8
PREMIÈRE PARTIE	10
II. La Méthodologie	11
Raisons de ce détour historique	11
Pourquoi la voie directe de l'emprunt est-elle si rare en ce qui concerne les relations des langues indiennes et du français	14
L'approche diachronique et synchronique	15
Qu'est-ce qui constitue un 'indianisme'?	16
Le choix des termes du corpus	17
Les sources	18
Les problèmes des dictionnaires	21
La classification du corpus	25
La présentation du corpus	27
L'interprétation des données	29
III. Les emprunts avant le milieu du 18e siècle	31

Pourquoi le portugais est-il le principal transmetteur des indianismes pendant cette époque	31
Le 'corpus' des indianismes empruntés durant la première période	35
L'interprétation du 'corpus'	52
DEUXIÈME PARTIE	70
IV. Le glossaire	71
V. L'interprétation Linguistique du Glossaire	204
L'INTERPRÉTATION SÉMANTIQUE	205
L'INTERPRÉTATION MORPHOLOGIQUE	231
L'INTERPRÉTATION PHONÉTIQUE	246
AUTRES OBSERVATIONS	273
MOTS DISCUTABLES	279
VI. Les indianismes par rapport à la théorie générale de l'emprunt	285
La nécessité du bilinguisme	285
Les causes des emprunts	286
Les types d'emprunts	288
Les intermédiaires	289
Les aspects sémantiques de la théorie de l'emprunt ..	291
Les aspects morphologiques de l'emprunt	293
Les aspects phonétiques de la théorie de l'emprunt ..	294
VII. Les textes littéraires et l'indianisme	296
Rôle des textes littéraires	296
Les vrais relais des indianismes	305
Bibliographie	309
Bibliographie de dictionnaires consultés	315

I. Introduction

But de cette recherche

Le but de cette recherche est d'essayer de déterminer l'importance des influences lexicales des langues indiennes (de l'Inde)¹ sur le vocabulaire du français. Elle étudie les termes indiens empruntés par le français (les "indianismes"), en général depuis le 17^e siècle (quand s'est établie la première compagnie française en Inde), mais spécifiquement et en détail depuis le milieu du 18^e siècle (pour des raisons que nous allons commenter ici). Nous n'analysons que les emprunts de

¹ Citons Weber (1904, p. 5), pour des raisons d'intérêt, en ce qui concerne l'origine du mot "Inde" et celle de "Les Indes":

"On fait venir le mot 'Inde' du sanscrit 'Sindhu' (rivière) appliqué à la rivière par excellence l'Indus. Ce terme désigna d'abord uniquement la région qui baignait ce fleuve, mais son sens ne tarda pas à s'étendre; il s'appliqua bientôt à la péninsule hindoue tout entière, puis franchissant le Gange il comprit aussi la presque île indo-chinoise qui devint l'Inde transgangétique (India trans Gangem) par opposition à la première: l'Inde cisgangétique (India intra Gangem); Ptolémée faisait déjà cette distinction. Cette dualité fut l'origine du terme: les Indes. Mais la compréhension de celui-ci s'accrut encore et engloba tous les rivages asiatiques de l'Océan Indien. Enfin par une dernière extension, qu'amena le peu de précision de cette acception nouvelle, on y comprit toutes les terres baignées par cet Océan depuis la côte africaine jusqu'à l'archipel asiatique (les Indes néerlandaises). Le nom d'Indes Orientales ou encore de Grands Indes fut donné à ces contrées, par opposition au continent américain désigné sous celui d'Indes Occidentales".

vocabulaire et non les calques sémantiques ou les emprunts syntaxiques, étant donné la nature des rapports peu intimes entre la France et l'Inde, ce sont les éléments moins structurés de la langue qui sont les plus facilement empruntés.

Ce travail est d'abord une recherche des faits et une tentative d'interprétation. Il s'agit d'un travail de lexicographie visant à établir un glossaire des termes indiens en français, ensuite de lexicologie et de sémantique pour interpréter le glossaire et souligner les modèles qui apparaissent. L'interprétation est principalement linguistique - les modifications sémantiques, morphologiques et phonétiques de l'emprunt dans son processus d'assimilation.

L'interprétation s'appuie secondairement sur des critères d'histoire, de sociologie, de culture, d'anthropologie, de géographie, de politique et d'économie. Par exemple, il a été nécessaire de nous appuyer sur des faits de géographie et de commerce pour soutenir l'argument selon lequel les mots "orange" et "pamplemousse" viennent effectivement des langues indiennes.

Justification de cette recherche

L'enquête préliminaire à l'établissement de la bibliographie de base a indiqué que le domaine des emprunts en général et celui des emprunts aux langues indiennes en particulier est peu étudié. Les emprunts du français aux

langues indiennes n'ont pas fait l'objet d'une étude d'ensemble ni de travaux spécialisés à notre connaissance. Nous ne prétendons pas cependant avoir tout lu en faisant cette remarque. Nous avons commencé cette étude dans l'espoir de combler cette lacune.

Le nombre limité d'études dans le domaine d'emprunt pourrait être expliqué par l'étendue d'une telle analyse. Pour cette raison, nous avons dû nous limiter et baser le corpus des indianismes analysés ici sur le *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française* de Paul Robert.

Nous nous sommes inspiré de quelques travaux similaires faits sur d'autres langues. La recherche de Subba Rao (1969), qui traite des mots indiens en anglais, nous a servi de modèle. Nos conclusions quant à la période où les emprunts sont venus par l'intermédiaire de l'anglais ainsi qu'à celle la plus féconde des emprunts aux langues indiennes (le 19e siècle) s'accordent avec celles de Subba Rao.

Les oeuvres de Meenakshisundaran (1961) qui traite des mots portugais en tamoul; de Wind (1973) qui analyse les mots italiens en français; de Hope (1971) qui étudie des emprunts italiens en français et vice-versa; de Mackenzie (1939) qui traite des mots anglais en français et *vice versa*; et les articles de Fonseca (1961-1969) qui analysent les vocables exotiques en français par l'intermédiaire du portugais, nous ont servi comme fonds d'information et modèles méthodologiques.

Justification de la délimitation de la période étudiée

Bien que les premiers contacts entre la France et l'Inde aient été établis au début du 17^e siècle, l'intérêt manifesté pour l'Inde ne devient évident qu'au milieu du 18^e siècle dans la littérature française. Nous allons en analyser les diverses raisons ici puisqu'elles constituent la justification de la délimitation de la période que nous étudions dans cette recherche.

Raisons historiques et politiques: Six compagnies françaises ont été établies consécutivement en Inde à partir de 1604. Cette expansion coloniale et commerciale a éveillé un intérêt pour l'Inde. Cet intérêt a cependant atteint son niveau le plus grand quand les efforts de Dupleix pour protéger les comptoirs établis ont commencé à montrer des signes de défaillance en 1760. La France et l'Angleterre se sont opposées durant longtemps pour la supériorité maritime et commerciale en Inde. L'Inde est ainsi devenue le centre d'autres affrontements entre l'Angleterre et la France. L'attention de la France s'est alors concentrée sur l'Inde au moment, où comme puissance coloniale, elle devait céder ses pouvoirs coloniaux sur ce pays à l'Angleterre après le "Traité de Paris" en 1763.

Raisons économiques: Le commerce avec l'Inde était très

profitable. La France a importé des produits commerciaux exotiques, surtout de luxe, qui se vendaient en petites quantités mais à des prix élevés à cause des monopoles. Elle a importé des épices: poivre, gingembre, cannelle, muscade, girofle; du café, du sucre, de l'indigo, du santal, des drogues et des textiles de soie, de laine et de coton. Quand la France a dû céder ses droits commerciaux sur l'Inde à l'Angleterre, ce fut une grande perte financière pour elle.

Raisons littéraires: Avant le 18e siècle, il n'y avait que quelques textes ("pseudo-orientaux" selon Martino) sur l'Inde et des récits de voyage comme ceux de Tavernier, Bernier et M. de la Boullaye le Gouz. Cependant ces voyageurs se sont servi de très peu de mots indiens dans leurs écrits et les mots qu'ils ont employés n'ont pas été adoptés par le français parce qu'il n'y avait pas de vrai goût alors pour un exotisme que ces écrits n'ont pas réussi à éveiller. La connaissance que les Français avaient de l'Orient était basée principalement sur les traductions des oeuvres portugaises, espagnoles, italiennes et hollandaises. Ainsi les pays comme l'Inde étaient-ils sentis comme très lointains par les Français.

C'est le 18e siècle qui marque le sommet de l'exotisme dans la littérature française. Au contraire des époques antérieures où la pensée était plutôt introspective et la littérature peu curieuse, cette époque a montré un intérêt à l'homme universel. Citons Petit de Julleville (1898, p. 747):

"Par suite de circonstances très diverses, l'idéal du XVIIIe siècle a été moins national et plus humain que celui du XVIIe siècle, moins attaché à la tradition et plus curieux du progrès, moins soucieux de l'unité de l'inspiration que de sa variété: à la théorie classique, le XVIIIe siècle substitue, en philosophie d'abord et bientôt en art, le cosmopolitisme".

Citons encore Bouton (1979, p. 24):

"Enfin, conséquence des grands voyages et des découvertes humaines qui les accompagnent, on commence à prendre conscience de la diversité apparemment infinie des langues humaines, de leur caractère hétérogène, par rapport au tableau relativement homogène des siècles passés.

Ce n'est qu'au 18e siècle que cette réflexion s'imposera d'une manière définitive aux philosophes grammairiens mais elle se forme dès le 16e siècle."

C'est à cette époque-là que l'*Encyclopédie* de Diderot, la première encyclopédie française, paraît.

La littérature, vers 1760, connaît une véritable métamorphose, selon Martino. On commence à aimer les oeuvres humanitaires et sensibles et l'Asie semble être un bon lieu pour situer ces contes moraux. C'est ainsi que Saint-Pierre situa en Inde son roman *La chaumière indienne*, où il "démontra qu'un pauvre paria de l'Inde en savait plus, sur la destinée de l'homme et son bonheur, que tous les docteurs de l'Europe" (Martino, 1970, p. 275).

L'exotisme est devenu une partie intégrante de la littérature de l'époque. Les écrivains ont essayé de rendre la couleur locale du pays dans leurs romans en employant les mots du pays.

Les rapports politiques et commerciaux de la France avec l'Inde ont également provoqué l'intérêt littéraire pour l'Inde et ont facilité l'importation de quelques vocables indiens

directement en français.

Après la Révolution en France note un historien "il est né une science, l'orientalisme" (Martino, 1904, p. 18). Mais on a commencé bien plus tôt à étudier les religions, les moeurs et les langues de l'Orient. Plusieurs oeuvres ont paru pendant la deuxième moitié du 18e siècle: *Législation Orientale* d'Anquetil Du Perron (1779), *Fragments sur l'Inde* de Voltaire (1773); *Antiquité géographique de l'Inde* de D'Anville (1775) etc.

Après que l'Angleterre eut imposé sa domination politique et commerciale sur l'Inde, elle y a établi en 1784 une Société Asiatique du Bengale pour l'étude du sanscrit. Selon Barth c'est à cette date que commence l'intérêt scientifique pour l'Inde, ce qu'il appelle l'"indianisme". Plusieurs oeuvres sanscrites comme par exemple la *Bhagavadgîtâ*, la *Çakuntala* et le *Code des lois de Manu* ont été traduites en anglais et plus tard en français. (Cela a certainement dû faciliter l'importation de mots indiens en anglais puis en français.) La première chaire de sanscrit a été établie au College de France en 1814 pendant cette même période.

Au 18e siècle l'Angleterre fut à la mode en France. Un grand nombre de mots anglais ainsi que des mots exotiques en anglais fut adopté par le français pour des raisons de snobisme.

La domination politique et commerciale des Anglais en Inde, le rôle de l'anglo-indien comme la langue unificatrice en Inde, ainsi que l'anglomanie en France explique pourquoi l'anglais est

la principale langue intermédiaire des indianismes en français pendant la période que nous étudions.

Le plan de la thèse

Cette thèse est divisée en deux parties. La première est composée de deux chapitres et la deuxième, qui est le centre de la recherche, est composée de quatre chapitres.

Le chapitre 2 discute les questions de méthode. Le chapitre 3 traite des indianismes empruntés avant le milieu du 18e siècle. Il contient d'abord la liste alphabétique des mots empruntés, qui s'intitule "Le corpus", ensuite l'analyse brève de chaque mot selon les lignes élaborées au chapitre 1, et finalement l'interprétation des modifications subies par les mots en français.

Le chapitre 4, qui fait partie de la deuxième partie de la thèse, présente d'abord la liste, encore alphabétique, des indianismes empruntés après le milieu du 18e siècle. Ensuite les mots de cette liste, qui s'intitule "Le glossaire", sont analysés en détail.

Le chapitre 5 interprète en détail les modifications sémantiques, morphologiques, phonétiques et autres modifications subies par ces indianismes dans le processus de leur assimilation au français. L'origine discutée de quelques "indianismes" est aussi étudiée.

Le chapitre 6 compare les indianismes en français par rapport à la théorie générale de l'emprunt.

Le chapitre 7, la conclusion, discute le rôle des textes littéraires français dans l'emprunt des indianismes.

PREMIÈRE PARTIE

II. La Méthodologie

Ce travail couvre deux périodes du fait des événements historiques, politiques, économiques et littéraires en France et en Inde: la période des emprunts avant le milieu du 18e siècle et celle qui suit. La présence portugaise en Inde pendant la première période, c'est-à-dire avant la période qui nous intéresse plus particulièrement, explique que les premiers emprunts sont venus principalement par la voie du portugais. Pendant cette même période il y a des contacts directs entre la France et l'Inde, mais très peu de mots sont empruntés directement par la langue française. (On en donnera les raisons plus loin). Ces contacts directs cessent à la suite du "Traité de Paris", en 1763, entre l'Angleterre et la France. Après le milieu du 18e siècle, du fait de la domination anglaise en Inde et aussi de l'anglomanie en France, les mots indiens sont empruntés principalement par la voie de l'anglais.

Raisons de ce détour historique

Bien que l'intérêt pour l'indianisme n'ait été fondé, selon Martino (1906), qu'en 1760, cette date ne marque pas le début des indianismes mais la date de leur vulgarisation dans la littérature française. Barth (1927, p. 46) fait commencer son

étude des indianismes encore plus tardivement, "On fait commencer d'ordinaire l'étude de l'Inde et de son passé à la fin du siècle dernier; exactement, le 15 janvier 1784, date de la fondation de la Société asiatique du Bengale". Il faut se rappeler que ce sont les événements survenus antérieurement à ces dates, dès les premiers contacts européens en 1600, qui ont suscité l'intérêt pour l'Inde et par conséquent la naissance de la nouvelle science: l'indologie ¹.

Malgré le conservatisme de la langue française, elle est influencée par diverses langues tout au cours de sa formation. C'est une langue indo-européenne et elle a accumulé des emprunts indiens à travers l'histoire. 40% des indianismes enregistrés dans le Robert sont empruntés avant le milieu du 18e siècle et principalement par la voie des langues intermédiaires.

Les tous premiers indianismes, entre le 11e siècle et le 13e siècle, sont venus par l'intermédiaire de l'arabe. Le commerce des produits indiens, au moyen âge, a passé de la Mecque aux ports de l'Italie (Venise, Gênes) et à ceux de la France (Marseille, Bordeaux). Ainsi les noms des produits exotiques sont passés en français par l'arabe et l'italien. Les traductions des textes arabes et mozarabes (de l'Espagne) ont introduit quelques indianismes. Les croisades ont contribué à la transmission des indianismes par la voie de l'arabe, de l'italien, de l'espagnol et du portugais.

¹Barth (1927) l'appelle "indianisme".

Le développement de la navigation favorise la re-découverte de l'Inde. Des compagnies françaises essaient de s'y établir dès la fin du 16e siècle. Malgré l'encouragement des expéditions maritimes par François I et Henri III, le goût de voyager en Orient fut long à se développer. La première de six compagnies commerciales fut établie en 1604, grâce aux efforts de Henri IV. Après son établissement, la compagnie fut divisée en quatre régions commerciales:

1. La côte de Malabar, principalement Mahé, d'où venait le poivre
2. Surat, d'où venaient le coton et les tissus de coton
3. Bengale et le comptoir de Chandernagor, d'où venaient la soie et les tissus de soie
4. La côte de Coromandel, principalement les comptoirs de Masulipatam, Yanam et Pondichéri, qui recevaient des produits de toute l'Inde. ²

C'est avec la consolidation de la puissance française en Inde au milieu de 17e siècle que commence l'intérêt pour l'Inde dans la littérature française.

Vers 1660 l'emprunt de vocables indiens par la langue française est perceptible. Les voyages aux Indes Orientales et les récits de voyages comme celui de Robert Challe ³ deviennent

²Ces éléments d'information sont utiles pour préciser de quelles langues (indiennes et intermédiaires) vinrent les emprunts et pour quels motifs ceux-ci furent faits.

³Robert Challe, *Journal d'un voyage fait aux Indes Orientales (1690-1691)*

plus fréquents. Les récits de voyage réalistes et détaillés de personnes instruites comme Bernier, Tavernier, La Boullaye le Gouz etc. introduisent quelques nouveaux vocables.

Mais avant et même après ces contacts directs entre les Français et l'Inde, les indianismes, il faut le rappeler, furent empruntés surtout par l'intermédiaire d'autres langues européennes.

Pourquoi la voie directe de l'emprunt est-elle si rare en ce qui concerne les relations des langues indiennes et du français

Deux facteurs ont pratiquement bloqué la voie directe de l'emprunt - la nature conservatrice des locuteurs français, déjà mentionnée, et leur fierté pour leur langue. Ces traits sont perceptibles à travers l'histoire. Comme le constate Fonseca (1956), les Français n'ont pratiquement pas emprunté d'idiome soit des indigènes de leurs colonies des Caraïbes soit des Espagnols installés en Amérique Centrale. De plus la colonisation française a été caractérisée par sa faible densité. Ainsi les quelques termes étrangers dont les voyageurs français se servaient à l'étranger ne se sont pas imposés en France. Le pouvoir administratif des Français a cependant facilité la diffusion de la langue française. De ce fait, au lieu d'emprunter des vocables de leurs colonies, ils ont prêté leur langue aux colonies.

D'autre part, les rapports des Français avec les Indiens n'étaient pas assez étroits, pour faciliter l'infusion des indianismes. Ce furent les Portugais et la langue portugaise qui jouèrent un rôle d'intermédiaire dominant en Inde et dans cette partie du monde. Nous y reviendrons au début du chapitre 3.

L'approche diachronique et synchronique

Puisque l'emprunt est un phénomène historique, la perspective adoptée est principalement diachronique. Nous étudions l'origine de l'emprunt, son cheminement, son évolution sémantique et formelle depuis son entrée dans la langue française jusqu'au moment de son assimilation. L'analyse est synchronique aussi parce qu'elle prend comme base les emprunts indiens qui existent en français moderne. Nous avons recherché des données synchroniques et structurales dans toute la mesure du possible. Nous avons indiqué, quand cela paraissait utile, les dérivés et les composés de l'emprunt, de même que les doublets.

Nous avons trouvé chez Humbley (1974, p. 47) des raisons pour nous encourager dans cette voie et pour justifier notre choix. En effet ce lexicologue écrit, "Dans les démarches de l'identification il faut séparer l'approche descriptive où les emprunts sont simplement repérés et classés selon des critères

formels ou sémantiques relevant de l'actualité des deux langues qui se trouvent en contact, d'une étape diachronique-historique - où il sera question de déterminer par quelle voie et grâce à quels intermédiaires un élément est incorporé dans la langue, c'est-à-dire, en quelque sorte, de remonter la filière de l'emprunt". Notre analyse se sert des deux approches, mais l'étude des emprunts est plus orientée vers l'approche diachronique parce qu'il faut du temps avant que l'emprunt soit assimilé ou codifié dans la langue. Humbley (p. 46) constate encore que l'étude des emprunts "se place à une croisée de chemins entre la linguistique synchronique et la linguistique diachronique, entre la linguistique générale et la philologie, ou l'étude des textes".

Qu'est-ce qui constitue un 'indianisme'?

Nous considérons comme indianismes en français l'ensemble des mots empruntés aux diverses langues indiennes de l'Inde. Tous ces mots ne sont pas des indianismes au même degré parce que nous incluons dans cette catégorie les mots étrangers empruntés par les langues indiennes et indianisés quant à la forme ou au sens avant d'être empruntés par le français. Les indianismes incluent aussi les emprunts indirects - les mots d'origine indienne empruntés par l'intermédiaire d'autres langues (par exemple l'arabe, le persan, le turc, le portugais,

l'espagnol, l'anglais et l'italien) et qui ont ainsi subi l'influence soit formelle soit sémantique de ces langues intermédiaires.

On pourrait à première vue considérer cette définition comme ambiguë. En fait, elle ne l'est qu'en apparence. Il s'agit d'une convention de méthode visant à donner à notre recherche une certaine cohérence. Il faut inclure les termes étrangers, empruntés et indianisés par les langues indiennes dans cette catégorie, parce que ces mots (bien que très peu nombreux dans notre corpus) ne sont pas sentis comme des emprunts par les Indiens. Ces mots sont courants dans les langues indiennes et se rapportent aux réalités indiennes. Il était donc souhaitable de ne pas les écarter pour que cette étude puisse présenter d'une manière assez complète les diverses influences lexicographiques des langues indiennes sur le français.

Le choix des termes du corpus

Cette étude est consacrée à l'emprunt des vocables indiens, elle n'inclut pas les calques sémantiques. Nous avons basé le corpus sur le *Dictionnaire Alphanétique et Analogique de la Langue Française* de Paul Robert (abrégé 'R') pour délimiter avec précision la masse de vocables considérés. Tous les mots d'origine indienne et ceux qui sont arrivés en français par

l'intermédiaire de l'Inde signalés par le R font partie du corpus. Cependant le R lui-même a des lacunes. Plusieurs indianismes en français n'y figurent pas (par exemple, caire, guru, jungle, lascar, masulipatan, maya, sandhi, svarabhakti, yoga) et d'autres semblent être abusivement appelés des indianismes (par exemple, kino, gibbon, khmèr). D'autre part certains mots (par exemple, arec, bambou, banane, camphre, chitte, orange, pamplemousse) ne sont pas reconnus comme étant d'origine indienne par le R, mais ils le sont par d'autres dictionnaires. Ces mots seront discutés au chapitre 5.

Les sources

Nous avons consulté les principaux dictionnaires français publiés depuis la fin du 17e siècle jusqu'à maintenant. Cela nous a aidé à vérifier autant que possible la date de l'emprunt et l'évolution du mot. Ces dictionnaires français sont les suivants. (La forme abrégée est en parenthèses)

1. *Dictionnaire Universel*, Antoine Furetière, 1690; (F).
2. *Le Dictionnaire des Arts et des Sciences*, Thomas Corneille, 1694; (TC).
3. *Encyclopédie, ou Dictionnaire Raisonné des Sciences, des Arts et des Métiers*, M. Diderot, 1751-1780; (E).
4. *Le Grand Vocabulaire François*, Joseph Nicolas Guyot et al., 1767-1774; (GVF).

5. *Dictionnaire de l'Académie Française*, 1815; (DAF).
6. *Dictionnaire de la Langue Française*, Emile Littré, 1878; (L). Supplément, 1881; (L Suppl).
7. *Dictionnaire Etymologique de tous les Mots d'Origine Orientale*, Marcel Devic, 1881; (Dev).
8. *Dictionnaire Etymologique de la Langue Française*, L. Clédât, 1926; (C).
9. *Französische Etymologisches Wörterbuch*, Walter Von Wartburg, 1948; (FEW).
10. *Trésor de la Langue Française*, 1789-1960; (TLF).
11. *Dictionnaire Général de la Langue Française de Commencement du XVIIe siècle jusqu'à nos Jours*, Adolphe Hatzfeld et Arsène Darmesteter, 1964; (H&D).
12. *Dictionnaire Etymologique de la Langue Française*, Oscar Bloch et W. Von Wartburg, 1964; (B&W).
13. *Nouveau Dictionnaire Etymologique et Historique*, Albert Dauzat et al, 1964; (AD).
14. *Dictionnaire Etymologique de la Langue Française*, Auguste Brachet, 1964; (B).
15. *Dictionnaire Alphabétique et Analogique de la Langue Française*, Paul Robert, 1965; (R).
16. *Grand Larousse de Langue Française*, 1971; (GL).
17. *Larousse de la Langue Française - Lexis*, 1979; (Lex).
18. *Dictionnaire des Etymologies Obscures*, Pierre Guiraud, 1982; (PG).

Puisque les deux langues principales d'emprunt sont

l'anglais et le portugais, nous avons consulté les dictionnaires de ces langues. Nous avons aussi consulté les dictionnaires du sanscrit, du hindi, des langues dravidiennes, de l'italien et de l'espagnol.

19. *Hobson-Jobson*, Col. Henry Yule et A.C. Burnell, 1886; (HJ).
20. *A Sanskrit-English Dictionary*, Sir Monier Monier-Williams, 1899.
21. *The Oxford English Dictionary*, 1933; (OED).
22. *Glossario Luso-Asiático*, Monsenhor Sebastião Rodolfo Dalgado, 1919; (Dal).
23. *Vocábulos Franceses de Origem Portuguesa Exótica*, Fernando Venâncio Peixoto da Fonseca; (Fon).
24. *Dizionario Etimologico Italiano*, Carlo Battisti et Giovanni Alessio, 1950; (Battisti).
25. *Diccionario Crítico Etimológico de la Lengua Castellana*, J. Corominas, 1954; (Corominas).
26. *A Dravidian Etymological Dictionary*, T. Burrow et M.B. Emeneau, 1960.
27. *Bhargava's Concise Dictionary of the Hindi Language*, R.C. Pathak, 1971.

Les problèmes des dictionnaires

La lexicologie est une "science" de la nuance. Elle joue sur l'hypothèse et son interprétation. Les dictionnaires reflètent les indécisions de sa démarche.

1. L'étymon de l'emprunt peut varier d'un dictionnaire à l'autre. La langue d'origine du mot peut également poser un problème. On ne peut jamais être certain de la source "originelle" du mot. Par exemple, l'étymon du mot "pagode" est cité comme persan "pout-gheda" dans E, persan "but-khoda" dans L et sanscrit "bhagavat" dans GL.
2. Il est difficile de fixer la date exacte de l'emprunt. D'habitude, c'est la première attestation écrite qui est enregistrée dans les dictionnaires. Mais il faut tenir compte de la période de "décalage".⁴ La première attestation écrite, et encore est-on sûr de la datation, n'est pas forcément la date de l'emprunt. Le mot a pu déjà être courant dans la langue parlée et a pu avoir beaucoup évolué avant d'être écrit. Ainsi, la datation ne permet-elle de préciser qu'une date approximative.

Il est aussi possible que les documents les plus anciens soient détruits. La datation est révisée chaque fois qu'une attestation plus ancienne est trouvée. Mais selon Hope (1971, t.1, p. 13), "... finding earlier examples

⁴ Terme employé par Hope (1971, t.1, p. 10), "décalage or 'time-lag'".

does not, 'necessarily' mean a gain in accuracy or a closer link-up between borrowing and cultural contacts. What is probably more important in the long run than the first attestation is the time at which the word became current".

Plusieurs dictionnaires peuvent indiquer des datations différentes. Cela peut s'expliquer d'abord par une relative ignorance, mais surtout par plusieurs re-emprunts du même mot, chaque fois avec une forme nouvelle, ou un sens nouveau ou même avec un sens ou une forme identique quand l'ancien emprunt est tombé en désuétude. Les écrivains en choisissant une forme archaïque de l'emprunt comme un effet style peuvent encore fausser la datation.

3. Quelques erreurs peuvent être causées ou perpétuées par les lexicographes. Ils copient quelquefois, sinon souvent, des données des autres dictionnaires. Ces données peuvent être fausses ou les hypothèses sans fondement.
4. Comme on a constaté plus haut le dictionnaire lui-même peut présenter des lacunes. Il y a aussi des mots que nous pouvons, avec prudence, considérer comme d'origine indienne, mais qui sont attribués à d'autres langues par le R et quelques autres dictionnaires.
5. Signalons aussi un problème particulier dans cette recherche qui résulte de la difficulté sentie par les lexicographes d'identifier clairement un emprunt à une langue spécifique indienne. Cela est dû au grand nombre de langues indiennes et à l'interférence réciproque entre ces langues. Selon

Hatzfeld (1964, t.1, p. 34), "L'Inde est partagée inégalement entre trois familles de langues: les langues aryennes, les langues dravidiennes et les langues kolariennes". Les langues aryennes sont les langues du nord de l'Inde: soit le sanscrit, le hindi, le bengali, le goujarati, le marathe, l'oriya, le punjabi, le kashmiri. Les langues dravidiennes sont grosso-modo les langues du sud: le telougou, le tamoul, le malayalam, le kanada. Le terme "kolarien"⁵ fut proposé par Sir George Campbell et comprend le hô, le munda, les langues des Kôls et des Savaras et d'autres tribus de l'Inde centrale et du Bengale. Les emprunts entre les langues de chaque groupe et aussi entre les langues de différents groupes rendent difficiles la délimitation des rapports des différentes langues.

De ce fait, un grand nombre de dictionnaires n'indiquent pas nettement la langue indienne d'origine, par exemple, ils constatent "mot emprunté d'un des dialectes de l'Inde" ou "mot de l'hindoustan". On trouve aussi "mot hindou" qui est une erreur grave. Il n'existe pas de langue désignée comme "hindoue". Une telle attribution renvoie à la religion. La langue est le "hindi" ou l'"hindoustani" et antérieurement "hindouvi". Quelques linguistes font une distinction entre les termes "hindi" et "hindoustani".

Selon Meillet et Cohen (1952) l'hindoustani est le principal

⁵ Cf. Bishop Caldwell, *A comparative grammar of the Dravidian or South-Indian family of languages*, 1974, p. 38, pour des détails de ce terme.

dialecte du hindi occidental. Selon le HJ (1886, p. 415), "By Europeans it (hindi) is most commonly used for those dialects of Hindustani speech which are less modified by the Persian vocables than the usual Hindustani". L'hindoustani et l'ourdou sont synonymes pour Caldwell. Mais selon les locuteurs des langues indiennes que nous avons interrogés, l'hindoustani est la langue pure et le hindi la langue qui a emprunté des vocables à l'ourdou. Evidemment la distinction entre les langues "hindi" et "hindoustani" est ambiguë même pour les Indiens.

On sent la même difficulté pour identifier un emprunt à une langue spécifique de la famille dravidienne. Les dictionnaires constatent souvent "langue de Malabar" sans spécifier le nom de la langue. Cette expression cache la vieille confusion entre les langues tamoule et malayalam. L'erreur a été faite par les Portugais. Croyant que les peuples des deux côtes de l'Inde méridionale - Malabar et Coromandel - parlaient la même langue, ils ont étendu l'appellation de "la langue de Malabar" à l'autre côte. "The Malabaric is the general name of the Tamil language in the writings of the Portuguese and the Dutch of the 16th and 17th centuries" Meenakshisundaran, (1961, p. 169).⁶ En réalité il y a une grande similarité entre ces deux langues parce que le malayalam (la langue de la côte de Malabar, à

⁶ A ce sujet on peut aussi consulter Bishop Caldwell (1974 p. 8).

l'ouest) est un dialecte détaché du tamoul (la langue de la côte de Coromandel, à l'est), et est attesté épigraphiquement dès le Xe siècle. ⁷ Nous les considérerons comme deux langues indépendantes cependant dans cette recherche.

Il est aussi difficile de distinguer les mots qui viennent du malais et ceux qui viennent des langues indiennes "car parfois le même mot se trouve en malais et en tamoul ou en hindoustani" (H&D, 1964, p. 34 note 2 en bas de la page). Tel est le cas de "mangue, bambou, caire, pamplemousse".

La classification du corpus

Il n'y a pas, en lexicologie, de méthodes faisant l'unanimité pour classer un corpus. Celui-ci, doit-il être présenté chronologiquement? C'est possible mais il y a toujours le problème de la datation exacte, des re-emprunts, et enfin, la première attestation peut toujours être reculée.

⁷"Malayâlam being, as I conceive, a very ancient offshoot of Tamil, differing from it chiefly at present by its disuse of the personal terminations of the verbs and the larger amount of Sanskrit derivatives it has availed itself of; it might perhaps be regarded rather as a dialect of Tamil, than as a distinct member of the Dravidian family. Though its separation from Tamil must have taken place at a very early period..." (Bishop Caldwell, p. 18)

D'autres comme Mackenzie (1939) et Wind (1973) ont suggéré une classification sémantique, par domaine d'activité. Cette classification pose bien des problèmes. Un mot peut faire partie de plusieurs catégories. "Bengali" par exemple, qui désigne la langue, les peuples et l'oiseau fait partie de trois domaines différents. De plus, la classification peut finir par être si spécialisée qu'il sera impossible de tirer des conclusions générales. Wind, par exemple, dans *Les Mots Italiens Introduits en Français au XVIIe siècle*, fait une classification initiale de:

1. la vie publique
2. la vie sociale
3. la vie privée.

Chacun de ces domaines a une dizaine de sous-catégories. Cependant, l'auteur doit faire appel à une catégorie "fourre tout", celle de "mots difficiles à classer"! On perd ainsi l'objectif et l'utilité de la classification.

La classification par le degré d'assimilation du mot est tentée par le OED.⁸ Les emprunts sont classés comme "Naturals" ou mots assimilés; "Denizens" ou les mots assimilés quant à leur emploi mais pas leur forme; "Aliens" qui désignent des référents étrangers n'ayant pas d'équivalent dans la langue emprunteuse; et "Casuals" ou les mots étrangers employés dans les récits pour la couleur locale et rarement. Hélas! Il faut admettre la difficulté que l'on rencontre pour déterminer le degré exact

⁸Cf. OED 1933, p. xxix.

d'assimilation sans tomber dans le domaine du subjectif.

Pour éviter de telles difficultés, nous avons opté pour un classement le plus simple et le moins sujet à critique: le classement alphabétique selon l'orthographe française.

La présentation du corpus

Ce travail présente deux séries de données - intitulées le "corpus" et le "glossaire" - classées par ordre alphabétique pour les deux périodes indiquées. La division des indianismes entre les deux séries de données se fait principalement selon la datation donnée dans le R. Quand le R n'a pas précisé la date de la première attestation, nous avons pris la date la plus ancienne parmi les dictionnaires consultés. Cependant, on verra que les datations du R ont dû être révisées au cours de la recherche. Dans les listes qui précèdent l'analyse des indianismes, nous signalons la "première attestation" à laquelle nous arrivons par cette recherche et la "première attestation dans le R" qui en diffère quelquefois.

Pour la première période les informations relatives à chaque emprunt sont données brièvement dans le "corpus" dans l'ordre suivant:

1. Le mot (partie du discours, genre)
2. L'étymologie avec des interprétations divergentes
3. Le sens d'origine

4. La voie de l'emprunt
5. La première attestation écrite en français avec des variations orthographiques si utile
6. La première attestation écrite dans la langue intermédiaire. Quand il y a doute quant au cheminement de l'emprunt, il nous a semblé préférable de mentionner les deux langues intermédiaires possibles ⁹.

La deuxième série, le corpus principal, intitulé "Le Glossaire" est composée des indianismes empruntés pendant la deuxième période. Les données sont présentées en détail dans l'ordre suivant:

1. Le mot (partie du discours, genre)
2. Les dictionnaires consultés, par ordre chronologique, dans lesquels le mot est attesté sont indiqués entre parenthèses
3. L'étymon
4. Le sens d'origine
5. La première attestation écrite en français (diverses interprétations quand il y en a)
6. Le développement sémantique
 - a. Les sens du mot dans l'ordre chronologique sont examinés à l'aide des extraits des dictionnaires (les dictionnaires français d'abord, ensuite les dictionnaires étrangers)
 - b. Des citations dans l'ordre chronologique de chaque sens

⁹Le modèle de cette présentation du corpus est inspiré de celui de Hope (1971, t.1, p.11).

de l'emprunt. On essaie de citer la première attestation de la modification du sens.

7. Des remarques sur l'orthographe
8. Des détails grammaticaux - genre, nombre, dérivations
9. La date de l'acceptation par l'Académie
10. La date de la première attestation dans la langue intermédiaire de laquelle le français a pu emprunter le mot. Quand la langue intermédiaire n'est pas spécifiée dans les dictionnaires français, on suppose que la langue intermédiaire est soit anglais soit portugais, c'est celui qui atteste le mot avant le français.
11. Un commentaire, lorsque cela est nécessaire, qui rend compte de certains aspects particuliers du mot.

L'interprétation des données

Les emprunts ainsi identifiés et présentés, reste le problème de leur explication, voire de leur interprétation. Nous examinons les tendances générales des emprunts de la première période à la fin du chapitre 3, les aspects particuliers de l'emprunt de chaque mot de la deuxième période dans le chapitre 4 et nous nous réservons de proposer quelques interprétations plus générales des emprunts de cette deuxième période dans le chapitre 5. Le chapitre 6, nous permet de faire

une comparaison entre les données théoriques sur l'emprunt et les phénomènes particuliers de l'emprunt étudiés ici.

III. Les emprunts avant le milieu du 18e siècle

Pourquoi le portugais est-il le principal transmetteur des indianismes pendant cette époque

Au début du 17e siècle il y avait cinq nations océaniques en Inde - les Portugais, les Espagnols, les Hollandais, les Anglais et les Français (selon l'ordre dans lequel ces puissances sont arrivées en Inde). La route de l'Inde a été trouvée par les Portugais et ils étaient aussi les premiers Européens à s'y établir. Il faut voir ici une conséquence directe de la démarcation géographique et commerciale du monde par le Pape à la fin du 15e siècle, en 1493.¹ L'Espagne a reçu

¹ En fait, le concept de la division du monde est plus ancien. Il date de la Bible: "L'Eglise, en effet, durant une partie importante du Moyen Age, a fait prévaloir son interprétation du monde. Celle-ci repose sur la Bible et plus exactement sur la Genèse. Saint Jérôme ... explique ... que les trois fils de Noé, c'est-à-dire Sem, Cham et Japhet. ... ces trois fils ne furent pas traités de la même façon. Sem et Japhet, qui avaient recouvert la nudité de Noé reçurent seuls sa bénédiction et furent pourvus le premier de l'Asie, le second de l'Europe. Quant à Cham, il n'hérita que de l'Afrique. Voilà pourquoi les Pères et les philosophes chrétiens considèrent souvent l'Europe et l'Asie comme des terres privilégiées par rapport à l'Afrique" (Pierre Jonin, 1964, p. 123-124).

Selon Posner (1966, p. 280), "By the provisions of the Treaty of Tordesillas (1494), the newly discovered and as yet unexplored world was divided between the Spanish and the Portuguese: a line was drawn from north to south, at a point 370 leagues west of Cape Verde - all lands to the east falling to Portugal, and all lands to the west, to Spain."

les droits sur l'Amérique; et le Portugal sur les Indes et une partie de l'Amérique du sud.

"Les deux Etats qui recueillirent tout d'abord le fruit des découvertes furent ceux de l'extrême sud-ouest de l'Europe, qui étaient les plus voisins des terres nouvelles et sous le pavillon desquels les voyages avaient été accomplis. Le pape les leur adjugea et détermina la limite par une bulle: à l'Espagne l'Amérique, au Portugal les Indes, et, par le hasard d'une tempête, un morceau de l'Amérique du sud".
(Weber, 1904, p. vii-viii)

Le premier Portugais à aborder en Inde fut Vasco de Gama. (Il y a encore une ville qui porte son nom dans l'Inde méridionale sur la côte occidentale.) Il a abordé sur la côte de Malabar, près de Calicut, en 1497. Il était suivi d'Alvarez Cabral en 1500 (qui a fondé un comptoir à Calicut) et d'Alphonse d'Albuquerque en 1504 (qui a fondé un comptoir à Cochin). Vers 1540, les Portugais étaient établis dans tous les grands ports de l'Inde. Le roi du Portugal s'est proclamé le souverain de la mer des Indes et a déclaré un monopole commercial. Cette position forte a assuré les rapports étroits et les influences linguistiques, culturelles, commerciales entre les Portugais et les Indiens.

La position politique dominante des Portugais fut détruite par l'ambition du Roi d'Espagne, en 1583, de réunir la Couronne du Portugal à celle de l'Espagne. Cet Empire fut affaibli par sa mauvaise administration et son immensité même. Quand le Portugal a retrouvé son indépendance en 1640 ses vastes possessions se trouvèrent réduites à quelques comptoirs.

L'établissement de plusieurs autres compagnies en Inde en fut favorisé. En 1598, la Compagnie de Hollande s'établit sur la côte de Coromandel (Négapatnam, San Thomé), la côte de Malabar (Cochin), au Bengale et à Surate. Elle sera liquidée en 1798 à cause des événements en Europe, surtout parce que le port de Lisbonne leur sera fermé. En 1600, la Compagnie anglaise était instituée, mais ce ne fut qu'en 1616 qu'elle a pu s'établir en Inde (à Masulipatan), du fait de la compétition portugaise et hollandaise. A la différence de la Compagnie portugaise, la Compagnie anglaise a reçu des pouvoirs politiques dès 1661. C'est ce qui a assuré le succès anglais en Inde.

Malgré la présence des autres compagnies européennes ce fut la langue portugaise qui devint la "lingua franca" en Inde. Il s'agissait en fait d'un sabir indo-portugais progressivement accepté comme la lingua franca. Elle a servi d'abord comme langue de communication entre les Indiens et les Portugais, mais bientôt elle est devenue la lingua franca entre les Indiens et tous les Européens, et même entre les Européens de différentes nationalités. Selon Fonseca (1956), il n'y a pas en effet de créoles français en Inde. L'indo-portugais se parle même dans les comptoirs français en dehors des langues vernaculaires. La langue française a emprunté autant d'indianismes par l'intermédiaire de ce sabir indo-portugais que par celui de la langue portugaise elle-même, pourtant si accueillante.

Notons d'autre part que les Portugais qui se sont installés les premiers en Inde se sont le mieux assimilés aux Indiens. La

politique d'Albuquerque qui encourageait les mariages mixtes a facilité le rapprochement des deux cultures. Ces rapports étroits se traduisent linguistiquement par le grand nombre de vocables indiens en portugais et *vice versa*.² Les commerçants portugais employaient le nom indigène des produits et les évangélistes portugais employaient des vocables vernaculaires dans les textes religieux.

Un autre facteur conduit le portugais à jouer le rôle de courtier. C'est la traduction en français des tout premiers récits de voyages écrits en portugais. Ainsi plusieurs vocables exotiques dans les textes portugais sont passés en français, entre le 15e et le 18e siècles. Les premiers dictionnaires et grammaires des langues indigènes comme le tamoul, le bengali, le concani, le cinghalais furent aussi rédigés par les Portugais.

La nature ouverte et libérale des Portugais se reflète dans leur attitude à l'égard de leur langue et des contacts de celle-ci avec d'autres langues du monde. Parmi le grand nombre d'indianismes que le portugais a emprunté et a assimilé, quelques uns furent empruntés par le français du fait des rapports prolongés entre les deux communautés linguistiques.

²Cf. Dalgado "Glossario Luso-Asiatico", 1919; et Anthony Xavier Soares "Portuguese Vocables in Asiatic Languages", 1936 (une traduction de l'oeuvre de Dalgado).

Le 'corpus' des indianismes empruntés durant la première période

Voici d'abord la liste des indianismes:

<u>Le vocable</u>	<u>langue intermédiaire</u> <u>immédiate</u>	<u>première</u> <u>attestation</u>	<u>première</u> <u>attestation</u> <u>dans le R</u>
aryen	latin	1562	1878 ³
banian	portugais	1575	
bétel	portugais	1515	1690
brahmane	?latin	1298	1532
cachou	portugais	1651	17e s
Calicot	-	1613	17e s
candi	?arabe	1256	13e s
cari	portugais	1602	17e s
catamaran	portugais/anglais	1699	
coolie	portugais	1575	16e s
copra	portugais	1602	1602
corindon	-	1727	17e s
cornac	portugais	1637	1685
catura	portugais	1597	1597
gingembre	?latin	fin 11e s	12e s
Hindou	portugais	1653	17e s
jaque	italien	1525	1553
laque	italien	1450	15e s

³Date de l'acceptation par l'Académie.

mandarin	portugais	1581	1581
mangouste	portugais	1696	1733
mangue	portugais	1540	1540
nabab	portugais/anglais	1614	1653
nilgaut	-	1666	1666
pagode	portugais	1553	1553
palanquin	portugais	1571	1589
paria	portugais	1575	1693
pastèque	portugais/ -	1512	1512
percale	anglais	1666	17e s
punch	anglais	1653	1653
raja(h)	?	?1521	1666
roupie	portugais	1614	1616
Sanscrit	italien	1667	1756
santal	?portugais	1256	1298
tallipot	portugais/anglais	1683	1683
teck	portugais/-	1614	1685
yogi	?latin	1298	

(Le signe '-' indique que le vocable est emprunté par la voie directe.)

(Les noms dont la première lettre est mise en majuscule sont des noms propres à l'origine.)

Faisons une analyse brève de chaque indianisme listé.

ARYEN(NE) (s, adj.)

Sanskrit "arya (R), "ārya (GL), proprement "noble". Emprunté par la voie du latin "arianus" ou "arienus" (TLF). Attesté en 1714, Fénelon (GL, AD); en 1562 dans une oeuvre de Du Pinet traduit d'une oeuvre latine de Pline (TLF). Peut-être emprunté à travers l'anglais "aryan". Attesté en anglais en 1601, Holland *Pliny* (OED). Attesté en portugais en 1866, Conde de Ficalho, *Garcia da Orta e o seu tempo* (Dal).

BANIAN (s.m.)

Hindoustani "baniyan, proprement "marchand", par l'intermédiaire de l'anglais "banian" (H&D, AD); sanscrit "vaṇijé ou "vaṇig-jana par l'intermédiaire du goujarati "vāṇiyo" au singulier ou "vāṇiyān" au pluriel, et du portugais "baneanes, banianes" (Dal); goujarati "vaniyo, par intermédiaire de l'arabe et du portugais "baniano" (Fon). Le mot anglais est emprunté à travers le portugais (OED). Attesté comme "bancani" en français en 1575, Belleforest, *Cosmographie Universelle* (TLF); comme "banianet" en 1610, d'Aubigné (AD). Attesté en portugais comme "baneanes" en 1516, Duarte Barbosa, *Livro* (Dal). Attesté en italien comme "bancam" en 1445, Nicolo de Conti, *Ramúsi o* (Battisti).

BETEL (s.m.)

Malayalam "veṭṭila du tamoul "verrilai, composé de "veru", simple et "ila", feuilles. Emprunté à travers le portugais par l'intermédiaire des textes italiens (TLF). Emprunté du portugais "betele, bétel, betle, bétère, betre" (Dal). Attesté comme "beteille" en français en 1515, M du Redouer (TLF); en 1519 *Voyage d'Antoine Pigaphetta* (AD); et en 1690 (R). Attesté en portugais comme "betele" en 1500, P.A. Cabral *Navegação de P.A. Cabral* (Dal). Attesté en italien comme "bette" en 1583 dans une oeuvre de Sasseti (Battisti).

BRAHMANE (s.m.)

Sanscrit "brāhmana (R), "brāhmān (L), proprement "prêtre hindou". Emprunté à travers le portugais "brahmane, bramine" (TLF); le bas latin "brachmanus" (H&D). Attesté en français comme "abraiaman(t)" en 1298, *Le Livre de Marco Polo* et comme "brachmane" en 1532, Rabelais (R). Attesté en portugais comme "barahamante en 1333 dans *Viagens de Ben-Batuta* (Dal). Attesté en italien comme "brameni" en 1585, F. Sasseti (Battisti).

CACHOU (s.m.)

Sanscrit "kvatha ou "kvātha" (Dal), kvath (TLF), proprement "faire bouillir". Emprunté à travers le tamoul "kāṣu" (TLF), "kūsu" (Lex), "kāsu" (GL, B&W) au portugais "cachā (Lex), "cacho" (TLF). Emprunté à travers soit le concani-marathe "kāt" soit le malayalam "kāchu" (Dal). Attesté en français en 1651, Hellot (GL, Lex). Attesté en portugais comme "cate, cato,

cache" ou "catechu. Attesté comme "cache" en 1516 dans *Livro* de Duarte Barbosa.

CALICOT (s.m.)

Du nom propre de ville de la côte de Malabar, "Calicut.

Emprunté directement par le français et attesté en 1613, Thomas Row, *Relations* (Dal, TLF); en 1690 (Lex). Le portugais "calicó" et l'anglais "calico" vient du français.

CANDI (adj. m., s.m.)

Sanskrit "khandā par l'intermédiaire de l'arabe "kand", primitivement "un morceau" (L). "There is a Sanskrit root *khaṇḍ*, 'to break', whence *khaṇḍa*, 'broken'.... But there is also Tamil *kar-kaṇḍa*, *kala-kaṇḍa*, Malayalam *kaṇḍi*, *kal-kaṇḍi*, and *kal kaṇṭu*, which may have been the direct source of the Persian and Arabic adoption of the word, and perhaps its original, from a Dravidian word='lump'"(HJ). Proprement, "sucre de canne" (H&D). Emprunté à travers l'adjectif arabe "qandī" de "qand", sucre à canne, et de l'italien "candi(to)" (B&W). "Emprunté à l'arabe *qandī*, adjectif dénominal de *qand*, *qanda* "sucre de canne"...; l'intermédiaire de l'italien (Bl.-W.) est à écarter, *zuccherò candito* n'étant à ce jour attesté qu'au XVe s" (TLF). Attesté en français en 1256, Aldebrandin de Sienne (GL, Lex). Attesté en italien en 1310 comme "zuccherò candi" (Battisti). Attesté en portugais comme "candil" en 1687, P. Fernão de Queiroz, *Conquista de Ceilão* (Dal).

CARI, CARY, CARRY (s.m.)

Tamoul "kari (TLF, B&W); concani et mahratte "kadhi, et malayalam et tamoul "kari (Dal); kanada "karil (HJ), proprement "un mélange particulier d'épices". Emprunté par l'intermédiaire du portugais "caril". Attesté en français comme "carijl" en 1589, Linschoten *Histoire* (Dal); en 1602, Colin *Histoire des drogues* (TLF, GL, AD, B&W, Lex). L'oeuvre *Histoire*⁴ de Linschoten n'a été traduite en français qu'en 1610. L'original hollandais date de 1596 et la traduction anglaise de 1598 (cf. Michaud, 1966). Ainsi la première attestation de "cari" en français est peut-être en 1602 et probablement par l'intermédiaire du portugais. Attesté en portugais en 1502, Gaspar Correia, *Lendas* (Dal, Fon).

CATAMARAN (s.m.)

Tamoul "kaṭṭumaram" composé de "kaṭṭu", bien et "maram", bois (GL, Dal). Emprunté à travers le portugais ou l'anglais. Attesté en français en 1699, G. Dampier, *Voyages aux terres Australes, à la Nouvelle Hollande* (TLF). Attesté en portugais comme "catamarães" en 1687, P. Fernão de Queiroz, *Conquista de Ceylão* (Dal). Attesté en anglais en 1673, Fryer *East India* (OED).

⁴ Le titre de la traduction française du récit de voyage de Linschoten est *Histoire de la navigation de J.-H. de Linschoten, Hollandais, aux Indes orientales, contenant diverses descriptions des lieux jusques à présent découverts par les Portugais; observations des coutumes et singularités de delà et autres déclarations avec annotations de B. Paludanus, docteur en médecine, sur la matière des plantes et épiceries etc.*

COOLIE (s.m.)

Goujarati-mahratte "kūlī" (TLF), "koḷī (Dal); hindi "kūlī (GL), proprement "nom d'une peuplade de Goudjerate" (TLF). Emprunté par l'intermédiaire du portugais "coles" (Dal). Les formes ultérieures sont peut-être empruntées par l'intermédiaire de l'anglais: "colys" (1666), "coulis" (1758), "coolie" (1857) (TLF). Emprunté de l'anglais "coolee" (GL, R). Mot anglais de Goudjerate (AD). Attesté en français comme "culi" en 1575, Postel (AD); en 1589, Linschoten *Histoire* (Dal); en 1638 (TLF); 1699, Boulan (GL, Lex). Attesté en portugais comme "coles" en 1554, Simão Botelho *Tombo do Estado da India*. Attesté en anglais en 1609, W. Finch, *Purchas Pilgrim* (OED).

COPRA, COPRAH (s.m.)

Sanscrit "kharpara, proprement "le noix de coco sec", par l'intermédiaire de l'hindoustani "khopṛa" et le malayalam "koppara" (Dal); d'une langue de Malabar "kopparah" (R), "koppera" (B&W); de tamoul "koppera(i)" (GL, Lex). Par l'intermédiaire du portugais "copra". Attesté en français en 1589, Linschoten *Histoire* (Dal)⁵; en 1602, Colin *Histoire des drogues* (R, Lex, AD); en 1859 (B&W). Attesté en portugais en 1563, Garcia de Orta *Colóquio XVI* (Dal).

CORINDON (s.m.)

⁵ La même remarque quant à la datation de l'oeuvre de Linschoten, que dans le cas de "cari" s'applique ici.

Tamoul "corundum (TLF), "curundan (GL, Lex). Du télougou (AD, R, B&W); "Antérieurement 'curind', XVIIe, indiqué comme terme du telengui (ou telougou), langue dravidienne. Soit dérivé de 'curind', cf. aussi allemand 'korund', soit repris d'une autre forme 'kurundan'; l'anglais 'corindon' paraît venir du français" (B&W). Du sanscrit "kuruvinda (L). Proprement il désigne une pierre précieuse très dure composée d'alumine cristallisée. Attesté en français comme "corind" en 1727 dans *Voyages* par J. Thévenot (H&D, TLF); et comme "corindon" en 1781 dans le *Manuel du minéralogiste ou sciagraphie du règne minéral*, t.1, p. 271 par Mongez le jeune (TLF). Selon (B&W, GL, Lex) il est attesté en 1795, sans autres précisions du texte ni de l'auteur. C'est probablement un emprunt direct. L'anglais a emprunté le mot du français. En portugais "coríndon" est aussi emprunté du français: "Adaptação do fr. 'corindon'" (Machado).

CORNAC (s.m.)

Cinghalais "Kūruva-nāyaka" par la voie du sanscrit "karnakin" (Dal); "D'un parler de l'Inde, peut-être le singhalais '*kūrawa-nayaka', restitué d'après 'cournakeas' d'un voyageur hollandais du XVIIe s" (B&W); cinghalais "kūrawa-nayaka" (GL, Lex); mot hindou (C); altération d'un mot hindou (R).

Proprement "celui qui prend soin des éléphants". Emprunté par l'intermédiaire du portugais "cornaca" (Dal, B&W, R). Attesté en français en 1637, Davity (GL, Lex); en 1678, Dellon *Relation d'un voyage* (Dal); en 1685 (R, AD, B&W). Attesté en portugais

en 1612, Diogo do Couto *Década* (Dal).

DATURA (s.m.)

Sanskrit "dhattūra (R); hindi "dhatūra (Lex), proprement "une type de plante". Emprunté par l'intermédiaire du portugais "datura". Attesté en français en 1597, Palma Cayet (R,AD); en 1598, Lodewijcksz (GL). Attesté en portugais en 1563, Garcia da Orta *Colóquio* xx (Dal).

GINGEMBRE (s.m.)

Sanskrit "çringavera de "çringa", corne et "vera", corps à cause de la forme cornue de la racine (L). Emprunté par l'intermédiaire du bas latin "gingiber" (TLF). Attesté en français à la fin du XIe siècle comme "jenjevre" (TLF); comme "gimembre" en 1256, *Aldebrandin de Sienne* (AD).

HINDOU, INDOU (s.m., adj.)

Sanskrit "sindhu, proprement "grande mer ou rivière" (Dal); dérivé du nom géographique "Inde" (TLF). Emprunté par l'intermédiaire du portugais "hindu, indu". Attesté en français comme "indou" en 1653, F. de la Boullaye le Gouz *Voyages et observations*. Attesté en portugais en 1563, Garcia da Orta *Colóquio* XXXIV (Dal).

JAQUE (s.m.)

Malayalam "tsjakka (TLF), "tsjaka (H&D), "chakka (Dal); tamoul

"tsjaka (Lex). Proprement, un fruit. Emprunté par l'intermédiaire des textes italiens ou portugais (TLF); par l'intermédiaire du portugais "jaca" (Dal). Attesté en français comme "chicare" en 1525, A. Fabre *Le voyage et navigation faict par les Espaignolz és Isles de Mollacques* (traduit de l'italien) (TLF); comme "iaca" en 1553 dans la traduction d'une oeuvre portugaise de Castanheda (AD). Attesté en italien comme "ciccara" en 1444, N. de Conti (TLF). Attesté comme "jacas" en portugais en 1510, Bisnaga (TLF); en 1535 dans *Chronica de Bisnaga* (Dal).

LAQUE (s.f.)

Sanskrit "lākṣa" ou "rākṣa" (Dal); "lākṣa" (GL). Proprement "une tache" puis "une matière résineuse". Emprunté par l'intermédiaire des idiomes modernes indiennes au persan "lākh", à l'arab "lak, luk" (Dal); par l'intermédiaire de l'arabo-persan "lakk" et latin médiéval "lacca" (R). Emprunté du portugais "laca, lácar, alacre, lacre" ou de l'italien "lacca" (Dal). Attesté en français comme "lace" au XVe siècle, Grant Herbiere (R, GL, B&W); attesté en 1450 (Lex); en 1589 comme "lacca", Linschoten *Histoire* (Dal). Attesté en portugais comme "lacra" en 1498, *Roteiro de Vasco da Gama* (Dal). Attesté en italien comme "lacca" en 1444, Nicolo di Conti (Dal); "L'importation de ce produit oriental par l'intermédiaire de Venise et de Gênes est attesté en le XIIe s" (B&W).

MANDARIN (s.m.)

Sanskrit "mantrī (Dal), "mantari (R), "mantrinah (Lex), proprement "conseiller d'état". Emprunté à travers le malais "măntări" (Dal), "mantarí" (R, Lex). Emprunté du portugais "mandarim", altéré d'après le verbe "mandar", mander, ordonner. Attesté en français en 1581 (R, Lex, B&W); en 1589, Linschoten *Histoire* (Dal). Attesté en portugais comme "mandarin" en 1514, Rui de Brito *Cartas de A. de Albuquerque* (Dal).

MANGOUSTE (s.m.)

Sanskrit "aṅṡa par l'intermédiaire du concani-mahratte "mangūs" ou "mungas" (Dal); mahratte "mungus (AD), "manghūs (GL). Proprement, un type d'animal. Emprunté de l'espagnol "mangosta" (H&D). Emprunté du portugais "manguço, mongus" (Dal). Attesté en français comme "mangouze" en 1696 (GL) et en 1697, Le Comte (AD); en 1703 comme "mangouste", Biron (B&W). Attesté en portugais comme "mongús" en 1685, João Ribeiro *Fatalidade Historica*" (Dal). La forme espagnole est empruntée du français (Corominas, 1954, p. 230-231).

MANGUE (s.f.)

Tamoul "mānkāy par l'intermédiaire du malayalam "manga" (Dal); malais "mangga (L, H&D). Proprement un genre de fruit. Emprunté du portugais "manga". Attesté en français en 1540, Balarin de Raonis (GL, H&D, B&W); en 1589, Linschoten *Histoire* (Dal). Attesté en portugais en 1525 comme "mangueyras" dans

Chronica de Bisnaga (Dal).

NABAB (s.m.)

Arab "nabāb" pluriel de "nabīb" (L), "nawwāb" pluriel de "nāīb" (B&W), "nabab" pluriel de "nāyīb" (Dal). Proprement, "lieutenant". Emprunté par l'intermédiaire de l'hindoustani "nabab", employé comme singulier.⁶ Le mot français est emprunté soit de l'hindoustani, soit par la voie du portugais "nababo" (Dal). Attesté en français en 1614 comme "navabo", Du Jarric (GL); en 1653 comme "nabab", F. de la Boullaye le Gouz (AD, B&W); en 1676, Tavernier *Voyages* (Dal). Attesté en portugais comme "nababo" en 1600, P. Fernão Guerriero, *Relação annual das cousas que fizeram os padres da companhia de Jesus, nas partes da India oriental...* (Dal). Attesté en anglais en 1612 comme "nawbob", R. Coverte *A true and almost incredible report of an Englishman that travelled by land thro many unknowne kingdoms* (OED).

NILGAUT (s.m.)

Hind-persan "nilgau", hindoustani "nīlgāū", concani-mahratte "nīlgāy" (Dal); persan "nilgāw" par l'intermédiaire de l'hindoustani "nīlgāū" (B&W); hindi "nīlgān" (Lex). Proprement,

⁶ Selon Lammens (1890, p. 177), "Le mot a été emprunté par les Portugais à l'hindoustani. Or dans cette langue, remarque de Sacy, on emploie souvent des pluriels arabes, comme des singuliers.... Comme l'a fait observer M. le comte C. de Landberg 'la plupart de ces singuliers ont été formés sur un sol étranger par des peuples, qui comprenaient peu la langue arabe'."

"boeuf bleu". Emprunté directement par le français et attesté en 1666, Bernier *Voyage* (Dal).

PAGODE (s.f.)

Persan "pout, idole et "gheda, temple (E); persan "but, idole et "khoda, maison (L); sanscrit "bhagavat, proprement "saint, divin" par l'intermédiaire du tamoul "pagôdi" (GL) ou "pagavadam" (Lex). Emprunté au portugais "pagoda". Attesté en français en 1553, Grouchy (AD, B&W, R, Lex); en 1589 (plus correctement en 1610 dans la traduction française de l'oeuvre), Linschoten *Histoire* (Dal). Attesté en portugais en 1516, Duarte Barbosa *Livro*" (Dal).

PALANQUIN (s.m.)

Sanscrit "palyaṅka ou "paryaṅk par l'intermédiaire du pāli "pallanko", à l'hindoustani "pālakī" et au malayalam "pallaṅkī" (Dal); sanscrit "paryanka par l'intermédiaire du pāli "pallangka" et du siamois "balangko" (L); sanscrit "paryaṅka par l'intermédiaire d'un parler de l'Inde "pālakī" (B&W).
Proprement "litière, bois de lit". Emprunté de l'italien "planchin" de "palanchino" en 1571 (GL). Emprunté du portugais "palanquim" (H&D, B&W, AD, GL, R). Attesté en français en 1571 (GL, Lex); en 1589, Linschoten *Histoire* (Dal, R, B&W, AD); en 1611, F. Pyrard *Voyage des Français aux Indes* (H&D, GL).
Attesté en portugais en 1535 *Chronica de Bisnaga* (Dal). Attesté en italien en 1586, emprunté du français (Battisti)

PARIA (s.m.)

Tamoul "paṛeiyān au singulier et "paṛeiyar au pluriel (Dal);
"pareyers (L), "parayan (H&D, B&W, R); "pareyan (AD).

Proprement "joueur de tambour". Emprunté par l'intermédiaire du portugais "pariá". Attesté en français en 1575 comme "parea", Belleforest *Cosmographie Universelle* (GL); en 1692, Pouchot (B&W); en 1693, *Voyage d'un garde* (AD); en 1700, *Lettres Edifiantes* (Dal). Attesté en portugais en 1516, Duarte Barbosa Livro (Dal).

PASTEQUE (s.f.)

Arabe "al-bâtikkha par l'intermédiaire d'une langue de l'Inde (R); arabe "al-bâtṭikha" , à une langue indienne (B&W); arabe "al-bātīkha" à l'hindi (AD); arabe "battikh à la langue de Malabar (Dal). "Les termes *albudeca*, *albudieca* représentent assurément l'arabe *al-biṭṭikha*, qui a le même sens, ou son diminutif *al-bouteikha*. Mais il y a quelque difficulté à tirer notre *pastèque* du même mot, à moins qu'on ne veuille voir dans st la représentation du double ṭ emphatique qui est dans l'arabe" (Dev). Proprement un type de fruit. Emprunté du portugais "pateca"(R). Attesté en français en 1512 comme "patèque" (R, B&W, GL); en 1589, Linschoten *Histoire* (Dal). Attesté en portugais en 1527, António Tenreiro *Itinerário* (Dal).

PERCALE (s.f.)

Persan "pargāla (GL, Lex); persan "pergāle proprement "lambeau".

par l'intermédiaire du turco-persan "pargâla" et de l'Inde (B&W); mot indien (C); du tamoul (R). Emprunté par l'intermédiaire de l'anglais "percale" (GL). Attesté en français comme "percallen" en 1666, M. Thevenot (GL); en 1701, Harvard (R, B&W). Attesté en anglais en 1621, R. Cocks *Diary* (OED).

PUNCH (s.m.)

Persan "panj", sanscrit "pañcham" par l'intermédiaire du mahratte et hindi "pānch" (OED); hindi "panch" (R). Proprement "cinq". Emprunté de l'anglais "punch". Attesté en français en 1653 comme "ponche", F. de la Boullaye le Gouz (R, GL). Attesté en anglais en 1632, R. Adams *Letter to T. Colley, Merchant at Pattapoli* (OED).

RAJA(H) (s.m.)

Sanscrit "rājā" par l'intermédiaire de l'hindoustani "rājā" (Dal). Proprement "roi". Emprunté du portugais "raja, rajá". Attesté en français en 1521, *Voyage d'Antoine Pigaphetta* (AD); en 1525 *Voyage d'Antoine Pigaphetta* (GL); 1660 (Lex);⁷ en 1666, Tavernier *Voyage* (Dal, B&W). Attesté en portugais en 1540,

⁷La date de la première attestation de cette oeuvre est ambiguë parce que Pigaphette (ou Pigafetta) a voyagé en Inde de 1521 à 1523 et selon l'Encyclopédie Trecanni a publié le récit de ses voyages à la fin de 1524 ou au début de 1525 dans une langue qui était probablement un mélange de l'italien et du vénitien avec des mots de l'espagnol aussi. La reine Marie Louise a commandé une traduction. La date de la traduction française n'est pas certaine.

Fernão Pinto *Peregrinação* (Dal).

ROUPIE (s.f.)

Sanskrit "rūpya par l'intermédiaire du hindi "rupiyâ" (R);
sanskrit "rūpya par l'intermédiaire de l'hindoustani "rūpīya"
(Dal). Emprunté du portugais "rupia, rupiá" (Dal). Attesté en
français en 1614, Du Jarric (GL); en 1616, Terry *Voyage* (Dal);
en 1616, Thomas Row *Relations* (Dal). Attesté en portugais en
1600, P. Fernão Guerreiro *Relaçam annual...* (Dal).

SANSCRIT (s.m., adj.)

Sanskrit "samskr(i)ta (R); "saṃskṛita (HJ). Proprement
"parfait". Attesté en français en 1667 (Lex); en 1756, Voltaire
(R). Attesté en italien en 1588, dans une lettre de Sasseti à
Bernard Davanzati (HJ, Battisti). Attesté en anglais en 1617,
Samuel Purchas *Pilgrimage* (OED). Attesté en portugais comme
"hanscrit" en 1727 (Machado).

SANTAL (s.m.)

Sanskrit "çandana (R); "tchandana (L); "čandana (GL).
Proprement un type de bois aromatique. Emprunté par
l'intermédiaire du portugais "sandalo" (L); du bas latin
"sandalum" (H&D, B&W, R). La forme récente française a été
refaite sur le grec "santalon". Attesté en français comme
"sandal" en 1256, Aldebrandin de Sienne (AD, GL); en 1298 (Lex,
R, B&W). Attesté en portugais en 1500 dans *Navegação de Pedro*

Alvares Cabral (Machado).

TALLIPOT (s.m.)

Sanskrit "tālapattra" composé de "tāla", palmier parasol et "pattra", feuille; cinghalais "tālapata (GL) par l'intermédiaire du malayalam "talipat", de hindi "tālpāt"; "mot anglais altéré du malais" (AD). Emprunté du portugais "talapate" (Dal).

Emprunté de l'anglais "talipot" (R). Attesté en français en 1683, *Journal des savants* (R, GL, AD). Attesté en portugais en 1554, S. Botelho *Tombo da India* (Dal). Attesté en anglais en 1681, R. Knox *History of Ceylon* (OED).

TECK (s.m.)

Malayalam-tamoul "tēkku (Dal); une langue de Malabar "tēkku (B&W), "tekku (R); tamoul "tēkku (GL). Proprement un type de bois. Emprunté du portugais "teca" (Dal, GL). Attesté en français en 1614 comme "teca", Du Jarric (GL); en 1685 comme "teka" dans *Journal des savants* (AD); en 1685 comme "théca" (B&W) et comme "theka" (R); en 1752, Trévoux (H&D); et en 1770, Raynal *Histoire* (Dal). Attesté en portugais en 1614, Diogo do Couto (Dal).

YOGI (s.m.)

Sanskrit "yogī" par l'intermédiaire de l'hindoustani "jogī" ou "zogī" (Dal); sanscrit "yogi (R); "yogin (B&W); dérivé du sanscrit "yôga (L); hindoustani "yogī (GL). Proprement "celui

qui pratique le yoga" (B&W), "joint" (R). Emprunté de l'italien ou du portugais "jogue". Attesté en français en 1298 comme "cuigi", *Le livre de Marco Polo* (GL); en 1553 comme "ioque" (R); en 1589, Linschoten *Histoire* (Dal); en 1615 comme "yoguie" (B&W). Attesté en portugais en 1343 comme "juki", Ben Batuta *Viagens* (Dal).

L'interprétation du 'corpus'

Bien que le portugais fût le principal relais des indianismes, certains sont venus directement ou par l'intermédiaire de l'anglais, de l'italien, ou du hollandais. Il y a aussi des mots d'origine arabe (par exemple "nabab", "pastèque") ou persane ("nilgaut", "percale", et peut-être "pagode") qui ont été empruntés par l'intermédiaire des langues indiennes et indianisés avant d'être empruntés par le français.

Tous ces mots seront interprétés selon des critères sémantiques, morphologiques, phonétiques et graphiques, et selon d'autres observations, en fonction de la voie principale suivie par l'emprunt - des langues indiennes, au portugais et au français - ou des types des emprunts.

A. Les critères sémantiques

Les modifications sémantiques détaillées n'étant pas suivies pour ce corpus, qui n'est que l'avant-coureur du corpus

principal, nous allons seulement constater des faits généraux.

C'est principalement les sens dénotatifs des mots qui sont empruntés d'une langue à l'autre. Les connotations des mots diffèrent dans chaque langue emprunteuse parce qu'elles sont déterminées par la personnalité et la nature de chaque peuple. Le mot "pagode" en portugais a un nouveau sens connotatif signifiant "bruit" ou "chaos"⁸, qui n'existe pas en français. A part ses sens dénotatifs en français (désignant "temple, idole et monnaie") il désigne attributivement "de grandes manches" d'un vêtement.

La valeur du nom d'une pièce de monnaie change d'une langue à l'autre. "Roupie" connote attributivement et familièrement un objet sans valeur ou insignifiant en français. Cependant cet emploi ne figure pas en portugais bien que le mot soit emprunté par son intermédiaire.

"Calicot" a acquis la connotation populaire en français, dès 1817, d'un "commis d'un magasin de nouveautés". Cette acception créée en français n'a pas passé à d'autres langues emprunteuses.

Il y a cependant des cas exceptionnels où le sens connotatif du mot est emprunté. "Nabab" en français connote péjorativement un homme riche. Cette connotation est influencée par l'anglais (bien que le terme soit emprunté au portugais "nababo"), puisque les Anglais qui se sont enrichis en Inde

⁸ Cf. Franco (1970, t.3, p. 16), "Pagode é divertimento, brincadeira, festança, bambochanta, patuscada, banzé, pândega."

étaient appelés "nababs" en Angleterre. Le terme s'est généralisé et s'est répandu en français grâce au roman de Daudet *Le Nabab*.

Le portugais est censé représenter le sens des mots indiens plus fidèlement que les autres langues européennes du fait des contacts étroits et prolongés des Portugais et des Indiens.

B. Les critères morphologiques

Aucun verbe indien ne figure dans ce corpus. Les mots empruntés sont tous les substantifs à l'exception d'un seul "candi". Cette constatation s'accorde avec la théorie générale de l'emprunt qui insiste sur le fait que les mots les plus fréquemment empruntés et les plus aisément assimilés sont justement les substantifs.⁹ Cette classe particulière de mots empruntés pose sur le plan morphologique le problème du genre et du nombre.

⁹ Boileau (1942, p. 94), "Comme les mots s'introduisent généralement avec des objets nouveaux - c'est là l'aspect le plus sommaire de l'emprunt - nous aurons comme première catégorie grammaticale dans les emprunts, les *substantifs concrets*. Ensuite viendront des *adjectifs* indiquant des caractéristiques nouvelles, les *substantifs* et *verbes* désignant des actions plus ou moins *concrètes*. Les termes abstraits et les *autres catégories grammaticales* nécessitant de la part du peuple emprunteur une plus grande compréhension de l'autre langue, seront mis à part comme témoins d'une influence profonde."

Haugen (1950, p. 224), "As long ago as 1881 William Dwight Whitney set up a scale on which he ranged the various patterns according to the freedom with which they are borrowed. Nouns are most easily borrowed, then the various other parts of speech..."

En ce qui concerne l'emprunt d'adjectif unique qui figure dans cette liste, il est traité comme un adjectif masculin par tous les dictionnaires. Cette invariabilité de genre est expliquée par le fait qu'il était employé principalement dans l'expression "le sucre candi" qui est devenue figée. C'est probablement aussi parce que la terminaison '-i' à l'écrit est sentie généralement comme masculin en ce qui concerne les adjectifs (par exemple "joli", "poli") et '-ie', comme la terminaison féminine. Cependant, la plupart des dictionnaires constatent qu'il n'y a pas de forme féminine pour ce mot. Selon le TLF "La position adoptée par les dictionnaires généraux au sujet de l'emploi du féminin est confuse... Si l'on admet le pluriel *des fruits candis*, ce que font la majorité des dictionnaires généraux...il semble raisonnable d'écrire *une tige candie, des fleurs candies...*". Par ellipse il est employé comme un substantif, et garde le genre du masculin. Il semble être le seul indianisme du "glossaire" qui soit emprunté d'un adjectif indien. Ainsi, c'est aussi le seul mot qui a été modifié dans l'orientation inverse: de l'adjectif au substantif. Dès 1600, un verbe "candir" était dérivé avec les formes participiales: "candi(s)" et "candie(s)". Ceci indique que le vocable a une forme féminine dans d'autres emplois! Notons qu'il y a un autre dérivé substantif: "candisation".

Selon Dalgado (1919), beaucoup d'adjectifs empruntés par le portugais ne se sont pas répandus dans les autres langues européennes. Cette situation s'explique, selon lui, par le fait

que l'emprunt des adjectifs nécessite des rapports intimes entre les deux langues et même un certain degré de bilinguisme des sujets parlants. Or ces deux conditions n'étaient pas réalisées entre le français et les langues indiennes.

Les substantifs qui renvoient à un référent non marqué (par convention nous les appellerons désormais substantifs 'non-motivés'), en ce qui concerne le genre, deviennent presque tous masculins en français parce que la forme masculine est dominante et primitive. Humbley (1974, p. 67) explique nettement l'assimilation des substantifs ainsi,

"...il est nécessaire de distinguer deux classes de substantifs, animés et inanimés: dans le cas des animés le sexe du référent détermine son genre grammatical...

Les inanimés, s'ils ne présentent pas d'autres signes particuliers, sont normalement absorbés par la catégorie non-marquée, à savoir, par les masculins."¹⁰

C'est probablement pourquoi, en français, du fait de la valeur grammaticale potentielle de la terminaison en 'e' muet les substantifs non-motivés indiens présentant cette particularité phonétique dans leur forme d'emprunt sont devenus féminins, par exemple "percale".

La force d'attraction de cette terminaison en 'e' muet, s'est quelquefois exercée à retardement. Ainsi le mot "pagode" est classé comme masculin chez F. Il devient d'un genre variable dans toutes ses acceptions dans le GVF. Mais le DAF

¹⁰ Nous avons évité l'emploi des termes "animés" et "inanimés" dans la discussion sur l'intégration du genre des emprunts car le genre des animaux (animés) ne dépend pas uniquement de leur sexe, mais sur d'autres critères socio-économiques (par exemple l'utilité de l'animal) et de la forme du mot (la terminaison). (Cf. Dubois, 1965, p. 54).

(1815) fixe finalement le mot dans la catégorie grammaticale du féminin.

De même qu'en français, Dalgado (1919, p. xxviii-xxix) constate qu'en portugais, le genre originel des substantifs indiens n'a pas été conservé. Le portugais les a intégrés comme le français: les substantifs motivés ont pris le genre du référent (y compris les animaux) et les substantifs non-motivés sont tous devenus masculins sauf s'ils se terminent en '-a' atonique, qui sont, en principe, devenus féminins.¹¹ L'accent, qui est variable, en portugais est paroxytonique quand le mot se termine dans une voyelle telle que 'a' et qu'elle ne porte pas d'accent aigu ou circonflexe.¹² Quand un mot avec cette terminaison est emprunté par le français, celui-ci maintient l'accent sur la même syllabe, mais étant une langue oxytonique, la 'a' final non-accentué devient régulièrement un 'e' muet. Le mot garde le genre féminin, cette terminaison étant féminine en français. Prenons quelques exemples.

¹¹ Le désinence 'a' est, en général, la marque du féminin en portugais. Citons Camara (1972, p. 64) "... gender is expressed in Portuguese by means of an -a desinence for the feminine as opposed to a ϕ desinence for the masculine". Quelques mots se terminant en 'a', par exemple "mantra, linga, purana", peuvent être soit féminin soit masculin en portugais. D'autres comme "Veda" sont masculins en portugais. Notons que "pûrana" et "véda" (faisant partie du "glossaire") sont masculins en français.

¹² Cf. Taylor, 1958, Introduction p. xi.

<u>français</u>	<	<u>portugais</u>
laque (s.f.)		laca (s.f.)
mangue (s.f.)		manga (s.f.)
pastèque (s.f.)		pateca (s.f.)
roupie (s.f.)		rupia (s.f.)

Mais, il y a une exception dans ce corpus;

jaque (s.m.)		jaca (s.f.)
--------------	--	-------------

Est-ce pour distinguer le fruit "jaque" de son homonyme "jaque" (s.m. ou f.) signifiant "veste ajusté portée par les enfants".¹³ Mais dans ce cas le mot aurait pu également être féminin! Plus probablement, c'est parce que le terme a été emprunté originellement par l'intermédiaire de l'italien, dans lequel "iack" est un substantif masculin. Le français a probablement gardé ce genre, bien que les formes ultérieures du mot semblent être influencées par la graphie portugaise. Dans le cas de "laque" cependant, qui semble aussi être emprunté par l'intermédiaire de l'italien et qui a ensuite emprunté l'orthographe portugaise, l'histoire est différente parce que le mot est féminin dans toutes ces langues.

Il existe dans la même catégorie de substantifs non-motivés certains termes terminés en 'a' en portugais et de genre féminin, qui en français ne sont pas restés des féminins. Citons "datura" qui est un terme botanique. "Datura" est attesté en portugais comme féminin ("datura") dans une citation

¹³ "Sorte de tunique étroite, ordinairement munie du manches, que portaient les hommes au moyen âge".(R)

en 1563 et comme masculin ("daturo") en 1606 (Dal). La présentation qu'en fait le R suggère le rattachement de ce terme au groupe de mots désignant des plantes dont l'influence latine¹⁴ a donné naissance à un masculin en français. Quant au second mot "teck" ("teca" en portugais), le mot "bois" sous-entendu ou exprimé dans des expressions telles que "c'est du teck" ("c'est du bois de teck") peut justifier cette fixation au masculin.

La catégorie du nombre donne lieu également à quelques observations. Dans certains cas, le portugais d'abord et le français ensuite, ont considéré comme un singulier la forme plurielle du mot, et ont ajouté un 's' à cette forme pour construire leur propre pluriel. Le portugais "baniano" (s.m. sing.) (aujourd'hui "baneane" "baniane") est emprunté de la forme plurielle "vāniyo" du goujarati. Cependant une autre possibilité est à envisager. Ce terme pourrait provenir de "baniyan" en hindoustani auquel est ajouté la voyelle épenthétique 'o'.

On constate le même processus de l'arabe à l'hindoustani. Quelques mots arabes à la forme plurielle ont été emprunté comme des singuliers en hindoustani et sont passés ensuite en portugais et en français avec cette forme. Le mot "nabab" (s.m. sing.) en hindoustani est emprunté de la forme plurielle "nabāab, nawwāb" de l'arabe. La forme singulière en arabe est

¹⁴Les plantes et les arbres sont généralement masculins en latin.

"nâieb".

En général, les indianismes formés par des interférences morphologiques en portugais sont souvent empruntés dans la même forme en français. Le sanscrit "mantrī" est devenu "mandarim" en portugais par interférence formelle du verbe "mander" (mander). Ce mot est devenu "mandarin" en français par une modification régulière, qui est plus graphique que phonétique (discuté plus loin).

Le portugais a souvent ajouté un 'l', par interférence morphologique, aux emprunts du tamoul qui se terminent en 'i'. Plusieurs mots portugais que se terminent en 's' au pluriel, se terminent en 'l' au singulier, par exemple "funis, funil". Par analogie "cari", un indianisme du tamoul, est devenue "caril" au singulier en portugais, puisqu'il est "caris" au pluriel. Le français a d'abord emprunté cette forme "caril". Il est attesté comme "carijl" en 1610, Linschoten, *Histoire* et comme "caril" en 1724, La Grose, *Histoire du Christianisme*, avant de se fixer comme "cari". On pourrait proposer une autre hypothèse de cette forme "caril". "Karil" en tamoul signifie comme substantif "quelque chose de goût piquant".¹⁵

C. Les critères phonétiques et graphiques

L'analyse de ces critères soulève le débat de la

¹⁵Burrow et Emmeneau (1961, p. 104, no. 1227), cite "kār" comme signifiant "to be pungent" et "karil" comme "pungency" en tamoul.

correspondance entre le phonème et le graphème.¹⁶ A l'intérieur de chaque langue il y a une tendance à associer un graphème avec un phonème ou vice-versa, mais cette correspondance ne peut jamais être absolue.

Quand un mot est emprunté par la voie orale d'une langue à l'autre, la langue emprunteuse essaie de substituer aux sons étrangers ceux de son système phonétique, reconnus par l'oreille comme les plus proches. C'est sur ce modèle phonétique que se déduit ensuite le modèle graphique. Dans le cas du portugais les emprunts indiens furent nécessairement effectués par la voie orale parce que les graphies des langues indiennes sont très différentes de celle du portugais. Selon Dalgado (1919), le portugais représente aussi fidèlement que possible la prononciation des mots indiens.

Dans le cas du français, les indianismes de cette période étant empruntés dans leur majorité par l'intermédiaire du portugais, qui emploie la même écriture, on peut supposer à titre d'hypothèse que ces emprunts ont été faits principalement par la voie écrite. Le processus d'adaptation est donc l'inverse en français. On essaie de faire correspondre les sons propres au français à la graphie portugaise. Au deuxième stade de l'assimilation, la graphie se modifie selon les contraintes orthographiques du français. Cette hypothèse est corroborée par le fait que les erreurs et les modifications faites en portugais se retrouvent également en français. Par exemple,

¹⁶Voir Ernst Pulgram 1951 et 1965.

malayalam: kopparah, koppera

> portugais: copra

> français: copra, coprah

où les géminées ont été simplifiées par le portugais avant son emprunt par le français;

malayalam: veṭṭila

> portugais: bétele, bétel, bétle, bêtre, bétère

> français: bétel

où les consonnes rétroflexes sont prononcées comme des dentales en portugais, et ainsi comme des dentales ou alvéolaires en français.

Le son [č] de malayalam est transcrit comme 'ja' en portugais.¹⁷ Cette transcription est empruntée par le français, mais le 'j' se prononce [ž] selon le système phonétique du français.

malayalam: tsjakka, tsjaka, chakka

> portugais: jaca

> français: jaque

Puisque les graphèmes 'j' et 'i' s'employaient comme des variantes libres, les graphies "iaca" et "iacca" sont attestées en portugais et "iacca" en français.

Le français et le portugais sont les seules langues romanes ayant des voyelles nasalisées. La voyelle nasale prononcée à la finale est souvent suivie d'un 'm' à l'écrit en portugais et

¹⁷Cf. Dalgado (1919, p. xviii, note 3 en bas de la page; et p. xxviii).

d'un 'n' en français. La transition de 'm' à 'n' d'un mot emprunté du portugais est donc régulière en français. Par exemple "mandarim" à "mandarin". Le portugais à son tour nasalise le [i] tonique final de l'emprunt indien. Par exemple,

malayalam: pallaṅki

hindoustani: pālankī

> portugais: palanquim

> français: palanquin

Les indianismes qui contiennent un son aspiré posent un grand problème parce que ni le français ni le portugais n'ont de sons aspirés. Prenons l'exemple de "brahmane". Les premières formes attestées en français sont "abraiaman(t)" en 1298 et "abramain" en 1307. En 1532, il s'écrit comme "brachmane", employé par Rabelais dans "Pantagruel". Cette dernière forme est basée sur la transcription latine ou grecque où l'aspiration était transcrite soit comme 'ch' soit comme 'c'. Ainsi le sanscrit "brāhmaṇa" était transcrit comme "brachmane" ou "bracmane". Cette dernière graphie est aussi attesté en français dans Zadig (1747) de Voltaire. Elle est aussi une des formes du mot citée par le DAF 1815.¹⁸ En portugais l'aspiration était transcrite soit comme 'c' (bracmane) soit comme 'g' (bragmane). Les formes en 'g' sont peut-être dûes à l'effort de transcrire l'aspiration voisée du mot sanscrit.

¹⁸Les anciens dictionnaires (F, TC, GVF, E) essayent de trouver un lien entre "brachmane" et "bramin". Selon eux les "bramins" sont les successeurs des anciens "brachmanes".

Voici la liste des modifications graphiques du mot en français données dans le TLF:

brachmane (1532)¹⁹
bramine (1540)
brahmane (1667)
brame (1699)
brahme (1845) (1820, GL)
brahmine (1899)

Les formes "brachmane" et "bramine" sont empruntées par l'intermédiaire du portugais, "brahmane" et "bramine" (TLF). "Brame" et "brahme" sont probablement des formes abrégées, empruntées par l'intermédiaire de l'espagnol (TLF, Dal). L'orthographe "brahmane" est fixée maintenant en français et est citée dans tous les dictionnaires.

Il faut reconnaître que dans certains cas les successives transformations chez des auteurs différents du même emprunt indien sont difficilement explicables par le principe de la régularité des correspondances phonétiques. D'autres facteurs entrent probablement en ligne du compte: souci de l'étymologie, recherche de l'effet exotique, ou tout simplement réorganisation du matériau emprunté en fonction du système de la langue emprunteuse.

Comme le français, le portugais a principalement des syllabes ouvertes. Une voyelle épenthétique soit 'o' soit 'e'

¹⁹La date entre parenthèses est la date de la première attestation de cette orthographe.

est ajoutée à une consonne interdite à la finale en portugais. La voyelle épenthétique 'o' peut aussi jouer le rôle d'un morphème masculin, (agglutiné), "o" étant l'article défini masculin. La voyelle 'o' finale semble disparaître complètement en français. Comme indiqué plus haut, l'accent portugais est paroxytonique quand la syllabe finale est ouverte et qu'elle se termine en [a], [e] ou [o] qui ne portent pas d'accent à l'écrit. Quand ces mots sont empruntés par le français, celui-ci maintient l'accent sur la même voyelle, mais étant une langue à l'accent oxytonique, la voyelle finale s'affaiblit. Ceci explique les emprunts suivants:

<u>français</u>	<	<u>portugais</u>
nabab		nababo
santal, sandal ²⁰		sandalo ²¹
banian		baniano (vieilli)
pandit		pandito

Parmi les indianismes introduits par l'intermédiaire de l'anglais, figure "punch" prononcé [pœnč] en anglais. Comme cet indianisme est aussi emprunté par la voie écrite, le français a adopté l'orthographe anglaise et c'est au locuteur français à déduire la prononciation du mot. Ainsi il se prononce [põš]²².

²⁰"Sandal" est la forme vieillie.

²¹"Sandalo" vient probablement du bas latin "sandalum" et n'a donc pas de voyelle épenthétique à la finale.

²² Delattre (1945, vol. 18, no. 5, p. 225) note que le [š] final est régulièrement prononcé en français. Il n'y en a que vingt mots qui se terminent en [š] en français, parmi lesquels il cite "punch".

Le même indianisme peut être re-emprunté avec des graphies différentes, souvent de diverses langues intermédiaires.

Prenons l'exemple de "yogi". Il a d'abord été emprunté par l'intermédiaire de l'italien en 1298 avec la graphie "cuigi". Les re-emprunts successifs sont probablement assurés par l'intermédiaire du portugais: "iogue" (R) ou "iogri" (GL) en 1553, "yoguie" en 1615 (OB), "jogui" entre 1699 et 1858 (B&W), "yoghi" en 1740 (R), et "yogi" en 1842 (fixé par l'Académie).

La graphie et la prononciation de "mangouste" est difficile à expliquer. Selon le GL, mangouste est "emprunté à l'espagnol *mangosta*, du marathe *mangûs*, avec attraction de mangouste" (fruit du mangoustanier). Le R indique aussi que la graphie a changé avec l'attraction du fruit "mangouste". Cette explication ne nous semble pas acceptable car le fruit "mangouste" est aussi exotique que l'animal pour catalyser cette modification. Ce mot ne semble pas avoir été emprunté de l'espagnol non plus comme le pensent GL, H&D et AD. Corominas (1954) suggère que "mangosta" en espagnol est emprunté du français "mangouste" qui vient du portugais "mangús". Il explique la forme bizarre du mot en français comme un accident de prononciation par analogie avec d'autres mots qui se terminent en [ustə].²³

²³ J. Corominas (1954), "Diccionario crítico etimológico de la lengua castellana", "La forma francesa se explica por influjo de *langouste* 'langosta' y de *mangouste*, fruto del MANGOSTAN, ayudado por la vacilación fonética del francés popular entre *Auguste* y *Auguste*...".

D. Autres observations

La plupart des indianismes empruntés par la voie du portugais sont des termes dravidiens, surtout du Malabar (du malayalam) parce que les Portugais étaient établis sur cette côte. Le malayalam étant un dialecte détaché du tamoul, il y a des mots communs aux deux langues (par exemple "bétel" "cari", "copra", "mangue"). Il y a même des mots sanscrits empruntés par l'intermédiaire du malayalam et du tamoul (par exemple "cachou" et "palanquin").

Selon Meenakshisundaran (1961), le portugais n'a seulement emprunté des termes aux langues indiennes, mais a aussi prêté des mots à ces langues. Il cite l'exemple de "pateca" en portugais (pastèque). Ce mot d'origine arabe a été relayé au tamoul ("vattākku" ou "pattākku") par l'intermédiaire du portugais. Ainsi le français a pu emprunté le mot du tamoul ou, plus probablement, du portugais.

Tous les indianismes de ce corpus sont des "emprunts techniques" selon la définition de Guiraud.²⁴ Il n'y a aucun "emprunt stylistique".²⁵ Les vocables désignent soit des objets étrangers (par exemple "bétel") soit des faits de culture étrangère (par exemple "brahmane", "coolie"). La deuxième

²⁴ Guiraud (1965, p. 7), "...des *emprunts techniques* qui désignent (dénotent) une chose étrangère du fait que cette chose n'a pas d'équivalent dans la culture indigène".

²⁵ Guiraud (1965, p. 7-8), "...des *emprunts stylistiques* qui désignent des chose existants dans la langue indigène mais auxquelles un nom étranger donne une valeur (une connotation) étrangère..."

classe de mots n'a pas été assimilée à cause de la grande différence culturelle entre l'Inde et la France. L'assimilation de la première classe a aussi été empêchée du fait que ces produits indiens étaient toujours étrangers en France (par exemple "bétel, cari, copra, datura, jaque, mangue, mangouste, palanquin, roupie). Quelques termes empruntés très antérieurement avec le produit du fait du commerce arabe et italien avec l'Inde paraissent être bien assimilés au français (par exemple, candi, gingembre, santal). "Calicot" qui est un emprunt directe importé avec la chose est bien assimilé au français comme suggère son emploi métaphorique et populaire signifiant "le commis d'un magasin de nouveautés" (Lex). Les Portugais ont importé le nom avec l'objet mais n'ont que transmis le nom à la France. Citons Guiraud (1965, p. 58-59),

"La comparaison entre les mots indo-portugais et indo-anglais est particulièrement intéressante. Elle montre que les Anglais ont ramené de l'Inde de nombreux objets et produits..."

Les Portugais, en revanche, ne nous ont transmis que des mots, la chose demeurant un produit exotique".

Ainsi ce corpus semble aller à contre-courant de la théorie générale qui insiste sur l'emprunt du mot avec l'objet.

Selon Mackenzie (1939, p. 43), "Une langue emprunte un mot à une autre langue, quand la première a emprunté l'idée ou la chose à celui qui parle la seconde". A la lumière de ce corpus il faudra modifier cette constatation selon la formule que le mot est emprunté non seulement quand une idée ou une chose sont empruntés à une autre langue, mais aussi pour désigner soit une idée soit une chose restant hors des habitudes de civilisation

et de culture de la langue emprunteuse.

DEUXIÈME PARTIE

IV. Le glossaire

Voici d'abord la liste des indianismes empruntés au cours de la deuxième période:

<u>Le vocable</u>	<u>langue intermédiaire</u> <u>immédiate</u>	<u>première</u> <u>attestation</u>	<u>première</u> <u>attestation</u> <u>dans le R</u>
avatar	anglais	1800	1800
baselle	? -	?1750/1767	
Bengali	portugais/anglais	1751	1771
Bouddha	portugais/anglais	1753	
bungalow	anglais	1829	1829
Cachemire	-	1791	1803
Casimir	anglais	1686	1791
bipaye	anglais	?1750/1758	1750
cévanāgarī	anglais	1845	
Dravidien	anglais	1866	1866
gaur	portugais/anglais	1861	19e s
gavial	-	1789	1789
gayal	anglais	1873	
gibbon	-	?1750	18e s
gymkhana	anglais	1901	deb 20e s
Hindi	?anglais	1840	19e s
Hindoustani	anglais/ -	1653	1877
gouka	persan	1771	1812

Jaconas	-	1723	1761
jaïn	portugais/anglais	1825	1870
jute	anglais	1849	1849
kaki	anglais	1898	1898
kamala	anglais	1865	1873
karma	anglais	1931	1931
Khmer	?	1873	1890
?kino	anglais	1803	1812
Madapolam	anglais	1823	1823
Madras	-	1797	1797 ¹
maharaja	portugais/anglais	?1750/1758	1758
maharani(e)	-	1903	1903
mahatma	anglais	1900	fin 19e s
Mahratte	portugais/anglais	1765	1765
Malabar	portugais	1732	1732/ deb 20e s
nansouk	? -	1771	1771
nirvâna	anglais	1844	1844
Ourdou	?anglais	1845	
Pâli	-	1689	1826
panca	anglais	1835	1835
pandit	-	1525	1791
patchouli	anglais	1826	1834
pourâna	portugais	1640	19e s

¹ Attesté comme un nom commun en 1797, mais dès 1653 comme un nom propre.

Prâkrit	anglais	1845	1846
pyjama	anglais	1837	1837
sari	hollandais	1610	1945
sâti	anglais	1836	1839
shampooing	anglais	1877	1877
soûtra	anglais	1846	1846
stoûpa	-	1868	1868
surah	anglais	1883	1883
svastika	? -	1828	1828
tam-tam	? -	1673	1773
tank	anglais	1666	1857
tantrisme	(derive de 'tantra')	1904	1906
(tantra)	(-)	(1844)	
vanda	anglais	1842	1846
véda	portugais	1666	1756
véranda	anglais	1758	1758
vétiver	-	1827	1827

(Le mot "tantra" est entre parenthèses parce qu'il n'est pas cité dans le Robert.)

(Les noms dont la première lettre est mise en majuscule sont des noms propres à l'origine.)

AVATAR (s.m.)

[DAF Suppl., L, C, H&D, B&W, AD, R, GL, Lex, HJ, OED, Dal]

Du sanscrit "avatāra" proprement "descente". "Dans la religion indienne descente d'un Dieu sur la terre, et en particulier, les incarnations de Vishnou qui sont en dix principales formes" (L).²

Attesté en 1800 avec ce même sens dans *Description historique et géographique de l'Hindustan* par J. Castera, traduit de l'oeuvre anglaise de Jacques Rennell, probablement (selon nous) *Memoirs of a map of Hindustan or the mogul empire*, 1783 (Michaud, 1966).

1800----"Les trois premières incarnations de Wishnou [...]. Les Indiens les appellent les Avatars" ----Castera, *Description historique et géographique de l'Hindustan*, Paris, Poignée, t.3, p. 256 (TLF).

1836----"...ce que j'envie le plus aux dieux monstreux et bizarres de l'Inde, ce sont leurs avatars et leurs perpetuelles transformations innombrables"----Gautier, *Maupin*, éditions Charpentier, p. 100 (R).

1840----"Quant à l'Orient, l'idée d'adorer la Pensée de Dieu dans un homme était fort ancienne. Depuis Wishnou jusqu'à Chrisna et jusqu'à Bouddha, qui devança Jesus d'au moins huit siècles, c'était le Verbe de Dieu que les Indiens disaient adorer dans ses avatars succesifs"----P. Leroux, *De l'humanité*, t.2, p. 916 (TLF).

²Par choix nous présentons régulièrement comme première définition celle qui nous paraît la plus claire parmi les dictionnaires consultés.

Par analogie et souvent avec une nuance péjorative il signifie en 1822 (TLF) et en 1844 (Lex et AD), "changement, métamorphose, transformation".

1822----"Après son extraordinaire retour de l'île d'Elbe, il ne manquera pas de personnes qui attendront avec confiance un troisième avatar de cette bizarre émanation de mauvais principe"----W. Scott, *Lettres de Paul à sa famille* (traduction), Paris, p. 383 (TLF).

1887----"Mais vraiment ces poètes ne sont pas observateurs pour un sou. Les métamorphoses, les avatars qui se produisent chez les êtres avec lesquels ils vivent, ils ne les perçoivent pas"----E. et J. De Goncourt, *Journal*, p. 636 (TLF).

Péjorativement, dans la langue familière et même dans la langue littéraire, il signifie en 1900 (Lex) et en 1916 (TLF) "aventure, événement fâcheux, changement malheureux, accident". Cet emploi est 'fautif' (cf. TLF), et résulte de la confusion avec "aventure" (cf. GL).

1916----"Mon vieux, ça n'a pas fait une arnicoche. L'seul avatar c'est qu'ils ont eu du boulot à m'trouver un calot assez large".----Barbusse, *Le feu*, p. 172 (TLF).

L'orthographe du mot a d'abord varié dans les dictionnaires pour se fixer à "avatar". Le Littré (1878) cite le mot comme "avatara" avec la variante "avatar", DAF (1842) "avâtara", Bescherelle (1845) "avatar" ou "avatâra", Littré et Guérin (1892) "avatar" ou "avatara".

Attesté en anglais en 1784 dans un article de Sir William Jones dans *Asiatic Research* (HJ, OED). Attesté en portugais en

1837 dans *O Panorama* du 8 juillet (Dal).

Commentaire

Ce terme n'apparaît au DAF que dans la 8e édition, 1932 selon le R, mais en fait il est déjà attesté en 1815 dans le DAF Suppl.

Le DAF Suppl. cite le mot comme masculin pluriel "avatars", mais il est évident des citations des autres dictionnaires qu'il s'emploie même au singulier maintenant. Selon le Lexis, dans le sens de "changement", le mot est généralement employé au pluriel.

BASELLE (s.f.)

[E. Suppl., DAF Suppl., L, H&D, AD, R, GL, Lex]

Du malabar "basella". "Les Brames l'appellent wali; les Portugais, *bredotali*, les Hollandois, *bect-klim*" (E Suppl).

Il désigne une "Plante tropicale à tige et à feuilles charnues comestibles, grimpante. (Nom usuel: épinard de Chine)" (Lex).

C'est un "Genre de plantes herbacées, originaire des Indes orientales, dit 'épinard du Malabar', dont les feuilles, cuites sont employées comme aliment" (H&D).

C'est un "Genre de plante commune aux Indes, où on l'emploie comme nos épinards, d'où lui vient aussi le nom d'épinard des Indes" (E Suppl.).

Il y en a trois espèces - basella, kindra, gandola. C'est la première que les Malabars appellent "wali". La deuxième espèce est nommée "kindra" par les habitants de Java, et la troisième, "gandola" par les Malais (TLF).

Attesté en 1750 (GL, AD) avec ce même sens dans l'oeuvre de De Combes, sans précision du titre de l'oeuvre, mais en 1767

selon le E Suppl:

1767----"M. Linné avoit d'abord regardé cette plante comme une espece de cuscute, et il la désignoit en 1737 dans son "Hortus Cliffortianus", p. 39, sous le nom de "cuscuta foliis subcordatis"; mais en l'appellant en 1769, - "basella rubra", il la confond avec la "gandola rubra" de Rumphe, qui en differe beaucoup"----E Suppl.

(La date 1769 dans la citation est probablement une faute de frappe.)

Selon l'Encyclopédie, Linné la désigne "basella rubra" dans *Système Naturae*, édition 12, imprimée en 1767, p. 221.

Attesté en anglais comme "basella" en 1761 dans une oeuvre de Miller.

Commentaire

La datation, 1750, laisse penser que c'est De Comble qui a introduit le mot en français. Notons toutefois que c'est Linné

qui l'a probablement répandu dans le monde scientifique ou botanique français en 1767.

La langue indienne exacte n'est pas spécifiée dans aucun des dictionnaires français ou anglais consultés. Cependant ce mot se trouve dans des formes similaires dans toutes les langues dravidiennes. Citons Burrow et Emmeneau (1960, p. 258, no. 3164):

"Tamil, "paçalai" spinach, *Spinacia oleracea*; purslane, *Portulaca quadrifida*; Malabar nightshade, *Basella*; and some other plants

"Malayalam, "pacała, pasála" *Basella*

"Kannada, "basale" Malabar nightshade, *B. alba*; "basale" *B. cordifolia*, *B. lucida*, or *rubra*; "baccali, baccale", spinach

"Tulu, "basalè" Malabar nightshade, *B. alba*".

Des locuteurs natifs du telugu (une langue dravidienne) ont vérifié que [bāçali] désigne des feuilles comme celles des épinards en telougou. Selon un locuteur natif du konkani (une langue de la côte de Malabar), "wāli" en konkani désigne "une plante grimpante" ainsi que "les feuilles comme celles des épinards".

BENGALI (s.m., adj.)

[E, GVF, L, TLF, H&D, B&W, AD, R, GL, Lex, HJ, OED, Dal]

Du hindi "bengali" proprement "originaire du Bengale". Il est dérivé du nom propre géographique "Bengale", désignant une province de l'Inde.

Attesté en 1751 dans l'*Encyclopédie* de Diderot pour désigner une plante:
1751----"Bengali: c'est une plante de Brésil, ses racines sont courtes et grosses, les feuilles ont la couleur et l'odeur des feuilles de choux"---Encyclopédie.

Cette signification se trouve dans le GVF et le GVF Suppl, ainsi que le TLF qui note au sujet de la plante: "on l'a crue originaire de ce pays (Bengale) mais elle vient du Brésil".

En 1760 ce mot désignait aussi un oiseau originaire du Bengale. Il est attesté dans *Ornithologie* t. 6: *Index Alphabeticus, Nominum Supplemento Contentoru* de Brisson (TLF).

"Legoarrant dit 'La cinquième édition du dictionnaire de l'Académie auquel l'article est dû s'en est rapporté au couplet de l'opéra du Planteur où l'on a trouvé commode de faire rimer *chant joli* avec *bengali*. Cet oiseau ne chante pas, non plus que beaucoup d'autres de la zone torride, où nous exportons différents oiseaux chantants, tels que serins, linots etc'" (L).

1775----"Bengali: nom donné à des petits oiseaux du genre des moineaux: il y en a de bruns à ventre bleu et de piquetés"----J.-C. Valmont de Bomare, *Dictionnaire raisonné universel d'histoire naturelle*, Paris, Brunet, t.1 (TLF).

1788----"Dès qu'elle paraissait, les merles siffleurs, les bengalis dont le ramage est si doux..."----Bernardin de

Saint-Pierre, *Paul et Virginie*, p. 48 (R).

1850----"Vous savez que l'une des qualités du bengali est une fidélité sans bornes. Pauvre oiseau d'Asie, sans sa rose, sans sa péri, muet, triste, mais bien aimant, il me prend envie d'en écrire l'histoire"---Balzac, *Lettres à l'étrangère* t.1, p. 232 (TLF).

En 1771 (R, GL, Lex), il signifie ce qui est relatif au Bengale ou originaire du Bengale, ce qui est proprement son sens étymologique. Il inclut les peuples, les objets et la langue. Mais selon le TLF, qui le base sur la date de l'acceptation par l'Académie, le sens de "bengali" comme nom de la langue ne date que de 1835.

1835----"Bengali: Langue qui est dérivée du sanscrit, et que parlent les peuples du Bengale. Il se dit aussi adjectivement"----Académie française (TLF).

Il s'emploie comme substantif:

1936----"Ajoutons que les littératures de l'Inde se répartissent en deux familles linguistiques: l'une remonte au sanscrit, langue indo-européenne comme le grec et le latin; elle comprend notamment l'hindoustani, le bengali, le marathe, le guzrati;...." ----*Arts et littératures dans la société contemporaine*, P. 5603 (TLF),

et comme adjectif:

1937----"Vous m'appellerez demain pour me montrer vos nouvelles coupes. Demain, demain... Vous savez, peut-être, Pasquier, qu'en langage bengali, demain et hier sont exprimés par un seul mot. Ces gens sont enviabes"----G. Duhamel, *Chronique des Pasquier - Les maîtres*, p. 44 (TLF).

Le mot prend la marque du pluriel mais jamais de féminin (GL, L). Il est admis par l'Académie depuis 1835 (H&D).

Attesté en anglais en 1613 dans *Pilgrimage* par Samuel Purchas (OED). Attesté en portugais comme "bengala" signifiant

à l'origine "canne de Bengale" en 1509 dans une oeuvre de João de Barros (Dal). En espagnol "luces de bengala" signifie lumière de Bengale et par ellipse "bengala" signifie le feu d'artifice et le feu de signal, tous les deux ayant la forme d'un bâton. Le sens du mot en portugais peut être dérivé de son emploi espagnol.

Commentaire

De même que la plante dénommée "bengali" n'est pas en réalité originaire du Bengale, il est bien probable que l'oiseau de ce nom ne l'est pas aussi: "Petit passereau à plumage bleu et brun, originaire de l'Afrique tropicale, souvent élevé en volière" (Lex).

BOUDDHA (s.m.)

[L, TLF, AD, R, GL, Lex, HJ, OED, Dal, Fon]

Du sanscrit "buddha" proprement "sage" (L), "éveillé illuminé" (R). Du nom propre **Bouddha** (GL, TLF, Lex).

Attesté en 1753 dans *Eclaircissemens sur la carte de l'Inde* par D'Anville (HJ), en 1754 dans *Histoire du Japon* par P. de Charlevoix (TLF) et encore plus tard en 1800 selon le Lex et XIXe siècle selon le GL, sans indication de l'oeuvre ou de

l'auteur qui introduit ce mot.

"Bouddha" désignait d'abord le nom propre du fondateur du bouddhisme.

"Surnom de Gautama, appelé aussi Çâkya-Muni, fondateur du bouddhisme" (TLF).

1753----"Edrisi nous instruit de cette circonstance, en disant que le *Balahar* est adorateur de **Bodda**. Les Brahmènes du Malabar disent que c'est le nom que Vishtnu a pris dans une de ses apparitions, et on connoît Vishtnu pour une des trois principales divinités Indiennes. Suivant St. Jérôme et St. Clément d'Alexandrie, **Budda** ou **Butta** est le législateur des Gymno-sophistes de l'Inde"----D'Anville, *Eclaircissemens sur la carte de l'Inde*, Paris, t.4, p. 75 (HJ).

1779----"Il y avoit alors dans ces parties de l'Inde, et principalement à la Côte de Coromandel et à Ceylan, un Culte dont on ignore absolument les Dogmes; le Dieu **Baouth**, dont on ne connoit aujourd'hui dans l'Inde que le Nom et l'objet de ce Culte"----*Voyage de M. Gentil*, cité par W. Chambers, en *Asiatic Research i*, p. 170 (HJ).

1922----"Jacques ne répondit pas. Il contemplait obstinément le **bouddha** dont le visage rayonnait de sérénité solitaire au fond de la grande feuille de lotus d'or..."----Martin de Gard, *Les Thibault*", éditions N.R.F., t.5, p. 174 (R).

1957----"le **bouddha** naît non dans la caste brâhmanique, mais d'une famille princière"----*Philosophique; Religieux*, p. 5213 (TLF).

Par extension, il signifie un homme divinisé qui est arrivé à la perfection ou le nirvâna dans la religion bouddhique.

"Celui qui, par détachement, a rompu la chaîne des renaissances, a atteint l'illumination, et est entré dans le nirvâna" (TLF).

"Titre donné par les bouddhistes au sage qui a mérité le nirvāna" (Lex).

Encore par métonymie il désigne la "figure sculptée d'un bouddha" (R).

C'est la "représentation plastique du dieu des bouddhistes" (GL).

"Statue, bibelot représentant le ou un bouddha dans la posture du lotus" (TLF).

1944----"Etre assis comme un bouddha; insensible, plongé en vous-même comme un bouddha"----Sartre, *Huis Clos*, p. 140 (TLF).

L'orthographe du mot varie: "boudha" (Larousse 19e et Guérin 1892), "bouddha" ou "buddha" (Quillet, 1965; cf. TLF). Il s'écrit habituellement avec un double 'd' maintenant.

Le mot étant productif, il y a plusieurs dérivés:

1. "bouddhisme" (s.m.) 1830, Balzac, *Les mots à la mode* (TLF)
2. "bouddhique" (adj.) 1840, Leroux, *De l'humanité*, t.1, p. 439 (TLF); 1842 (Lex, AD)
3. "bouddhiste" (s., adj.) 1840, Leroux, *De l'Humanité*, t.1, p. 431 (TLF); 1842 (Lex, AD)
4. "Bouddhéité" (s.f.) 1957, *Philosophique; Religieux*, p. 5411 (TLF)

5. "bouddhologie" (s.f.), (Lex).

Attesté en anglais en 1681 dans "*An historical relation of the island of Ceylan*" par Robert Knox (OED). Attesté en portugais en 1563 dans une oeuvre de Jão de Barros (Dal).

BUNGALOW (s.m.)

[TLF, B&W, AD, R, GL, Lex, HJ, OED]

Mot anglais tiré du hindi "bangla" (B&W, AD, R, GL, Lex, OED), proprement "bengalien". Par métonymie qui a eu lieu en Inde, la construction des maisons propres au Bengale était appelé "bangla". "Bangla" est un synonyme de "bengali".

Il est "emprunté à l'anglais 'bungalow' attesté dans NED depuis 1676 sous la forme 'bungale' et 'bungelow' en 1711. L'anglais 'bungalow' est emprunté au gujarati 'bangalo' lui-même de l'hindustani 'bangla' '(maison) du Bengale'" (TLF).

Il vient de "bangla", de la langue bengali, qui est dérivé de "banga" signifiant "Bengale" (HJ).

Attesté en 1829 dans *Voyage dans l'Inde* par Jacquemont signifiant: "Habitation indienne d'un seul étage, entourée de vérandas" (Lex).

"The most usual class of house occupied by Europeans in the interior of India, being on one story, and covered by a pyramidal roof, which in the normal bungalow is of thatch, but may be of tiles without impairing its title to be called a bungalow" (HJ).

1873----"Des groupes de palmiers, entre lesquels apparaissaient de pittoresques bungalows" ----Jules Verne, *Le tour du monde en 80 jours*, p. 50 (TLF).

Par extension, il signifie en France une "Petite maison en rez-de-chaussée, très simple et généralement en bois, qui est installée à la campagne ou au bord de la mer pour un séjour provisoire" (Lex).

1935----"Au fur et à mesure de sa progression, les résidences qui la bordent (la chaussée) réduisent leurs prétentions, deviennent des 'bonbonnières' puis des bungalows, prennent un caractère de plus en plus campagnard et tournent enfin à la chaumière"----Morand, *Bucharest*, p. 182 (TLF).

Le mot a aussi pris des significations métaphoriques.

1937----"Une poignée d'affection suffit. Quatre ou cinq êtres, qui sont les pilotis sur lesquels on a bâti son bungalow"----Montherlant, *Le démon du bien*, p. 1340 (TLF).

Attesté en anglais en 1676:

1676----"It was thought fit... to sett up **Bungales** or **Hovells**... for all such English in the Company's service as belong to their **Sloopes & Vessells**"----Streynsham Master M.S. *Diary (India Office)* 25 Nov. 1676 (OED).

CACHEMIRE (s.m.)

[E, GVF, DAF, L, C, TLF, H&D, B&W, B, R, GL, Lex, HJ, OED, Dal]

Du nom propre d'une province le "Cachemire". Le nom propre "Kashmīr" du sanscrit "kaśmīra" ou "kāśmīra", selon Burnouf, est une contraction de "Kaśyapamīra". Le nom est peut-être lié au tribu "khasa" (HJ).

Il désigne le "Nom propre d'une Province ou Royaume d'Asie, dans les Etats du Mogol" et "Le nom de la ville capitale du Royaume" (GVF).

Attesté en 1671 dans le sens du nom de la province:

"escharpe de Cachemire" (cf. FEW) dans *Histoire de la dernière révolution des Etats du Grand Mogol dédiée au Roy par Bernier*, t.1, p. 160 (TLF).

Il est attesté comme un nom commun en 1791 dans *Les ruines* par Volney dans Barbier, *Etymological and lexicographical notes on the French language and the romance dialects of France*,

Proceedings of the Leeds philosophical and literary society,
Misc. Lexicography, 18, no. 7, 1821 (TLF). Cependant selon le
Lex, B&W, et le R, il est attesté en 1803.

En 1791, il désigne par métonymie ou par ellipse le nom
commun, les "tissus moëleux de Kachemire" (TLF), où
l'orthographe "Kachemire" est une forme isolée.³

En 1803 (Lex, BW, R), il désigne un "Tissu très fin, fait
avec le poil de chèvres du Cachemire ou du Tibet" (Lex).

1878----"Elle portait une superbe robe blanche de cachemire de
l'Inde, garnie de cygne, ouverte en carré sur la
poitrine"----Zola, *Une page d'amour*, p. 976 (TLF).

En 1803 (TLF), et encore par métonymie ou par ellipse il
signifie un "châle" et aussi rarement un "turban".

"Un Cachemire des Indes: châle fabriqué à la main dans l'Inde
avec cette laine" (HD)

"Grand fichu de laine fine qui se fabrique à Cachemire" (DAF
Suppl).

1848----"Son cachemire, dont la pointe touchait à terre,
laissait échapper de chaque côté les larges volants d'une robe
de soie"----A. Dumasfils, *La dame aux camélias*, p. 11 (TLF).

³Au contraire de ce que constate le TLF, cette orthographe
figure déjà dans une oeuvre de Bernier selon Machado, qui doit
datée du 17e siècle.

1853----"Je maniais un cimenterre éclatant, je me représentais habillé en Turc avec un cachemire autour du front,..."----Du Camp, *Mémoires d'un suicidé*, p. 86 (TLF).

En 1820 (TLF), par analogie il désigne un tissu de laine très fine, qui n'est pas nécessairement fabriqué au Cachemire. Cette acception est attesté dans le "*Nouveau dictionnaire de la langue française* de Laveaux.

1890----"Voici des burnous de cachemire ondoyants comme des flots de clarté, puis de habillons superbes de misère"----Maupassant, *La vie errante*, p. 150 (R).

1918----"Tout ce que je sais de M. Sibille, c'est qu'il dirigeait une grande fabrique de cachemires français. J'ai entendu dire à ma mère que l'impératrice Eugénie portait quelquefois de ces cachemires pour encourager l'industrie nationale,..."---A. France, *Le petit Pierre*, p. 256 (TLF).

Par métonymie basée sur ce dernier sens, il signifie le châle fait de cet étoffe française: "châle de cachemire français" et puis par ellipse le châle lui-même: "cachemire français" (H&D)

"Grand fichu de laine fine qui se fabrique à Cachemire - Schall qui l'imite, et que l'on fabrique en France" (DAF Suppl).⁴

1831----"Les petites créatures qui passent leur vie à essayer des cachemires ou qui se font les portmanteaux de la mode n'ont pas de dévouement, elles en exigent et voient dans l'amour le plaisir de commander, non celui d'obéir"---Balzac, *La peau de chagrin*, Oeuvres, t.9, p. 87 (R).

⁴Signalons ici une autre forme orthographique, 'schall', de châle.

Une anti-phrase ironique et populaire a été formée avec ce mot: "donner un coup de Cachemire" signifiant "donner un coup de torchon" ou "essuyer" (TLF).

1960----"Ainsi elle [Zobie] avait recueilli, là-haut, entre deux coups de **cachemire**, comme on dit dans le langage de la limonade, des propos laconiques et tranchants..."---A. Arnoux, *Zulma l'infidèle*, p. 150 (TLF).

Le mot a quelques dérivés:

1. "cachemirien" (s.m., adj.)
2. "cachemirette" (s.f.)

Le mot n'a été accepté par l'Académie qu'en 1835 selon H&D, mais il se trouve déjà dans le DAF Suppl (1815).

Attesté comme "cashmere" en anglais en 1822 dans *Diary* de J.W. Croker (OED). Attesté en portugais comme un nom propre en 1626 dans *O descobrimento do Tibet* par P. António de Andrade et comme nom commun en 1873 (Machado).

CASIMIR (s.m.)

[E, DAF Suppl., L Suppl., C, TLF, H&D, B&W, AD, B, R, GL, Lex, HJ]

Du nom propre de la province: "Cachemire".

"Altération d'après le nom propre Casimir, de Cassimere, nom anglais de la province de Kashmir, d'où cette étoffe a été d'abord tirée" (B&W).

"Casimir vient de l'anglais 'Kersey-mere' (pure étoffe de Kersey); on l'a cru à tort une déformation de cachemire" (C).

"Altération de l'anglais 'Kersey-mere'" signifiant "carisel pure" (H&D).

"Altération par l'influence de Casimir de l'anglais 'Kersey-mere'" (AD).

"Emprunté avec altération d'après le nom de personne 'Casimir' à l'anglais 'cassimer' (FEW t.20, p. 100a; Barbier, 'Misc.' 18, no. 7), attesté au sens de 'étoffe de laine légère, depuis 1774 dans NED, issu du nom anglais de la province de 'Cachemire', attesté en 1665 sous la forme 'Cassimer' (ibid).... L'hypothèse d'un emprunt à l'anglais 'kerseymere' 'tissu de fine laine' 1798 dans NED, corruption de la forme anglaise 'cassimere' par le nom de la ville de 'Kersey' dans le Suffolk n'est pas à retenir pour des raisons chronologiques." (TLF)

"Kerseymere: This is an English draper's term, and not

Anglo-Indian. But it is through forms like Cassimir (also in English use), a corruption of Cashmere, though the corruption has been shaped by the previously existing English word 'kersey' for a kind of woollen cloth, as if 'Kersey' were one kind and kerseymere another, of similar goods." (HJ)

Attesté en 1686 (TLF, Lex) dans *Liste de Presens de Monsieur Constance (premier ministre de Siam) au Roy par Chaumont*, comme "une pièce d'étoffe de Casinire" (TLF); en 1791 (B&W, AD, R, GL) dans le *Journal de Paris*. Cette dernière datation pourrait être par confusion avec le doublet "cachemire" que B&W, R, GL et le Lex datent depuis 1803, et le TLF depuis 1791. Mais étant des doublets (cachemire et casimir) n'est-il pas difficile à préciser laquelle des attestations correspond à quel terme?

Il désigne tout d'abord un "tissu de laine mince et léger, réalisé suivant l'armure de croisé" (Lex).

C'est un "drap léger fait de laine croisée ou de coton, de dessins et de couleurs variés, très employé au XIXe siècle dans la fabrication des vêtements d'homme" (TLF).

1841----"Napoléon était assis sur une chaise grossière [...] son célèbre uniforme vert, traversé par son grand cordon rouge, rehaussé par le dessous blanc de sa culotte de casimir et de son gilet, faisait admirablement bien valoir sa figure césarienne pâle et terrible" ----Balzac, *Une ténébreuse affaire*, p. 257 (TLF).

1847----"...les gens...revêtaient par la pensée ce monsieur de cottes à revers, d'une culotte de casimir, vert-pistache à noeud de rubans..."----Balzac, *Le cousin pons*, Oeuvres t.6, p. 526 (R).

Par métonymie il désigne "tout vêtement fabriqué de ce drap" (TLF). Cet emploi figure dans le *Dictionnaire de la langue verte*, 1866, p. 64 de A. Delvau.

Le mot a été accepté par l'Académie en 1835 selon le TLF et H&D, mais il se trouve déjà en 1815, dans le DAF Suppl.

Attesté comme "cassimer" en anglais en 1665 dans *Herbert's Travels* de Sir T. Herbert et puis comme "cassimere" en 1704 dans *Aureng-zebe, a tragedy*, par John Dryden (OED).

Commentaire

Selon le FEW "cachemire" et "casimir" sont des doublets du nom de province, le Cachemire. Ils n'étaient que des variantes orthographiques qui ont fini par désigner deux textiles différents. Citons le OED,

"...the country was called *Keshimur* by Marco Polo, *Queximir* by Barros, *Kachemire* by Bernier, *Cassimer* by Herbert 1665".

Selon Skeat (1963), "Cassimere, a twilled cloth of fine wool. (India). Also spelt *Kerseymer* in Webster. These terms are nothing but corruptions of Cachemire and distinct from Kersey. *Cachemire* is spelt *Cassimer* in Herbert's Travels, 1665, p. 70".

Le *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle* de Huguet atteste le mot "carisé" signifiant une "sorte d' 'étoffe de laine". C'est probablement une autre variante orthographique de "casimir".

AD atteste un autre mot, "cariset", comme variante de "casimir". Citons AD: "Cariset 1452, *Comptoir du port de Dieppe*, de l'anglais, *Kersey*, qui est aussi à l'origine de *Casimir*".

Il semble qu'il y a eu une interférence formelle en anglais entre "kersey" et "kashmire" (prononcé aussi kerseymere), interférence facilitée par le fait que les deux villes fabriquent des textiles de laine bien que très différents.

CIPAYE (s.m.)

[DAF Suppl, L, Dev, C, TLF, H&D, B&W, AD, R, GL, Lex, HJ, OED, Dal, Fon]

D'origine persane "Sipahī" de "sipāh" proprement "une armée, un camp". Les dictionnaires ne sont pas tous d'accord si le mot est emprunté en français par la voie du portugais ou de l'anglais ou les deux.

"Mot portugais, du persan 'sipāhi', soldat" (Lex).

"Du portugais 'sipay', cipay, du persan 'sipāhi', soldat, qui a donné aussi 'spahi'" (AD).

"Emprunté du portugais 'sipay', 'cipay', emprunté lui-même d'une langue de l'Inde, qui l'a pris au persan 'sipahi' proprement 'cavalier'" (B&W).

"Venu de l'Inde par l'intermédiaire du portugais, du mot persan 'sipahi', cavalier" (R).

"Do port. 'cipai', 'soldado indígena'" (Fon).

"Do persa 'sipāhī', de 'aspa' (sâns. açva), 'cavalo' (Dal).

"Anglais 'sepoy', le mot est persan, 'sipāhi', qui est le même que 'spahi'" (L).

"Emprunté de l'anglais 'sepoy' qui est le persan 'sipahi'" (H&D), mais plus loin sous le titre de "spahi", "le doublet 'cipaye' que le français a reçu par l'intermédiaire au portugais plutôt que de l'anglais..."(H&D)

"Emprunté, par l'intermédiaire de l'anglais (...) au portugais 'sipae' (dep. 1728), aussi 'cipae' (1825 dans Dalgado), etc., lui-même emprunté au persan 'sipāhī' 'soldat'" (TLF).

"The word is Persian 'sipāhī', from 'sipāh', 'soldiery, an army'; which J. Oppert traces to Old Persian 'spāda', 'a soldier' ('Le peuple et la langue des Mèdes', 1879, p. 24). But 'Sbah' is a horseman in Armenian; and sound etymologists connect 'sipāh' with 'asp', 'a horseman'; [others with Sanskrit 'padāti', 'a foot-soldier']...The word 'sepoy' occurs in Southern India before we (les Anglais) had troops in Bengal; and it was probably adopted from the Portuguese" (HJ).

Le sens d'origine du mot est donné comme 'soldat' (Lex, TLF, AD, Fon, Dal) ou 'cavalier' (B&W, R, GL).

"Soldat indien que l'on nomme aussi 'Reispoute'" (DAF Suppl).

"Soldat indien au service des Européens et spécialement de la compagnie des Indes" (L).

"Nom donné dans l'Inde aux indigènes qui servent dans les troupes européennes" (Dév).

"Soldats indiens engagés au service des Français puis des Anglais" (AD).

"Soldat autochtone, dans l'Inde aux 18e et 19e s, au service des Anglais, des Français ou des Portugais" (GL).

Attesté en 1758 dans *Voyage aux Indes Orientales*, traduit du texte anglais *Voyage to the East Indies* (1757) de J.H. Grose (TLF). Cependant Dalgado atteste le même texte français de 1750 et non de 1758. C'est probablement pourquoi le Lex, B&W, R et AD datent ce mot de 1750 sans spécification du texte ni de l'auteur. Le OED ainsi que le HJ constatent que la première édition de l'oeuvre anglaise n'a paru qu'en 1757. Ainsi la première attestation française doit dater de 1758.

*1750----"On prend aussi quelques soldats parmi les natifs de l'Isle [de Bombaim], on les appell **Sepay**"----Grose, *Voyage aux Indes Orientales*, P. 55 (Dal).

1759----"De quinze milles **cipayes** dont l'armée est censée composée, j'en compte à peu près huit cens sur la route de Pondichery, chargé de sucre et de poivre et d'autres marchandises, quant aux Coulis, ils sont tous employés pour le même objet" ----Lettre de Lally au Gouverneur de Pondicherry dans Owen R. Cambridge, *An account of the war in India between the English and the French on the Coast of Coromandel (1750-1760)*, 1761, p. 150 (HJ).

1770----"Une garnison de cent Européens et de trois ou quatre cens **Cipayes**, forment sa défense"----Abbé Raynal, *Histoire philosophique et politique des établissements des Européens dans les deux Indes*, t.1, p. 331 (Dal).

1791----"Quatre **cipayes** ou reispoutes, montés sur des chevaux persans, pour l'escoter" ----Bernardin de Saint-Pierre, *La chaumière indienne*, Paris, Furne et Cie, 1863, p. 315.

1845----"Le **cypahi** est bien payé; il reçoit sept roupies par mois (environ dix-sept francs) en garnison, et en marche une augmentation ou batta d'une roupie huit ans"----Jancigny, *Inde*, p. 38 (Dal).

1873----"Depuis 1756 (...) jusqu'à cette année [1857] dans laquelle éclata la grande insurrection des **cipayes** la célèbre compagnie des Indes fut toute-puissante"----J. Verne, *Le tour du monde en 80 jours*, Paris, J. Hetzel, p. 42 (TLF).

Le mot s'emploie adjectivement aussi: "Régiment, soldat cipaye; troupes cipayes" (TLF). Cette signification est attestée en 1859 dans *Correspondance [avec Tocqueville]*, Paris, Gallimard, 1859, p. 234. (Il s'emploie adjectivement en anglais aussi, par exemple, "the sepoy mutiny".)

L'orthographe du mot a beaucoup varié: "sepay" (1750: R, B&W; 1758: TLF), "cipay" (1770: TLF, B&W), "cipaye" (1768: R, B&W; 1791: TLF), "cipahie" (1813: TLF), "cipahi" (1865-1908: TLF), et "cypahi" (1845).

Accepté par l'Académie en 1835 selon H&D, mais encore il figure dans le DAF Suppl. en 1815.

Attesté en anglais en 1682 dans *A diary* de Sir William Hedges (OED). Attesté en portugais comme "Hispains" en 1609 dans *Itinerario* de Fr. Gaspar de S. Bernardino; et comme "sipae" en 1728 dans *O Cronista de Tisuary*, I, P. 30 (Dal).

Commentaire

L'analyse de ce mot nous laisse avec plusieurs points d'interrogation. Quelle est la voie de l'emprunt suivie? Il semble que ce mot a été emprunté du persan par le hindi, et de celui-ci par le portugais. Comme un patois indo-portugais était la lingua-franca en Inde, ce mot a été emprunté par l'anglais duquel le mot est arrivé en français par le moyen de la

traduction. Cette interprétation s'accorde avec tous les dictionnaires ainsi que la première attestation, sauf l'explication de Dauzat. Selon celui-ci, les cipayes sont les "soldats indiens engagés au service des Français puis des Anglais".

Le sens d'origine du mot n'est pas précis - "soldat" ou "cavalier" ou les deux? Selon le OED le sens "cavalier" est le sens primitif.

"Cipaye" a un doublet "spahi" qui est arrivé en français par l'intermédiaire de l'Algérie. "Spahi" (pas cité dans le R) (s.m.) est attesté en français en 1538 (Lex, B&W, AD, GL) pour désigner un "cavalier, soldat" (Dev) et "cavalier" (Lex). Il a été emprunté du turc, du persan "sipâhi" (B&W) par l'intermédiaire de l'arabe d'Algérie. Il désignait d'abord "cavalier turc au service du Sultan" et ensuite par une extension de sens en français "des cavaliers indigènes de l'Afrique du Nord au service de la France" (B&W).

DĒVANĀGARĪ (s.m., adj)

[L, R, GL, Lex, HJ, OED, Dal]

Du sanscrit "devanāgarī", proprement "cité des dieux". C'est une forme composée du "Sanscrit, 'deva', divin, et 'nāgarī', sorte d'écriture" (L), et est connu en français comme

"dévanāgarī" ou "nāgarī".

"Sanskrit, Hindī, Marāthī 'dēvanāgarī' (in Bengālī 'devanāgar'), a compound apparently of Sanskrit 'dēva' god + 'Nāgarī' an earlier or more generic appellation of the same alphabet, literally 'Nāgarī (?town-script) of the gods'.

'Nāgarī' is apparently the feminine adjective meaning 'of the city or town, urban, urbane, refined' (sc. 'lipi' writing, script) from Sanskrit 'nagara' city. Its application to a particular written character can be traced back to the 11th C., when Albirūnī mentions an alphabet called 'Nāgarā', and of a derivative from it called 'Ardha-nāgarī', i.e. 'half Nāgarī'. The actual origin and history of the compound 'Dēva-nāgarī' has not been ascertained... The 18th C. European scholars who adopted the word, have variant forms from Bengālī or other Indian vernaculars" (OED).

Attesté en 1845 (GL, Lex) sans spécification du texte avec la signification suivante:

"Ecriture usuelle du sanscrit" (R).

"Ecriture moderne du sanscrit classique et de certaines langues de l'Inde" (Lex).

"Sorte d'écriture ou de caractère pour écrire le sanscrit. Le dévanāgarī a été remplacé postérieurement par le bengali, qui en est une forme plus cursive" (L).

1854----"La secte sin-gon...et la secte tendai sont remarquables en ce qu'elles font usage des caractères **dewanagri** modifiés"---Jancigny, *Japon*, p. 150. (Dal).

1873----"Voici les titres des principaux journaux récemment fondés (dans l'Hindustan)... 'le lever des lumières' (en urdu et en caractères **nagaris**)"----Journal Officiel, 8 janvier 1873, p. 112, 3e colonne (L. Suppl).

1876----"Nagari: Synonyme de dévanagari" ----Journal officiel,
29 février 1876, p. 1450, 3e colonne (L. Suppl).

Il s'emploie adjectivement: "le caractère dévanâgari" (L).

Tous les dictionnaires, sauf le GL et le Lex. cite
"dévanāgarī" comme de genre masculin.

Attesté en anglais en 1781 en *Asiatic Researches* par Sir C.
Wilkins (OED). Attesté en portugais en 1874 dans *O Japão* de
Pedro G. Mesnier (Dal).

DRAVIDIEN (s.m., adj.)

[L, TLF, AD, R, GL, Lex, HJ, OED Suppl, Dal]

Du sanscrit "Drāvidah" proprement nom d'une province du sud
de l'Inde. Ce terme est emprunté par l'intermédiaire de
l'anglais "dravidian".

"Dravidien" et "dravidique" s'emploient comme des adjectifs
synonymes en français avec les suffixes '-ien' et '-ique'
respectivement. "Dravidique" est attesté en 1856 dans l'oeuvre
de Lachâtre (TLF, AD, R, GL). "Dravidien" est attesté en 1866
(R, AD: sans spécification de l'oeuvre); en 1867 (TLF) dans
Nouvelles leçons sur la science du langage de G. Harris et de

G. Perrot, traduit de l'anglais du texte d'un cours donné par Max Müller en 1863: en 1870 (Lex.: sans spécification de l'oeuvre).

Le terme "dravida" comme nom de province et de ses habitants est attesté en français antérieurement (en 1845):

1845----"le tâmoul se parle dans le Drâvida , qui occupe l'extrémité sud de la Péninsule" ----Xavier Raymond, *Inde*, p. 265 (Dal).

"The Sanscrit term 'Drāviḍa seems to have been originally the name of the Conjevaram Kingdom (4th to 11th century A.D.), but in recent times it has been used as an equivalent to 'Tamil'" (HJ).

En 1870, "dravidien" s'emploie substantivement pour désigner les langues de la famille linguistique propre à cette région. La dérivation anglaise est attestée en 1856:

"Dr. Caldwell proposed Dravidian as a convenient name for the South Indian languages which belong to the Tamil family, and the cultivated members of which are Tamil, Malayālam, Canarese, Tulu, Kuḍagu (or Coorg), and Telugu; the uncultivated Tuḍa, Kōtā, Gōṇḍ, Khoṇḍ, Orāon, Rājmahāli" (HJ).

1856----"The idioms which are included in this work under the general term Dravidian constitute the vernacular speech of the great majority of the inhabitants of S. India"----Caldwell, *Comparative grammar of the Dravidian languages* (HJ).

1969----"Il est regrettable que le dravidien (...) soit pris pour la langue des primitifs"----Encyclopédie Universelle, p. 789.

Le terme s'emploie substantivement pour désigner aussi les peuples habitant cette région.

"La vaste péninsule indienne, depuis les monts Himalaya jusqu'à l'île de Ceylan, est occupée par deux groupes de peuples, entre lesquels il n'y a nulle parenté: les Aryas et les Dravidas.

Sous ce dernier nom, on désigne tous les peuples habitants la partie méridionale de la péninsule qui s'étend depuis les monts Vindhya et la rivière Nerbudha ou Nermadâ jusqu'au cap Comorin et porte le nom de Dekhan"----La grande encyclopédie.

1921----"Ce groupe de 50 million de Dravidiens..." ----Vidal de la Blanche, *Principes de géographie humaine*, Paris, A. Colin, p. 283 (TLF).

En 1888 (GL), il s'emploie adjectivement pour signifier ce qui est "Relatif aux Dravidiens, groupe ethnique et linguistique minoritaire dans l'Inde méridionale" (TLF).

1942----"Ces langues dravidiennes qui n'eurent pas de mots distincts pour 'hier' et pour 'demain'"----Saint-John Perse, *Exil* dans "Oeuvre poétique", t.1, Paris, Gallimard, 1953, p. 276 (TLF).

Attesté en anglais en 1856 dans *Comparative grammar of the dravidian languages* par le Bishop Caldwell (HJ). Attesté en portugais comme "dravir" au XVIIIe siècle dans *Noticia do gentilismo*, t.1; et comme "drávidas" (les peuples) en 1885 dans

A literatura e a religião par Vasconcelos Abreu (Dal).

Les formes dérivées sont "dravidisme" (s.m.) et "dravidiste" (s.m.).

Commentaire

La forme "dravida" désignant la province qui est attesté en français en 1845, peut être empruntée au portugais. Le portugais, qui est connu pour sa fidélité de la forme de l'emprunt, atteste la forme "dravida", emprunté au sanscrit "drāviḍa" (Dal).

GAUR (s.m.)

[L, TLF, R, GL, Lex, OED, Dal]

Hindoustani "gour" (TLF, R, Lex) ou "gaur" (Dal, OED, GL), qui désigne un "buffle sauvage des montagnes de l'Inde et de Malaisie" (GL, Lex).

Attesté en 1861 comme "gour" dans *Encyclopédie pratique de l'agriculture*, iv, col. 85, par A. Geoffroy Saint-Hilaire (TLF) et en 1865 (GL, Lex) sans spécification du texte.

Il désigne un "grand boeuf sauvage de l'Inde, atteignant jusqu'à deux mètres du hauteur, au garrot légèrement relevé en bosse, aux cornes en croissants" (TLF).

C'est un "espèce de bruant de l'Inde" (L).

1930----"Les seuls objets surgis au-dessus du rempart: un tombeau orné de fétiches en plumes, et un énorme crâne de gaur"----Malraux, *La voie royale*, Paris, Grasset, p. 162 (TLF).

1893----"The gaur (bos gaurus) the misnamed bison of Indian sportsmen"----R. Lydekker, *Horns and hoofs*, p. 15 (OED).

L'orthographe en 1861 était "gour" mais en 1892 elle variait entre "gour" et "gaur" avant de se fixer comme "gaur".

Attesté en anglais en 1806 par Elphinstone, édité par Colebrooke dans *Life* (1884). Attesté en portugais comme "gauro" en 1837 (Machado).

GAVIAL (s.m.)

[L, TLF, H&D, AD, R, GL, Lex, HJ, OED, Dal]

Hindoustani "gharīyal" (TLF, OED, R). Du hindi "gharviyal" (AD, Lex). Proprement "reptile crocodylien d'Inde et de Birmanie, à museau long et fin" (Lex).

"The name must have originated in some error, probably a

clerical one, for the true word in Hindi is 'ghaṛiyāl' and 'gavial' is nothing" (HJ).

"Gavial: Also in more correct forms 'gar(rh)ial', 'gharrial', 'ghuryal'" (OED).

Attesté en 1789 dans *Histoire naturelle des reptiles* par Lacépède (TLF, H&D, AD, R, GL).

Il désigne un grand reptile aquatique de l'Inde qui est voisin du crocodile.

"Reptile crocodile qui habite l'embouchure du Gange; par opposition à l'alligator qu'on trouve en Amérique et au crocodile qui habite le Nil ou autres fleuves d'Afrique" (L).

1832-34----"Museau étroit et pointu, comme celui du gavial"----Dumont d'Urville, *Voyage de découvertes autour du monde et à la recherche de la Perouse*, Paris, Roret, t. 2, p. 94 (TLF).

1836----"on confond souvent, et mal à propos, le crocodile biporcatus de l'Océanie avec le Caïman (alligator), dont l'Amérique est la patrie, et le Gavial de l'Asie, bien que ces sauriens offrent entre eux des différences remarquables"----Rienzi, *Océanie*, t.1, p. 50 (Dal).

1877----"Toi, l'Amérique, et toi, l'Inde, (...) Déserts dont les gavials sont les noirs cénobites"----Hugo, *L'art d'être grand-père*, Paris, Hetzel, p. 86 (TLF).

Par analogie c'est le "nom sous lequel on a désigné le lépisostée ossé, employé par quelques auteurs" (L) et aussi "un des noms donnés à l'éolodon de Sömmering, reptile saurien

fossile trouvé aux environs de Manheim" (L).

Attesté en anglais en 1825 dans *A handbook, or concise dictionary of terms used in the arts and sciences* par Walter Hamilton. Attesté en portugais en 1837 dans *O Panorama* (Dal, Machado).

GAYAL (s.m.)

[L, L. Suppl, R, GL, Lex, HJ, OED]

Hindi "gayāl" proprement "espèce de boeuf de l'Inde et de Thibet" (L. Suppl).

Attesté en 1873 (Lex, L, GL) dans le *Journal Officiel*.

1873----"Les grands quadrupèdes sauvages de la famille des tauraux l'Inde et des contrées indochinoises et de Malacca ont été plus minutieusement classés: dans le nombre, il faut citer le gayal ou gyall" ----*Journal Officiel*, le 1er janvier, p. 7, 2e col. (L).

Il désigne un "Espèce de buffle vivant dans l'Inde à l'état de semi-domesticité" (Lex).

"Espèce de boeuf sauvage de l'Inde ressemblant au gaur" (R).

"A semi domesticated ox, believed by some to be a variety of the

'gaur', and by others as a distinct species" (OED).

Le pluriel est "gayals".

Attesté en anglais en 1790 dans *Asiatic researches* (OED).

Le mot ne se trouve pas en portugais.

GIBBON (s.m.)

[GVF, DAF Suppl., L., TLF, H&D, B&W, AD, R, GL, Lex, PG, OED]

Mot emprunté à une langue de l'Inde non-déterminée.

"Mot introduit en France par Dupleix; emprunté d'un dialecte de l'Inde" (R).

"C'est le nom sous lequel M. Dupleix nous a donné ce singe qu'il avait apporté des Indes Orientales (TLF).

"Mot anglais emprunté à un parler de l'intérieur de l'Inde" (GL).

"Alleged to be an Indian word, but it has not been found in any Indian language" (OED).

Attesté avant 1768 dans *Histoire Naturelle des quadrupèdes*, t. 5, p. 82 de Buffon (TLF). Puisque la date exacte de l'oeuvre de Buffon n'est pas certaine, le GL et le Lex date ce mot de 1766, et AD le date simplement comme "avant 1750".

Il désigne proprement un grand singe anthropoïde de l'Inde, dépourvu de queue.

"Il n'a nulle apparence de queue, mais le caractère qui le distingue évidemment des autres singes, c'est cette prodigieuse grandeur de ses bras qui sont aussi longs que le corps et les jambes pris ensemble; en sorte que l'animal étant debout sur ses pieds de derrière, ses mains touchent encore à terre, et qu'il peut marcher à quatre pieds sans que son corps se panche" (GVF).

?1766----"Le **gibbon**, dont les jambes de devant ou les bras sont aussi longs que tout le corps, y compris même les jambes de derrière, se trouve aux grands Indes et point en Amérique" ----Buffon, *Histoire naturelle des quadrupèdes*, t.3, p. 187 (L).

?----"...cet animal, jusqu'à présent inconnu, et qui a été apporté des Indes orientales sous le nom de **gibbon**, marche debout ... et a la face aplatie; il est aussi sans queue, mais ses bras, au lieu d'être proportionnés comme ceux de l'homme ... à la hauteur du corps, sont d'une longueur si démesurée, que l'animal étant debout sur ses deux pieds, il touche encore la terre avec ses mains sans courber le corps et sans plier les jambes"----Buffon, *Histoire naturelle des animaux, Nomenclature des singes*, Oeuvres complètes, t.4, p. 3 (R).

1805----"L'homme ne balance guère ses bras pour s'aider dans sa marche (...). Mais les singes, lorsqu'ils veulent marcher, en ont toujours besoin; et ce sont ceux qui les ont le plus longs qui s'en servent d'avantage, comme le **gibbon** et l'orang-outang"----Cuvier, *Leçons d'anatomie comparée*, Paris, Baudouin, t.1, p. 488 (TLF).

1933----"Ces rires partent de la maison des singes (...), c'est le **gibbon** argenté, petit homme en maillot de fourrure qui s'esclaffe ainsi"----Morand, *Londres*, Paris, Plon, p. 128 (TLF).

Le mot a été admis par l'Académie en 1878.

Attesté en anglais (du français, selon Skeat, 1963) en 1868 dans *The national encyclopedia; a dictionary of universal knowledge*. Le portugais "gibão" vient aussi du français.

Commentaire

Selon PG le mot est "sans doute néologisme de naturaliste d'après le latin 'gibbus', 'voûte', en raison de l'allure de l'animal qui s'appuie sur ses bras en courbant le dos". Cette explication de l'étymologie se s'accorde pas avec la deuxième citation de Buffon ("sans courber le corps").

Nous n'avons pas pu trouver son étymon dans les langues indiennes. Si le mot vient de l'Inde, c'est probablement un emprunt direct puisqu'il est attesté d'abord en français avant d'être utilisé en anglais ou en portugais.

GYMKHANA (s.m.)

[TLF, AD, R, GL, Lex, HJ, OED, Dal]

Mot anglais du hindi "gend khāna" proprement "salle de jeu de balle" (Lex, AD).

"Mot anglais [milieu du XIXe s] désignant une exhibition

athlétique, issu du croisement de 'gymnastic' (emprunt du français 'gymnastique') et de l'hindî 'gendkhāna', salle de jeu de balle" (GL).

"It is a fictitious word, invented, we believe, in the Bombay Presidency, and probably based upon 'gend-khāna' ('ball-house'), the name usually given in Hindoustani to an English racket-court. It is applied to a place of public-resort at a station, where the needful facilities for athletics and games of sorts are provided... The 'gym' may have simply been a corruption of 'gend' shaped by 'gymnastics', [of which the English public school short form 'gym' passed into Anglo-Indian jargon]" (HJ).

"Origin Anglo-Indian. [said to be a refashioning, by assimilation of the first syllable to that of *gymnastics*, of Hindustani *gend-khāna* 'ball-house', the name given to a racquet-court]" (OED).

Attesté en 1901 (TLF, Lex) dans *Vie au grand air*, p. 238, c. 2 dans *Les relations de l'Angleterre et de la France d'après le vocabulaire*, Paris, E. Droz, 1939, t.1, p. 256, de Mackenzie (cf. GL).

Il désignait autrefois une garden-party comportant des jeux sportifs.

"Fête en plein air, publique ou privée, organisée dans un parc ou un jardin, qui comprend des épreuves sportives, des jeux d'adresse, des courses d'animaux" (TLF).

Le mot signifie aujourd'hui un "ensemble d'épreuves disputées à bicyclette, à motocyclette, en automobile, où l'adresse et la rapidité contribuent au classement" (Lex).

1966----"Un **gymkhana** automobile a été disputé sur le quai de Bandol devant une foule considérable"----*L'équipe*, 11 juillet, p. 5, col. 6 (TLF).

1877----"Their proposals are that the Cricket Club should include in their programme the games, etc., proposed by the promoters of a **gymkhana** Club, so far as to not interfere with cricket"----*Pioneer Mail*, nov 3 (HJ).

Le mot est attesté en anglais en 1861 désignant "une garden-party puis une épreuve spéciale pour automobilistes sur un circuit compliqué de chicanes" (AD).

HINDI (s.m., adj.)

[TLF, R, GL, Lex, HJ, OED, Dal]

Mot hindi désignant une "langue indo-aryenne, dérivée du sanscrit" (TLF).

"L'une des principales langues de l'Inde" (R).

"Etymologie: 'Hindoustan, Hinde, Hindou' écrit aussi 'Indoustan, Inde, Indou'" (L).

"This is the Persian adjective form from 'Hind', 'India', ... By Europeans it is most commonly used for those dialects of Hindustani speech which are less modified by the Persian vocables than the usual Hindustani" (HJ).

Attesté en 1840 (TLF) et en 1845 (Lex, GL) sans spécification de l'auteur ni de l'oeuvre.

Il désigne une "Langue dérivée du sanscrit et qui se parle dans les villes principales de l'Inde; elle est aussi employée comme langue littéraire" (L). Parmi les nombreuses variétés dialectales, il y a l'hindi occidental qui est la langue fédérale officielle de l'Union indienne (TLF).

1968----"Le hindi occidental (...) est commun à l'Inde du Nord-Ouest et au Pakistan où il est baptisé ourdou."----Langage, p. 1121 (TLF).

Il s'emploie aussi adjectivement.

1957----"Rahula Sanskritayana, d'extraction brâhmanique, devenu plus tard communiste, ou Ananda Kauçalayayana, un Kshatriya du Penjab, qui sont tous deux des illustrations de la littérature hindî"----"Philosophie, Religion", p. 54 (TLF).

Il est prononcé avec ou sans aspiration, ainsi il s'écrit comme "le hindi" ou "l'hindi".

Il a été accepté par l'Académie en 1842.

Attesté en anglais en 1800 dans *The Asiatic Annual Register* (OED).

Commentaire

Le TLF constate que "hindi" et "hindoustani" sont des synonymes. La distinction entre ces deux termes n'est pas nette même pour les Indiens. Ceux que nous avons interrogés ont d'abord cru que les deux termes étaient synonymes. Mais quand nous leur avons demandé quelle étaient des deux langues celle qui avait fait le plus d'emprunts à ourdou, leur réponse unanime fut le "hindi". Il est donc clair que pour eux l'hindoustani et la langue la plus pure. Cependant selon le TLF "ourdou" est aussi un synonyme de "hindi" et de "hindoustani". Ceci n'a certainement pas été accepté par aucun Indien que nous avons interrogé.

Le L, d'autre part, remarque que "hindi", "hindoustani" et "hindouvi" sont des synonymes. Le TLF nous rappelle pourtant que, "Hindoui, (s.m.): (est l') Ancien idiome de l'Inde, parlé dans la partie centrale de l'Inde du Nord et précédant l'hindi moderne et l'ourdou" (TLF). Selon le HJ, "The term 'Hinduwi' appears to have been formerly used in the Madras Presidency for the Marāthī language".

HINDOUSTANI (s.m., adj.)

[TLF, R, GL, Lex, HJ, OED, Dal]

Dérivé du nom propre du pays: "Hindoustan".

"De Hindoustan, partie principale de la péninsule hindoue" (R).

"'Hindūstānī', formed with suffix -ī (expressing relationship) from Persian 'Hindūstān', literally 'the country of the Hindus' from 'Hindū', 'Hindu', and 'stān', 'place, country'" (Klein).

Proprement comme adjectif il qualifie un natif de l'hindoustan et ensuite comme substantif le natif de ce pays et la langue de ce pays.

Attesté en 1877 dans le Littré selon le R. Mais il est déjà attesté comme "indistanni" signifiant le natif de l'hindoustan en 1653 dans *Voyages et observations du Seigneur, Gentilhomme Angevin*, de F. de la Boullaye le Gouz:

1653----"Indistanni est un Mahometan noir des Indes, ce nom est composé de 'Indou', Indien et 'stan', habitation" ----F. de la Boullaye le Gouz, *Voyages et observations du Seigneur, Gentilhomme Angevin*, édition 1657, p. 543.

Cette acception a vieilli maintenant.

Il désigne comme substantif aujourd'hui, "Langue vulgaire de l'Inde, dérivée du sanscrit" (L).

"Ce terme est employé dans des acceptions variées, parfois comme embrassant le hindī et l'ourdou, parfois comme synonyme de 'ourdou', parfois pour désigner un dialecte parlé dans la région de Hardwar" (Larousse encyclopédique cf. TLF).

"The language of the Mahommedans of Upper India, and eventually of the Mahommedans of the Deccan, developed out of the Hindi dialect of the Doab chiefly, and of the territory round Agra and Delhi, with a mixture of Perian vocables and phrases, and a readiness to adopt other foreign words. It is also called Oordoo i.e. the language of the Urdū ('Horde') or camp" (HJ).

1830----"Cet ignoble patois d'Hindoustani, qui ne servira jamais à rien quand je serai retourné en Europe, est difficile"----V. Jacquemont, *Correspondence avec sa famille & c*, Paris, 1832, t.1, p. 95 (HJ).

1870----"Des bibles en hindustani et en persan" ----Mérimée, *Lettres à la comtesse de Montijo*, Paris, p. 83 (TLF).

1936----"Dans l'hindoustani des Musulmans se perpétue l'épigramme à la persane, avec l'inévitable échanson, le rossignol et la rose"----*Arts et littérature*, p. 56(4) (TLF).

Il s'emploie aussi comme adjectif: "Qui a rapport à l'hindustani" (L).

1921----"Quant à la langue du camp l'urdu, formée autour des souverains mongols de Delhi, elle n'est autre que la langue hindustani imprégnée du vocabulaire persan"----Vidal de la Blanche, *Principes de géographie humaine*, Paris, A. Colin,

1922, p. 208 (TLF).

L'orthographe "indistanni" a vieilli.

Le mot a été accepté par l'Académie en 1842 (GL).

Attesté en anglais en 1616 dans *A relation of Sir T. Roe's voyage in to the Easte Indies* (OED). Attesté en portugais comme "lingua do Industan" en 1687 dans *Conquista de Ceylão* de Fernão de Queiroz et comme "hindustani" en 1880 dans *Estudos sobre o Oriente* de Martins Velho (Dal).

HOUKA (s.m.)

[L, L. Suppl., Dev, TLF, R, GL, Lex, HJ, OED, Dal]

Du hindi "hukka" (TLF), "hukka" (GL, Lex). D'origine arabe "huqqa" (TLF) et "ḥuḳḳah" (HJ); d'origine persane "houqqa" (L), proprement "vase" ou "bocal".

"De l'arabe 'ḥouqqa' ou si l'on veut du persan 'ḥouqqa', vase, bocal et spécialement ... le flacon où passe la fumée du tabac avant d'arriver à la bouche du fumeur" (Dev).

Attesté en 1771 (TLF) comme "hoka" dans *Zend-Avesta* traduit par Anquetil du Perron; et en 1812 (R, GL, Lex) dans une oeuvre

non spécifiée de Jouy.

Par métonymie il désigne un "pipe turque ou persane peu différente du narghileh" (L).

"Pipe à eau orientale, plus longue que le narguilé" (TLF).

1831----"Sur ses genoux était le bec d'ambre d'un magnifique houka de l'Inde"---Balzac, *Peau de chagrin*, Oeuvres t.9, Paris, Garnier, 1960, p. 170 (R).

1839----"Le houka, comme le narguilé, est un appareil très élégant (...). C'est un réservoir, ventru comme un pot du Japon, lequel supporte une espèce de godet en terre cuite où se brûle le tabac, le patchouli, les substances dont vous aspirez la fumée (...). La fumée passe par de longs tuyaux en cuir de plusieurs aunes, garnis de soie, de fil d'argent, et dont le bec plonge dans le case au-dessus de l'eau parfumée qu'il contient, et dans laquelle trempe le tuyau qui descend de la cheminée supérieure. Votre aspiration tire la fumée..."---Balzac, *Oeuvres diverses*, t.3, p. 189 (TLF).

1867----"Un houka enlacé du serpent poussiéreux de son tuyau"---Goncourt, *Manette Salomon*, Paris, Charpentier, p. 132 (TLF).

L'orthographe a varié avant de se fixer comme "houka":

"hoka" (1771, dans TLF), "hooka" (Larousse de la langue française), "houkah" (Larousse 19e, 20e s), "ouca" (vieilli, Bescherelle Suppl. 1845) et "houka" (1831 dans TLF).

Il a une forme composée, "houka-berdar":

1813----"Houka-berdar: l'homme dont le métier ou la fonction est d'allumer des pipes"---Jouy, *L'Hermite de la chaussée d'Antin ou observations sur les moeurs et les usages français au commencement du XIXe siècle*, Paris, Pillet, 1815-17, t. 3, p. 113 (TLF).

Attesté en anglais en 1763 dans *Reflections of the government of Indostan* par Luke Scrafton (OED). Attesté en portugais en 1846 dans *O Gabinete Litterario* par F.N. Xavier (Dal).

JACONAS (s.m.)

[E, GVF, TLF, DAF Suppl., L, HJ, OED, H&D, AD, B, R, GL, Lex, C]

Du nom propre de ville de l'Inde "Jagannath" (Lex, R); altération de "Jaganath" (AD); "Origine inconnue" (L, H&D, B, C). Il désigne maintenant en français un textile.

"Origine incertaine (...), peut être altération de 'Jagannath', ville de l'Inde où l'on fabriquait des tissus" (TLF).

"Jaconet:...Corruption of Urdū *Jagannāthī*, from *Jagannāth* (Juggernaut) or *Jagannāthpūri* in Cuttuck, where originally manufactured" (OED).

Attesté en 1761 comme "jaconat" pour désigner le textile dans le *Dictionnaire du commerce de Savary* (TLF, H&D).

Il est attesté plus tôt désignant le dieu et puis par ellipse ou par métonymie une 'idole des Indiens" (DAF Suppl.)

"Juggernaut: A corruption of the Sanskrit 'Jagannātha', 'Lord of the Universe', a name of Krishna worshipped as Vishnu at the famous shrine of Pūrī in Orissa" (HJ).

1876----"le monde en marchant n'a pas beaucoup plus de souci de ce qu'il écrase que le char de l'idole de Jagarnata"----E.
Renan, *Revue des deux mondes*, 3e série, XVIII, p. 504 (HJ).

Par métonymie, en Inde encore, il a désigné la pagode et ensuite la ville où cette idole se trouve.

"Jagrenat: nom propre d'une ville des Indes, dans la Province d'Orixa, au sud-ouest de celle de Bengale; sur l'une des embouchures du Gange. C'est-là où le grand Prêtre des Bramines fait sa résidence, & où l'on voit le Temple le plus célèbre, & la pagode la plus révéérée des Indes" (GVF).

"L'édifice de ce temple indien, le plus célèbre d'Asie, est extrêmement élevé, & renferme une vaste enceinte. Il donne son nom à la ville qui l'entourne, & à toute la province; mais la grande idole qui est sur l'autel, en fait la gloire & la richesse: cette idole, nommée "Kéšora", a deux diamans à la place des yeux; un troisième diamant, attaché à son cou, lui descend sur l'estomac; ... au rapport de Tavernier" (E).

Par métonymie, qui se produit cette fois en Europe, probablement en français, il désigne en 1761 une "Etoffe de coton fine et légère, intermédiaire entre la mousseline et la

percale et utilisée pour la confection de robes, de lingerie"
(Lex).

A la différence du français, le textile qu'il désigne en anglais n'est plus l'original:

"A cotton fabric originally imported from India, but now manufactured in England. The application of the name has undergone change; in the trade it now means 'A plain cotton cloth of medium thickness or weight, lighter than shirting, and heavier than a mull" (OED).

1837----"Trois cravates de batiste, les trois autres sont en jaconas commun"----Balzac, *Les illusions perdues*, Paris, Garnier, 1961, p. 155 (TLF).

1904----"'Le Moulin de la Galette' [par Renoir] est peint (...) avec de longues touches caressantes comme les taches de soleil qui diaprent les vestons bleus, les robes de jaconas et les verdure de ce bal tournoyant" ----Mauclair, *Les maîtres de l'impressionnisme*, Paris, Ollendorf, 1923, p. 116 (TLF).

Il a même une acceptation métaphorique en anglais (qui n'est pas passée en français): "grand pouvoir ou force". Cette acceptation s'explique du fait que,
"On a vû des Indiens se précipiter sous les roues du char qui portoit l'idole de Jagrenat, & se faire briser les os par piété"
(E).

L'orthographe du mot était "jagrenat" (E, GVF), "jaganat" (E, DAF Suppl.) quant il désignait le dieu, la pagode ou le lieu. Mais depuis que le mot désigne le textile il s'écrit

"jaconat" en 1761 et ensuite "jaconas".

Il a été accepté par l'Académie en 1835 selon le TLF, mais il est déjà attesté dans le DAF Suppl en 1815.

Attesté en anglais comme "Iaggarnat" désignant le dieu en 1638 dans *Hakluyt* par W. Bruton (HJ), mais depuis 1769 comme "joconot" (le textile) dans *Public Advertiser*, 14 novembre.

Commentaire

La première attestation de "jaconas" doit être avancée en français et en anglais comme la première édition du *Dictionnaire universel de commerce* a paru en 1723. (Le supplément fut imprimé en 1730). Ce dictionnaire a été traduit en anglais en 1757 (cf. Michaud). Le mot anglais est ainsi emprunté du français.

JAIN (s., adj.)

[L, L Suppl., TLF, AD, R, GL, Lex, HJ, OED, Dal]

Mot hindi dérivé du sanscrit "jina", proprement "le victorieux" (Lex).

"Les Jâinas tirent leur nom d'un Saint bouddhiste surnommé

'jina' (en sanscrit, le victorieux sur ses sens), qui fut leur fondateur" (L).

"Jain ou jaïna: mots hindous, de Djina, 'conquerant', titre honorifique porté par le fondateur du jaïnisme" (GL).

"The name is Sanskrit 'jaina', meaning a follower of 'jina'. The latter word is a title applied to certain saints worshipped by the sect in the place of gods" (HJ).

Attesté en 1870 comme 'Djaïna' et en 1873 comme 'jain' dans Larousse du 19e siècle (TLF).

Il désigne comme substantif et adjectif celui qui est "adepte du jaïnisme" (TLF).

"Adhérent d'une secte religieuse fort répandue du sud de l'Inde, dont les trois articles principaux sont: le refus d'admettre l'origine divine et l'infailibilité des Védas; la révérence de certains mortels qui, par la pratique du renoncement et de la mortification acquierent un rang supérieur à celui des dieux; enfin une tendresse extrême pour la vie des animaux. Les jaïnas, qui ont une grande similitude avec les bouddhistes, s'en distinguent en ce qu'ils ne rejettent pas les castes" (L).

1936----"Les deux sociétés bouddhistes des Mahaganiens et des Hinaganiens, - dans l'Inde, celle de Jains----L. Febvre, *Combats pour histoire*, Paris, A. Colin, 1953, p. 127 (TLF).

1968----"... la non-violence a ses extrémistes: les jainas. Pour eux, toute vie est sacrée, fût-ce celle d'un moustique. Un bon jain doit filtrer l'eau qu'il boit, porter un voile devant la bouche, balayer devant lui quand il marche, de façon à être sûr de ne pas, en buvant, en respirant, en marchant, attenter à la vie du moindre animalcule"----*Vogue*, janvier 1968, p. 45, col. 2 (TLF).

Il désigne aussi comme adjectif "propre au jainisme" (TLF).

1971----"L'Occident a souvent reproché à la dogmatique jaina sa rigidité, mais il reconnaît que ses maîtres ont toujours été guidés par un véritable souci d'humanité"----*Encyclopédie universelle*, t. 9, p. 497 (TLF).

L'orthographe du mot varie entre "djaïna" (Larousse 19e, Larousse 20e, Nouveaux Larousse Illustré), "jainna" (TLF, L, GL, Lex) et "jaïn" (TLF, HJ, AD, R, GL, Lex).

"Jaïn" et "djaïn" prennent un 's' au pluriel, mais la variante "jainna" est invariable au genre et au nombre dans *L'Encyclopédie universelle*.

Le mot est productif et a plusieurs dérivés:

1. "Jainisme" ou "djaïnisme" (s.m.), *Revue de deux mondes*, 15 février 1873, p. 899 (TLF, L, L Suppl.).
2. "Jainique" (adj.), *Revue critique*, 10 février 1876, p. 123 (L, L Suppl.).
3. "Jainiste" ou "djaïniste" (s.), XXe siècle (R). Synonyme de "jaïn" (TLF).

Attesté en anglais en 1805 dans *Asiatic Researches* dans un article de Colebrooke (OED). Attesté en portugais comme "zainá" au XVIIe siècle dans une oeuvre intitulé *Breve relação* (Dal).

Commentaire

Selon presque tous les dictionnaires ce mot est attesté depuis 1870. Mais il y a une citation dans Dal qui datent d'avant 1870.

1825----"Outre ces deux cultes dominans, il en existe un troisième... c'est celui des djainas. Ces sectaires font intièrement bande à part, et détestent également les brahmes et les bouddhistes, ainsi que leurs dogmes"----P. Dubois, *Moeurs*, t.1, p. 138.

JUTE (s.m.)

[L, L Suppl., TLF, H&D, B&W, AD, R, GL, Lex, HJ, OED]

Bengali "jhuṭo" proprement "un chanvre de l'Inde". D'oriya "jhōṭṭo" ou "jhūṭṭo" du sanscrit "jaṭa" signifiant "raiz fibrosa" (racine fibreuse de la plante) (Dal).

"Emprunté de l'anglais 'jute', emprunté lui-même du bengali 'jhuto'" (B&W).

"Emprunté à l'anglais 'jute' attesté depuis 1746 (NED) et emprunté au benghali 'jhuṭo'" (TLF).

"Emprunté de l'anglais 'jute' qui est le sanscrit 'jūta'" (H&D).

"At the last meeting of the Cambridge Philosophical Society, Professor Skeat commented on various English words. 'Jute', a fibrous substance, he explained from the Sanskrit 'jūṭa', a less usual form of jaṭa, meaning, 1st, the matted hair of an ascetic; 2ndly, the fibrous roots of a tree such as the banyan; 3rdly, any fibrous substance" (Academy, December 27, 1879, dans HJ, dont un des auteurs, Dr Burnell, doute les sens secondaires attribués au terme).

"Jute: The name in fact appears to be taken from the vernacular name in Orissa. This is stated to be properly 'jhūṭō', but 'jhūṭō' is used by the uneducated" (HJ).

Attesté en 1849 dans *Annales du commerce extérieur*, Faits Commerciaux, no. 18, p. 57 (TLF) et désigne:

"Plante herbacée exotique utilisée pour ses propriétés textiles et alimentaires" (TLF).

1859----"La matière première est le jute, sorte de jonc très-textile, qui croît en Bengale; du Bengale on l'apporte en Angleterre, où la Hollande va le chercher pour le tisser chez elle et le reporter ensuite aux Indes Orientales (...) sous forme de sacs, qu'on remplit de café..."----Du Camp, *En Hollande lettre à un ami*, Paris, Poulet-Malassis et de Broise, p. 207 (TLF).

En 1849 (GL) il désigne, par métonymie, la filasse, l'extrait de la tige de cette plante. En 1902 (GL), il désigne

l'étoffe faite avec cette filasse, encore par métonymie.

"Fibre textile extraite de cette plante ou étoffe grossière faite de cette matière, servant à confectionner principalement des cordes, des sacs, des tapis" (TLF).

1914----"Une voile de lin et une autre de jute" ----Claudel, *Protée*, Paris, Gallimard, t. 2, 1ere version, p. 333 (TLF).

Il désigne encore par métonymie le sac jute .

1949----"Le sac jute reste évidemment l'emballage des sels agricoles ou industriels"----Stocker, *Le sel*, Paris, P.U.F., p. 80 (TLF).

Le mot a été accepté par l'Académie en 1878 (H&D).

Attesté en anglais en 1746 dans *Log of Ship 'Wake'* de R.C. Temple dans *Indian Antiquity*, 1901 (OED). Attesté en portugais aussi tard qu'en 1915 dans *Diario de Noticias* du 19 février (Dal).

Commentaire

Les termes en oriya et en bengali peuvent venir du sanscrit "jhuṅṭa" ou de "jhaṭi" qui signifient tous les deux un chanvre (Monier-Williams).

KAKI (s.m., adj.)

[TLF, B&W, AD, R, GL, Lex, HJ, OED]

De l'anglais "Khaki, khakee", emprunté du hindi "khâki", proprement "couleur de poussière", lui-même emprunté au persan "khâkî" qui est dérivé de "khâk", "poussière".

Attesté en 1898 comme "khaki" dans *A travers l'Angleterre* dans *L'anglicisme et l'anglo-américanisme dans la langue française. Dictionnaire étymologique et historique des anglicismes* de Bonnaffé (TLF).

Il désigne à l'origine le "tissu employé pour la confection des vêtements indiens" (TLF) de cette couleur.

En 1900, il désigne comme adjectif "de couleur brun jaunâtre" (TLF).

1923----"C'est de nouveau la couleur kaki, les pierres noires, le courant d'air du désert, la chaleur intolérable"----Barrès, *Une enquête aux pays du Levant*, Paris, Plon, t. 2, p. 11 (TLF).

En 1908 il désigne comme substantif la "couleur brun jaunâtre" (TLF).

1934----"Nous avons fait la guerre, porté les couleurs de nos nations, le bleu horizon, le gris, le kaki, le réséda"----Guéhenno, *Journal d'un homme de quarante ans*, Paris, Grasset, 1935, p. 81 (TLF).

Il désigne substantivement par métonymie le "vêtement de cette couleur" (TLF).

1916----"Les uniformes de ces rescapés sont uniformément jaunis par la terre; on dirait qu'ils sont habillés de kaki"----Barbusse, *Le feu*, Paris, Flammarion, 1945, p. 55 (TLF).

Il désigne comme substantif et comme adjectif, par métonymie, en parlant d'une personne et notamment d'un soldat, celui "qui est habillé de cette couleur" (TLF).

1919----"Une farandole où l'on reconnaissait des soldats gris, des soldats verts, des soldats kakis" ----Dorgelès, *Les Croix de bois*, Paris, A. Michel, p. 313 (TLF).

1934----"Dans le cliquetis des fusils de la garde, les juges entraient des coloniaux kaki"----Vercel, *Capitaine Conan*, Paris, A. Michel, p. 211 (TLF).

1949----"Un type se met à jouer de l'harmonica, un autre chante en mesure: 'mon petit kaki, je te resterai fidèle'"----Sartre, *La mort dans l'âme*, Paris, Gallimard, p. 285 (TLF).

L'orthographe varie entre "kaki" et "khaki". L'adjectif au pluriel est soit invariable soit marqué par un 's' (TLF).
L'adjectif féminin est invariable.

Accepté par l'Académie en 1935 (TLF).

Attesté en anglais en 1857 dans une oeuvre de H.B. Edwardes (OED).

KAMALA (s.m.)

[TLF, OED, R, Lex]

Du sanscrit "Kamala".

"Nom d'une plante d'Extrême-Orient dont le fruit est employé pour la teinture des tissus et comme médicament ténifuge" (Lex).

"Emprunté au sanskrit 'kamala' ... (d'après Klein 'Etymologie', le sanskrit 'kamalam' signifie 'lotus' ...)" (TLF).

"Sanskrit 'kamala'. The Hindī form 'kamīlā' or 'kamēlā' is recognised, with prononciation (kāmī.lā), in some recent dictionaries" (OED).

"Kamala: name of an East Indian tree - OI. *Kamal am*, 'lotus', which is probably of Dravidian origin" (Klein, 1966).

Attesté en 1865 (TLF) dans Littré-Robin, en 1873 (R, Lex) sans spécifications de l'oeuvre ni de l'auteur.

Par métonymie, il désigne le "Poudre rougeâtre que l'on recueille à la surface des fruits d'un arbuste ... répandu dans certains pays d'Orient, et qui est utilisée comme produit tinctorial et comme médicament ténifuge" (TLF).

Le kamala "se présente sous forme de granules rouges, ronds, mélangés de poils très-ténus de débris de tiges et de feuilles" (le Larousse du 19e).

1910----"Les meilleurs [ténifuges] pour les enfants sont (...) le kamala, le thymol..."----Brumpt, *Précis de parasitologie*, Paris, p. 210 (TLF).

Attesté en anglais en 1820-32 dans *Flora indica* par W. Roxburgh (TLF, OED).

Commentaire

Il semble qu'il y a deux mots de forme identique en sanscrit. L'un "Kamala", comme un s.m., désigne une plante - le lotus - et la fleur du lotus. L'autre désigne, comme un s.m., un arbuste et une teinture et comme un adjectif par métonymie il désigne la couleur rose. La poudre de teinture ne vient pas du lotus mais d'un autre arbre signalent Klein et le Lex. C'est le deuxième mot sanscrit qui est emprunté par l'anglais et le français. Nous avons vérifié cette explication à l'aide d'un dictionnaire hindi, selon lequel "kāmīlā" (s.m.) désigne "the shrub *rottlera tinctoria*, the dust from the capsules of which is often used for dyeing silk fabrics" (Bhargava).

KARMA (s.m.)

[TLF, R, GL, Lex, OED]

Du sanscrit "kárman" proprement "acte, action".

Attesté en 1931 dans le Larousse du XXe siècle (TLF).

Il désigne "les actions de l'homme en tant que génératrices de conséquences sur sa destinée" (Lex).

"Sujétion à la causalité, à l'enchaînement des actes, et à la responsabilité qui en découle au niveau du sort dévolu à chacun" (TLF).

1932----"C'est par une série d'étapes, et par toute une discipline mystique, qu'il aboutit (le Bouddhisme) au nirvana, suppression du désir pendant la vie et du karma après la mort"----Bergson, *Les deux sources de la morale et de la religion*, Paris, P.U.F., 1961, p. 238 (TLF).

1951----"Le karman ou 'acte' est devenu le dogme central de la religion (hindouiste)... Tout acte, toute invention, inscrit dans la personne un effet qui mûrit, soit dans cette vie, soit, plus souvent, dans une vie future et qui constitue le destin de l'être... La loi du karman atteint tous les vivants, y compris les dieux..."----L. Renou, *L'hindouisme*, éditions P.U.F., p. 56 (R).

L'orthographe varie entre "karma" et "karman".

Il a une forme dérivé: "karmique" (adj.) (TLF).

Attesté en anglais en 1828 dans une oeuvre de B.H. Hodgson (OED).

KHMER (s.m., adj.)

[TLF, R, GL, Lex]

Mot hindi (Lex); mot hindou (TLF, R, GL). Proprement "relatif au Cambodge".

Attesté en 1873 dans *Figures d'hier et d'aujourd'hui*, de V. Fournel dans *Datations et documents lexicographiques*, 1959, t. 15 de B. Quemada (TLF). Selon le GL et le Lex, il est attesté en 1890 sans autres précisions de l'oeuvre ou de l'auteur.

Il désigne, généralement au pluriel, le "peuple autochtone et majoritaire au Cambodge composé d'éléments centro-mongols superposés au fonds indonésien" (TLF).

"Population d'origine hindoue qui habite le Cambodge" (R).

1921----"C'est dans ce fond, resté original malgré les mélanges, que puise l'émigration actuelle vers l'Assam et vers la Birmanie; de là sans doute, vinrent jadis les khmers du Cambodge"----Vidal de la Blanche, *Principales de géographie humaine*, Paris, A. Colin, 1922, p. 113 (TLF).

1930----"Les Cambodgiens ou Khmer, (...) taille 1m 65, cheveux souvent ondulés, yeux rarement obliques; proprement un mélange de Kui, de 'Malais' et d'Hindous"----Haddon, *Les races humaines et leur répartition géographique* traduit par A. Van Gennep, Paris, F. Alca, 1930, P. 225 (TLF).

En 1878, il désigne comme un adjectif "propre à l'histoire et à la culture de ce peuple" (TLF) et "propre ou relatif au

Cambodge actuel" (TLF).

1912----"Le sculpteur khmer s'est attendri sur l'homme-dieu d'Orient, comme vers le même temps, l'artisan gothique s'attendrissait à raconter la naissance et la passion de l'homme-dieu d'Occident" ----Faure, *Histoire de l'art. L'art médiéval* dans les *Oeuvres complètes*, Paris, Club des librairies de France, 1964, t. 1, p. 175 (TLF).

1951----"Bien que nous sachions qu'une tête bouddhique khmère implique des siècles de bouddhisme, nous la regardons comme si le sculpteur en avait inventé l'esprit et la complexité"----Malraux, *Voix du silence* dans les "Oeuvres", éditions N.R.F. (Pléaïde), p. 617 (R).

1978----"De retour d'un long reportage dans le Sud-Est asiatique qui s'était achevé par les camps de réfugiés khmers en Thaïlande, il se sentait vidé"----G. Lagorce, *Marie en plein soleil*, Paris, Julliard, 1978, p. 80 (TLF).

En 1931 il désigne la "langue du groupe môn-khmer, parlée au Cambodge" (GL).

En 1970 il désigne le "nom officiel du Cambodge" (Lex).

La forme féminine de l'adjectif est "khmère". Au pluriel il est soit "khmers, khmères" soit invariable (TLF) mais pour le GL il est toujours invariable.

Le mot n'est attesté ni dans le OED ni dans le HJ.

KINO (s.m.)

[DAF Suppl., L, L Suppl., TLF, H&D, AD, R, GL, OED]

La langue indienne d'origine (s'il est bien un mot d'origine indienne) de ce mot n'est pas connue. Citons les dictionnaires:

"Emprunté à une langue de l'Inde" (R).

"Paraît emprunté des langues de l'Inde" (H&D).

"Mot des Indes Orientales" (L, L. Suppl.).

"Probablement emprunté à une langue d'Afrique Occidentale (cf. le mandingue 'cano', 'kino de Gambie' attesté par un texte anglais de 1738), par l'intermédiaire de l'anglais 'kino' de même sens (1788, mais déjà 'Gummi Kino' en 1774 dans la 'Pharmacopée d'Edinbourg'" (TLF).

"Apparently of West African origin: cf. Mandingo 'cano' = Gambia kino" (OED).

Proprement, il désigne un suc desséché de légumineuse.

Attesté en 1803 dans *Annales de chimie*, 1re série, t. 46, p. 321 (TLF, GL), mais en 1812 (H&D, AD, R,) dans *Dictionnaire français-allemand* de Mozin (H&D, AD, R).

C'est une "Substance, dite encore 'gomme kino', 'résine kino', 'kino de l'Inde', 'kino d'Amboine', tirée de divers arbustes des tropiques, et employée en médecine comme astringente et tonique" (H&D).

1947----"Les kinos sont extraits de certains arbres de Malabar, d'Afrique, d'Amérique et d'Australie de la même façon que, dans les Landes, la résine est extraite des pins; de plus, comme elle, ils durcissent en séchant à l'air et au soleil"----Bérard, *Cuir et peaux*, Paris, P.U.F., p. 60 (TLF).

Le mot a été admis par l'Académie en 1835 selon H&D, mais il figure déjà dans le DAF Suppl. en 1815.

Attesté en anglais en 1738 dans *Voyage à Gambia* par Stibbs (OED).

Commentaire

Nous n'avons pas réussi à trouver la langue indienne de laquelle ce mot pourrait venir. Il nous semble qu'il y a une confusion quant à l'origine du mot parce qu'il y a une espèce de cette résine qui vient de l'Inde et qui s'appelle "kino de l'Inde".

MADAPOLAM (s.m.)

[L, C, H&D, AD, R, GL, Lex, HJ, OED]

Du nom propre d'une ville de l'Inde.

"... is taken from the name of a place on the Southern Delta-branch of the Godavery, properly 'Mādhava-palam', [Telugu "Mādhavayya-pālemu", 'fortified village of Mādhava']" (HJ).

Attesté en 1823 comme "madepolam" désignant un textile dans le "*Dictionnaire universel de la langue française...*, Paris, Verdière, 1823, de Boiste (GL, AD).

Par métonymie il désigne à l'origine, "Tissu de coton, à armure toile, intermédiaire entre le calicot et la percale" (Lex).

"Calicot fort, fabriqué primitivement à Madapolam (H&D).

"A kind of cotton cloth originally manufactured at Madapollam, and afterwards imitated on the British looms, and exported in great quantities to India" (OED).

1840----"Pierrette eût de jolies chemises en Madapolam"----Balzac, *Pierrette* (HJ).

L'orthographe "madepolam" en 1823 devient en 1867 "madapolam".

Le mot fut accepté par l'Académie en 1878 (H&D).

Attesté en anglais en 1832 dans *Egypt* par M. Russell (OED). Il y est attesté comme "Madafunum" en 1610 dans une oeuvre de Danvers (HJ).

MADRAS (s.m.)

[E, GVF, DAF, L, C, H&D, B&W, AD, B, R, GL, Lex, HJ, OED]

Du nom propre d'une ville de l'Inde: "Madras". Il désigne proprement une ville indienne.

"Grande ville maritime des Indes orientales, sur la côte de Coromandel... Elle appartient aux Anglois, dont elle forme le principal établissement dans ces parages... Les François, commandés par M. de la Bourdonnaaye prirent cette ville en 1746..." (GVF).

Attesté en 1797 (R, G, Lex) comme nom commun sans autres renseignements sur l'auteur ou l'oeuvre; et en 1806 dans *Manuel du commerce des Indes* de Blancard (H&D).

Par métonymie il désigne en français le textile fabriqué dans cette ville.

"Etoffe à chaîne de soie et trame de coton, de couleurs vives, dont on fait des mouchoirs, des fichus, des écharpes" (Lex).

Par métonymie encore, il désigne un mouchoir ou un fichu de madras.

"Sorte de mouchoirs tissus de soie et de coton qui se fabriquent dans l'Inde et dont les couleurs sont vives et de bon tient; les imitations en France sont en coton... Un mouchoir de madras, ou simplement, un madras" (L).

1830----"Ses cheveux noirs s'échappaient en grosses boucles d'un joli madras négligement noué sur sa tête à la manière des créoles" ----Balzac, *Gobseck* dans "Oeuvres", Paris, éditions N.R.F., (Pléaïde), t. 2, p. 632 (R).

Par métonymie toujours il désigne en 1830, "Coiffure formée par un fichu noué plusieurs fois et portée par les femmes" (Lex).

"Coiffure formée d'un de ces foulards ou fichus, adoptée aux colonies par les femmes de couleur" (H&D).

?----"En ce moment, un homme de couleur, vêtu d'une veste et d'un pantalon blanc, coiffé d'un madras, à la manière des riches colons, arrive près de Biassou"----Hugo (sans indication de l'oeuvre ni de la date cf. GL).

Le nom propre "Madras" est cité dans GVF et E avec la variante ancienne "Madrasapatan".

Il est admis par l'Académie en 1835 (H&D).

Attesté en anglais en 1864 dans le "Chamber's Encyclopedia" (OED).

Commentaire

Le madras (mouchoir) n'est censé être porté que par les femmes selon le Lex et H&D , mais la citation de Hugo indique son emploi par les hommes aussi.

La ville de Madras était appelée antérieurement "Madrasapatanam" signifiant "la ville de Madras". C'est le modèle de la formation du nom de plusieurs villes indiennes: le nom de ville + "-patanam" qui signifie 'ville', par exemple "Vishakapatanam", et "Nagapatanam. Les formes "Madraspatan" et "Madrespatan" sont attestées dès le 17e siècle en français;

1653----"Estant desbarquex le R.P. Zenon reçut lettres de Madraspatan de la detention du Rev. P. Ephraim de Neuers par l'Inquisition de Portugal"----De la Boullaye le Gouz, ed. 1657, p. 244 (HJ).

1665----"Le Roi de Gonconde a de grandes Revenues... Les Douanes des marchandises qui passent sur ses Terres, et celles des Ports de Masulipatan et de Madrespatan, lui rapportent beaucoup"----Thévenot (HJ).

MAHARAJAH (s.m.)

[B&W, AD, R, GL, Lex, OED, Dal]

Sanskrit "Mahārāja" proprement "grand roi" (Lex).

"De l'hindoustani 'maha' (grand), 'raja' (roi), mots sanscrits" (R).

Le mot est un composé de "maha' qui "est de la famille du latin 'mag-nus' grand" (B&W); et de "raja(h)" ou "radjah" "emprunté de l'hindoustani 'raja' (du sanscrit 'râjâ', de la famille du latin 'rēx' roi)" (B&W).

Attesté en 1758 (B&W, AD, R, GL, Lex) comme "marrajah" dans une oeuvre de Lokotsch. L'emploi du mot était rare cependant avant la fin du XIXe siècle. Le mot "raja" est attesté plus antérieurement, dès 1666 (R, B&W) dans une oeuvre de Tavernier.

Il désigne un titre,

"Titre qui, dans l'Inde, désigna d'abord les rois et les empereurs, puis, ensuite, les princes feudataires" (Lex).

"Titre que l'on donne aux princes hindous" (R).

1903----"... le Maharajah lui-même veut bien se montrer sur le seuil. ... il a eu le bon goût de rester Indien, en turban de soie blanche, en robe de velours, dont les boutons sont de larges diamants limpides"---- P. Loti, *L'Inde (sans les Anglais)*, Paris, Calmann-Lévy, p. 71 (R).

L'orthographe varie entre "Mahārāja" (Lex), "Maharaja" (GL), "Maharajah" (R, GL), "Mahārādjah" (Lex) et "Maharadjah" (R, GL). Il s'écrivait "Marraja" ou "Marrajah" en 1758.

Le mot est invariable quant au nombre.

Attesté en anglais en 1698 dans *A new account of East India and Persia* par John Fryer. Attesté en portugais comme "marraja" en 1629 dans *O chronista de tissuary* (Dal).

Commentaire

Tous les dictionnaires français datent la première attestation de 1758, cependant Dal atteste une citation plus ancienne:

1750----"Il prit le titre de Marrajah ou Arch-Rajah" ----Grose, *Voyages aux Indes Orientales*, p. 11 (Dal).

Nous sentons encore le même problème quant à datation de la traduction française de l'oeuvre de Grose comme dans le cas de "cipaye".

MAHARANI (E) (s.f.)

[R, GL, Lex, OED]

Mot hindoustani "Maharani" composé de "maha" et de "rani", proprement "grande reine". "Rani" est un mot hindi "du sanskrit 'rajni', féminin de 'raja'"(R).

"Maharani" est attesté comme "maharanie" en 1903 dans *L'Inde (sans les Anglais)* de P. Loti. "Rani" est attesté plus

antérieurement, en 1878, comme "ranée" dans le Larousse du 19e siècle.

"Maharani" désigne l'épouse du Maharaja.

"Le titre de 'maharani' est parfois porté par des princesses du sang" (R).

1903----"Dans deux ou trois jours, je serai présenté à la Maharanie (la Reine) ... qui n'est pas l'épouse du Maharajah, mais sa tante maternelle... Dans la famille royale (de Travancore), la Maharanie est l'aînée des filles, le Maharajah est l'aîné des fils de la première princesse du sang"----P. Loti, *L'Inde (sans les Anglais)*, Paris, Calmann-Lévy, p. 72.

"Maharani" et "rani" sont invariables quant au nombre.

"Maharani" se trouve en anglais en 1862 dans *A comprehensive history of India* par Henry Beveridge. "Rani" y est attesté plus tôt, en 1698, dans *A new account of East India and Persia* par John Fryer (OED). "Maharani" est attesté en portugais après la première attestation en français, en 1918 dans *Heraldo* de 18 décembre (Dal).

MAHATMA (s.m.)

[B&W, R, GL, Lex, OED]

Mot sanscrit "mahātman" composé de "mahā", grande et "ātman", âme (OED).

Attesté en 1902 dans le Larousse (GL, Lex); vers 1900 (B&W); et vers la fin du XIXe siècle dans le Nouveaux Larousse Illustré (R).

Il désigne un "Titre donné dans l'Inde à des personnalités spirituelles de premier plan" (Lex).

"Nom donné, dans l'Inde moderne, à des chefs spirituels, sages et ascètes" (R).

"In 'Esoteric Buddhism', one of a class of persons with preternatural powers, imagined to exist in India and Tibet" (OED).

1924----"LA GRANDE AME, MAHATMA ... C'est le sens littéral de ce nom, qui fut décerné à Gandhi par le peuple de l'Inde: 'Mahâ', grande; 'Atmâ', âme. Le mot remonte aux Upanishads, où il désigne l'Etre suprême, et ... ceux qui s'unifient à lui"
----R. Roland, *Mahatma Gandhi*, Paris, Stock, p. 9, (note 1) (R).

Le mot est invariable.

Attesté en anglais en 1884 dans *The Pall Mall gazette* (OED).

MAHRATTE (s.m., adj.)

[E, GVF, AD, R, GL, Lex, HJ, OED]

Hindi "Maharata" proprement "grand guerrier" (GL).

"Hindustani 'Marhaṭā, Marhaṭṭā, Marhāṭā (Marhaṭī, Maraṭī, Marhaiṭī)' and 'Marāṭhā'. The name of a famous Hindu race, from the Old Sanskrit name for their country, 'Mahā-rāshṭra', 'Magna Regio'" (HJ).

Attesté en 1765 comme "Marattes" dans l'*Encyclopédie* de Diderot pour désigner les peuples:

1765----"Marattes: C'est le nom qu'on donne dans l'Indostan à une nation de brigands, sujets de quelques rajahs ou souverains indiens idolâtres, qui descendent de fameux rajah Sevagi, célèbre par les incursions & les conquêtes qu'il fit vers la fin du siècle passé, qui furent jamais réprimées par les forces du grand mogul"----Encyclopédie.

Ce mot fonctionne comme adjectif: "Du Mahārāshtra, Etat de l'Inde péninsulaire" (Lex).

En 1873 (GL) il est employé pour désigner la "Langue indo-aryenne dérivée du prākṛit mahārāshtrī, parlée dans la moitié méridionale de l'Etat de Bombay" (Lex).

Le mot ne figure qu'au pluriel dans l'*Encyclopédie*: "Marattes" ou "Maharatas". Il s'emploie au singulier aussi

maintenant mais l'orthographe continue de varier: "Mahrätte" (Lex), "Maharatte" (Lex), "Maharate" (Lex, GL), "Mahratte" (R, GL) et "Marathe" (R).

Attesté en anglais en 1763 dans *Reflections on the government of Indostan* par Luke Scrafton (OED). Attesté en portugais comme "Maratás" (au pluriel) au XVIIe siècle dans *Breve relação* (Dal).

MALABAR (s.m., adj.)

[GVF, B&W, AD, R, GL, Lex, HJ, OED, Dal, Fon]

Du nom propre d'une région en Inde: "Malabar".

"Nom d'une région de l'Inde qui exportait de nombreux produits" (GL).

"Probablement du nom de 'Malabar', région des Indes; le rapport de sens est peut-être dû aux nombreux produits exportés par cette région" (B&W).

"De Malabār, Indien de la côte de Malabār" (Lex).

Le R distingue entre "Malabar" et "Malabare". "Malabar" ayant le sens argotique de 'fort' a une "étymologie obscure" (R)

et "Malabare" désignant la côte de Malabar vient du nom propre "Malabar" (R). "Malabare" (R) désignant "de la côte de Malabar (aux Indes)" est attesté en 1732 (R) dans une oeuvre de Trévoux. "Malabar" dans son acceptation argotique est attesté au début du 20e siècle (R).

Les autres dictionnaires, qui ne font pas cette distinction, attestent "Malabar" en 1903 (GL), en 1911 (Lex) et en 1928 (B&W). Dauzat qui cite le mot sous la forme "Malabare" indique simplement le 20e siècle.

La première attestation du mot est indubitablement plus ancienne (probablement en 1732, comme constate le R, mais pour les deux "mots") puisqu'on le trouve dans le GVF, qui a été publié entre 1767 et 1774. Le GVF cite deux formes. "Malabar" qui désigne la côte de Malabar:

"(la côte de) quelques'uns comprennent sous ce nom toute la partie occidentale de la presqu'île de l'Inde en deçā du Gange, ... d'autres prennent seulement cette Côte à l'extrémité septentrionale du Royaume de Canare" (GVF).

et "Malabare" employé substantivement pour désigner les peuples; et adjectivement pour désigner ce qui appartient au Malabar:

"Les Malabares de la côte sont noirs, ont les cheveux noirs, lisses et fort longs. Ils portent quantité de bracelets d'or, d'argent, d'ivoire, de cuivre ou d'autre métal (GVF).

La forme "malabar" est employé plus tard pour désigner les peuples:

1782----"Les habitans de la côte de Coromandel sont appelés Tamouls; les Européens les nomment improprement **Malabars**"----Sonnérat, *Voyages aux Indes Orientales et la Chine*, t. 1, p. 47 (HJ).

On trouve la forme "malabare" pour désigner une langue seulement dans Fonseca et vaguement dans le GVF.

1730----"Je m'applique de toutes mes forces à apprendre la langue Tamul ou **Malabare**"----*Lettres Edifiantes*, t. 5, p. 26 (Fon).

Au début du 20e siècle (R) et 1911 (GL, Lex), "Malabar" signifie fort, costaud. Cette signification vient "de l'argot 'Malabar', mercanti levantin, retors" (GL). Le mot a subi "une influence sémantique de 'mâle'" selon le GL.

Attesté en anglais en 1753 dans *Cyclopaedia; or, an universal dictionary of arts and sciences, supplement* par Ephraim Chambers (OED). Attesté en portugais en 1551 dans *Historia* par Castanheda (Dal).

Commentaire

Il n'est pas impossible, malgré la constatation du R que "Malabar" et "Malabare" soient deux variantes orthographiques du même étymon - le nom propre de la ville "Malabar" - dont le lien étymologique est perdu. Le Lex, GL et AD reconnaissent une

forme commune aux deux sens: "Malabar" (Lex, GL) et "Malabare" (AD), et ils ne donnent qu'un étymon commun.

L'emploi métaphorique est probablement dû à l'habileté des marchands du Malabar, une région que nous connaissons comme étant très active en commerce. Il y a une autre possibilité qu'on peut considérer. En espagnol "malabarista" est un jongleur dans un cirque. Peut-être qu'on associe les acteurs du cirque avec des personnes fortes et grandes et que ce sens de fort est emprunté par le français.

Il y a une autre forme du terme: "Malabre" qui désigne comme adjectif "certains chrétiens de la côte de Malabār qui ont retenu quelques rites indigènes; se dit des ces rites eux-mêmes" (Lex). Cette acceptation n'est citée que dans le Lex sans aucune indication de la datation ni de son étymon.

NANSOUK (s.m.)

[L, L Suppl., AD, R, GL, Lex]

Du hindi "nansuk" proprement "plaisir de l'oeil" (R).

"Origine inconnue" (AD).

Attesté en 1771 (R, GL) comme "nansouque" dans une oeuvre non-spécifiée de Trévoux. Attesté en 1829 (AD, Lex, GL) comme "nansouk" dans *Le petit courrier des dames* (GL).

Il désigne un textile.

"Sorte de tissu, toile de coton légère d'aspect soyeux" (R).

"Tissu léger de coton, d'aspect soyeux, utilisé en lingerie"
(GL).

"Sorte de belle mousseline" (L, L Suppl.)

?----"Tous nos autres produits, en calicot, en cretonnes, en percales, en jaconas, en nansouks subissent tous différents apprêts... On donne plus généralement aux nansouks un apprêt, dit de l'Inde, qui avec le blanc, coûte 9 centimes le mètre"----
Enquête, traité de commerce avec l'Angleterre, t. 4, p. 579 (L).

1872----"Jupons en nansouk, grand volant garni de plis"----*Journal officiel*, 4 février 1872, p. 821, 1re col (L).

En 1903 (Larousse) l'orthographe varie entre "nansouk" et "nanzouk".

Le mot n'est pas attesté ni en anglais ni en portugais.

Commentaire

C'est le seul nom de textile dans le "glossaire" qui ne paraisse pas avoir été tiré du nom propre d'une ville.

Nous n'avons pas réussi à trouver ce mot dans un dictionnaire hindi. Selon un locuteur natif du hindi, l'expression "nan souk" désigne effectivement en hindi, le plaisir de l'oeil. Bien qu'il affirme qu'il ne connaît pas de textile de ce nom en Inde, il postule comme nous que par le jeu

de métaphore il y a probablement eu un glissement sémantique de l'abstrait au concret. Des vêtements de coton léger et blanc sont certainement un plaisir pour les yeux dans la chaleur de l'été. C'est de ce sens métaphorique que ce textile léger aurait pu prendre son nom.

NIRVĀNA (s.m.)

[L, B&W, AD, R, GL, Lex, HJ, OED, Dal]

Du sanscrit "nirvāṇa" (HJ). Du sanscrit "nirvanâ" proprement "extinction" dérivé de "nirvâ" signifiant "éteindre en soufflant" (L, GL). Il signifie proprement "évasion de la douleur" (Lex).

Attesté en 1844 dans l'*Introduction à l'histoire du bouddhisme indien* de E. Burnouf,

1844----"Or comme les Buddhistes sont, depuis bien de siècles, divisés en sectes ou en écoles, l'explication du terme de Nirvāna varie selon les points de vue des sectaires... Le Nirvāna est pour les théistes l'absorption de la vie individuelle en Dieu, et pour les athées, l'absorption de cette vie individuelle dans le néant"----E. Burnouf, *Introduction à l'histoire du bouddhisme*, p. 18 (Dal).

Il est défini diversement dans les différents dictionnaires:

"Dans la religion bouddhiste, anéantissement suprême, où réside

la sérénité parfaite" (GL),

tandis que le Lex. le définit ainsi:

"Dans le bouddhisme, dernière étape de la contemplation, caractérisée par l'absence de la douleur et la possession de la vérité" (Lex),

et le R:

"Dans le bouddhisme, extinction du karman, du désir humain, entraînant la fin du cycle des naissances et des morts" (R).

Au début du 20e siècle (GL) il signifie par généralisation un "Etat de sérénité complète, résultant de l'absence de tout désir et de tout souci" (GL). Le terme a été répandu dans l'Occident par Schopenhauer.

Attesté en anglais en 1836 dans *Penny cyclopaedia of the Society for the diffusion of useful knowledge* (OED). Attesté en portugais en 1874 dans *O Japão* par Pedro G. Mesnier (Dal).

OURDOU (s.m., adj.)

[L, L Suppl., Dev, R, GL, Lex, HJ, OED]

Nom propre d'une langue: "ourdou".

"Mot indien de même sens (langue) du turc 'ordu', proprement 'camp'" (GL).

"Urdu ou plutôt Ourdou. Dialecte moderne de la langue des Hindous. Du turc ... 'Ourdou', camp. L'urdu a été ainsi nommé (langage des camps) à la suite de l'invasion des Mongols, qui modifia profondément le vocabulaire de la langue du peuple conquis, en y introduisant un grand nombre de mots arabes, persans et turc: (Dev).

"The (Turki) word 'urdū' means properly the camp of a Tartar Khan ... The word 'urdū', in the sense of a royal camp, came into India probably with Baber, and the royal residence at Delhi was styled 'urdū-i-mu'alta', 'the Sublime Camp'. The mixt language which grew up in the court and camp was called 'Zabān-i-urdū', 'the Camp Language', and hence we have elliptically 'Urdū'" (HJ).

Attesté en 1845 (GL) dans Bescherelle; en 1846 (Lex) sans spécifications de l'auteur ni de l'oeuvre.

Il désigne comme substantif, une langue de l'Inde.

"Langue de l'Inde, voisine de l'hindi' et utilisée surtout par les musulmans" (R).

"Langue nationale de la République islamique du Pākistān" (GL).

"Dialecte de l'hindoustani" (GL).

Il désigne comme adjectif ce "qui appartient à cette langue" (GL).

L'orthographe hésite entre "ourdou" et "urdu".

L'orthographe "urdu" n'est attesté qu'en 1932 dans le Larousse selon le GL, mais cette orthographe est déjà citée comme une variante dans Dévic (1881).

L'adjectif est invariable dans la forme "ourdou" (GL, Lex). Mais dans le L. Suppl., qui cite la forme "urdu", la forme féminine est "urdue".

Attesté en anglais en 1796 dans *Grammar of the Hindoostanee Language* par J.B. Gilchrist (OED).

PĀLI (s.m., adj.)

[L, AD, R, GL, Lex, HJ, OED, Dal]

Mot sanscrit, nom propre d'une langue indienne. Proprement une ligne ou une série.

"Du nom hindî de cette ancienne langue religieuse de l'Inde
(AD).

"O vocábulo, em sânscrito, significa 'linha, série', e em
tecnologia búdica emprega-se por 'cánon dos livros sagrados'"
(Dal).

"'Pāli in Sanskrit means 'a line, row, series'; and by the
Buddhists is used for the series of their Sacred Texts.
'Pāli-bhāshā' is then 'the language of the Sacred Texts', i.e.
'Magadhī'; and this is called elliptically by the Singhales
'Pālī' which we have adopted in like use" (HJ).

Attesté en 1826 dans *Essai sur le pali* par Burnouf (R, GL,
AD) et désigne comme substantif une langue:

"Ancienne langue religieuse de l'Inde méridionale et de Ceylan"
(R).

"Langue indo-européenne ancienne, utilisée encore aujourd'hui
par les moines bouddhistes du sud de l'Inde" (GL).

"Langue sacrée de l'île de Ceylan dérivée du sanscrit" (L).

"Pali est pour les savants européens le nom de la langue et
littérature des bouddhistes de Ceylan, de Birmanie, du Siam et
du Cambodge; pour ces dernier, il désigne proprement leurs

livres sacrés. Si l'on croit la tradition, le pali serait l'ancienne mîgadhi ou dialecte parlé en Magadha (Bihar) au temps du Bouddha" ("La grande encyclopédie", cf. Dal).

1844----"Et comme ils ont pu traduire bien des livres sur des originaux pâlis, et que pâli est aussi bien une langue indienne que le sanscrit..." ----E. Burnouf, *Introduction à l'histoire du buddhisme*, p. 18 (Dal).

Il désigne comme adjectif, ce qui est "relatif à cette langue" (GL).

1854----"La langue et la littérature pali est pour Siam et Ava ce que la langue chinoise est pour Annam"----Jancingny, *Indo-Chine*, p. 244 (Dal).

L'orthographe hésite quant à l'accent: "pali" (L, HJ, Dal, OED, AD, R, Lex), "pāli" (GL) et "pâli" (R, GL, L). On disait autrefois "bali".

Le mot s'accorde régulièrement selon tous les dictionnaires. Mais selon L, il est invariable au pluriel.

Attesté en anglais comme "Balie" en 1693 dans la traduction anglaise de *De la Loubère's Siam* écrit originellement en français en 1690 (OED). Attesté en portugais en 1880 dans *Estudos sobre o Oriente* par Martino Velho (Dal).

Commentaire

Alors que tous les dictionnaires ne datent le mot que de 1826, il est attesté plus tôt comme "báli" dans le HJ:

1689----"Les uns font valoir le style de leur Alcoran, les autres de leur Báli"----*Lettres édifiantes*, XXXV, p. 61 (HJ).

De plus la première attestation anglaise datée de 1693, vient de l'oeuvre écrite originellement en français en 1690.

Selon le GL le mot employé comme adjectif date de 1868, mais la citation de Burnouf 1844 atteste déjà l'emploi du mot comme adjectif.

Quant à la forme du mot citons le Littré: "On met souvent un accent circonflexe 'páli'; Burnouf n'en met point; on le fait adjectif invariable; Burnouf l'accorde toujours". Au contraire de cette constatation, Burnouf (1844) met un accent circonflexe sur le mot. Le R cependant constate que le mot prend un 's' au pluriel. Finalement bien que les dictionnaires constatent que le mot s'accorde au féminin, il est invariable dans la citation de Jancigny (1854)!

PANCA (s.m.)

[L, AD, R, GL, Lex, HJ, OED, Dal]

Mot hindi "pankha" du sanscrit "pakshaka", proprement aile. Emprunté par l'intermédiaire de l'"anglais 'punkaw', d'un mot hindī" (Lex).

"Mot anglais emprunté à l'hindî 'pankha'" (AD).

"Do neo-árico 'pankhā' < sânscrit 'pakṣa', 'asa'" (Dal).

"Hindī 'pankhā' a fan, originally a hand-fan: - Sanskrit 'pakshaka' fan, from 'paksha' wing" (OED).

Attesté en 1835 comme "punka" dans le Larousse (R); vers environ 1870 (Lex), et au début du 19e siècle (AD). L'auteur ni l'oeuvre de la première attestation ne sont pas précisés dans ces dictionnaires.

Il désigne une sorte d'éventail.

"Sorte d'écran suspendu au plafond qui se manoeuvre au moyen de cordes et qui est utilisé comme ventilateur dans les pays chauds, spécialement dans l'Inde" (R).

"Nom donné dans l'Inde, à de grands éventails" (L).

1875----"Les appartements personnels du prince (de Galles, sur le Sérapis) sont séparés de ceux de ses officiers par un salon qui sera vraiment splendide; il sera ventilé par six **pankas**, immenses éventails qui seront mis en mouvement au moyen d'un engrenage"----*Journal officiel*, 20 août 1875, p. 7004, 3e col. (L).

L'orthographe hésite entre "panca", "panka" et "punka" aujourd'hui.

Attesté en anglais en 1625 dans "*Observations*" par W. Finch dans *Pilgrimage* par Purchas (OED). Attesté en portugais en 1866 dans *Os brahamanes* par Francisco Luís Gomes (Dal).

PANDIT (s.m.)

[L, AD, R, GL, Lex, HJ, OED, Dal]

Du sanscrit "paṇḍita" proprement savant (L).

"Sanskrit 'paṇḍita', savant où l'n et le d sont cérébraux; ce qui, joint à l'absence de racine connue, indique une origine non aryenne, probablement dravidienne" (L).

Attesté en 1791 comme "pandect" dans *La chaumière indienne* de Bernardin de Saint-Pierre (R); en 1614 comme "paṇḍita" dans une oeuvre de Du Jarric selon le Lex; et aussi tôt qu'en 1525 comme "paṇḍita" dans le "*Voyage d'Antoine Pigaphetta*" selon le GL bien qu'il n'est pas attesté dans les dictionnaires que nous avons consultés avant celui du Littré (1878).

Il désigne à l'origine un "Savant ou docteur indien, du corps des brahmes, et voué à l'enseignement" (L).

"Titre honorifique donné dans l'Inde aux savants brahmaniques" (GL).

"Titre honorifique donné dans l'Inde à un fondateur de secte, à un savant, généralement un brahmane, versé dans l'exégèse, la science religieuse" (R).

1900----"L'homme qui me parle ainsi est un vieillard, un brahmine, il porte le titre de **Pandit**, c'est-à-dire de savant en langue et en philosophie sanscrite"----Pierre Loti, *L'Inde (sans les Anglais)*, Paris, 1900, p. 423 (Dal).

Il désigne aussi en 1963, "Titre des brahmanes, au Cachemire" (GL).

L'orthographe du mot a varié beaucoup: "pandita" en 1525 (GL), "pandite" en 1614 (GL) et "pandit" en 1819 (GL).

"Pandect" en 1791 dans l'oeuvre de Bernardin de Saint-Pierre selon le R. Cependant cette orthographe est employé antérieurement et est attesté dans le Littré, qui lui-même date de 1788. Citons le Littré:

"Pandect: Fausse orthographe pour pandit" (L).

et sous le titre de "pandit":

"Dans le temps où l'on ne connaissait pas ce mot par les originaux, on a dit pandecte" (L).

Dalgado cite l'emploi de "pendect" en 1666:

1666----"Il avait toujours auprès de lui ces **pendects** ou docteurs gentils, a qui il donnait des pensions très considérables"----Bernier, *Voyages*, édition 1830, t. 1, p. 8 (Dal).

L'orthographe "pandet" est attesté en 1778 dans *Législation orientale* de Anquetil Duperron; et "pundit" en 1829 dans *Correspondence* de Jacquemont.

Attesté en anglais en 1672. Attesté en portugais en 1574 dans *Alvará* du gouverneur de l'Inde de 15 décembre 1574. Le mot en français est emprunté soit directement des langues indiennes modernes soit du portugais "pandito" selon Dalgado.

PATCHOULI (s.m.)

[L, C, H&D, AD, R, GL, Lex, HJ, OED]

Tamoul "**pach ilai**", proprement feuille verte. Emprunté par l'intermédiaire de l'anglais "patch-leaf".

"Mot anglais, altération de 'patchleaf', 'feuille de patch', nom hindou de la plante" (R).

"Paraît emprunté de l'anglais 'patch-leaf', mot hybride composé

de 'patch', nom indigène de la plante, et 'leaf', feuille"
(H&D).

"De l'anglais 'patch-leaf', emprunté au tamoul (langue
dravidienne), peut-être de 'patch', vert, et 'ilai', feuille"
(AD).

"In Bengali 'pachapāt'; Deccani Hindustani 'pacholī'... Littré
says the word 'patchouli' is 'patchey-elley', 'feuille de
patchey'; in what language we know not; perhaps it is from Tamil
'pachcha', 'green', and 'êlâ, êlam', an aromatic perfume for the
hair. [The 'Madras Glossary' gives Tamil 'paççilai, paççai',
'green', 'ilai', 'leaf']" (HJ).

Attesté en 1826 comme "patchouly" dans le *Journal de
Pharmacie* (GL). Attesté en 1834 (R) et au début du 19e siècle
(AD) sans autres précisions de l'auteur ou de texte.

Il désigne au début une plante aromatique de l'Inde:
"Plante dicotylédone (...) des régions tropicales d'Asie et
d'Océanie, qui fournit une essence très recherchée" (R).

Au contraire selon le GL, l'huile de cette plante n'est pas
coûteuse: "Plante aromatique..., d'Asie et d'Océanie, dont on
extrait une huile essentielle peu coûteuse" (GL).

"nom spécifique du 'pogostemon patchouli' (...) originaire de Chine. Remarquable par son odeur aromatique, on le met dans les vêtements de laine pour en éloigner les insectes; il sert, dans l'Inde, à donner aux mousselines et autres tissus un parfum que plusieurs personnes appellent odeur de l'Inde" (L).

Par extension, il désigne en 1834 "le parfum extrait de cette plante" (R).

1922----"J'épie Adrienne... Je respire autour d'elle ce parfum commun, qu'on achète ici chez Maumond,... - 'Adrienne, vous sentez le patchouli!' décrète ma mère, qui n'a jamais su ce qu'était le patchouli..." ----S.-G. Collette, *La maison de Claudine*, Paris, Firenzezi et fils, p. 82 (R).

Le mot a été accepté par l'Académie en 1878 (H&D).

Commentaire

Il semble que le R base la première attestation du mot sur son sens étendu qui est attesté en 1834 dans *Les quatre dictionnaires français* de E. Ritter (GL).

Le vocable a été emprunté par le français par l'intermédiaire de l'anglais. Citons B&W:

"Emprunté de l'anglais 'patch-leaf' attesté dès 1698 et emprunté à son tour du tamil (langue dravidienne), peut-être de 'pach', vert et 'ilai', feuille. La transcription par 'patchouli', certainement d'origine française, est née probablement sur la côte de Coromandel et a passé du français à l'anglais où 'patchouli' n'est attesté que depuis 1845" (B&W).

Le français a adapté l'orthographe du mot selon son propre système de correspondance oral-écrit, ainsi la première attestation en français est "patchouly". L'anglais a cependant re-emprunté cet emprunt initial au français avec l'orthographe française.

POURÂNA (s.m.)

[E, GVF, DAF, L, R, HJ, OED, Dal, Fon]

Sanskrit "purâna", proprement "ancien".

"Do sânscrit 'purâna', 'antio, legendário'" (Dal).

Bien que le R date ce mot du 19e siècle, Dalgado cite un emploi plus antérieur, en 1640:

1640----"Les Vedam renferment la Théologie des Brahmanes: et les anciens Pouranam ou Poèmes, la Théologie Populaire"----*Lettres édifiantes*, t. 24, p. 238 (Dal).

Il désigne les anciens textes mythologiques des Hindous.

"Puran: On appelle ainsi parmi les idolâtres de l'Indostan, des livres qui contiennent l'explication du livre appelé 'Shaster', qui n'est lui-même qu'un commentaire du 'vedam', c'est-à-dire, du livre sacré qui contient les dogmes de la religion des Bramines. Le 'Puran' comprend dix-huit livres... (GVF).

"Puranons: commentaires des bracmanes sur les Védams" (DAF).

"Nom, en sanscrit, de poèmes sacrés qui contiennent tout le corps de la théologie des Hindous, et dont chacun traite spécialement de cinq sujets,...; ils appartiennent aux basses époques de la littérature sanscrite. Il y a dix-huit pourânas reconnus" (L).

1712----"Ils ont dix-huit livres par anciens qu'ils appellent **Pouranam**"----*Lettres édifiantes*, t. 13, p. 110, (Dal).

1760----"Le **puran** comprend dix-huit livres qui renferment l'histoire sacrée, qui contient les dogmes de la religion des Bramines"----*Encyclopédie*, 27, p. 807 (HJ).

1782----"Les dix-huits **Puranons** sont encore des commentaires des Vedams"----*Sonnerat, Voyages aux Indes Orientales et la Chine*, t. 1, p. 212 (Dal).

1825----"On attribue aussi au pénitent Viassa les dix-huit **pouranas** des indiens. Ce sont dix-huit poèmes plus incensés les uns que les autres..."----P. Dubois, *Moeurs*, t. 1, p. 142, (Dal).

Par extension en Inde elle-même, il désigne "les Poûranas dravidiens" (R).

L'orthographe du mot a varié beaucoup: "puran" (E, GVF); "pouran" (E); "pouranam" (E); et "pouranons" (DAF) avant de se fixer comme "pourâna". L'orthographe "pouranam" peut venir des formes nominative et accusative du sanscrit. (Cf. aussi "véda" et sa variante "vedam" plus loin.)

Le mot "pourâna" prend un 's' au pluriel. Dans le DAF, le mot n'est cité que comme au masculin pluriel "pouranons".

Attesté en anglais en 1696 dans *Christianity not mysticism* par Toland (OED). Attesté en portugais en 1612 dans une oeuvre de Diogo do Couto (Dal).

PRĀKRIT (s.m.)

[L, AD, R, GL, Lex, HJ, OED]

Du sanscrit "prakritā" (Lex), "prâkr(i)ta (R, GL), proprement "dénué d'apprêt, vulgaire".

"Sanskrit, 'prākṛita', de 'prākṛiti', nature: le dialecte naturel, vulgaire, par opposition au sanscrit, qui est le dialecte parfait" (L).

Attesté en 1845 dans Bescherelle selon le GL mais en 1846 selon le Lex, le R et AD.

Il désigne un groupe de langues anciennes de l'Inde, mais on n'est pas sûr si elles se sont développé parallèlement au sanscrit ou si elles sont des dialectes vulgaires du sanscrit:

"Nom donné aux langues communes en usage dans l'Inde ancienne et

qui dérivent toutes d'une forme peu différente de celle dont le sanskrit est sorti" (Lex).

"Dialecte vulgaire du sanscrit" (L).

"Nom générique des langues et dialectes de l'Inde issus du sanscrit ou développés parallèlement à lui (jusque vers la fin du moyen âge)" (R).

"A term applied to the older vernacular dialects of India, such as were derived from, or kindred to, Sanskrit.... The most completely preserved of Old Prakrits is that which was used in Magadha, and which has come down in the Buddhist books of Ceylon under the name of Pali" (HJ).

L'orthographe hésite entre "prâkrit, prakrit, prâcrit, pracrit".

Attesté en anglais en 1786 dans *Asiatic miscellany* (OED).
Attesté en portugais en 1873 (Machado).

PYJAMA (s.m.)

[C, B&W, AD, R, GL, Lex, HJ, OED, Dal]

De l'hindoustani "pâê-jama" emprunté lui-même du persan "pâë jāmāh". La forme persane est composée de "pâë" signifiant "jambe" et "jāmāh" signifiant "vêtement". Il est emprunté par l'intermédiaire de l'anglais "pyjamas" (employé toujours au pluriel).

"Emprunt anglais 'pyjamas', de l'hindoustani 'pâê-jama', vêtement, 'jama', de jambes, 'pâê', le mot désignant primitivement un pantalon ample et bouffant à la turque" (R).

Attesté en 1837 comme "pyjaamah" dans *Revue de philologie française*, 1933, p. 34 (GL); et dans *Journal des jeunes personnes* (AD).

Il désigne au début une "sorte de vêtement de jour" (AD).

"Pantalon léger, large et flottant, porté par les deux sexes, dans certaines régions de l'Inde" (GL).

En 1895, il désigne un "vêtement de nuit" (AD) et est attesté comme "pyjama" dans *L'anglicisme et l'anglo-américanisme dans la langue française. Dictionnaire étymologique et historique des anglicismes*, Paris, Delagrave, 1920, p. 184, de E. Bonnaffé (GL).

"Vêtement de nuit ou d'intérieur, ample et léger, composé d'un

veste et d'un pantalon serré à la ceinture par une cordelette ou des boutons" (GL).

1921----"Nous avons des pyjamas, que nous mettions à minuit, nous nous réveillons avant l'aurore pour les remplacer par nos chemises et jamais l'on ne nous surprit dans nos métamorphoses"
----J. Giraudoux, *Suzanne et le Pacifique*, Paris, Grasset, 1951, t. 1 (R).

Attesté en anglais en 1800 dans *Miscellaneous tracts* dans *Asiatic annual register* (OED). Attesté en portugais en 1915 dans *Heraldo* de 9 juin. Le mot en portugais est emprunté de l'anglais.

SARI (s.m.)

[R, GL, Lex, HJ, OED, Dal]

Sanscrit "çāti" par l'intermédiaire de l'hindoustani "sāḍī" (Dal); hindi "sārī" ou "sārhi" (HJ). Proprement un vêtement des femmes indiennes.

"Absent des dictionnaires avant 1935" selon le R. Attesté en 1932 dans une oeuvre de H. Michaud (GL) et plus tard, 1945, selon le Lex.

Il désigne "une longue étoffe drapée que portent les femmes, dans l'Inde" (R).

1945----"J'ai assisté à une sortie d'usine (aux Indes) ... des ouvriers et ouvrières. A peine si elles parlaient, elles se tenaient à distance, le sari les enveloppant très convenablement. Quel maintien!"----Michaux, *Un barbare en Asie*, p. 66 (R).

Cette oeuvre a cependant paru en 1933.

Attesté en anglais en 1598 comme "sarinj" dans *"Histoire de Linschoten* (HJ). Attesté en portugais en 1898 dans *Atravez dos Mares de Oliveria Mascarenhas* (Dal).

Commentaire

Si la première attestation de ce mot est bien dans l'oeuvre de Linschoten, comme l'atteste le HJ, le mot doit être attesté beaucoup plus antérieurement que 1932 en français, plus exactement en 1610. Ce récit de voyage de voyage de Linschoten, écrit originellement en hollandais a été traduit en anglais en 1598 et en français en 1610.

SÂTI (adj. f, s.m., s.f.)

[L, L Suppl., R, GL, Lex, HJ, OED, Dal]

"Mot hindi" (Lex); du sanscrit "çuddhi" (L).

"Peut-être emprunté à l'anglais, mot hindi, féminin de 'sat', 'sage'" (R).

De l'anglais "suttee" lui-même du sanscrit "satī" proprement "femme fidèle" (Dal).

Quant à l'origine du mot citons:

1912----"What is the origin of Sati? This is a question which has puzzled many scholars. Some try to ascribe it to the fire ordeal which Sita-Sati, the wife of Rama is supposed to have undergone after she returned from the house of Ravana, while others attribute it to the Sati of Sulochona the wife of Indrajit who burnt herself on the funeral pyre of her husband, and some others consider that the custom if not the name was borrowed by the Aryans from the original inhabitants of India. I am inclined to believe that the true origin of the name and practice of Sati is to be found in the self-immolation of Sati, the wife of Shiva in the sacrificial fire of Daksha"----*The Times of India* de 4 décembre, 1912 (Dal).

Attesté en 1839 (R, GL) comme "suttee" dans le *Dictionnaire universel de la langue française...* de P. Boiste, mais en 1875 selon le *Lex* sans autres précisions de l'auteur ou de l'oeuvre. Dalgado atteste un emploi en 1836 (cité plus loin).

Il désigne comme substantif féminin, la femme sacrifiée.

"Dans la religion brahmanique, le nom donné à la veuve que l'amour conjugal et la fidélité à son mari poussaient à se faire brûler vive sur son bûcher funéraire" (GL).

1872----"La coutume du suicide de la sâti n'en est pas moins fort ancienne puisque déjà les Grecs d'Alexandre la trouvèrent en usage chez un peuple au moins du Penjâb. Le premier témoignage brahmanique qu'on en trouve est celui de la 'Brihaddevatâ' qui, peut-être, remonte tout aussi haut. A l'origine elle paraît avoir été propre à l'aristocratie militaire"----A. Barth, *Les religions de l'Inde*, Paris, 1879, p. 39 (HJ).

Comme adjectif féminin il est ainsi défini: "Qualification donnée aux veuves qui s'immolaient sur le bûcher funéraire de leur mari, en Inde" (R).

Par extension il signifie comme substantif masculin: "le rite lui-même (R, Lex).

"The application of this substantif to the suicidal act, instead of the person, is European. The proper Sanskrit term for the act is 'sahagamana', or 'keeping company' ('sahamarana', 'dying together')" (HJ).

1836----"La cérémonie de ce sacrifice s'appelle suty dans l'Hindoustan"----Rienzi, *Océanie*, t.1, p. 197 (Dal).

1874----"Dernièrement une douzaine de veuves du rajah défunt de Judhpur s'attendaient joyeusement à s'offrir en sati sur le bûcher du prince ... il n'y a pas longtemps, à Tamatara, un brahmane mourut; sa femme voulut être sati" ----F. Delaunay, *Journal officiel*, 13 janvier 1874, p. 362, 2e col. (L).

L'orthographe hésite entre "sati" et "sâti" aujourd'hui.

Attesté en anglais en 1786 dans *Parliamentary papers East India affairs, hindoo widows* (OED). Attesté en portugais comme

"seutti" en 1858 dans *Archivo Pittoresco* (Dal).

Commentaire

La citation de Rienzi de 1836 change la date de la première attestation de ce mot en français.

SHAMPOOING (s.m.)

[L, L Suppl., B&W, AD, R, GL, Lex, HJ, OED]

Mot anglais dérivé de "(to) shampoo", lui-même dérivé du hindi "châmpna, châmpo, proprement "masser, presser".

"De l'hindustani 'tchampō'" (GL).

"C'est un mot que les Anglais ont emprunté, comme l'opération elle-même, à l'Indoustan. Il est venu à l'indoustani du sanscrit 'sampû', littéralement 'com-purgaré'" (L, L Suppl.).

"Emprunté de l'anglais 'shampooing', dérivé de 'to shampoo' 'faire un shampooing', emprunté lui-même de l'hindustani 'champô', qui désigne une sorte de massage des muscles dont les voyageurs ont souvent parlé depuis 1616" (B&W).

"The Hindi verb is 'chāmpnā', from the imperative of which,

'chāmpō', this is most probably a corruption..." (HJ).

Attesté en 1877 dans L. Suppl. (R, GL). Bien qu'il soit attesté dans le Littré et son supplément, AD le date de 1890!

Il désigne à l'origine l'action de laver les cheveux:
"Lavage des cheveux et du cuir chevelu au moyen d'une lotion
(R).

"Le nettoyage des cheveux et de la tête au moyen d'un liquide savonneux particulier" (L Suppl.).

Le GL, tout en affirmant que la première attestation du mot est celle du Littré, cite le sens fautivement:

"Préparation détersive liquide utilisée pour le savonnage, le nettoyage de la chevelure" (GL).

Il désigne plus tard par métonymie "cette lotion" (R) de lavage. Cette fois le GL le définit comme une action:
"Le lavage de la chevelure à l'aide de ce produit" et affirme qu'il est attesté dans *L'anglicisme et l'anglo-américanisme dans la langue française. Dictionnaire étymologique et historique des anglicismes* de E. Bonnaffé.

?----"Monsieur veut-il une friction? - Non - Un shampoing alors? - pas davantage - Monsieur a tort, cela rafraîchit le cuir chevelu et détruit les pellicules. D'une voix mourante, l'on finit pas accepter le shampoing... Alors une rosée coule, goutte à goutte, sur votre tignasse..., bientôt cette rosée qui

pue se change en mousse, et stupéfié, l'on aperçoit dans la glace, coiffé d'un plat d'oeufs à la neige que de gros doigts crèvent" ---J.-K. Huysmans, *De tout*, Oeuvres, Paris, (R).

Ce substantif est productif en français. Les dérivés sont:

1. "shampooineur" ou "shampouineur" (s.m.) (GL);
"shampooigneur" ou "shampouineur" (Lex), 1955. La forme féminine se termine en '-euse'.
2. "shampooigner" ou "shampouiner" (verbe transitif) 1960 (Lex); "shampooiner", 1968 (GL) ou "shampouiner" 1970 (GL).

Attesté en anglais avec le sens de l'action, en 1762 dans *Voyage to the East Indies* probablement de Charles Noble (Cf. OED).

SÔTRA (s.m.)

[L, R, GL, L, OED, Dal]

Du sanscrit "sûtra" proprement un fil et par métaphore une règle.

"Sanscrit 'sûtra', proprement un fil et figurativement un précepte; de même radical que le latin 'suere', coudre" (L).

Attesté en 1846 dans le *Bescherelle* (R) et vers 1900 (Lex).

Il désigne en Inde et ensuite en Europe, un "commentaire abrégé sur le véda" (L).

?----"Ce genre littéraire ... est constitué de phrases concises, parfois inintelligibles sans le secours d'un commentaire; il est inspiré par des soucis-mnémoniques. Les soutras védiques sont des descriptions du vieux rituel; ils exposent dans le plus grand détail les actes de chaque cérémonie, solennelle ou privée..." ----L. Renou, *Histoire littéraire*, I, p. 948, Encyclopédie de la Pléaïde (R).

L'orthographe du mot hésite entre "soutra", "soûtra" et "sūtra".

Attesté en anglais en 1801 dans *Miscellaneous essays; Sanscrit and Prâcrit languages*, de Henry T. Coolebrooke (OED).
Attesté en portugais en 1883 dans *Chrestomathia* de Vasconcelos Abreu (Dal).

STOUPA (s.m.)

[L, L Suppl., R, GL, Lex, OED]

Du hindi "stūpa" du sanscrit "stūpa", proprement "tas, monceau".

"Sanskrit 'stupa', tas, monceau. C'est le même mot que le 'tope' dans l'Inde moderne" (L, L Suppl.).

Attesté en 1868 dans le *Journal des débats*, 2 mars 1868 par Taine (GL).

Il désigne un monument funéraire des bouddhistes.

"Monument religieux élevé par les bouddhistes" (L Suppl.).

"Aux Indes, monument funéraire des cendres ou des reliques de bouddhas" (Lex).

"Monument funéraire, aux Indes, d'abord simple tumulus de terre, puis monument reliquaire hémisphérique, posé sur un soubassement et entouré d'une balustrade de pierre" (R).

1868----"Chaque année, les pèlerins bouddhistes ou chrétiens allaient par dévotion visiter quelque *stupa*, quelques chapelle particulièrement sainte, et renouveler leur âme au contact de leur dieu"----Taine, *Journal des débats*, 2 mars 1868 (L, L. Suppl.).

Par extension, il désigne des *stoûpa* dans les autres pays: "stoûpa cinghalais, javanais, indo-chinois, birmans" etc. (R).

L'orthographe hésite entre "stoûpa, stoupa, stûpa" et "stupa".

C'est un substantif masculin invariable au pluriel (R, GL).

Attesté en anglais en 1876 dans *India and eastern architecture* par James Fergusson (OED).

Commentaire

"Stupa" et "tôpe" sont des doublets selon le Littré:
"Tôpe" est la "forme altérée dans l'Inde moderne du sanscrit 'stupa'" (L).

"The word 'tōp' is in local use in the N.W. Punjab and appears to come from Sanskrit 'stūpa' via the Pali or Prakrit 'thūpo'" (HJ).

Les deux mots ont le même sens:

"Tôpe: Sorte d'édifice religieux, propres à l'Inde bouddhique; ce sont des chapelles avec dômes, renfermant des reliques" (L).
Cependant "tôpe" n'est pas cité dans les dictionnaires récents du français comme le R.

SURAH (s.m.)

[E, GVF, R, GL, Lex, C, HJ, OED]

Du nom propre de ville en Inde **Surate**, un centre textile.

Attesté en 1883 (R, GL Lex) dans *Au bonheur des dames* par E. Zola. Cette attestation est dans le sens métonymique d'étoffe.

Il est attesté antérieurement dans le GVF et E comme le nom propre de la ville indienne.

"Ville des Indes Orientales dans les Etats du Grand Mogol, au Royaume de Guzarate... C'est la ville de toute l'Asie la plus commerçante, et l'abord des Marchands de toutes les nations ... le commerce qui y consiste en étoffes d'or, de soie, de coton, en épiceries que les Hollandois y portent, en perles, en diamans, rubis, saphirs, et toutes autres pierres précieuses" (GVF).

En 1883 il désigne par métonymie, l'étoffe qui se fabrique à Surate.

"Etoffe de soie croisée, douce et légère, primitivement originaire de l'Inde" (Lex).

1883----"...une exposition des soieries d'été éclairait le hall d'un éclat d'aurore... C'étaient des foulards d'une finesse de nuée, des **surahs** plus légers que les duvets envolés des arbres,

des pékins satinés..." ----E. Zola, *Au bonheur des dames*, Oeuvres, Paris, Charpentier-Fasquelle, t.9, (R).

L'orthographe du mot quand il désigne la ville est "Surate" (GVF, E) ou "Suratta" (E). Depuis que le mot désigne le textile, il s'écrit "surah".

Attesté en anglais en 1881 dans *Truth*, le 19 mai (OED).

SVASTIKA (s.m.)

[L, L Suppl., B&W, AD, R, GL, Lex, OED]

Du sanscrit "svastika", proprement "de bon augure", dérivé de "svasti", "salut" (R, B&W).

"Mot sanscrit dérivé par le suffixe 'ka' (...) du composé 'svasti', bonheur, bonne change, de 'su', bien, ... et 'asti', être: bien-être" (L, L Suppl.).

Attesté en 1828 (R, GL, Lex); en 1838 (AD); et en 1842 (B&W). Aucun des dictionnaires ne précise ni l'oeuvre ni l'auteur de la première attestation.

Il désigne un symbole religieux des Hindous.

"Symbole religieux de l'Inde, qui consiste en une croix gammée à branches égales tournées à droite, et qui fut pris par Hitler, à

partir de 1920, comme emblème du parti national-socialiste"
(GL).

"Figure mystique, familière à plusieurs sectes indiennes, et qu'on représente sous la forme de trois gammas réunis par le pied" (L, L Suppl.).

1852----"Le signe du svastika n'est pas moins connu des brahmanes que des bouddhistes ... la plupart des inscriptions qu'on trouve gravées dans les cavernes bouddhiques de l'ouest de l'Inde sont précédées ou suivies de la marque sacramentelle du svastika"----E. Burnouf, *Le lotus de la bonne loi*, Paris, 1852, p. 625 (L).

1873----"On y voit généralement (dans la croix gammée des vases de Rhodes et de l'Etrurie) le signe du svastica bouddhique moderne"----F. Delaunay, *Journal officiel*, le 18 novembre 1873, p. 7024, 3e col. (L).

1876----"Ce signe (la croix à crochets) est précisément celui que l'on trace sur le front des jeunes bouddhistes et qui était usité chez les brahmanes de toute l'antiquité; il porte le nom de swastika, c'est-à-dire signe de salut"----E. Burnouf, *Science et religion*, chapitre 9 (R).

L'orthographe hésite entre "svastika" et "swastika" (R, Lex, B&W, AD); et "svastica" et "svastika" (L. Suppl.). Les deux citations de Burnouf même attestent deux orthographes différentes.

Le mot a été accepté avec la forme "svastika" par l'Académie en 1842 (GL), mais en 1838 (AD).

Attesté en anglais en 1871 dans *Wheel of Law* par Alabaster (OED). Attesté en portugais en 1904 dans *O Oriente Portuguez*,

dans *Revista da Comissão Archeological da India Portuguesa*, I, p. 21 (Dal).

TAM-TAM (s.m.)

[DAF, L, L. Suppl., H&D, B&W, AD, R, GL, Lex, C, HJ, OED, Dal]

Les dictionnaires hésitent quant à l'origine du mot: soit indienne soit créole. C'est une onomatopée d'origine indienne (HJ, OED, R): De "tam-tam" en hindoustani et "probablement transmis dans l'océan Indien aux parlers créoles de la Réunion (R).

Onomatopée créole (B&W, AD, GL, Lex): "mot créole désignant un instrument à percussion, formé avec l'onomatopée 'tam-' redoublée" (GL).

Attesté en 1773 dans *Voyage à l'île de France* de Bernardin de Saint-Pierre (R) désignant "un instrument à percussion des indigènes de l'océan Indien" (GL).

Par métonymie il désigne un instrument sur lequel on entend indéfiniment la même note. L'origine de l'instrument même est ambiguë.

"Sorte de tambour en usage dans l'Inde et l'océan Indien" (Cf.

R 'emploi rare').

"Instrument de percussion (des peuples d'extrême Orient), disque de métal à bords relevés, qui résonne fortement quand on le frappe" (H&D).

"Instrument qui vient de la Chine et qui produit par la percussion un son particulier" (L).

"Instrument de musique à percussion, d'origine chinoise" (Lex).

"Instrument chinois" (DAF).

"A native East Indian drum; extended also to the drums of barbarous peoples generally" (OED)

1791----"Le tam-tam fait son entrée dans le même opéra, [les Bardes, 1804]; cet instrument chinois avait sonné pour la première fois à Paris aux Funérailles de Mirabeau le 4 avril 1791"----Castil-Blaze, *Histoire de l'Académie de musique*, t. II, p. 349 (L).

Vers la fin du 19e siècle il désignait un instrument de musique africaine: "Tambour (avec ou sans membrane) en usage en Afrique noire comme instrument de musique et pour la transmission de messages" (R).

1896----"Les sons du tambour nègre nous attirent. Musique nègre. Que de fois, je l'entends l'an passé!...Pas de tons; du rythme, aucun instrument mélodique, rien que des tambours longs, des tam-tams et des crotales..." ----Gide, *Journal, feuilles de*

route (R).

Par extension, il désigne "séance de tam-tam; chants, danses au son du tam-tam" (R).

1949----"Beaucoup de poèmes ici réunis se nomment des tams-tams, parce qu'ils empruntent aux tambourinaires nocturnes un rythme de percussion tantôt sec et régulier, tantôt torrentueux et bondissant"----Sartre, *Situations III*, p. 253 (R).

Par métonymie, il qualifie le "Roulement prolongé de cet instrument, servant à annoncer certains événements" (Lex).

Par métaphore, il prend le sens de "charivari, bruit, publicité tapageuse, scandale bruyant" (R).

En 1881, il a acquis une acception adjectivale signifiant tapageur ou provocant.

1881----"Cette allure pimentée d'une Parisienne, ce petit air tam-tam, comme elle disait jadis"----Huysmans, *En ménage*, IX, p. 206 (R).

L'orthographe en 1812 hésitait entre "tam-tam" et "taintam" (H&D), mais est fixée maintenant comme "tam-tam". Le pluriel est soit "tams-tams" (R, GL), soit "tam-tams" (R).

Attesté en anglais en 1857 dans *Life* par S. Hislop (OED).
Attesté en portugais en 1883 dans *No Oriente* par Adolfo Loureiro (Dal).

Commentaire

Le mot a été accepté par l'Académie en 1835 (H&D), mais, il se trouve déjà en 1815 dans le DAF Suppl. (1815).

Plusieurs dictionnaires constatent que "tam-tam" s'emploie comme un synonyme d'un gong chinois. Selon le L. Suppl. cet emploi est fautif.

Bien que tous les dictionnaires datent ce mot de 1773, il y a un emploi ancien dans Dal:

1637----"Mais si l'on veut un tcho, vulgairement appelé tambour de cuivre (un tam-tam) ou des ing-ting (cymbales) on fond d'abord le métal sous forme de plaque arrondie, puis on le bat du marteau"---Apud Bazin, *Chine Moderne*, P. 628.

Cette citation repose les questions de l'origine du mot ainsi que de l'instrument. Le mot a probablement été réintroduit par Bernardin de Saint-Pierre qui l'avait emprunté du créole de l'île de France.

TANK (s.m.)

[B&W, AD, R, GL, Lex, HJ, OED, Dal, Fon]

L'origine précise du mot n'est pas certaine. Tank vient-il des langues indiennes ou du portugais, lui-même du latin?

"Mot anglais d'origine indienne" (R).

"Mot anglais" (Lex).

"Mot d'origine incertaine" (GL).

"Emprunté de l'anglais 'tank', proprement 'sorte de réservoir, citerne'..., mot anglo-indien (le portugais a aussi 'tanque' 'réservoir', qui a aussi passé dans les récits de voyage français, du XVIIe s et dont le rapport avec le mot anglais est discuté)" (B&W).

"This is one of those perplexing words which seem to have a double origin, in this case one Indian and the other European... may possibly be from Sanskrit 'taḍaga, tatāga, taṭāka', 'a pond, pool or tank'. Fr. Paolino, on the other hand, says the word 'tanque' used by the Portuguese in India was Portughesa carrota which is vague. But in fact 'tanque' is a word which appears in all Portuguese dictionaries, and which is used by authors so early after the opening of communication with India ... that we can hardly conceive it to have been borrowed from an Indian language... This Portuguese word best suits and accounts for that application of 'tank' to large sheets of water which is habitual in India. The indigenous Guzerati and Mahratti word seems to belong rather to what we call a 'tank' in England; i.e. a small reservoir for a house or ship. Indeed the Portuguese 'tanque' is no doubt a form of the Latin 'stagnum', which gives it. 'stago', Fr. old 'estang'..." (HJ).

Dalgado suggère un étymon goujarati-marathe: "Não se sabe bem se os portugueses levaram o termo para a India, como parece mais provável, ou o receberam do guz.-mar. 'tānkī'" (Dal).

Il est daté de 1857 (B&W, R, Lex) comme "tanke" sans précisions de l'oeuvre ou de l'auteur, mais peut-être d'un texte de Bonnaffé (GL). Le mot est attesté dans des récits de voyage français du XVIIe siècle (AD): "Au sens propre, tank avait été emprunté dès le XVIIe s". Cependant le GL l'atteste en 1659 comme "tanke" dans une oeuvre de Mandelslo.

Le mot désignait à l'origine un réservoir artificiel.

"Dans l'Inde, réservoir destiné à l'irrigation (Lex).

1666----"Nous trouvâmes en nôtre route deux grands Tanquiés... Ces Tanquiés sont des reservoirs d'eau de pluie"----Thevenot, *Voyages*, III, p. 20 (Dal).

L'orthographe 'tanquie' est sans doute par influence portugaise comme le constate B&W.

Par extension de sens il désigne un réservoir fabriqué pour contenir des liquides.

"Réservoir, citerne destiné à contenir un liquide" (Lex).

Par analogie il désigne "citerne d'un navire pétrolier"

(R).

"Par analogie d'aspect et nom de code" (R), il désigne un char de combat. Ce sens est attesté le 22 septembre 1916 dans le Figaro, p. 1. "Tank" en anglais est la forme abrégée de "tank-engine" selon le OED.

Selon Klein (1967), "When the first armoured cars of the British army were made in 1915, the workers were made to believe that they were fabricating ingredients for *beneze tanks*. Thus *tank* obtained a new meaning, that of an armoured car".

1937----"Le premier tank s'embarqua dans la vallée, à droite de la route. C'était un tank allemand très rapide et très mobile;...les chars semblaient avancer en bondissant, courbant leur tourelle comme une tête de cheval ou la relevant. Ils tiraient déjà..."----Malraux, *L'espoir*, II, V, Oeuvres, éditions NRF (Pléiade) (R).

Encore par métaphore, par analogie avec l'aspect grand et laid du char de combat il désigne dans la langue familière en 1964 (GL) une "grosse automobile" (R).

Il s'écrivait "tanke" en 1659 chez Mandelslo selon le GL, mais ceci semble être une oeuvre allemande. En 1857, il a pris la forme "tank" attesté dans une oeuvre de Bonnaffé (GL).

Le mot est productif au niveau de dérivations et de compositions:

1. "Tankiste" (s.m.) 1919 (GL); 1939 (AD, Lex)
2. "Tanker" (s.m.) 1945 (AD, R, GL, Lex)

3. "Tankage" (s.m.) 1964 (GL)
4. "Tank-destroyer" (s.m.) 1953 (GL). ⁵
5. "Supertanker" (s.m.) (Lex)

Attesté en anglais en 1616 dans *A relations of Sir T. Roe's voyage into the Easte Indies* par Edward Terry (OED).
Attesté en portugais comme "tanque" en 1498 dans *Roteiro de Vasco da Gama* (Dal).

Commentaire

L'origine du mot est très ambiguë. Il nous semble qu'il y a deux mots différents: l'un est indien, il vient du sanscrit par l'intermédiaire du gujerati-marathe ou de l'hindoustani et l'autre est du portugais ('tanque') dérivé du latin "stagnum" (duquel est aussi dérivé le français "estang" (étang)). Comme cite le HJ, le mot indien et le mot portugais ont des nuances sémantiques différentes.

La confusion entre ces deux mots est probablement arrivée quand les Portugais sont allés en Inde et ils ont appliqué le mot portugais aux réservoirs artificiels indiens. Le français a ensuite emprunté le sens du mot portugais (tanque) ainsi que celui du mot indien (tank) avec une forme unique "tank".

Le fait que les Portugais ont employé le mot "tanque" dès le début de leurs contacts avec l'Inde, par exemple dans le

⁵Cette composition s'est effectuée en anglais.

Roteiro de Vasco da Gama suggère que le mot est d'origine portugaise. Citons le OED: "Others think that they are all derived from Pg. 'tanque' pond = Sp. 'estanque', F. 'étang': - L. 'stagnum' pond, pool, with which at least the Indian words were identified by the the Portuguese, who even in the *Roteiro de Vasco da Gama* and through the 16th c. applied 'tanque' to the Indian reservoirs, called also in Fr. estang (Pyrard de Laval c. 1610".

1610----"Son logis estoit éloigné près d'une lieuë du palais Royal, situé sur un estang, et basti de pierres, ayant bien demy lieuë de tour, comme rous les autres estangs"----Pyrard de Laval, ed. 1679, I, p. 262 (HJ).

Klein encore souscrit à cette hypothèse:

"Tank: Hindustani 'tānkh', 'cistern, tank', which probably derives from OI 'taḍāgam', 'pond, tank'. The Hindustani word was brought to Europe by the Portuguese in whose tongue it coincided in form with 'tanque', an aphetic variant of 'estanque', 'pond' (a word derived from Latin 'stagnum', 'pool, pond') with which it has nothing in common".

Dalgado suggère d'autre part que le mot portugais "tanque" avec la signification 'grand citerne ou mare' est d'origine goujerati-marathe, "ṭānkī". Citons le HJ:

"Tank for a reservoir of water, we are apt to derive without hesitation, from stagnum, whence Sp. estanc, old Fr. estang, old Eng. and Lowland Scotch stank, Port. tanque, till we find that the word is regarded by the Portuguese themselves as Indian, and that there is excellent testimony to the existence of tānkā in

Guzerat and Rajputana as an indigenous word, and with a plausible Sanskrit etymology" (Introduction, p. xxii).

L'anglais a probablement emprunté le mot "tank" du milieu indien probablement du dialecte indo-portugais. Quant au français, la forme orthographique "tank" suggère l'intermédiaire anglais. Cependant la citation de Thevenot suggère des influences portugaises, peut-être anciennes.

TANTRISME (s.m.)

[R, GL, Lex]

Dérivé de "tantra": "forme religieuse et synchrétique issue des tantrā (livres sacrés) relevant de l'hindouisme et du bouddhisme tardif" (GL).

Cette dérivation figure dans le Larousse en 1904 (cf. GL) et est relevé dans le Nouveau Larousse Illustré de 1906 (cf. R).

Tantra (s.m. invariable)

[GL, Lex, OED, Dal]

Mot sanscrit "Tāntra", proprement "trame ou chaîne d'un tissu' d'où 'doctrine, règle'" (Lex).

"Sanskrit 'tantra', loom, warp. hence groundwork, principle, system, doctrine, from 'tan' to stretch, extend" (OED).

Attesté en 1904 dans Larousse (GL) mais est employé plus tôt dans une oeuvre de Burnouf:

1844----"Les tantras, en effet, sont des traités d'un caractère tout spécial, où le culte de Dieux et de Déesses bizarres ou terribles s'allie système monothéistique et aux développements du Bouddhisme sptentrional"----Burnouf, *Introduction*, p. 522, (Dal).

Il désigne par métonymie, en Inde, et maintenant en français, les textes religieux.

"Nom donné dans l'Inde, à des manuels pratiques des rites, d'allure ésotérique, en réaction contre les prohibitions religieuses et sociales du brahmanisme sectaire" (Lex).

"Tantra" est invariable au pluriel. Cependant Burnouf ajoute un 's' au pluriel.

Les dérivés de "tantra" sont:

1. "tantrique" (adj.), 1904, (Lex)
2. "tantrisme" (Lex)

Attesté en anglais en 1882 dans une oeuvre d'Ogilvile (OED). Attesté en portugais en 1898 dans "*Investigações* par Vasconcelos Abreu (Dal).

VANDA (s.m. et/ou s.f.)

[OED, R, GL, Lex]

Mot hindi "vandā", emprunté par la voie du latin moderne selon le R.

"Modern latin adopted from Sanskrit and Hindi 'vandā'" (OED).

Attesté en 1842 dans le DAF (GL) mais en 1846 selon le R et le Lex bien qu'il soit déjà accepté par l'Académie.

Il désigne un "genre d'orchidacées originaires de l'Inde et de l'Océanie" (Lex).

Le genre du mot varie dans les dictionnaires: s.m. et f (R); s.f. (GL); et s.m. (Lex).

Le mot a été accepté par l'Académie en 1842 (GL).

Attesté en anglais en 1801 dans l'"Encyclopedia Britanica Supplement" (OED).

VEDA (s.m.)

[E, GVF, DAF, L, R, GL, Lex, HJ, OED, Dal]

Mot sanscrit "veda" proprement "savoir, connaissance".
"Sanskrit 'veda', 'savoir, connaissance' de la racine 'vid', latin 'videre'" (R).

"Sanskrit 'veda' de 'vid', savoir, le même que le latin videre, voir" (L).

"Sanskrit 'veda' knowledge, sacred knowledge, sacred book, from the root vid- to know. The *a-* forms are from the Sanskrit nominative and accusative *vēdam*, perhaps partly through Tamil. The Urdu form 'bed' (Hindi 'ved') is also represented in older use by 'Bead' (1698), 'Beid' (1776) and 'Bede' (1789)" (OED).

Attesté en 1756 dans le poème *L'ezour veidam* par Voltaire (HJ, R, GL) et en 1765 comme "veda, vedam" dans l'*Encyclopédie* (Lex). Mais il a été attesté plus avant et dans les formes diverses (discuté plus loin).

Il désigne certains des livres sacrés des Indiens.

"C'est un livre pour qui les Brames ou nations idolâtres de l'Indoustan, ont la plus grande vénération... En effet on assure que le Vedam est écrit dans une langue beaucoup plus ancienne que le Sanskrit, qui est la langue savante connue des bramines. Le mot Vedam signifie science" (E).

1666----"Ce sont eux (os brâmanes) à qui Dieu a envoyé les quatre Bets, qui sont les livres de leur Religion"----Thevenot, *Voyages*, III, p. 192 (Dal).

1689----"Il reste maintenant à examiner sur quelles preuves les Siamois ajoutent foi à leur Bali, les Indiens à leur Beth ou Vedam, les Musulmans à leur Alcoran"----Fleury, *Lettres édifiantes*, xxv, p. 65 (HJ).

1740----"Les Vedam renferment la Theologie de Brahmanes... Les Vedam, autant que j'en puis juger par le peu que j'en ai vû, ne sont qu'un revueil de differentes pratiques supersitieuses, et souvent diaboliques des anciens *Richi*, Pénitans ou *Mouni*, Anachorètes"----P. Pons, *Lettres édifiantes*, XXVI, p. 233 (Dal).

1778----"Envoye-t-il (Acbar) à grands frais à Benarès des particuliers chargés d'y traduire les Védas"----Anquetil Duperron, *Législation orientale*, p. 21 (Dal).

1791----"Toute vérité est renfermée dans les quatre beths"----Bernardin de Saint-Pierre, *La chaumière indienne* (HJ).

Il a été écrit "veidam" en 1756, Voltaire; et "vedam, veda" en 1765, Encyclopédie. Selon le L: "Alors qu'on ne connaissait ce livre que par ouï-dire, on écrivait vedam ou veidam". Les formes "beth, bede, bed, bete" viennent des langues indiennes modernes du nord du pays surtout le bengali, où la fricative [v] et la semi-voyelle [ʋ] se prononcent souvent [b]. Les formes qui se terminent en [m]: "vedam, veidam" viennent soit du tamoul

soit du sanscrit. En sanscrit la terminaison 'm' se trouve aux formes accusative ou nominative. En portugais cette consonne finale est devenu régulièrement '-ão' ("vedão").

Le mot a plusieurs dérivés:

1. "védique" (adj.) 1845 (GL, Lex); 1846 (R)
2. "vedāntā" (s.m. invariable) 1845 (GL);, 1846 (Lex)
3. "védiste" (s.m.) 1875 (L Suppl.)
4. "védisme" (s.m.) 1904 (GL); 1907 (Lex); début du XXe siècle (R).

Attesté en anglais en 1734 dans *Roger's religious & manners bramins* par Picart (OED). Attesté en portugais en 1612 comme "vedãos" dans une oeuvre de Diogo do Couto (Dal).

VERANDA (s.f.)

[L, C, H&D, B&W, AD, R, GL, Lex, HJ, OED, Dal]

C'est encore un mot (comme "tank") dont l'origine exacte n'est pas sûre. L'étymon vient-il des langues indiennes ou du portugais?

"Mot anglais de l'Inde, du portugais 'varanda', d'origine

obscure" (R).

"Mot de l'Inde venu en français par l'intermédiaire de l'anglais" (H&D).

"Mot rapporté de l'Inde par les Anglais, est la simple dégénérescence, dans les langues modernes de l'Inde du sanscrit 'veranda', 'colonnade', de 'var', 'couvrir'" (L).

"Emprunté du mot anglo-indien 'veranda', qui vient lui-même du portugais 'varanda', dérivé de 'vara', 'verge, perche'" (B&W).

"Originally introduced from India, where the word is found in several of the native languages, as Hindi 'varanda', Bengali 'bārānda', modern sanskrit 'baranda', but appears to be merely an adoption of Portuguese and Old Spanish 'varanda' (baranda) 'railing, balustrade, balcony'. French 'véranda' appears to have been adopted from English" (OED).

"Veranda, verandah: Portuguese 'varanda', 'balcony', introduced into English from India. Portuguese 'varanda' itself is of uncertain origin. French 'véranda' was borrowed from English" (Klein).

Attesté en 1758 dans une oeuvre de Grose (GL). (Rappelons encore une fois que la datation de cette oeuvre de Grose est

disputé entre 1750 et 1758 (cf. "cipaye" et "maharaja")).

Il désigne en Inde un balcon qui a d'habitude des colonnes et quelquefois un toit, et qui est adossé à l'extérieur de la maison. Il n'y a pas l'unanimité quant au sens du mot à l'origine en français. Selon le GL c'est une "Galerie en bois, abritée qui entoure les habitations de l'Inde et de l'Extrême-Orient".

De même selon le Lex, c'est une "galerie légère établie sur toute la longueur des habitations de l'Inde et de l'Extrême-Orient".

La 8e édition du DAF (1835) atteste le même sens: "Sorte de galerie légère couverte et à jour, établie sur la façade d'une maison".

Cependant le R constate que c'est une galerie complètement fermée de vitres: "Aux Indes, galerie légère en bois, vitrée, adossée à la façade d'une maison " (R).

1788----"Une véranda royale ou galerie couverte"----Mallet du Pan, *Journal historique et politique de Genève*, avril 1788, p. 78 (H&D).

Cette citation est cependant aussi ambiguë. "Galerie couverte", est-elle couverte complètement de vitres comme suggère le R, ou n'est-elle couverte que d'un toit comme suggère le GL.

Par analogie ou extension du sens, qui a eu lieu en Europe la "véranda" en français moderne est une galerie complètement couverte de vitres. Etant donné le climat froid dans les pays européens par rapport à celui à l'Inde, la fermeture des vérandas du style indien est bien compréhensible.

Ainsi selon le GL, par extension "véranda" désigne en 1844 une "Terrasse couverte et entièrement fermée par des vitres, attenante à une maison, et qui sert de pièce de séjour".

Le R tout en constatant qu'il y a une extension de sens donne une définition presque identique à celle du sens antérieur:

"Galerie vitrée contre une maison, qui met en communication l'intérieur et l'extérieur, servant généralement du petit salon et souvent ornée de plantes d'intérieur" (R).

1844----"Une jolie galerie découpée règne au premier étage, et une véranda projette sa cage de verre au milieu de la façade"----Balzac, *Modeste mignon*, Oeuvres, t.1, p. 364 (R).

L'orthographe "vérandah" est maintenant vieillie (GL). Le mot dans les langues indiennes attestent encore une variation entre [b] et [v] selon la langue: hindi "baranda" ou "varanda", bengali "baranda" (cf. véda).

Le mot a été accepté par l'Académie en 1878 (H&D), mais le mot figure déjà dans la 8e édition du DAF (1835).

Attesté en anglais en 1771 dans *An account of the trade in India* par Charles Lockyer (OED). Attesté en portugais en 1498 dans *Lendas da India* de Gaspar Lendas Correa (HJ). Attesté en espagnol en 1505 dans *Vocabulista aravigo en letra castellana* de Fray Pedro de Alcalà (HJ).

Commentaire

Selon le HJ les deux origines postulées du mot, l'une sanscrite et l'autre portugaise semblent également probables: "Varaṇḍa, with the meaning in question, does not, it may be observed, belong to the older Sanskrit, but is only found in comparatively modern works... That the word as used in England and in France was brought by the English from India need not be doubted. But either in the same sense, or in one closely analogous, it appears to have existed, quite independently, in Portuguese and Spanish; and the manner in which it occurs without explanation in the very earliest narrative of the adventure of the Portuguese in India, ... seems almost to preclude the possibility of their having learned it in that country for the first time; whilst its occurrence in P. de Alcala (en 1505) can leave no doubt on the subject" (HJ).

Nous avons consulté le dictionnaire sanscrit de Monier-Williams pour trouver l'origine de ce mot. Il atteste les termes suivants, chacun desquels avec la racine "vāra" a le sème d'une "construction qui sépare deux espaces". Selon Monier-William la racine "vāra" désigne, "keeping back,

restraining; anything which covers or surrounds or restrains, a cover; anything which causes an obstruction, a gate, door-way; anything enclosed or circumscribed in space or time".

1. Varāṇḍa (s.m.) - "a rampart separating two combatant elephants"
2. V'ara (s.m.) - "environing, enclosing, circumference, space, room"
3. Varaṇa (s.n.) - "surrounding, enclosing"

Il semble ainsi que le mot dans les langues indiennes modernes (hindoustani "varaṇḍā", bengali "bārāṇḍa" (cf. HJ)) qui avait déjà le sème - une construction qui sépare deux espaces - a été influencé plus tard par le mot portugais, "varanda" d'une forme similaire et qui signifie "balcon".

Ce mot portugais est dérivé de la racine "vara" (à la différence de "vāra") signifiant "perche", parce qu'un balcon peut être entouré d'une balustrade bâtie de bâtons de bois. Le sens de "balcon" se trouve en portugais par une série de métonymies: bâton > balustrade > balcon. PG propose de dériver "véranda" et les deux homophones "varangue" (l'un qui est un synonyme de véranda, et l'autre qui signifie les côtes d'un vaisseau) de la racine "vara" qui signifie "perche". Citons aussi Pierre Guiraud (1965, p. 58)

"Le cas de *véranda* est intéressant; venu des Indes en 1758, par l'intermédiaire de l'Angleterre, le mot n'est pas hindou, il a été apporté par les Portugais pour désigner cette galerie couverte, autour de l'habitation, formée d'un avant-toit soutenu par des *perches* et qu'ils nommèrent *varanda*, mot dérivé du portugais *vara*, 'perche'.

Toute l'histoire de la colonisation des Indes est dans ce mot désignant une chose hindoue, adoptée et nommée par les premiers colons portugais, reprise par les Anglais et ramenée par eux en Europe où nous leur avons empruntée.

Il vaut aussi la peine de relever l'intéressant glissement de sens du mot français qui désigne surtout aujourd'hui un 'balcon couvert et clos par un vitrage'; *véranda* est tombé dans l'attraction de *verre*."

Citons encore T.P. Meenakshisundaran (1961, p. 150), "Varānta, varuntai or pirāntar (en tamoul) is according to Dalgado derived from varanda meaning a gallery with columns. Though the word Varanda is found in Sanskrit, Dalgado holds that this meaning is not Indian, but found its way due to the influence of the Portuguese".

Le mot "véranda" en français et en anglais a effectivement le sens du mot portugais. Mais du fait des racines similaires en sanscrit et en latin, chacun ayant le sème qui peut déterminer le sens du mot "véranda" en anglais et en français, on ne peut pas nier la permanence du mot sanscrit.

L'anglais a emprunté le mot "veranda" ou "verandah" avec le sens acquis par le mot dans le milieu indo-portugais et a relayé ce mot, qui se trouve avec des racines similaires mais des sens différents en sanscrit et en latin, au français.⁶

VETIVER (s.m.)

⁶Pour une étude approfondie de l'étymon du mot on peut consulter Corominas (1954) qui considère que l'origine du radical est indo-européenne.

[L, H&D, B&W, AD, C, R, GL, Lex, HJ, OED, Dal]

Du tamoul "vettiveru" (H&D, R, Lex); "veṭṭivēru" (OED);
"vettiver" (B&W, HJ, AD); et "vettivern" (GL). Il est composé
de "vettu", creuser et "ver", racine.

Attesté en 1827 (AD, R, Lex) dans *Journal des dames* (AD) et
en 1828 (B&W, GL).

C'est un nom donné aux racines de cette plante.

"D'après Lemaout et Decaisme, 'vitivayr' est le nom indien des
racines de cette plante" (L).

Il désigne aussi la plante.

"Plante cultivée dans l'Inde et aux Antilles pour ses racines,
dont on retire un parfum" (Lex).

"Plante de l'Inde ... dont les racines, très odorantes,
préservent les vêtements des atteintes des insectes" (GL).

"This is the name generally used by the French for the fragrant
grass which we call 'cuscus'" (HJ).

1852----"Le faste russe des fourrures
Que parfume le vétiver" ----Gautier, *Emaux et camées*, "Fantasies
d'hiver" dans les Oeuvres, IV (R).

L'orthographe a varié avant de se fixer comme "vétiver" en 1876 dans le Larousse. En 1828 il s'est écrit "vétyver" par Mozin (GL); "wetiver" (B&W).

Le mot a été accepté par l'Académie en 1835.

Attesté en anglais en 1846 dans *The vegetable kingdom* par John Lindley. Attesté en portugais en 1890 (Machado): "entrado em Port. por via fr. segundo Dalg."

Commentaire

Selon le dictionnaire des langues dravidiennes de Burrow et Emmeneau "veṭṭi-vēr" désigne "cuscus grass" en tamoul.

Il n'est pas clair si "vétiver" désignait originellement les racines et ainsi par la métonymie, le nom de la plante, ou le contraire (plante > racine).

V. L'interprétation Linguistique du Glossaire

Ce chapitre examine les modifications et les processus d'assimilation des indianismes une fois que le vocable est emprunté par le français. Nous admettrons que pour qu'un vocable soit accepté par une autre langue il faut qu'il remplisse deux conditions: une condition phonétique, qui est nécessaire et une condition sémantique, qui est suffisante. La structure phonétique du terme de la langue prêteuse doit être assimilable à celle de la langue emprunteuse. Le sens originel du mot n'est pas nécessairement emprunté avec le vocable. Il suffit que la langue emprunteuse ait besoin d'un des sens possibles du mot.

Une fois emprunté, le vocable peut subir des modifications de sens ou de forme. Ainsi l'interprétation linguistique de l'emprunt se fait à trois niveaux - sémantique, morphologique et phonétique (y compris graphique).

Les modifications subies par les vocables sont analysées surtout par rapport aux langues indiennes. Nous prenons en considération la langue intermédiaire quand elle a grandement modifié la forme ou le sens du vocable avant son emprunt par le français. Nous traiterons aussi du degré d'assimilabilité et d'assimilation des indianismes.

L'INTERPRÉTATION SÉMANTIQUE

L'emprunt d'un vocable peut ou ne peut pas être accompagné de modifications sémantiques. D'après le "glossaire", sur lequel nous nous basons, on constatera que c'est dans la proportion d'une moitié seulement que les emprunts gardent leur sens originel. Dans l'autre moitié des cas le sens des termes empruntés évolue vers des acceptions nouvelles en français.

L'emprunt des indianismes sans modification sémantique

Il n'y a pas de modification sémantique quand le terme emprunté continue à désigner le référent originel dans la langue emprunteuse. Dans un tel cas le mot peut être emprunté pour décrire des réalités indiennes, par une sorte de nécessité verbale, secondairement, pour des raisons stylistiques - recherche de la couleur locale.¹

Les mots de ce groupe se rapportent donc le plus souvent à des réalités spécifiques du monde indien: termes de la flore exotique comme "baselle" et "vétiver"; de la faune, "gaur, gayal, gibbon"; des mots désignant des langues indiennes, "ourdou, pâli, prâkrit"; de termes d'écriture indienne, "devanâgarî"; des titres, "maharaja, maharani, rani, mahatma";

¹L'emploi de "gaur" ou de "gayal" immédiatement crée un atmosphère exotique. Ainsi cet emploi restreint est probablement imposé par les écrivains.

et des termes relatifs aux philosophies indiennes "karma, véda" ne connaissent pas de modification sémantique.

Les indianismes qui subissent des modifications sémantiques

Si nous considérons maintenant la seconde moitié des termes: les indianismes qui subissent des modifications sémantiques, il semble que ces évolutions de sens prennent place à deux moments différents. Les modifications sémantiques résultent soit du processus même de l'emprunt soit plus tardivement de l'assimilation du mot à la langue emprunteuse. Ce second aspect retiendra particulièrement notre intérêt.

Les causes des modifications sémantiques

Selon Guiraud (1967), les motivations de changements sémantiques peuvent être internes ou externes. Les motivations internes sont linguistiques et provoquées par la fréquence d'emploi, l'orthographe, la prononciation, la morphologie, le genre ou l'ordre des mots - par exemple, "avatar" selon l'acception populaire signifie "aventure"; le changement de genre dans le cas de "sâti" accompagne une modification sémantique; les doublets "cachemire" et "casimir" par leur différence orthographique désignent deux textiles différents. Les motivations externes sont psychologiques, comme la péjoration des titres par exemple "nabab"; historiques comme le changement de référent dans le cas des modes et des vêtements

par exemple "pyjama"; et sociologiques ou culturelles par exemple "nirvâna", un terme de la religion bouddhiste qui a franchi les frontières de la religion et signifie un état de sérénité dans un groupe social plus étendu.

Dans cette étude la cause principale des modifications sémantiques est externe: elle résulte de l'adaptation des emprunts à la nouvelle ambiance extra-linguistique. Par exemple le mot "bouddha", qui est un nom propre désigne par extension métaphorique, une personne divinisée, a reçu le sens étendu en français d'une sculpture de Bouddha.

Les modifications sémantiques

C'est en diachronie qu'il convient d'étudier les modifications sémantiques des emprunts. Malheureusement, à la différence des évolutions formelles des termes, faciles à identifier d'époque en époque, quand on dispose des documents nécessaires, les liens entre les diverses acceptions d'un terme donné ne sont pas aussi faciles à établir. Il faut admettre que le sens du mot à un moment donné de son histoire ne peut être déduit que de son environnement dans un énoncé. Mais encore faut-il en premier lieu avoir identifié quelles sont les acceptions originelles du terme pour en définir les transformations sémantiques ultérieures.

Ce sont des causes extra-linguistiques dues à la grande distance entre les deux cultures autant qu'aux différences sociales, économiques, et géographiques qui déterminent

généralement les processus d'évolution sémantique. Cette évolution témoigne de la vigueur de l'emprunt dans son nouveau cadre linguistique et de son aptitude à s'assimiler.

Cependant, quelles que soient les évolutions sémantiques ainsi constatées, celles-ci se ramènent à trois modèles:² extension³, restriction⁴ ou déplacement de sens. On entendra par extension le fait qu'un mot à un sens limité prend un sens général⁵. On entendra par restriction le phénomène inverse⁶. Le déplacement sémantique est une catégorie "fourre-tout". Selon Ullmann (1952), tout ce qui ne fait pas partie des deux premières catégories se retrouve dans celle-ci. Le déplacement selon Ullmann (1952, p. 273) comprend "tous les changements où les deux sens sont pour ainsi dire, incommensurables".

Pour essayer de distinguer entre l'extension et la restriction d'une part, et le déplacement de l'autre, nous admettrons que dans le premier cas le mot accumule les sens

² Selon Ullmann (1952, p. 271-272), ce classement logique "s'opère à l'aide d'une comparaison purement quantitative de l'aire de la signification avant et après le changement. Il y a donc trois possibilités: l'aire nouvelle pourra être plus étendue qu'auparavant; elle pourra être plus restreinte; enfin les deux notions peuvent se trouver sur le même pied."

³ Notons que Bréal (1904) l'appelle "élargissement" et Guiraud (1967), "généralisation" ou "extension".

⁴ Guiraud l'appelle la "spécialisation" aussi.

⁵ Selon Nyrop (1913, t.4, p. 157) "Une extension a lieu quand un mot d'un sens spécial prend un sens général, quand un mot désignant l'espèce s'emploie pour désigner le genre".

⁶ Selon Nyrop (p. 156) une restriction "a lieu quand un mot d'un sens général prend un sens spécial, quand un mot indiquant le genre est employé pour indiquer l'espèce".

dérivés en addition au sens primitif, que mais dans le deuxième, le sens primitif disparaît au profit des ses dérivés.

L'extension ou la généralisation peut avoir lieu en même temps que la restriction ou la spécialisation de sens comme l'explique Bréal (1904, p. 104),

"On peut être surpris de voir deux mouvements en sens contradictoire exister simultanément. Mais il faut prendre garde que la cause, des deux parts, n'est pas de même sorte: tandis que la restriction tient ... aux conditions fondamentales du langage, l'élargissement a une cause extérieur: il est le résultat des événements de l'histoire"

Bien que cette classification des changements sémantiques paraissent satisfaisante pour l'esprit, elle ne nous apprend rien des mécanismes qui causent les modifications de sens.⁷

Notons que dans le "glossaire" les modifications sémantiques résultent principalement de l'extension de sens, parce que, comme on l'a déjà noté, ce sont les dimensions des rapports extra-linguistiques qui sont élargies ainsi que le domaine de l'emploi des objets empruntés. La restriction sémantique s'effectue surtout quand les termes de la langue commune deviennent l'argot des métiers, ou par l'emploi

⁷ Selon Ullmann (1952), ces mécanismes sont d'ordre psychologiques. Il comprennent quatre catégories: la métaphore, la métonymie, l'étymologie populaire et l'ellipse. Tout en exprimant quelques réserves sur l'emploi du mot 'psychologique' ici, nous considérons que ces mécanismes, principalement linguistiques, agissent effectivement derrière toute modification sémantique. Pour être complet nous y ajoutons trois catégories: la péjoration, l'amélioration et l'effacement du sens.

emphatique des mots⁸, ou quand un mot ayant plusieurs sens dans la langue d'origine n'en garde qu'un seul dans langue emprunteuse. Il y a très peu d'exemples de restriction sémantique dans le "glossaire".

Les mécanismes de changement de sens

Les modifications sémantiques s'effectuent toujours selon les modèles réguliers que nous allons préciser.

1. La métonymie: C'est une modification sémantique qui résulte de la "contiguïté" ou de la "correspondance" des deux référents. Elle consiste "dans la désignation d'un objet par le nom d'un autre objet qui fait comme lui un tout absolument à part, mais qui lui doit ou à qui il doit lui-même plus ou moins, ou pour son existence, ou pour sa manière d'être" (Fontanier, 1968⁹, p. 79).

a. Elle peut causer la concrétisation ou l'épaississement¹⁰ d'un terme: le sens abstrait devient concret. Par exemple, le mot "kaki" qui désigne par dérivation primitive "la couleur de la poussière" désigne par métonymie "le tissu de cette couleur".

b. Elle peut donner à l'objet fabriqué le nom qui en

⁸Par exemple "malabar".

⁹Il s'agit de l'édition de Gérard Genette de l'oeuvre de Pierre Fontanier qui date de 1827-1830.

¹⁰Les grammariens latins ont appelé ce phénomène "concretio". M. Bréal (1904, p. 137) l'a traduit par "épaississement".

désigne d'abord la matière première, Par exemple les produits fabriqués des plantes. "Jute" qui désigne étymologiquement la plante, désigne par métonymies successives la filasse de la plante, l'étoffe fabriquée de la filasse et le sac fait de cette étoffe. (Cette dernière acception peut-être par ellipse de "le sac de jute".)

"Patchouli" désigne une plante et par métonymie le parfum tiré de la plante.

"Kamala" désigne une plante, dont le fruit s'emploie pour la teinture, et par métonymie la poudre de teinture produit de ce fruit.

- c. Elle favorise le transfert d'un nom d'action à la désignation de l'objet ou *vice versa*. Le français, à notre connaissance, ne semble pas avoir emprunté de verbes aux langues indiennes. L'anglais a emprunté plusieurs verbes à l'impératif de l'hindoustani (pour des raisons sociales), en les utilisant comme des infinitifs. L'impératif hindoustani "champna" est devenu l'infinitif "to shampoo" en anglais avec le participe "shampooing". Le français a emprunté cette forme "shampooing" comme un substantif désignant par métonymie, l'action de laver les cheveux puis la lotion de les laver. (Voir p2 232).

L'onomatopée "tam-tam" désigne le son du tambour puis par métonymie l'instrument lui-même.

2. La synecdoque: La modification sémantique résulte ici de la "connexion" entre les deux référents. Ce trope¹¹ consiste "dans la désignation d'un objet par le nom d'un autre objet avec lequel il forme un ensemble, un tout, ou physique ou métaphysique, l'existence ou l'idée de l'un se trouvant comprise dans l'existence ou dans l'idée de l'autre... Aussi définit-on la synecdoque, Un Trope par lequel on dit le plus pour le moins, ou le moins pour le plus" (Fontanier, 1968, p. 87). C'est en fait un aspect spécialisé de la métonymie.

Par la synecdoque le nom d'une partie peut s'étendre au tout. "Houka" désignait étymologiquement le vase ou le bocal d'un appareil à fumer en Arabie ou en Perse. Il désigne maintenant l'appareil entier. Cette extension a eu lieu avant l'emprunt du mot par le français aux langues indiennes, probablement dans la langue d'origine elle-même.

Du fait de la synecdoque le terme emprunté peut désigner le contenu alors qu'il s'appliquait au contenant. "Gymkhana" désigne d'abord l'immeuble et puis le lieu où l'on pratique des exercices physiques et ceux-ci ensuite.

3. La métaphore: La modification sémantique est déterminée par la "ressemblance" entre les deux référents. Elle consiste "à présenter une idée sous le signe d'une autre idée plus

¹¹Le trope est un mécanisme qui résulte en modifications sémantiques.

frappante ou plus connue, qui, d'ailleurs, ne tient à la première par aucun autre lien que celui d'une certaine conformité ou analogie" (Fontanier, 1968, p. 99).

Elle peut favoriser l'émergence d'un sens abstrait à partir d'une valeur concrète.¹² "Avatar" qui signifie dans la mythologie hindoue "les incarnations du dieu Vishnou" se généralise d'abord et signifie les transformations d'une forme à une autre et puis par métaphore il signifie les transformations d'une idée à une autre idée. "Malabar" qui désigne substantivement les habitants de la côte de Malabar et ensuite adjectivement, celui ou ce qui vient de Malabar signifie par métaphore "fort, costaud, grand" parce que les Malabars étaient des commerçants habiles.

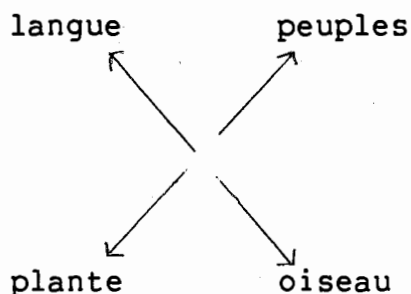
4. Le rayonnement: C'est un trope complexe proposé par Darmesteter (1889, p. 73), "Le rayonnement se produit quand un objet donne son nom à une série d'autres objets, grâce à un même caractère commun à tous. Le nom rayonne de l'objet primitif à tous les autres". C'est une série de métaphores où les acceptions établies antérieurement ne tombent pas en désuétude mais existent en même temps.

Par exemple "bengali". Le caractère ou le sème commun dans toutes les acceptions¹³: d'être "originaire du

¹²C'est le contraire de l'épaississement causé par la métonymie.

¹³ Les acceptions 'fautives' de "bengali" sont discutées plus loin.

Bengale". Ainsi cette appellation s'est-elle étendue à la langue, aux peuples, à la plante et à l'oiseau.



5. L'enchaînement: Selon Darmesteter (1889, p. 76), "Dans l'enchaînement, le mot oublie son sens primitif en passant au deuxième objet; puis le nom passe du deuxième objet à un troisième à l'aide d'un caractère nouveau qui s'oublie à son tour, et ainsi de suite".

Prenons l'exemple de "kaki". Voici la chaîne des modifications sémantiques:

couleur

- > étoffe de cette couleur
- > vêtement de cette étoffe
- > celui qui porte ce vêtement (cipaye)

Une chaîne de réactions similaires se manifeste dans le cas de "jute".

6. L'étymologie populaire: "L'étymologie populaire, ou étymologie croisée, est le phénomène par lequel le sujet

parlant se fondant sur certaines ressemblances formelles rattache consciemment ou inconsciemment une forme donnée à une autre forme avec laquelle elle n'avait aucune parenté génétique; les mots soumis à cette attraction paronymique finissent par se rapprocher sur le plan sémantique" (Dubois et al., 1973, p. 199).

A cause de la ressemblance formelle entre "avatar" et "aventure" celui-là a pris la signification d'aventure en français familier.

7. L'ellipse¹⁴: Bien que l'ellipse soit considérée comme une 'non-trope' par Fontanier (1968), nous l'incluons ici parce qu'elle cause une modification dans la valeur du mot. Selon Fontanier (p. 305), "L'Ellipse consiste dans la suppression de mots qui seraient nécessaires à la plénitude de la construction, mais que ceux qui sont exprimés font assez entendre pour qu'il ne reste ni obscurité ni incertitude". Ainsi, la chute d'un mot d'une unité ne change pas la valeur globale de l'unité, mais elle change la valeur de chacun des mots à l'intérieur de celle-ci.

Ce processus peut modifier un nom propre en un nom commun et ainsi sa signification. Par exemple, "un châle de Cachemire" devient "un cachemire".

8. L'analogie: Malgré le rejet par Michel Bréal de l'analogie

¹⁴Bréal appelle ce phénomène "la contagion" (Cf. Ullmann 1957).

constatant qu'elle est "la façon de raisonner des enfants et de la foule"! c'est en fait un facteur commun à tous les mécanismes différenciés d'évolution sémantique. L'analogie exerce également son action dans les mutations formelles. Dans notre corpus signalons trois modèles de l'analogie.

a. Les produits de synthèse obtenu chimiquement sont souvent nommés d'après la substance naturelle.

"Corindon" désigne une pierre précieuse et par analogie l'objet synthétique qui sert comme abrasif ou comme isolant.

b. Le nom d'un fait de civilisation indienne est étendu par analogie à d'autres faits. "Svastika" désigne un symbole religieux des Hindous. Par analogie de la forme de ce symbole, il désigne plus communément le symbole nazi.

"Tank" désigne un réservoir naturel d'eau en Inde. Par analogie, il désigne un réservoir pour des liquides et ensuite le citerne d'un navire. Par métaphores successives, il désigne un char de combat et une grosse automobile. La première de ces métaphores fut formulée dans la langue anglaise et s'est répandue aux diverses langues (y compris les langues indiennes à cause de la domination anglaise en Inde) avec une acception dénotative. La deuxième métaphore a été formulée dans la langue française.

c. Un référent désigné dans l'argot d'un groupe social ou

d'une communauté limitée s'étend à la langue commune ou étrangère. "Nirvâna" qui a une acception très spécifique dans la religion bouddhiste signifiant un certain état de méditation, désigne par analogie, un état de paix et de sérénité.

9. La péjoration et la dégénération: Un emprunt peut dégénéré en valeur dans la langue emprunteuse simplement parce que la langue prêteuse ne bénéficie pas de prestige. Cela n'a pas été fréquemment le cas pour les indianismes, surtout à l'époque que nous considérons du fait du goût pour l'exotisme. Il y a cependant quelques exemples de "dégradation sémantique" (comme l'appelle Nyrop) dans le "glossaire". Ils sont expliqués par d'autres raisons. "Avatar" désignant aventure, "Malabar" désignant fort ou costaud et "tank" désignant une grande automobile, tous ces termes dans la langue familière, manifestent une dégradation sémantique.

10. L'amélioration: L'emprunt d'un objet ou d'une idée peut recevoir une acception qui en rehausse la valeur signifiée. "Bungalow" qui désigne en Inde une habitation modeste d'un seul étage et entourée de vérandas, s'applique en français à la dénomination d'une résidence à la campagne ou au bord de la mer de valeur généralement élégante.

11. Le effacement de sens: Dans ce cas, le sens ancien du mot tombe en désuétude, c'est-à-dire que le lien avec l'étymon est perdu. Par exemple "malabar", qui désigne en français populaire quelqu'un fort, a perdu tout lien sémantique avec son homonyme qui désigne un habitant du côte de Malabar.

Les noms propres

Les noms propres ou considérés comme tels méritent une analyse approfondie parce qu'ils peuvent subir ces différentes modifications: extension, restriction et déplacement sémantique à la fois.

"Il n'y a pas de limite fixe entre les noms propres et les noms communs; ils se confondent constamment" remarque Nyrop (1913, t. 4, p. 359). Quand le nom propre qui n'a pas de sens étymologique devient un nom commun, il gagne en valeur appellative et en signification. Ullmann (1952, p. 25-26) l'explique ainsi,

"N'importe quel nom propre peut être transformé en appellatif par la simple antéposition de l'article indéfini... Le passage des noms propres dans la classe des appellatifs, c'est-à-dire l'effacement de l'identification au profit de la signification, est un processus historique déterminé par les mêmes conditions qui gouvernent les autres changements sémantiques".

Guiraud (1967) appelle ce phénomène de transformation "la métonymie onomastique". Mais dans le cas des indianismes du "glossaire", il s'agit plutôt de la "métonymie toponymique" puisque ce sont principalement les noms propres de lieux qui ont

pris cette valeur significative. Cette orientation de l'évolution sémantique tient au fait que de nombreux produits commerciaux qui ont été exportés de l'Inde portent le nom du lieu de leur fabrication. On notera que l'ellipse autant que la métonymie provoquent ces mutations de sens.

Il y a quelques autres indianismes fondés sur des noms propres. Mais dans ces exemples l'appellation de "nom propre" pour l'étymon est discutable. Ce sont des noms propres à des degrés différents. Leur transformation en "nom commun" dépend de leur fréquence d'usage et de leur utilité en français.

Les noms propres désignant des langues indiennes ne connaissent pas de grands changements sémantiques, par exemple "hindi, hindoustani". La seule modification qu'ils connaissent, c'est d'être employés comme des adjectifs en plus de leur emploi comme substantif. Suivant la convention française les noms des langues s'écrivent avec une minuscule.

De même les titres honorifiques¹⁵ en général n'ont pas été modifiés, par exemple "Maharaja, Maharanie, Mahatma". D'autres comme "Buddha" et "Jain" manifestent de légères modifications. "Nabab" qui fait partie du "corpus" (chapitre 3) est une exception. Il a des acceptions péjoratives apparues tout d'abord en anglais.

Les noms propres de plantes se divisent en deux groupes selon l'exploitation de celles-ci: le nom des plantes qui servent à la fabrication d'autres objets connaissent des

¹⁵Encore l'appellation du "nom propre" est discutable ici.

modifications, par exemple "patchouli"; les autres gardent leur forme et leur sens originaux, par exemple "vétiver".

Discutons en détail les différents noms propres de lieux qui témoignent de modifications sémantiques majeures.

Les noms propres de lieux transformés en noms communs se repartissent en deux types: le nom propre de villes indiennes et le nom propre de régions géographiques de l'Inde. Les noms propres de chacun de ces types semblent évoluer différemment.

1. Les noms propres de villes indiennes:

Les villes donnent leur nom par métonymie aux produits qui y sont fabriqués. Tous ces termes dans le "glossaire" se réfèrent aux textiles ce qui s'explique par le fait qu'il s'agit de principales exportations. Au deuxième stade de l'extension sémantique ces termes désignent les objets produits de ces textiles. Ainsi le nom des villes se modifie sémantiquement par enchaînement plutôt que par la simple métonymie puisque chaque fois que le mot désigne un nouveau référent le lien sémantique avec le sens primitif est oublié. Dans tous les exemples qui suivent il y a extension sémantique du sens primitif en même temps que spécialisation du sens dérivé.

Le nom propre "Cachemire" désigne par métonymie le textile fabriqué dans cette ville.¹⁶

¹⁶ "Cachemire" désignait tout d'abord une ville. Par métonymie il désigne la province. "Cashmiri" est dérivé de ce sens modifié et se réfère à la langue et aux habitants de cette région.

Encore par métonymie ou par ellipse (de "le châle de Cachemire") il désigne un châle ou un turban fabriqué de ce textile. Par analogie l'emploi de ce mot est étendu aux autres textiles de laine et aux autres châles de laine fabriqués dans d'autres pays. Son doublet "casimir", bien qu'il ne désigne pas le textile indien, manifeste de similaires modifications par métonymie ou par ellipse.

"Jaconas" désignait primitivement en Inde un dieu. Par métonymie en Inde même il a désigné l'icône de ce dieu, le temple où se trouve cette idole et la ville où se situe ce temple. Comme emprunt, toujours par métonymie "jaconas" désigne un textile fabriqué dans la ville de ce nom.

"Madras", par métonymies successives désigne le textile fabriqué à Madras, le mouchoir fait de ce textile et le couvre chef fait de ce mouchoir.

"Madapolam" et "surah" désignent également des textiles fabriqués à Madapolam et à Surate.

"Nansouk" est le seul nom de textile du "glossaire" qui n'a pas désigné une ville à l'origine. (Sa dénomination est discutée dans le "glossaire").

2. Les noms propres de régions:

Ils ont été appliqués aux habitants, aux langues, et même aux animaux et aux plantes qui en sont originaires. En d'autres termes les objets fabriqués semblent porter le nom

¹⁶(cont'd)

de la ville de leur fabrication, et les référents naturels semblent porter le nom de la région d'où ils viennent.

Le nom propre de régions se modifient aussi par extension et spécialisation. Mais la transformation sémantique se fait ici par rayonnement parce que c'est le même mot de base qui donne les différentes acceptions secondaires.

"Bengali" est une dérivation indienne du mot "Bengale" et signifie ce qui provient du Bengale. Par rayonnement, il désigne dans les langues indiennes elles-mêmes les peuples et la langue du Bengale (comme substantif et comme adjectif). Il y a deux modifications, "fautives" selon le TLF, faites uniquement en français: premièrement, la désignation fautive par métonymie d'une plante qu'on a considérée comme originaire du Bengale, et deuxièmement, pour la même raison d'un oiseau supposé originaire du Bengale et qui ne l'est pas en fait.¹⁷

"Dravidien" dérivé du nom de la région, "Dravida", par l'anglais, désigne les habitants de cette région. Par métonymie le nom a été étendu à la langue par le Bishop Caldwell. Cette acception est passée de l'anglais au français.

"Hindoustani", dérivé du nom de la région "Hindoustan" désigne par rayonnement, les peuples et la langue de cette

¹⁷ La première acception est tombée en désuétude et la deuxième est toujours en usage.

région. Ces modifications se sont effectuées avant l'emprunt du mot par le français.

"Malabar", le nom d'une région maritime du sud-ouest de l'Inde, désigne, par rayonnement effectué à l'intérieur de la langue d'origine, les peuples de cette région. Par rayonnement abusif les Portugais ont étendu ce nom à la langue de cette région ainsi qu'au tamoul. La langue française a repris à la fois ces significations diverses et la confusion faite par les Portugais entre les langues tamoule et malayalam.

Les noms propres "Khmer" et "Mahratte" montrent des évolutions sémantiques inverses de celles qui précèdent. "Khmer" désignait d'abord les peuples du Cambodge, ensuite par rayonnement leur langue et très récemment le pays. "Mahratte" désignait d'abord les peuples et, par rayonnement et dérivation la langue et la région.

Le nom propre "Hindou" mérite un traitement approfondi. "Hindou" est une déformation phonétique de "Sindhu" qui en sanscrit désigne "la grande rivière".¹⁸ Par enchaînement, il a désigné les peuples qui habitaient au bord de cette rivière et ensuite la religion des diverses communautés de ces peuples. Au 18e siècle, "hindou", en français, était un

¹⁸ "Sindhu" est aussi l'étymon des noms propres l'"Inde" et les "Indes" (discuté à la page 1 de cette étude). C'est ainsi qu'il désignait auparavant en français "un Indien" (un Indou) et "celui qui pratique la religion hindoue" (un hindou).

synonyme d'"Indien" et a aussi signifié la langue et la religion des Indiens. Maintenant, l'acception de "citoyen de l'Inde" a vieilli. On peut être un hindou (celui qui suit la religion hindoue) sans être un citoyen de l'Inde, ou *vice versa*. Cependant, "hindou" continue à être employé par plusieurs avec l'acception de citoyen de l'Inde.

L'acception de "langue des Indiens" est reconnue par quelques dictionnaires comme abusive puisqu'il n'existe pas de langue unifiée de ces peuples. Ce dernier sens ne semble se trouver qu'en français. La seule acception moderne correcte du mot est religieuse, employée comme substantif ou comme adjectif.

Les doublets

Il y a des cas où d'authentiques doublets tels que "cachemire" et "casimir", du fait de différents cheminements suivis par l'emprunt dans l'un et l'autre cas ne peuvent être identifiés par les sujets parlants comme tels.¹⁹ "Cachemire" a été emprunté directement par le français à l'Inde et son origine étymologique n'est pas opaque. "Casimir", d'autre part a été emprunté par l'intermédiaire de l'anglais à l'Inde et a perdu tout rapport avec le nom propre de la province "Cachemire" à

¹⁹Cf. FEW, (1948) "Kaschmir".

cause de la mauvaise orthographe.²⁰ L'étymologie populaire a obscurci le véritable étymon favorissant une origine probablement anglaise "kersey". Tous les deux désignent des tissus, mais des tissus différents et des lieux différents.

"Cipaye" et "spahi" sont aussi des doublets. Ils proviennent du mot persan ou turc "sipahi" lequel est parvenu en français par deux voies différentes. "Cipaye" a été emprunté de l'Inde par l'intermédiaire de l'anglais et désigne un cavalier ou un soldat indien. "Spahi", d'autre part, est emprunté par l'intermédiaire de l'arabe d'Algérie et désignait d'abord un cavalier ottoman et ensuite par analogie un cavalier français installé en Algérie.

Le résultat des modifications sémantiques

Sur le plan théorique on peut se demander si ces emprunts sont vraiment des exemples de polysémie, s'ils sont des homophones ou s'ils ne sont que les divers emplois contextuels du même mot.

Les effets des modifications diachroniques du contenu de l'emprunt peuvent être analysés à n'importe quel moment d'une synchronie particulière. Dans cette étude le résultat le plus frappant des mécanismes de modification sémantique est la polysémie ou la multiplication des acceptions de l'emprunt.

Michel Bréal (1904, p. 143-144) explique ce phénomène,

"Le sens nouveau, quel qu'il soit, ne met pas fin à

²⁰Cf. p. 91.

l'ancien. Ils existent tous les deux l'un à côté de l'autre. Le même terme peut s'employer tour à tour au sens propre ou au sens métaphorique, au sens restreint ou au sens étendu, au sens abstrait ou au sens concret... A mesure qu'une signification nouvelle est donnée au mot, il a l'air de se multiplier et de produire des exemplaires nouveaux, semblables de forme, mais différents de valeur.

Nous appellerons ce phénomène de multiplication la polysémie."

Qu'est-ce qui nous empêche de dire que tous ces mots ne sont pas des cas d'homonymie? Selon Nyrop (1913, t.4, p. 32) "On appelle homonymes des mots qui se prononcent de la même manière et qui présentent une signification différente." Les deux sens de "malabar", par exemple, sont traités par le R comme étant deux mots indépendants - des homonymes: l'un signifiant un habitant de Malabar vient de l'étymon "Malabar", une région de l'Inde; et l'autre signifiant fort est cité comme ayant une origine inconnue. Les autres dictionnaires cependant, les traitent comme deux acceptions (des polysèmes) du même étymon "Malabar", une région en Inde.

Nyrop et Ullmann expliquent le phénomène d'homonymie selon deux optiques différentes. Le premier n'y voit qu'une cause sémantique, tandis que le dernier y voit une cause soit sémantique soit phonétique. Selon Nyrop (1913, t.4, p. 36), "Il s'agit donc ici d'une bifurcation sémantique du même mot, dont les différents sens se sont tellement éloignés l'un de l'autre qu'ils ont fini par perdre tout contact entre eux, et au point de vue de la pensée, sont devenus des mots distincts." Ullmann (1952, p. 219) ajoute que "*L'évolution phonique convergente* de deux ou plusieurs formes distinctes a abouti à leur

coïncidence".

Guiraud constate que beaucoup de modifications sémantiques ne résultent que des divers emplois contextuels du mot. Il considère qu'il s'agit de "transpositions syntaxiques" ou de transpositions de "l'assiette morphologique". "Il apparaît que ces 'différents sens' ne sont, le plus souvent, que des relations différentes du mot dans le discours... C'est ce qui permet de dire que 'les mots n'ont point de sens, ils n'ont que des emplois' et que la notion de 'sens' est d'origine syntaxique" (Guiraud, 1967, p. 171).

Quelques modifications sémantiques peuvent s'expliquer par ce phénomène mais pas toutes. Par exemple, dans le cas de "bengali", la transformation du substantif signifiant les peuples et la langue du Bengale en adjectif signifiant ce qui vient du Bengale s'explique par son emploi syntaxique. Cependant les acceptions de "oiseau" et de "plante" (même si elles sont 'fautives') sont nettement des exemples de polysémie.

La ligne de démarcation entre les trois phénomènes - polysémie, homonymie, divers emplois du mot - semble être ténue. Les phénomènes de polysémie et d'homonymie peuvent être le mieux expliqués à l'aide de la distinction saussurienne de diachronie et de synchronie, parce que les formes et les sens des mots se modifient continuellement. La polysémie d'un mot se manifeste en diachronie parce que c'est un phénomène d'évolution. L'homonymie, d'autre part, se manifeste en synchronie parce qu'à un moment donné, les acceptions d'un mot peuvent être si

différentes que le lien sémantique est perdu et qu'il n'y a qu'une similarité formelle. Selon Ullmann (1952, p. 222), "Entre la polysémie et l'homonymie, il y a trafic frontière en deux sens. Tantôt un mot se scinde en deux; tantôt deux homonymes sont réinterprétés comme formant un seul mot à acceptions diverses (...). Il paraît, toutefois, que l'évolution polysémie > homonymie est plus fréquente que sa contre-partie."

La distinction entre la polysémie et l'homonymie peut finir par être subjective. Il y a certainement des cas où quelques uns verront une origine commune à deux vocables et où d'autres, peut-être moins éduqués ou moins conscients des étymologies, n'y verront que des homonymes.

Nous avons essayé d'être aussi objectif que possible. Si les mots de forme identique ont le même étymon, que le sème principal est commun et que leur lien sémantique peut être établi, nous les définissons comme des polysèmes, autrement il sont des homonymes.

Le "glossaire" ne semble avoir aucun exemple d'homonymie. Les diverses acceptions d'un indianisme sont soit des polysèmes (par exemple, "malabar") soit des emplois différents du même mot (par exemple, "cachemire").

Les emprunts dénotatifs ou connotatifs

Les emprunts peuvent être dénotatifs ou connotatifs ou les deux au même temps. Citons "Le Langage" (éd. Pottier, 1973, p.

120) à ce sujet: "La différence se fait ordinairement entre l'emprunt dénotatif et l'emprunt connotatif: le premier s'accompagne d'un emprunt de la chose désignée jusqu'alors inconnue dans le pays... L'emprunt connotatif vise surtout à 'évoquer'; plus gratuit que le précédent, il n'est jamais obligatoire..." L'emprunt du mot sans la chose désignée n'est pas nécessairement connotatif. Il peut également être dénotatif, comme la majorité des indianismes de la première période et quelques uns de la seconde période (par exemple, "bouddha, sâti").

Comme on l'a indiqué au chapitre 3, ce sont, en général, les sens dénotatifs qui ont été empruntés des langues indiennes par le français et qui peuvent être ensuite modifiés. Les sens connotatifs des mots s'empruntent et s'assimilent moins facilement parce qu'ils représentent des phénomènes culturels. Cette constatation qui dérive de notre analyse du corpus considéré a été faite également à partir de l'étude d'autres formes d'emprunts par Gohin (1903, p. 217): "Ce n'est pas chose facile de transporter les métaphores d'une langue dans une autre. Ce sont, en effet, les métaphores qui contribuent le plus à donner à une langue son originalité et sa physionomie. Il est possible de les emprunter quand la langue se forme..."

Le sens connotatif est généralement emprunté comme s'il s'agissait d'une valeur dénotative qui peut à son tour développer des sens secondaires connotatifs dans la langue emprunteuse. Le vocable "sâti", par exemple, désigne

primitivement la veuve sacrifiée sur le bûcher de son mari. Par extension métonymique (au niveau de la connotation) en anglais, il désigne le rite du sacrifice. Ce sens connotatif a été emprunté avec le vocable par le français, mais au niveau de la dénotation. Ce déplacement sémantique du niveau de la connotation au niveau de la dénotation et vice-versa est dû au réajustement de l'économie sémique de l'emprunt.

D'autre part le mot dans son emploi dénotatif peut être emprunté pour des raisons connotatives, par exemple pour évoquer l'exotisme ou pour sa valeur pittoresque. Les emprunts "mahatma", "pourâna", "soûtra" parmi d'autres, manifestent principalement une connotation exotique en français. Ils peuvent autrement être employés pour décrire des réalités uniquement indiennes.

L'INTERPRÉTATION MORPHOLOGIQUE

Les éléments morphologiques étrangers, principalement les préfixes et les suffixes, s'empruntent difficilement d'une langue à l'autre. La grande différence formelle entre les langues indiennes et le français, l'absence de rapports intimes et longs entre ces langues et la prédominance des emprunts indirects ont augmenté la difficulté de la pénétration du système morphologique de la langue française par celui des langues indiennes. Etant donné cette situation, les indianismes sont principalement assimilés au système morphologique (les désinences) du français.

La partie du discours des emprunts

Presque tous les indianismes cités dans le "glossaire" sont des substantifs (comme dans le cas du "corpus", au chapitre 3). Ce sont les mots les plus faciles à emprunter et à assimiler parce qu'ils renvoient à une chose ou un être et peut être emprunté avec lui. En général, la partie du discours qui s'emprunte le plus facilement après les substantifs est l'adjectif parce que celui-ci décrit les référents. Les verbes sont les plus difficiles à emprunter.²¹ Cet ordre de facilité de

²¹ Meenakshisundaran (1961, p. 146) note "It is very rarely that a verb is formed from a foreign word and when one finds any such verb one may safely conclude that the foreign origin had been forgotten", par exemple "shampouiner".

Cf. aussi la note 4 au chapitre 3: les citations de Boileau et de Haugen.

l'emprunt est bien marqué dans le "glossaire".

Les substantifs indiens sont empruntés comme substantifs en français. De plus, ils peuvent y prendre une valeur adjectivale. Par exemple,

	<u>Français</u>	<u>Langues indiennes</u>
dévanāgarī	s.m., adj.	s.f. (sans) ²²
dravidien	s.m., adj.	s.n. (sans)
hindou	s.m., adj.	s.m. (sans)
jaïn	s., adj.	s.m. (hindi)
mahratte	s.m., adj.	s.m. (hindi)
malabar	s.m., adj.	s.m. (sans)
ourdou	s.m., adj.	s.m. (hindi)
pâli	s.m., adj.	s.f. (sans)
sâti	s.m., s.f., adj.	s.f. (sans)

Les indianismes "hindi" et "hindoustani" ont aussi été empruntés du substantif indien, et ont également développé des emplois adjectivaux. Le mot, dans les langues indiennes, a un emploi adjectival aussi mais avec une signification différente.

²²Sanscrit est abrégé 'sans'.

françaishindi

hindi	sm (la langue)	<	sf (la langue)
	adj (ref. à la langue)		sm (un indien)
			adj (ref. à l'Inde)

hindoustani	sm (la langue)	<	sf (la langue)
	adj (ref. à la langue)		adj (ref. à l'Inde)

Il n'y a que deux adjectifs hindi - "bengali" et "kaki" - empruntés, mais comme des substantifs. Leur emploi adjectival est attesté plus tard en français.

On peut se poser deux questions: quel est le genre de l'adjectif hindi emprunté? Quel genre ce mot a-t-il en français dans son emploi comme substantif?

Ces deux adjectifs hindi sont invariables au féminin. En général, la terminaison [ā] est masculine et la terminaison [ī] est féminine en hindi. Mais puisqu'ici la forme masculine elle-même se termine en [ī], la forme féminine reste invariable. Il faut cependant noter que le morphème 'i' ajouté à la final du mot signifie "appartenance" ou "quelque chose qui a une qualité particulière", par exemple, "Madras: madrasi (celui ou celle qui vient du Madras ou quelque chose qui appartient à Madras). Dans le cas de ces deux adjectifs, il s'agit plutôt du morphème d'appartenance que du morphème masculin. Pour répondre à la

deuxième question, ces substantifs comme les autres indianismes non-motivés sont devenus masculins en français.

Il n'y a qu'un exemple d'un verbe hindi emprunté par l'intermédiaire de l'anglais - "shampooing".²³ En hindi "champo" est la forme impérative de l'infinitif "champna". La forme impérative fut empruntée par l'anglais parce que les Anglais ne savaient que donner des ordres (à l'impératif) à leur domestiques indiens dans le pidgin qu'ils ont pratiqué en Inde.²⁴ La substantivisation du verbe en "shampoo" ainsi que la formation du participe "shampooing" sont le fait de l'anglais. C'est cette dernière forme qui est empruntée comme substantif en français. Ainsi la transition du verbe indien à un substantif s'est accomplie en anglais et non en français. Cela est dû aux rapports plus intimes entre l'anglais et les langues indiennes.

Le genre des substantifs

Le sanscrit a trois genres - le masculin, le féminin et le neutre. Le hindi n'en a que deux - le masculin et le féminin. Les substantifs neutres du sanscrit ont été généralement assimilés au genre masculin en hindi, à l'exception du mot

²³On l'a discuté ci-dessus aussi dans l'interprétation sémantique.

²⁴Subba Rao (1969, p. 52), "It is significant that Hindustani verbs have been adopted into English in the imperative form and converted into the infinitif. 'Hobson-Jobson' notes that 'Hindustani verbs... are habitually adopted into the quasi-English by converting the imperative into an infinitif.' ...Some of these are no longer quasi-English... The explanation is to be sought primarily in the social situation".

"prâkrit".²⁵

Le tamoul ne fait pas de distinction de genre pour les substantifs non-humains. Citons Meenakshisundaran (1961, p. 196-197),

"The Tamilians...distinguish only two genders, the sublime gender - *uyartinai* and the inferior gender - *akrinai*. All rational beings are of the sublime gender. All other things are of the inferior gender. Perhaps it is not correct to speak of *tinai* or classes as genders. Dr Caldwell speaks of these two classes as high caste nouns and casteless nouns.

It is only in the third person that this distinction is found... The 'sublime gender' distinguishes the masculine and the feminine only in the singular while in its plural there is no such distinction. In the 'inferior gender' the distinction is between the singular and the plural."

Les indianismes du tamoul dans le "glossaire" étant tous des inanimés, sont ainsi des substantifs "neutres" à l'origine.

Il faut noter, cependant, que les indianismes de cette époque, étant empruntés dans leur majorité par l'intermédiaire de l'anglais où les substantifs inanimés n'ont pas de genre masculin ou féminin, le genre de ces emprunts est déterminé par le français. Cependant, le genre du mot dans la langue d'origine indienne importe peu dans la détermination du genre en français, comme l'indiquera l'analyse comparative des genres que nous venons de faire.

Comme on l'a constaté au chapitre 3, en ce qui concerne le genre, les substantifs empruntés par le français se repartissent en deux catégories. Dans le cas des substantifs non-motivés, s'ils ne deviennent pas tous masculins, le genre dépend surtout

²⁵Tous les noms des langues sont féminins en hindi.

de la forme et quelquefois des associations sémantiques. Dans le cas des substantifs motivés le genre dépend du sexe du référent.

Les indianismes non-motivés du "glossaire" sont tous devenus masculins en français, à deux exceptions: "baselle" et "véranda", encore parce que le genre masculin est la forme non-marquée et primitive.²⁶ Voici le répertoire de la formation des genres masculin et féminin des indianismes en français:

1. S.m. en français < s.m. en hindi ou en sanscrit.

La majorité des emprunts font partie de ce groupe, par exemple, "avatar, bungalow, cachemire, casimir, dravidien, jute, kamala". Une modification du genre n'est pas nécessaire parce que le genre masculin est le genre dominant, comme nous venons de le constater.

2. S.m. en français < s.f. en hindi ou en sanscrit.

Les noms des langues sont toujours féminins en sanscrit et en hindi, au contraire du français où les langues sont principalement masculines. "Prâkrit", un substantif neutre

²⁶ Selon Dubois (1965, p. 88), "En face des langues qui ne possèdent pas de marque spécifique de genre, dans la catégorie I (inanimé), le français se comporte presque toujours de la même manière: les mots empruntés deviennent des masculins, car cette catégorie ne présente pas, en français, de marque particulière".

Cependant il constate que (p. 88-89), "Quelquefois, une analogie peut se produire avec un mot français très proche ou affecté d'une finale caractéristique du féminin ... mais même en ce cas, le mot peut rester du masculin... Une analogie seconde peut jouer... L'italien a une forte opposition entre masculin en -o et féminin en -a; le français intégrera les deux séries chacune dans leur genre respectif; mais parfois, une intégration phonétique plus complète, entraînant la disparition du -o modifie le genre..."

en sanscrit est une exception. C'est probablement dû à la connotation péjorative accordée au prâkrit qui est la langue vulgaire par rapport au sanscrit. Cette connotation étant perdue en hindi, le mot est féminin en hindi.

	<u>français</u>	<u>hindi</u>	<u>sanscrit</u>
dévanāgarī ²⁷	s.m.		s.f.
hindi	s.m.	s.f.	
hindoustani	s.m.	s.f.	
pâli	s.m.	s.f.	s.f.
prâkrit	s.m.	s.f.	s.n.

Le terme "sari" est féminin en hindi par association sémantique parce que c'est un costume porté par les femmes. La terminaison [ī] est aussi féminine en hindi. Encore du fait la dominance du genre masculin dans l'assimilation des emprunts, il devient masculin en français.

3. S.m. en français < s.m. et s.f. en sanscrit

Il n'y a qu'un indianisme, "gaur", qui est masculin et féminin en sanscrit et qui, comme on s'attend, est assimilé au genre masculin en français. Ce mot n'est pas passé par l'intermédiaire du hindi. Le mot est toujours masculin en français, même s'il désigne l'animal femelle.²⁸

4. S.m. en français < s.n. singulier en tamoul.

Les substantifs inanimés du tamoul sont neutres. Parmi les

²⁷Selon le GL et le Lex, c'est un s.f. en français.

²⁸ Comme nous avons constaté en chapitre 3, le genre des animaux ne dépend pas uniquement de leur sexe en français.

quatre emprunts du tamoul, principalement par la voie directe, trois sont devenus masculins en français - "corindon, patchouli, vétiver". Ceci renforce la constatation que les indianismes s'assimilent au genre masculin. Le genre féminin du quatrième mot, "baselle", (discuté plus loin) s'explique probablement par sa forme.

5. S.m. et s.f. en français < s.m. et s.f. en sanscrit.
"Jaîn", un substantif masculin et féminin en sanscrit est devenu uniquement masculin en hindi, mais est redevenu masculin et féminin en français parce qu'il s'applique aux personnes des deux sexes. Cependant la graphie est invariable au féminin.
6. S.m. et s.f. en français < s.m. en hindi et en sanscrit.
"Hindou" n'est que masculin en sanscrit et en hindi, mais parce qu'il s'applique aux deux sexes il a des formes masculine (un hindou) et féminine (une hindoue) en français.
7. S.m et s.f. en français < s.f. en hindi et en sanscrit.
"Sâti" s'emploie en français au masculin et au féminin mais avec des significations différentes. Il s'emploie, bien motivé, au féminin comme en sanscrit et en hindi quand il désigne "une veuve brûlée sur le bûcher funéraire de son mari". Il s'emploie au masculin quand il désigne "le rite de brûler" qui est une modification anglaise et où le genre n'est pas motivé.
8. S.f en français < s.f. en hindi ou en sanscrit.
Les indianismes qui conservent le genre féminin en français

se rapportent à des êtres humains du sexe féminin, comme par exemple "maharani(e), rani, sâti".

9. S.f. non-motivés quant au genre en français.

Discutons ici les deux indianismes qui sont féminins en français sans être motivés: "baselle" et "véranda".

"Baselle", un substantif neutre en tamoul, est devenu féminin en français probablement sous l'influence de la classe importante des mots se terminant en "-elle" et qui sont consacrés par l'usage comme féminins, par exemple "cannelle, femelle, ficelle, gabelle, gazelle" etc.

Le genre féminin de "véranda" ne peut pas s'expliquer par des associations formelles. La terminaison '-a' n'est pas grammaticalement significative en français. Elle représente les emprunts, surtout du sanscrit, du latin et du grec, qui n'ont pas été assimilés au système formel du français. Le genre féminin de "véranda" peut être dû au genre féminin du mot en portugais qui aurait pu influencer le genre du mot en français.

Le genre d'un autre indianisme "vanda" est variable en français peut-être encore à cause de la terminaison '-a'. Le mot est masculin et féminin selon le R, féminin selon le GL et masculin selon le Lex. Il semble que le genre n'ait pas encore été fixé par l'usage ou par l'Académie, probablement à cause de sa fréquence d'usage limitée.

La formation du féminin

Il s'agit de la formation du féminin des adjectifs proprement dits et des substantifs (surtout le nom des peuples) qui s'emploient comme des adjectifs. Il semble que les emprunts indiens soient assimilés au système morphologique du français quant à la formation du féminin. Le morphème féminin français "-e" est ajouté en langue écrite pour construire le féminin. Le pouvoir de cette règle est réflété dans la conscience linguistique populaire, et s'impose dans les variantes orthographiques "maharani"/"maharanie".

1. Le nom des peuples employé comme substantif ou comme adjectif ainsi que les adjectifs forment le féminin régulièrement selon les règles du français, à l'exception des mots qui se terminent en [i] ou en [n] au masculin.

khmer (s.m., adj.m.)	>	khmère (s.f., adj.f.)
malabar (s.m., adj.m.)	>	malabare (s.f., adj.f.)
dravidien (s.m., adj.m.)	>	dravidienne (s.f., adj.f.)
hindou (s.m., adj.m.)	>	hindoue (s.f., adj.f.)

"Ourdou", au contraire de "hindou" est un adj. invariable selon le GL et le Lex. Cependant, sa variante orthographique "urdu" a une forme féminine "urdue" (Cf. le L Suppl.). "Mahratte", qui se termine déjà en 'e' au masculin n'a pas de forme spéciale au féminin conformément à la morphologie du français.

2. Les substantifs et les adjectifs qui se terminent en [i] au masculin sont invariables au féminin en français. Ce

phénomène peut s'expliquer par les systèmes morphologiques du hindi et du sanscrit, desquels ces indianismes ont été empruntés. Comme on l'a constaté ci-dessus, la terminaison [ī] est féminin dans ces langues mais ces vocables sont assimilés, en général, au genre masculin en français. Rappelons que ce morphème indique aussi "appartenance" en hindi et en sanscrit. Mais comme la morphologie des langues indiennes a peu influencé le français, c'est plus probable que l'invariabilité est due à cette finale peu fréquente en français. En dernier lieu, l'invariabilité peut indiquer que ces mots n'ont pas été assimilés par le français.

	<u>français</u>	<u>hindi/sanscrit</u>
hindi	s.m., adj.m. et f.	s.f.
hindoustani	s.m., adj.m. et f.	s.f.
dévanāgarī	s.m., adj.m. et f.	s.f.
bengali	s.m., adj.m. et f.	adj.m. et f.
kaki	s.m., adj.m. et f.	adj.m. et f.
sâti	s.m. et f., adj.m. et f.	s.f.

"Pâli" semble être une exception parce que tous les dictionnaires, sauf le L, constatent qu'il a une forme féminine, "pâlie".

3. "Jain (s.m.) est phonétiquement irrégulier parce que le [n] final se prononce. La prononciation du féminin étant identique, il n'est pas nécessaire d'ajouter un 'e' à l'écrit.

Le nombre des indianismes

Tous les indianismes ont été empruntés au singulier. Cependant la première attestation d'"avatar" est au pluriel probablement parce qu'il désignait les diverses incarnations du dieu Vishnou. Tous les dictionnaires modernes attestent ce mot comme singulier, sauf le DAF Suppl (1815), qui le donne au pluriel "avatars".

"Pyjama" est un substantif singulier en français, mais il a été emprunté de la forme duelle de l'anglais "pyjamas" ("a pair of pyjamas), qui vient lui-même du substantif singulier en hindi et en persan.

"Mahratte" désignant les peuples ne s'employaient qu'au pluriel (s.m. pl.) en sanscrit. Il est devenu un substantif singulier en hindi. La première attestation en français désignant les peuples était au pluriel et le mot s'employait seulement au pluriel. Mais il s'emploie au singulier aussi maintenant.

La formation du pluriel

Le pluriel des substantifs et des adjectifs empruntés des langues indiennes se forme uniquement par l'addition du morphème "s" en langue écrite. Ce morphème est la marque régulière du pluriel en français. La régularité de cette règle apparaît dans la formation du pluriel de "gayal" qui devient "gayals" au lieu de "gayaux" comme les autres mots autochtones se terminant en "-al" au singulier en français.

Il y a cependant quelques mots qui restent invariables au pluriel: "maharajah, maharani(e), mahatma, ourdou, raja, stoûpa, tantra". La formation du pluriel d'un autre petit groupe de mots est variable: "kaki/kakis, khmer/khmers, dévanāgarī/dévanāgarīs, véda/védas". Un grand nombre de ces indianismes désignent un référent unique. Leur manque d'accord indique aussi qu'ils n'ont pas été assimilés au système morphologique du français ni à la culture française.²⁹

Le mot composé "tam-tam" varie également au pluriel. En général, les flexions sont ajoutées au deuxième terme du composé.³⁰ Mais ici, il y a une hésitation entre "tam-tams" et "tams-tams", probablement due à la nature onomatopéique de l'emprunt.

Les formes hybrides

Jusqu'à présent nous n'avons analysé que les "mots empruntés" ("loan words")³¹. Nous allons analyser ici les

²⁹ Dubois (1965, p. 31) présente un argument contraire au nôtre, "Or, le français présente une structure du nombre où le substantif pris isolément est invariable en langue parlée (marqué d'un s ou d'un x en langue écrite). En revanche, les langues auxquelles le français contemporain emprunte connaissent souvent l'opposition singulier/pluriel du substantif... Le mot emprunté devient donc invariable lorsque son intégration est totale; c'est-à-dire lorsqu'il n'est plus compris comme étranger dans le milieu bilingue où l'emprunt s'est développé."

³⁰ "L'ordre des termes dans un mot composé est généralement celui de l'ordre habituel des mots dans la phrase. L'avantage de cet ordre est que la partie principale qui vient en dernier prend les flexions" (Bréal, 1904, p. 165).

³¹ E. Haugen (1950), distingue entre "loan words" et "loan blends".

formes hybrides ("loan blends"). Dans cette catégorie nous incluons les termes composés et même les dérivés parce que les uns et les autres comportent des morphèmes de langues différentes.³²

Nous verrons qu'il n'y a pas de termes composés construits par l'addition de morphèmes français à l'emprunt dans le "glossaire". Ceci corrobore l'observation que le français construit des mots par la dérivation et non par la composition.

1. Les mots composés:

Aucun des mots composés ne résulte en français d'une combinaison mixte de morphèmes indien-français. Tous les mots composés cités dans le "glossaire" sont composés soit dans les langues indiennes ("gymkhana"), le persan ("houka-berdar") ou la langue intermédiaire - anglais ("supertanker", "tank-destroyer"). La composition de "gymkhana" peut être soit un composé indien, "gend-khana", qui a été modifié phonétiquement par l'anglais, soit un composé anglo-indien, "gym" et "khana".

2. Les dérivés:

Les indianismes en français peuvent devenir productifs par l'addition de suffixes français. Mais le nombre d'indianismes qui sont productifs est très limité. Voici la liste qui ne comprend que des substantifs dérivés:

-isme: bouddhisme, dravidisme, hindouisme, jaïnisme,

³²Subba Rao (1969, p. 57), "...the forms obtained by derivative and combinative uses of the loans should be considered as Hybrids".

tantrisme

-ique: bouddhique, dravidique, jaïnique, karmique,
tantrique

-iste: bouddhiste, dravidiste, hindouiste, jaïniste,
tankiste

-ation: hindouisation

-ité: bouddhité

-ette: cachemirette

-age: tankage

-er(s): tanker³³

-ien: cachemirien³⁴

La forme dérivée "shampooing" empruntée par l'intermédiaire de l'anglais sert comme un radical en français. On y ajoute les suffixes:

-er(v): shampooiner/shampouiner/shampooigner

-eur, euse: shampooineur/shampouineur/shampooigneur

Les mots dérivés sont principalement des termes religieux et nationaux.

L'absence des mots composés et la pauvreté des dérivés témoignent du moindre degré d'assimilation culturelle des indianismes. Plus les mots sont productifs dans la langue emprunteuse, mieux ils sont assimilés.

³³"Tankage" et "tanker" désignent le char de combat et non un réservoir qui est le sens étymologique.

³⁴Il s'emploie aussi comme un adjectif. La forme féminine du substantif et de l'adjectif est "cachemirienne".

L'INTERPRÉTATION PHONÉTIQUE

Les indianismes du "glossaire" ont été empruntés dans une large proportion (plus de trois quarts) par l'intermédiaire d'une autre langue. Ainsi les graphies des langues indiennes n'ont pas influencé la forme des indianismes en français. Cependant le français a presque toujours emprunté les vocables indiens avec la graphie de la langue intermédiaire. Même si le français a emprunté directement les indianismes d'une langue indienne, du fait de la grande différence des graphies entre les deux langues, la graphie adoptée en français ne retient rien à l'originale.

L'assimilation des indianismes se fait en deux étapes dans le cas des emprunts par la voie écrite. A la première étape, le français traduit le signe écrit en fonction de son propre système de correspondance écrit-oral. A la deuxième étape, une fois que le mot est adopté par le français, la graphie du mot se modifie d'après la prononciation française de l'emprunt. Les emprunts par la voie orale ne se participent qu'à cette deuxième étape de l'assimilation.

La comparaison des systèmes phonétiques de deux langues indiennes et du français

Bien que la plupart des indianismes aient été empruntés indirectement et par la voie écrite, nous allons comparer ici le

système phonétique de deux langues indiennes - le sanscrit et le tamoul - avec celui du français pour plusieurs raisons. Compte tenu de l'important rôle joué par le sanscrit et le tamoul dans ce processus de l'emprunt, ce sont les systèmes phonétiques de ces deux langues que nous allons comparer à celui du français pour nous renseigner sur les modifications phonétiques survenues en français. Nous n'allons pas analyser le système phonétique de l'anglais parce que c'est la graphie anglaise plutôt que la prononciation anglaise qui a influencé l'indianisme en français.

La graphie des langues indiennes étant différente des autres langues, ce n'est que la forme orale du mot indien qui détermine sa forme dans les langues emprunteuses.³⁵ Malgré la voie indirecte de la majorité des emprunts, le français a certainement eu des contacts directs avec les langues indiennes depuis le 17e siècle. Ceci est témoigné par les quelques indianismes empruntés directement, de même que le grand nombre de récits de voyage en Inde. Ainsi la prononciation du mot indien a pu influencer et modifier celle de l'indianisme en français même après la période effective de l'emprunt. Ceci est suggéré par l'amélioration de la fidélité de la prononciation de l'emprunt avec chaque modification formelle. (par exemple "brahmane", "yogi").

³⁵Les efforts des linguistes comme Sir William Jones, et d'autres avant lui, ont résulté dans la translittération des langues indiennes dans la graphie romane. Cf. Sir William Jones, "A dissertation on the orthography of Asiatic words in Roman Letters", collected works, with the life of the author by Lord Teignmouth (1807, vol iii).

Présentons les trois systèmes phonétiques:

Le système phonétique du sanscrit

Les consonnes

	lab	lab-dent	dent	retro	pal-alv	pal	vél	glot
<u>occlusive</u>								
-son	p		t	ṭ			k	
-son,asp	ph		th	ṭh			kh	
+son	b		d	ḍ			g	
+son,asp	bh		dh	ḍh			gh	
<u>nasale</u>	m		n	ṇ		ñ	ṅ	
<u>fricative</u>								
-son		ϕ	s	ṣ	ś		x	h
+son								h
<u>affricative</u>								
-son							č	
-son,asp							čh	
+son							ǰ	
+son,asp							ǰh	
<u>liquide</u>			l	r				
<u>semi-voy</u>		v					j	

(Adapté des schémas de Lazarus (1878) et d'Allen (1965).)

Le système phonétique du sanscrit

Les voyelles

	antérieure	central	postérieure
fermée	i, ī		u, ū
mi-fermée	ē		ō
mi-ouverte			
ouverte	a, ā		
diphthongues	aī		ɔu

Il y a en addition:

des vocaliques: ṛi, ṛī (rétroflexe), ḷṛī (dental)

le diacritique d'un aspiré faible: ah

le diacritique d'une nasale: an

(Adapté des schémas de Lazarus (1878) et d'Allen (1965).)

Le système phonétique du tamoul

Les consonnes

	lab	lab-dent	dent	retro	pal-alv	pal	vél
<u>occlusive</u>							
-son	p		t	ʈ			k
+son	b		d	ɖ			g
<u>nasale</u>	m		n	ɳ		ɲ	ŋ
<u>fricative</u>							
-son							
+son							
<u>affricative</u>							
-son					ʈʂ		
+son							
<u>liquide</u>			l, r, R				
<u>semi-voy</u>		v				j	

(Adapté des schémas de Lazarus (1878) et de Meenakshisundaran (1961).)

Le système phonétique du tamoul

Les voyelles

	antérieure	centrale	postérieure
fermée	i, ī		u, ū
mi-fermée	e, ē		o, ō
mi-ouverte			
ouverte	a, ā		
diphthongues	aī > eī		aū

Il y a en addition:

une liquide vocalique: ɾ

une liquide sourde: ɽ

des vocaliques: ɾi, ɽi

une nasale vocalique: n

(Adapté des tables de Lazarus (1878) et de Meenakshisundaran (1961).)

Le système phonétique du français

Les consonnes

	lab	lab-dent	dent	alv	retro	pal-alv	pal	vél
<u>occlusive</u>								
-son	p		t					k
+son	b		d					g
<u>nasale</u>	m		n				ñ	(ŋ)
<u>fricative</u>								
-son		f		s		š		
+son		v		z		ž		
<u>affricative</u>								
-son								
+son								
<u>liquide</u>				l				R
<u>semi-con</u>	w,y						j	

(Adapté des schémas de Brunot et Bruneau (1933) et d'Ullmann (1952).

Le système phonétique du français

Les voyelles

	antérieure non-arrondie	centrale arrondie	postérieure arrondie
fermée	i	ü	u
mi-fermée	e	ö	o
mi-ouverte	E, Ě	œ, œ̃	ɔ, ɔ̃
ouverte	a		ɔ, ɔ̃

([ɔ] et [ɔ̃] ne sont pas arrondis.)

(Adapté des schémas de Ullmann (1952) et de Nyrop (1904).)

Les différences frappantes entre les systèmes sont les suivantes:

1. Le sanscrit a une forme correspondante aspirée pour toutes les occlusives et les affriquées. Le tamoul et le français n'ont pas d'aspirées.
2. Il y a des affriquées en sanscrit et en tamoul. Il n'y en a pas en français.
3. Il y a des rétroflexes en sanscrit et en tamoul. Il n'y en a pas en français.
4. Le sanscrit n'a que les fricatives sourdes à l'exception du fricative glottale. Le tamoul n'a pas de fricatives. Le français a des fricatives sourdes et sonores (mais pas de fricatives glottales).
5. Ni le sanscrit ni le tamoul n'ont de sons alvéolaires. Le français distingue entre les dentales et les alvéolaires.
6. Le 'r' est dental ou rétroflexe dans les langues indiennes. Il est vélaire ou uvulaire en français.
7. La quantité vocalique est phonémique dans les langues indiennes. Le sanscrit a des voyelles courtes et longues - phonétiquement et dans la graphie, à l'exception de [e] et [o] qui sont plutôt longs que courts. Le tamoul a des formes courtes et longues pour toutes les voyelles. La quantité vocalique n'est pas en général phonémique en français. Le français, qui a un système vocalique plus large, a un quatrième degré d'ouverture - les voyelles mi-ouvertes - ainsi que les voyelles antérieures arrondies.

La distinction entre le [a] et le [ɔ] se perd lentement au profit d'un [a] centralisé comme dans les langues indiennes.

8. Le sanscrit a un signe diacritique nasal qui peut nasaliser chacune des voyelles. Le tamoul n'a pas de voyelles nasales. Le français n'a que quatre voyelles nasales qui sont soit mi-ouvertes soit ouvertes.
9. Le sanscrit et le tamoul ont deux diphtongues [ai] et [au]. En tamoul [ai] devient [ei] sauf à l'initiale. Le français n'a pas de diphtongues.

En addition,

1. L'accent est phonémique en sanscrit. En tamoul l'accent ne joue pas de rôle important; c'est la syllabe longue ou les consonnes géminées qui sont accentuées pour des raisons physiologiques. En français l'accent est oxytonique et n'est pas phonémique.
2. La structure syllabique primordiale dans les trois langues est la syllabe ouverte: CV.
3. La graphie, bien distincte, en sanscrit et en tamoul, est syllabique. La voyelle est ajoutée à la consonne et les deux sont écrites comme un "symbole".³⁶

³⁶ Citons Meenakshisundaran (1961, p. 187-188) quant au tamoul, "This combination of consonant and a vowel, though written in Tamil as one letter is as Beschi points out 'a syllable rather than a letter'... Beschi has realised that the Tamil writing is a syllabic writing rather than an alphabetic writing... Of course he was not talking in terms of syllabic and alphabetic writing and therefore failed to notice that the Tamil system is not completely syllabic in as much as final consonants and the

La graphie du sanscrit s'appelle "devanagari" ou "nagari" et celle du tamoul est "tamoul". Le français emploie la graphie romane qui est alphabétique.

Les tendances contradictoires des emprunts

Il y a deux tendances phonétiques contradictoires dans la langue receptrice quand un mot est emprunté: d'une part la tendance à préserver la forme et les sons de la langue prêteuse, d'autre part la tendance à assimiler les emprunts aux habitudes de l'orthographe et de la prononciation de la langue receptrice.

La langue française n'emprunte pas facilement de sons étrangers. Cette constatation est liée à la nature puriste et conservatrice du français. Le français maintient une "distance" des autres langues. Selon Nyrop (1904, p. 140), "En empruntant un mot étranger on n'emprunte pas en même temps les phonèmes étrangers qui le composent. Pour faire pénétrer dans une langue des sons inconnus, une véritable fusion des deux langues est nécessaire". Le seul son que le français ait emprunté depuis une centaine d'années, après des rapports intimes et prolongés entre les deux cultures, est le [ŋ] de l'anglais, mais "shampooing" se prononce [šãpwɛ̃].

En fonction de ce qui précède il ne faut non pas s'étonner de ce que la distribution des phones de la langue d'origine ou la langue intermédiaire n'a pas affecté le système phonétique

³⁶(cont'd) first consonant in a cluster are separately written".

français. Cependant, par souci de précision, il faut signaler quelques mots dont la présence en français va à l'encontre des règles de distribution des phones de cette langue. Ainsi alors que les finales en '-a' se transforment généralement en français par un 'e' muet dans les mots empruntés, un tiers des indianismes présentant cette caractéristique ont conservé le '-a' final en français. Notons que cette finale est très commune en sanscrit. La résistance de ces emprunts à l'assimilation phonétique est probablement due au fait qu'ils désignent des référents spécifiquement indiens (par exemple, "véda, soûtra, stoûpa, bouddha, kamala, karma") et ainsi ne sont pas assimilés au niveau culturel en français.³⁷

La phonétique française fait preuve d'une tendance assimilatrice plutôt que préservatrice. Selon Nyrop (1904, p. 140), le français "s'est contenté de substituer aux phonèmes étrangers ceux des phonèmes français qui leur ressemblent le plus".

Les modifications phonétiques

Le français n'ayant pas de consonnes aspirées, rétroflexes, affriquées, géminées; de voyelles longues ou de diphtongues réduit ces sons à son système dans les termes empruntés.

³⁷ Selon Guiraud (1965, p. 103), "Il est donc normal que les mots conservent leur forme étrangère dans la mesure où ils traduisent des dénnotations sémantiques étrangères." Les mots se terminants en 'a' du latin, du portugais, de l'italien sont presque toujours devenus des mots se terminant en 'e' français quand il se sont assimilés.

1. L'élimination de l'aspiration:

L'aspiration est phonémique en sanscrit et en hindi, et elle n'existe pas en tamoul. Elle n'est évidemment pas conservée en français. L'orthographe de l'emprunt varie.³⁸ Le 'h' peut ou ne peut pas être écrit. Cela dépend souvent de la langue intermédiaire. En anglais le 'h' est transcrit régulièrement, surtout récemment. En portugais le 'h' surtout intermédiaire n'est généralement pas écrit.

<u>français</u>	<u>portugais</u>	<u>sanscrit</u>
bouddha	buda	
[buda]	[buda]	[buddha]

<u>français</u>	<u>anglais</u>	<u>hindi</u>
kaki, khaki	kaki, khaki	
[kaki]	[kā.ki]	[khāki]

<u>français</u>	<u>anglais</u>	<u>hindi</u>	<u>sanscrit</u>
panca, panka	panka(h)		
punca, punka			
[pāka]	[pæŋkə]	[pākha]	[pakṣā]

Le 'h' initial et le 'h' intervocalique semblent être toujours écrits en français moderne, mais ils ne sont jamais prononcés. Comme il ne s'écrivait pas régulièrement auparavant, il y a des formes anciennes attestées sans 'h'.

<u>français</u>	<u>anglais</u>	<u>hindi</u>
-----------------	----------------	--------------

³⁸Cf. Le chapitre 3.

hindoustani	hindustani	
[ẽdustani]	[hĩndustani]	[hindustāni]

<u>français</u>	<u>anglais</u>	<u>hindi</u>	<u>arabe</u>
houka	hooka		
[ukə]	[hu.kã]	[ħukka]	[huqqa]

<u>français</u>	<u>anglais</u>	<u>hindi</u>	<u>sanscrit</u>
maharani	maharani		
[maaRani]	[maharā.ni]	[mahārānī]	[mahārājñi]
		[mahārāṇī]	

2. L'assimilation des rétroflexes:

Toutes les langues indiennes ont des consonnes rétroflexes ou cérébrales. Puisqu'il n'y a pas de consonnes rétroflexes en français, ces sons sont assimilés aux consonnes alvéolaires ou dentales.

a) t < ṭ

<u>français</u>	<u>hindoustani</u>
tam-tam	
[tamtam]	[ṭaṭṭan]

b) l < ḷ

<u>français</u>	<u>tamoul</u>
baselle	
[bazɛl]	[pačalei]

c) n < ɳ

<u>français</u>	<u>anglais</u>	<u>sanscrit</u>
nirvana	nirvana	
[niRvana]	[nərvə.nă]	[nirvāṇa]

3. L'assimilation des affriquées:

Les affriquées des langues indiennes sont assimilées aux fricatives correspondantes en français.

a) ž < j

<u>français</u>	<u>anglais</u>	<u>hindoustani</u>
pyjama	pyjamas	
[pižama]	[pidžə.məz]	[paidžāmā]
	[pədzā.məz]	[pajdžāmā]

Ce mot a probablement été emprunté par la voie écrite comme suggère la graphie qui est identique à celle du mot anglais.

Les autres indianismes témoignant de cette modification sont "gymkhana" [žimkana], "jaconas" [žakonas], et "jute" [žyt]. Il y a cependant des exceptions où la forme affriquée paraît être empruntée.

<u>français</u>	<u>hindi</u>	<u>sanscrit</u>
jain		
[džain] ³⁹	[džain]	[džina]

<u>français</u>	<u>sanscrit</u>
maharajah	
[maaRadža]	[mahāradža]

La graphie ancienne de ces deux indianismes peut indiquer l'effort pour rendre l'affriquée: "djain" et "maharadjah".

b) š < č

Selon cette règle "patchouli" doit se prononcer [pašuli] pour éviter l'affrication. Mais dans ce cas la frontière syllabique divise l'affriquée en deux sons.

<u>français</u>	<u>anglais</u>	<u>tamoul</u>
patchouli	patchouli	
[patššuli] ⁴⁰	[pæ.čuli]	[paččilei]
	[pəčū.li]	

4. Les consonnes nasales:

Les consonnes nasales sont effectivement prononcées en

³⁹Notons que "jain" se prononce [džain] ou [jain] en français selon le Robert.

⁴⁰§ ici indique la frontière syllabique.

sanskrit et en hindi même après avoir nasalisé la voyelle précédente. En tamoul, la consonne nasale se prononce mais elle ne nasalise pas les voyelles. En français la consonne nasale s'amuît après avoir nasalisé la voyelle précédente quand cette consonne précède une autre consonne ou qu'elle se trouve à la fin du mot:

$$V \text{ Cn} > \nabla / \text{----}\{C\}$$

$$\text{----}\{\#\}$$

Par exemple,

<u>français</u>	<u>anglais</u>	<u>hindi</u>
bengali	bengali	
[bɛgali]	[bengɔ.li]	[bāṅgālī]

<u>français</u>	<u>tamoul</u>
corindon	
[kɔʁɛdɔ̃]	[kurundan]
	[korundum]

La voyelle nasalisée devient plus ouverte en français quand elle est soit fermée soit mi-fermée dans le vocable indien. Les autres indianismes qui témoignent de ce phénomène sont:

<u>français</u>	
bungalow	[bɔ̃galo]
dravidien	[dʁavidjɛ]
gibbon	[ʒibɔ̃]
hindou	[ɛdu]

hindoustani	[ɛdustani]
nansouk	[nãsuk]
panca	[pãkə]
tank	[tãk]
tantra	[tãtRa]

Il y a cependant trois exceptions à cette règle qui fonctionne très régulièrement dans les mots français autochtones. Bien que cette règle fonctionne dans le cas d' "hindoustani", "hindi" [indi] est une exception.⁴¹ "Jain" est prononcé [džain], probablement pour des raisons physiologiques à cause de la structure syllabique du mot. Dans le cas de mots se terminant en 'am', le 'm' final est généralement prononcé et ne nasalise pas la voyelle précédente, par exemple "madapolam" [madapolam] et "tam-tam" [tamtam].⁴²

5. La simplification des consonnes géminées:

Toutes les langues indiennes ont des consonnes géminées qui sont phonémiques. En français il n'y a pas de consonnes géminées, sauf dans l'enchaînement de deux mots ("il le voit" [illəvwa]) ou pour marquer l'insistance. Les consonnes géminées n'ont pas de valeur phonémique en

⁴¹ Cette exception est aussi notée par Fouché (1956, p. 183).

⁴² Selon Fouché (1956, p. 150) encore, cette prononciation est régulière pour les vocables étrangers.

français excepté dans le cas des verbes conditionnels.⁴³ Les consonnes géminées sont réduites en français si cela n'a pas été déjà fait dans la langue intermédiaire.

<u>français</u>	<u>tamoul</u>
vétiver	
[vetivER]	[veṭṭivēr]

6. La perte de la distinction quantitative des voyelles:

La quantité vocalique est phonémique dans les langues indiennes. Cette distinction est perdue en français au profit d'une distinction qualitative plus fine. Cependant, une voyelle peut être plus longue en français pour des raisons physiologiques, par exemple dans une syllabe tonique, devant une consonne allongeante (s, z, v, vR, R) devant une consonne amuïssée ou par analogie. Mais en tous ces cas la longueur vocalique n'est pas phonémique.

Les voyelles courtes et longues des langues indiennes se prononcent avec la même durée en français.

<u>français</u>	<u>sanscrit</u>
avatar	
[avataR]	[avatāra]

⁴³ Selon Ullmann (1952, p. 61-62), "Débarrassé depuis longtemps des géminées traditionnelles, il ne connaît que quelques cas bien définis de redoublement... Les consonnes longues proprement dites ne sont pas inconnues en français, mais elles ne remplissent pas de fonctions distinctives. Ce sont, on le verra, des procédés affectifs qui rehaussent les effets de l'accent d'émotion..."

Il y a plusieurs indianismes du "glossaire" qui sont écrits avec un accent circonflexe. Faut-il y voir un souci étymologique (indication de la voyelle allongée)?

<u>français</u>	<u>sanskrit</u>
dévanâgarî	
[devanagari]	[dēvanāgarī]
nirvâna	
[nirvana]	[nirvāna]
prâkrit	
[prakri]	[prākṛita]
soûtra	
[sutra]	[sūtra]
stoûpa	
[stupa]	[stūpa]

Peut-être non parce que dans le cas du mot "sâti" (où l'accent n'est pas obligatoire) le circonflexe est écrit sur une voyelle qui est courte en sanscrit. D'autre part, toutes les voyelles longues des langues indiennes ne sont pas signalées à l'aide d'un accent circonflexe en français.

7. La monophthongaison des diphtongues:

Le sanscrit, le hindi et le tamoul n'ont que deux diphtongues: [ai] et [au]. En tamoul [ai] se prononce [ei] sauf à l'initiale du mot. Puisqu'il n'y a pas de diphtongues en français, ces diphtongues indiennes sont simplifiées.

Le tamoul [ai] qui se prononce [ei] à la finale est assimilé diversement en français. Le tamoul [paččulei] est devenu [patšuli], "patchouli", en français, tandis que le tamoul [bačalei] est devenu [bazEl], "baselle" en français. "Patchouli" a été emprunté indirectement par l'intermédiaire de l'anglais qui a certainement changé la prononciation. "Baselle" a été emprunté directement du tamoul. La prononciaion française de "baselle" semble avoir été déterminée par la graphie initiale du mot en français, tandis que dans le cas de "patchouli" c'est la prononciation française qui a déterminé la graphie. L'anglais est censé avoir emprunté la graphie française de "patchouli".

Les voyelles 'aī' sont toujours prononcées [ai] en français. Cette prononciation est maintenue en "jain" [džain].

8. L'accent:

L'accent en sanscrit est variable et dépend partiellement de la quantité vocalique. Il est phonémique. L'accent en tamoul dépend complètement de la quantité syllabique et

n'est pas phonémique. Tous les indianismes sont assimilés au système accentuel oxytonique du français.

<u>français</u>	<u>anglais</u>	<u>sanscrit</u>
gayal	gayal	
[gaj'al]	[gēi.əl]	[g'ayə]
	[gayā.l]	

9. La consonne finale:

Les consonnes finales sont généralement muettes en français. Quelques unes [k, m, f, š, l], cependant, sont régulièrement prononcées. Le son [R] est prononcé dans 30% des mots (cf. Fouché, 1956). La prononciation des indianismes suit cet usage. Par exemple:

[k] - nansouk, tank

[m] - madapolam

[š] - punch

[l] - gavial, gayal

[R] - avatar, casimir, gaur

En ce qui concerne les consonnes finales écrites mais non prononcées signalons trois exceptions: "jaïn, jaconas, madras". (Ces mots sont traités avec "les noms propres".)

10. La variation entre [b] / [w][v]:

La variation entre ces sons est très commune parmi les langues indiennes comme parmi les autres langues du monde.

Par exemple le sanscrit "vaṇijé" ou le goujerati "vaniyo" devient "banian" en hindi, "baniano" en portugais et "banian" en français.

De même, il y a une variation parmi les langues indiennes dans le cas du mot "véda". Le français atteste les différentes formes avec [v] et [b] à travers les époques: "véda, veidam, beth, bede, bed, bete".

Il y a une variation identique dans le cas de "véranda": hindi "varanda", bengali "bārānda". Le portugais "varanda" et l'espagnol "baranda" manifestent la même variation. Le /b/ intervocalique, par exemple dans "una baranda" se prononce comme une fricative bilabiale en espagnol. Cette variation aurait pu causer la confusion fréquente entre [b] et [v] dans la prononciation et la graphie de ce mot dans les langues européennes. Le mot "baselle" atteste deux différentes variations: entre les occlusives bilabiales non-voisée [p] et voisée [b] par exemple "pacaḷa" en malayalam et "basale" en kannada et entre les occlusives [p, b] et la semi-voyelle [w] par exemple "wāli" en konkani.

11. Les noms propres:

Selon Bréal (1904, p. 182-183), les noms propres "suivent généralement les transformations phonétiques d'une marche plus lente". Ces mots ainsi que les noms de dignités, d'usages, d'inventions, de costumes, de religions et de

philosophies tendent à garder leur forme originelle plus fidèlement dans les langues emprunteuses. C'est ainsi que les emprunts: "jain" et "madrass" sont fidèles à la prononciation indienne. La prononciation de "jagonnas", antérieurement "jagonnat", est probablement déterminée par la graphie (la consonne finale n'est pas prononcée). La prononciation en sanscrit est [jagannātha].

Les autres noms propres, ou les mots qu'on peut considérés comme noms propres, se sont bien assimilés phonétiquement au français parce que les modifications à faire n'étaient pas grandes. Par exemple, le nom des lieux "cachemire, madapolam, malabar"; les titres "bouddha, maharajah, maharani, mahatma, rani"; et les noms des langues, "bengali, hindoustani, ourdou, pali"; et les vêtements, "sari".

L'influence de la langue intermédiaire

L'influence formelle de la langue intermédiaire peut être soit orthographique soit phonétique.

La graphie de l'indianisme peut être empruntée telle quelle de la langue intermédiaire: l'anglais par exemple (la principale langue intermédiaire pendant l'époque que nous étudions). Citons "bungalow, gaur, gayal, pyjama". La graphie 'sh' représente les mots empruntés par l'intermédiaire de l'anglais, par exemple "shampooing". Le son [š] est transcrit

régulièrement en français par la graphie 'ch'. Ainsi la forme écrite de "patchouli" en anglais semble être influencée par la prononciation et la graphie françaises.

Par contre, la prononciation anglaise du mot peut influencer sa prononciation en français et ainsi déterminer la graphie française du mot, surtout dans le cas des emprunts oraux. Par exemple "cipaye",

<u>français</u>	<u>anglais</u>	<u>hindi</u>
cipaye	sepoy	
[sipaj]	[sī.poi]	[sipāhi]
	[sipoi.]	

L'écart entre le système phonétique du français et celui des langues indiennes est moindre qu'entre celles-ci et l'anglais. Ainsi, les emprunts faits même par l'intermédiaire de l'anglais sont souvent remodifiés en français et ressemblent plus fidèlement à la forme originelle. Prenons l'exemple de "dévanāgarī",

<u>français</u>	<u>anglais</u>	<u>sanscrit</u>
dévanāgarī	devanagari	
[devanagari]	[deivəna.garī]	[dēvanāgarī]

La première voyelle longue du sanscrit devient une diphtongue en anglais. Elle re-apparaît en français comme une voyelle simple, mais courte, qui est proche à celle du sanscrit.

D'autre part, puisque les indianismes gardent la graphie de la langue intermédiaire, et que le locuteur français fait correspondre sa prononciation de l'indianisme à la graphie de

l'emprunt il y a certainement des modifications de la prononciation. En parlant des emprunts de l'anglais Nyrop (1904, p. 140) constate que "c'est la forme écrite qu'on arrange à la française". Ainsi "bungalow, gayal, gymkhana, madapolam" ont la graphie anglaise et sont prononcés à la manière française.

L'influence de la graphie sur la prononciation et vice-versa à l'intérieur du français

La forme écrite initiale de l'emprunt détermine sa prononciation en français. Ainsi:

1. Le 't' final n'est pas prononcé:
"prākrit" - [prakRi]
2. 'Au' est prononcé [o]:
"gaur" - [goR]
3. Le 'n' final n'est pas prononcé:
"gibbon" - [žibõ]
"corindon" - [kõRẽdõ]
4. Le 'u' se prononce [y]:
"jute" - [žyt]
"surah" - [syRa]

La fidélité phonétique des indianismes en français dépend en grande partie de la représentation graphique des sons. Les indianismes semblent garder la graphie anglaise du vocable indien à une exception: [u] s'écrit 'ou' selon les règles de transcription française. Ainsi [Edu] s'écrit comme "hindou",

tandis qu'il s'écrit comme "hindu" en anglais. Les autres indianismes qui attestent cette modification sont, "bouddha, hindoustani, houka, ourdou, poûrana, soûtra, stoûpa".

La graphie de l'emprunt est modifiée selon les époques peut-être dans l'effort de mieux représenter la prononciation ou peut-être par des ré-emprunts. Nous avons commenté les variations graphiques de chaque indianisme dans le "glossaire". Prenons l'exemple de "véda". Il s'écrivait comme "veidam", "vedam", "bet", "beth" avant de se fixer comme "véda" qui représente le plus fidèlement la prononciation sanscrite. "Veidam" et "vedam" sont les prononciations tamoules du mot, tandis que "bet" et "beth" sont les prononciations punjabi ou bengali du mot.

Citons Humbley (1974, p. 64), "Le renouvellement de formes anciennes peut être comparé au phénomène de *correction d'emprunts (reborrowing)*. Dans ce cas un élément déjà connu et même codifié est affublé d'une forme qui se rapproche d'avantage du modèle. L'emprunt de *punch* n'est pas complet à l'époque où il est orthographié *ponge*; le processus continue avec la substitution d'une forme plus 'correcte', qui se conforme au modèle."

AUTRES OBSERVATIONS

La langue d'origine et la langue intermédiaire

L'étude du cheminement de l'emprunt nous renseigne de la nature des rapports entre les pays. Presque tous les indianismes de la seconde période viennent des langues aryennes - du sanscrit ou du hindi. Il n'y a que quatre indianismes empruntés du tamoul (une langue dravidienne). Les mots d'origine sanscrite ou hindi ont été empruntés principalement par l'intermédiaire de l'anglais pendant cette période à cause de la domination presque complète des Anglais au nord de l'Inde, où l'on parle ces langues. Les royaumes indépendants au sud ont empêché l'extension de l'autorité britannique sur le reste de l'Inde (principalement sur la province de Kerala). Ainsi peu de mots dravidiens, surtout du malayalam, ont-ils été empruntés par l'intermédiaire de l'anglais. Quelques indianismes des langues aryennes au début de cette période, c'est-à-dire vers la fin de la domination portugaise en Inde, sont entrés en français par l'intermédiaire du portugais (par exemple, "bouddha", 1753; "maharajah", 1750/1758; "mahratte", 1765; "véranda", 1758). Un cinquième des indianismes représente des emprunts directs du français. A l'exception d'un mot, "patchouli", 1834, emprunté par l'intermédiaire de l'anglais, tous les mots d'origine tamoule ("baselle", 1750; "corindon", 1781; "vétiver"; 1827) ont été empruntés directement par le français. C'est probablement

parce que c'étaient les Français qui ont dominé pendant la période la plus longue cette région méridionale.

La voie des emprunts

Les indianismes empruntés par l'intermédiaire d'une autre langue semblent être toujours empruntés par la voie écrite puisqu'ils gardent la graphie de la langue intermédiaire. Les quelques emprunts directs sont forcément empruntés par la voie orale, comme nous l'avons constaté plus haut, à cause de la différence d'écriture des langues indiennes.

Les domaines des emprunts

La classification des domaines idéologiques des emprunts jette une lumière sur les causes des emprunts et les raisons de l'intérêt pour l'Inde. Les domaines principaux des emprunts sont: les textiles et quelques autres produits naturels; les termes linguistiques; les termes de religion et de philosophie; et les termes de la faune et de la flore indiennes.

L'intérêt des pays européens pour l'Inde fut d'abord commercial. Beaucoup de textiles furent exportés de l'Inde par les compagnies européennes entre le milieu du 18e siècle et le milieu du 19e siècle. Ces textiles nommés d'après le nom de la ville où ils étaient fabriqués sont par exemple, "cachemire", 1803; "casimir", 1791; "jaconas", 1761; "madapolam", 1823; "madras", 1797; "surah", 1732. Parmi d'autres produits naturels exportés de l'Inde citons "kamala", 1865, "patchouli", 1826;

"vétiver", 1827.

A la fin du 18e siècle et surtout au début du 19e siècle, il se développe un grand intérêt pour la comparaison des langues. Les Européens commencent à étudier avec attention les langues indiennes et leur grammaire. C'est ainsi que les noms des langues indiennes ("bengali", 1835; "hindi", 1840; "hindoustani", 1814; "mahratte", 1873; "ourdou", 1845; "pāli", 1826, "prākrit", 1846) et les termes linguistiques ("dravidien", 1866; "dévanāgarī", 1845; "sandhi", 1846; "svarabhakti", 1900⁴⁴) sont empruntés par le français.

Les écrivains français, parmi d'autres écrivains européens, s'intéressaient depuis longtemps à la philosophie et à la religion indiennes. La spécificité des religions indiennes a probablement provoqué cet intérêt. Il y a ainsi de nombreux termes empruntés à valeur religieuse. Citons en quelques uns: "avatar", 1800; "hindou", 1839; "jaïn", 1870; "karma", 1931; "nirvâna", 1844; "sâti", 1839; "soûtra", 1846; "stoûpa", 1868; "svastika", 1828; "tantra", 1900; et "véda", 1756.

La faune et la flore étant si différente en Inde, il n'y a pas de noms équivalents en français. Pour en parler, il était nécessaire d'employer les noms indigènes indiens. Par exemple, "gaur", 1865; "gavial", 1789; "gayal", 1873; et "gibbon", 1766; "baselle", 1750; "vanda", 1842.

⁴⁴Les deux derniers ne font pas partie du "glossaire" comme ils ne sont pas attestés dans le R.

L'emprunt d'un nombre limité de noms communs implique que la pénétration des langues indiennes en français n'est pas profonde. Un grand nombre d'emprunts sont des noms propres. Les termes techniques deviennent des mots généraux ou restent des mots techniques selon leur assimilation dans la langue emprunteuse. Antoine Meillet puis Mackenzie ont tenté d'expliquer cela. Selon eux les mots empruntés le sont d'abord dans le sens le plus strictement technique mais tandis que certains se trouveront de ce fait fixés dans un usage très limité d'autres prendront des sens de plus en plus larges et de moins en moins techniques, tandis que d'autres encore tomberont en désuétude avec l'objet ou l'usage qui les avaient introduits.

45

Si l'on suit la classification traditionnelle - emprunts de nécessité et emprunts de luxe⁴⁶ - il faudra classer les indianismes parmi les emprunts de nécessité, parce qu'ils désignent des référents étrangers qui n'ont pas de noms équivalents en français.

L'assimilation des indianismes

Les emprunts peuvent s'assimiler à la langue emprunteuse à plusieurs niveaux: culturel, sémantique, morphologique et phonétique.

⁴⁵Cf. Mackenzie, 1939, p. 48.

⁴⁶La terminologie de Deroy (1980).

Etant donné les catégories générales des indianismes où les emprunts dans leur majorité désignent des réalités exotiques et très indiennes, leur assimilation culturelle est très faible. A l'exception d'un nombre limité de mots, tous les indianismes en français sont sentis comme des vocables étrangers, en ce qui concerne la culture, et n'ont que peu "pénétré" le français.⁴⁷ L'assimilation culturelle dépend en grande partie de la nécessité de l'emprunt.⁴⁸

Selon H&D, "avatar" est le seul indianisme qui est complètement assimilé. Le sens dérivé par l'étymologie populaire dans ce cas fait preuve de cette assimilation.⁴⁹

Au niveau de la sémantique, la modification du sens des emprunts indique que le mot s'assimile. Dans le "glossaire", une moitié des emprunts n'ont pas été modifiés sémantiquement pour des raisons indiquées ci-dessus et ainsi ne sont pas assimilés. Morphologiquement, il y a un haut degré d'assimilation témoigné par l'addition des suffixes du pluriel et du féminin, ainsi que la formation des dérivés.

⁴⁷ Humbley (1974, p. 64-65) distingue entre les degrés d'assimilation et de non-assimilation: "Par *intégration* nous entendons le processus qui vise une conformité au système de la langue I (la langue emprunteuse). L'*assimilation* est le résultat de ce processus. *Pénétration* indique uniquement le passage d'éléments dans le système langue I, sans implication de conformité à son système".

⁴⁸ Wind (1973, p. 12), "La fortune du mot d'emprunt dans la langue nouvelle dépend moins du mot lui-même et du concepte qu'il exprime que du besoin de la langue qui l'adopte."

⁴⁹ Pinchon (1935, p. 326), "L'assimilation au français peut être plus complète encore quand intervient la fausse étymologie".

L'assimilation la plus complète est au niveau phonétique.

MOTS DISCUTABLES

L'origine proposée de quelques vocables par le R en particulier, et d'autres dictionnaires en général, est souvent discutable. Ces mots peuvent être traités en trois sous-classes: les indianismes non-cités par le R, les mots cités abusivement comme des indianismes par le R et les mots non-reconnus comme des indianismes par le R.

Les indianismes non-cités par le R ou les lacunes sont nombreuses: caire, guru, jungle, masulipatan, maya, sandhi, svarabhakti, yoga.

A l'autre extrémité, sont les mots désignés comme d'origine indienne, probablement abusivement, par le R, sans spécification soit de la langue d'origine soit de l'étymon.

Selon le R "gibbon" vient "d'un dialecte de l'Inde". Jusqu'à présent nous n'avons pas réussi à trouver ni la langue d'origine ni l'étymon.

"Jamboree" selon le Lex est un "mot anglo-américain d'origine hindoue". Cependant selon le R, c'est un "mot anglais d'origine incertaine" et selon le GL c'est un "mot anglo-américain d'origine incertaine". Le vocable ne se trouve pas dans aucune langue indienne. C'est un mot emprunté probablement à l'anglais par l'"anglo-indien".

"Khmer" et "kino" ne se trouvent dans aucune langue indienne malgré l'attestation du R. "Khmer" vient probablement

de l'Indo-Chine. "Kino" vient de Gambie, de la langue mandingue, par la voie de l'anglais (OED).

Guiraud (1965, p. 57) cependant continue à traiter "gibbon, kino" et "jamboree" comme des indianismes.

C'est la troisième sous-classe de "mots discutables" qui est la plus intéressante. Ce sont des mots qui ne sont pas désignés comme étant d'origine indienne par le R. Nous allons essayer de l'établir.

"Arec" selon le R est d'origine portugaise. L'origine du mot n'a pas été poussée assez loin par le R. Le mot portugais "areca" vient lui-même du malayalam "adekka" ou "adakka" (cf. Dal). Cette origine est confirmée par Burrow et Emmeneau (1966): malayalam "aṭakka" ou "aṭekka".

"Bambou" est d'origine malaise selon le R, L, H&D, B&W, AD, et GL. Mais du fait des relations commerciales des Malais avec l'Inde, il est très probable que le malais l'a emprunté de l'Inde ou des Portugais. Dalgado avoue que l'origine du mot est obscure. Selon Brachet, c'est un "mot hindou rapporté de l'Inde par les voyageurs". Le TLF aussi indique une origine probablement indienne:

"emprunté par le canal du néerlandais, au portugais *bambu*, aussi *mambu*, attesté depuis le XVI^e s (FR. DE ANDRADE, *Cronica de D. João III, IV*, fl. 94 d'après Machado), lui-même emprunté au marathe et gouzrati (COR. t. I) ou au konkani (MACH et DALG t.1), langue de la côte ouest de l'Inde, plutôt qu'au canara (FRIED s.v. bambus; König, pp. 24-25) qui n'est pas une langue de navigateurs (V. *Les langues du monde*, Paris 1952, p. 489) ou au malais (DAUZAT, BL-W, EWFS, FEW t. 20, p. 91) qui ne possède pas la forme *mambu* et où *bambu* est probablement un emprunt récent du portugais (v. FRIED)"

Nous croyons qu'il vient du hindi "bambe" [bãmbə] avec le même sens et a été emprunté par le français par l'intermédiaire du portugais.

"Orange" est d'origine persane selon le R: "*Pomme d'orange*; calque de l'ancien italien *melarancia* ou emprunté au provençal *auranja* d'après l'espagnol *naranja* avec déglutination de 'n' pris pour l'n de l'article (u)n; l'italien et l'espagnol viennent de l'arabe *narandj*, lui-même d'origine persane".

"*Pomme d'orange* paraît être un calque de l'ancien italien ... qui remonte lui-même à l'arabe *nārandj* (d'origine persane comme le fruit); mais il s'agit d'abord de l'orange amère; l'orange douce a été apportée de Chine par les Portugais... Mais en général, le mot ancien a été conservé avec le sens nouveau..." (B&W).

Cependant le glossaire de mots français empruntés de l'arabe, par Lammens (1890, notes à la page 188) atteste que:

(1)"... Au témoignage de Mas'oudi, le calife al-Qâhir possédait 'un petit jardin planté d'orangers qu'il fait venir de l'Inde, par la voie de Basra et de l'Oman".

(2)"Suivant Quotsami, un des auteurs cités dans *l'Agriculture Nabathéene* 'L'orange est originaire de l'Inde, cultivée et venant bien dans la plupart des pays, ceux surtout qui inclinent vers une température chaude...

L'Agriculture d'Ibn-Awam dit de même que l'oranger est un végétal indien... Cet arbre originaire de Médie s'est introduit en Arabie au IXe siècle; de là il a passé en Syrie, en Egypte, et dans le reste de l'Afrique septentrionale."

Nous sommes ainsi sûrs que cette plante a été importée de l'Inde par les Arabes. Mais son nom, a-t-il été emprunté aussi ou est-il une dénomination arabe? Pour vérifier ceci, nous

avons consulté le dictionnaire sanscrit de Monier Monier-Williams (1899). Celui-ci constate que le vocable sanscrit "nāraṅga" ou "nāga-raṅga" désigne un oranger. Dans les langues dérivées du sanscrit, comme le hindi, [nāraṅ] ou [nāraṅgi] désigne le fruit, une orange, par métonymie. C'est dans cette signification que le mot a été emprunté par l'arabe.

Nous attribuons l'origine du mot au sanscrit par la modification sémantique très fréquente, celle de l'arbre à son produit. Ainsi le sanscrit possède le sens le plus primitif.⁵⁰ Géographiquement, ces plantes tropicales poussent dans un climat moins chaud comme celui de l'Inde, et non dans les déserts d'Arabie.⁵¹

Littré, d'autre part a considéré l'origine sanscrite du mot, mais l'avait écartée; "Sanscrit "nâgaranga" qui viendrait, d'après Wilson, de *nāga*, éléphant, et *rañdj*, être malade, à cause que les éléphants mangent des oranges à se rendre malades; ceci est sans fondement. Le mot paraît oriental, mais non sanscrit" (L). Cet étymon ainsi que la fable nous paraissent bizarre.

Machado dans *Commentários a Alguns Arabismos* soutient cependant, comme nous, que la forme portugaise est empruntée à

⁵⁰ Deroy (1980, p. 58), "Lorsqu'un mot emprunté se retrouve dans plusieurs langues qui, phonétiquement, peuvent avoir fourni l'emprunt, l'origine doit être attribuée à la langue qui possède un sens primitif dont les autres peuvent être dérivés, mais qui, inversement, ne peut en être issu."

⁵¹ "The native country of the orange is believed to be somewhere on the northern border of India" (HJ).

l'arabe qui remonte lui-même au sanscrit "nāranga".

Quant à la forme française du mot nous l'attribuons à la fausse coupe⁵² ou à l'aphérèse⁵³ et non à d'autres fables qui essayent de l'assimiler au mot "or" à cause de la couleur ou à la ville "Orange" en France qui est censée d'être le centre d'importation. Au contraire du R, le HJ indique que la fausse coupe a été faite entre l'article défini et le nom et non entre l'article indéfini et le nom:

"From the Arabic, Byzantine Greek got..., the Spaniards *naranja*, old Italien *narancia*, the Portuguese *laranja*, from which last, or some similar form, by the easy detachment of the *l* (taken probably, as in many other instances, for an article), we have the Italian *arancio*, late Latin *aurantium*, French *orange*, the modification of these two being shaped by *aurum* and *or*."

De même "pamplemousse" selon le R est d'origine néerlandaise: "emprunté du néerlandais *pompelmoes*, de *pompel*, 'gros', et *limoes*, 'citron'." Selon B&W il vient "Du hollandais *pompelmous*, qui est composé de l'adjectif *pompel*, 'gros' et du substantif malaisien *limoes*, 'citron'."

Quant au sens du mot le R cite, "Nom commun du *citrus maxima*, arbre épineux originaire de l'Océan indien, dont le

⁵² Ullmann (1952, p. 79), "les fausses coupes peuvent même provoquer des modifications permanentes... Il manque l'appui de la graphie pour l'analyse de la chaîne sonore; forcés de séparer sur le papier ce qui est indivis dans la parole, ils s'abandonnent à leur instinct étymologique et interprètent."

⁵³ Dubois (1973) définit l'aphérèse comme "un changement phonétique qui consiste en la chute d'un phonème initial ou en la suppression de la partie initiale (une ou plusieurs syllabes) d'un mot. Cette chute est, parfois, due à une confusion avec l'article".

fruit comestible, mais peu juteux, ne se consomme que confit ou sous forme de confiture".

Il nous semble que le R n'a pas poussé l'origine du mot assez loin. Comme le R constate lui-même que l'arbre pousse originellement aux pays de l'Océan indien, il est bien possible que le nom de l'arbre ainsi que celui du fruit viennent d'une langue indienne.

Le Littré atteste l'origine du mot comme "Tamoul *bambolmas*. H&D aussi atteste la même origine. Kluge (1963) constate précisément que le mot est d'origine tamoule, et que le mot a été emprunté par le français par l'intermédiaire du néerlandais: "Pampelmuse 'e. Zitrusfrucht' über das Nl. aus dem dravidischen Tamil (SO Indien, N Ceylon). Engl. *grapefruit*."

"Pamplemousse" en français désigne l'arbre ainsi que son fruit. Cependant le GL atteste une forme dérivée récemment "pamplemoussier" (en 1899) qui signifie l'arbre. (Le mot "pamplemousse" est attesté en français en 1666 (GL)).

VI. Les indianismes par rapport à la théorie générale de l'emprunt

L'emprunt des indianismes s'accorde-t-il ou non avec la théorie générale proposée par les divers linguistes?

La nécessité du bilinguisme

Les linguistes comme Haugen (1950) et Weinreich (1963) insistent sur le fait qu'il faut un certain degré de bilinguisme pour que les emprunts aient lieu.¹ D'autres comme Deroy (1980), sans nier l'importance du bilinguisme pour effectuer les emprunts, constatent que le bilinguisme n'est pas un critère nécessaire pour l'emprunt à chacun des niveaux linguistiques. Selon Deroy l'emprunt de structures syntaxiques ou de phonèmes nécessite presque toujours un contexte du bilinguisme. La nécessité du bilinguisme pour l'emprunt de lexèmes varie. L'emprunt des noms ne suppose pas forcément le bilinguisme. Les noms concrets sont empruntés même par les monolingues tandis que les noms abstraits tendent à être introduits généralement par les bilingues - complets ou partiels.

¹ Haugen (1950, p. 210), "As early as 1886, Hermann Paul pointed out that all borrowing by one language from another is predicted on some minimal bilingual mastery of the two languages".

Dans le cas des indianismes le nombre des emprunts directs est limité. Nous avons déjà indiqué que les Français sont très conservateurs quant à leur langue. En outre, il faut reconnaître qu'il n'y avait pas de nombreux bilingues français-langues indiennes pour faciliter l'emprunt direct des indianismes. L'emprunt indirect de la majorité des indianismes peut s'expliquer par le fait qu'il y avait plus de bilingues français-anglais ou français-portugais que français-langues indiennes. Ainsi malgré le conservatisme de la langue française les bilingues empruntent des vocables étrangers inconsciemment.

Les causes des emprunts

Tout emprunt répond à une motivation. Mais les catalyseurs de cette motivation sont divers. On a pris l'habitude de les distinguer selon la dichotomie traditionnelle: "emprunts de nécessité" et "emprunts de luxe".

Dans le cas des "emprunts de nécessité", le nom suit l'objet ou l'idée parce qu'il n'existe pas de terme correspondant dans la langue emprunteuse. Citons Bréal (1904, p. 260), "Quand un art, une science, une mode, un jeu nous vient de l'étranger, il fait passer ordinairement en sa compagnie et du même coup le vocabulaire à son usage." Ce sont surtout des emprunts techniques selon Hope. Cependant Deroy constate qu'on peut toujours créer des périphrases au lieu d'emprunter le

vocable.

Dans le cas des "emprunts de luxe", le vocable est emprunté pour des raisons affectives ou esthétiques: par admiration ou snobisme parce que la langue prêteuse jouit une position de prestige.

Les indianismes, de la première période, mais surtout de la seconde, ont été empruntés principalement par nécessité. Les substantifs concrets ont été généralement empruntés avec la chose (par exemple "cachemire, jaconas, pyjama, shampooing, véranda"). La chose n'est pas restée étrangère aux Français comme dans le cas des indianismes empruntés durant la première période.² Les substantifs abstraits ont été empruntés pour décrire une culture exotique que la France commençait à connaître, alors qu'il n'y avait pas de termes équivalents en français (par exemple, "avatar, bouddha, dravidien, sâti, véda"). Les langues indiennes n'ont pas joué un rôle de prestige par rapport au français. La curiosité, l'intérêt pour la couleur locale ont provoqué l'emprunt des termes indiens abstraits. De véritables "emprunts de luxe" n'auraient pas eu de durée et se seraient évanouis avec la mode. Or il est de fait que ces indianismes s'emploient toujours en français.

Il faut pourtant indiquer que l'anglais a joué un rôle de prestige par rapport au français pendant le 18e siècle (époque de l'anglomanie). Ainsi plusieurs mots indiens empruntés par le français par l'intermédiaire de l'anglais ont pu être faits par

²Cf. notre conclusion à la fin du chapitre 3.

snobisme.

Deroy (1980) insiste sur le fait qu'il est souvent difficile de distinguer entre l'utilité pratique et la mode ou la fantaisie dans certains emprunts, par exemple les noms des tissus et des vêtements. Ces emprunts peuvent être considérés soit comme le fait de la nécessité, soit comme le fait de la mode selon le contexte ou l'époque.

Huguet (1967, p. 339) propose une autre raison de l'emprunt - le souci de précision: "La plupart des changements qui se sont accomplis dans notre vocabulaire depuis le XVI^e siècle s'expliquent par une même cause, le désir de parler clairement". Les indianismes n'ont pas été empruntés expressément pour parler clairement, mais leur emprunt a certainement facilité la description plus fidèle de l'Inde.

Les types d'emprunts

Matoré (1952) critique la distinction traditionnelle entre l'"emprunt de nécessité" et l'"emprunt de luxe". Il constate qu'elle est fluide et arbitraire et qu'elle varie selon les époques. Il préfère une distinction morphologique: "mots chefs" et "mots secondaires". Les derniers étant les mots dérivés ou composés. Nous nous sommes servi de cette distinction morphologique dans l'interprétation morphologique des emprunts.

Guiraud (1971) classe les emprunts selon leur degré d'assimilation comme le OED. "Lehnwörter" comprend les emprunts assimilés et "fremdwörter" comprend les mots étrangers composés de termes 'techniques' et de termes 'stylistiques'. Comme nous avons expliqué au chapitre 2, nous n'avons pas basé l'interprétation des emprunts sur cette répartition parce qu'il est toujours difficile de déterminer le degré d'assimilation, surtout d'assimilation culturelle, de l'emprunt. Il dépend du niveau socio-culturel du locuteur et du niveau d'analyse linguistique - sémantique, morphologique et phonétique. Un mot qui paraît complètement assimilé au niveau phonétique ne l'est pas peut-être aux niveaux sémantique ou culturel.

Les intermédiaires

Quels sont les intermédiaires par lesquelles l'emprunt est passé? - les personnes, la voie orale ou écrite?

Selon Deroy (1980, p. 191), "Il est, en principe, évident que l'emploi d'un mot ou d'un tour étranger, comme l'introduction de n'importe quel néologisme, est d'abord une initiative individuelle. Puis l'emprunt s'étend à un cercle plus vaste, à un groupe social défini (les termes techniques ne dépassent pas ce stade) avant de pénétrer dans l'usage commun". Les individus qui introduisent de nouveaux mots peuvent participer à différents domaines d'activité. Les

administrateurs, les soldats, les prêtres, et les écrivains français qui ont séjourné en Inde ont pu emprunter des vocables indiens. Mais pour toutes les raisons déjà discutées, très peu de mots ont été empruntés directement de l'Inde. Ainsi, bien que la France ait tenu plusieurs comptoirs en Inde il n'y a aucun terme administratif indien emprunté par le français. Les termes militaires et religieux indiens, qui se trouvent en français, n'ont pas été empruntés directement par le français mais par l'intermédiaire de l'anglais et surtout du portugais. Peut-être conviendrait-il de reconnaître que navigateurs, négociants et occupants, sauf de très rares exceptions, n'avaient que peu d'estime pour les institutions et pour les cultures des communautés que par leur présence militaire et économique ils asservissaient. Ce furent souvent les voyageurs et les écrivains qui ont emprunté les quelques indianismes directement à l'Inde (par exemple "maharanie, tam-tam").

En ce qui concerne la voie de l'emprunt -orale ou écrite - Mackenzie (1939, v.1, p. 145) remarque, "Du point de vue sociologique, l'emprunt visuel nous permet de supposer ce contact indirect - par l'écriture - qui se fait entre deux peuples, tandis que l'emprunt auditif indiquerait une fusion plus intime de ces deux civilisations." Cependant nous avons abouti à la conclusion inverse. Les emprunts directs aux langues indiennes ont été faits principalement par la voie orale tandis que les emprunts indirects ont été faits principalement par la voie écrite! Ceci bien que les rapports culturels entre

la France et l'Inde n'aient jamais été intimes et que les rapports entre l'Inde et l'Angleterre ou le Portugal l'étaient.

Cette constatation de Mackenzie serait vraie si seulement la graphie des langues prêteuse et emprunteuse était identique. Les indianismes ont été empruntés par la voie orale uniquement parce que la graphie est différente et non en fonction de l'intimité de rapports. En fait, si les rapports avaient été intimes, les Français auraient appris les graphies des langues indiennes. Ce n'est que quand les rapports entre l'Angleterre et l'Inde sont devenus plus intimes que plusieurs Anglais ont commencé à apprendre à lire et à écrire les langues indiennes.

Les aspects sémantiques de la théorie de l'emprunt

L'évolution sémantique de l'emprunt est différente dans la langue emprunteuse par rapport à l'évolution du même mot dans langue d'origine. Même si le mot est polysémique à l'origine, la langue emprunteuse n'en emprunte généralement qu'un sens, celui dont elle a besoin. Ainsi tout au début constate-t-on une simplification sémantique (par exemple, "hindi"). Une fois que le vocable est emprunté, il suit une évolution sémantique unique dans son processus d'assimilation à la nouvelle langue et culture.

Quand un emprunt est assimilé, la modification sémantique qui s'effectue est principalement la généralisation du sens du

mot. Nos corpus des indianismes (le "corpus" et le "glossaire") témoignent de cette orientation cohérente.

Parmi les modifications attendues dans la langue emprunteuse citons la dégénération des titres, parce qu'ils ne bénéficient pas du même respect dans la nouvelle culture. Les titres "nabab" et "pandit", parmi les emprunts antérieurs ont subi cette modification. Mais les titres attestés plus récemment n'ont pas subi cette dégénération ou généralisation. "Maharaja, Maharani, Mahatma, Rani" ont été empruntés avec leur acception originelle et n'ont pas été modifiés en français. Cela indique qu'ils ne sont pas complètement assimilés au français.

Selon Humbley (1974, p. 69), "Au niveau sémantique, l'intégration est achevée lorsque dans un contexte donné le mot étranger figure toujours. S'il est indispensable dans cet emploi, son intégration sémantique et lexicale est avancée." Mais l'indispensabilité n'implique pas forcément l'assimilation. En décrivant un pays étranger, l'écrivain est souvent obligé d'employer des termes étrangers, quelquefois des hapax, parce qu'il n'y a pas de vocables correspondants en français. Par exemple Robert Challe (1979, p. 295) écrit "cangé" en parlant d'une nourriture indienne. Il était obligé d'employer ce mot pour décrire ce plat qui consiste du riz cuit dans une grande quantité d'eau et qui est servi avec cette eau. Ce mot n'est certainement pas intégré en français.

Les aspects morphologiques de l'emprunt

Les lexèmes sont empruntés plus facilement que les autres éléments linguistiques -formels ou sémantiques.³ Notre recherche n'analyse que les emprunts des mots, mais elle a abouti à la conclusion que le français n'a pas emprunté de morphèmes ou de phones indiens. Parmi les lexèmes, le français a emprunté principalement des substantifs, ce qui s'accorde avec la théorie générale.

Jusqu'à une date récente les théories de l'emprunt ont insisté que le genre du substantif emprunté dépend du sexe du référent, de la forme du mot, du sens du mot ou des raisons psychologiques. Humbley (1974) et Dubois (1965) cependant constatent que le sexe du référent et la forme du mot ne jouent qu'un rôle secondaire dans les substantifs qui deviennent féminins. En général les emprunts (s'ils ne sont pas motivés autrement par le sexe féminin du référent) s'assimilent au genre masculin dans la langue emprunteuse, parce que c'est le genre dominant, primitif et non-marqué (à l'oral et à l'écrit). Ceci semble bien vérifié par les indianismes empruntés par le français ainsi que par le portugais dans les deux séries des

³ Weinreich (1953, p. 56), "The vocabulary of a language, more loosely structured than its phonemics and grammar is beyond question the domain of borrowing 'par excellence'."

Humbley (1974, p. 48), "Des éléments autres que les lexies peuvent être empruntés, mais les emprunts de plus petites unités passent obligatoirement par le stade lexical."

données.

Un emprunt est censé d'être complètement assimilé et courant dans la langue commune quand il se prête à la dérivation et à la composition. Bien qu'un petit nombre d'indianismes se soit prêté à la dérivation, ceux-ci sont toujours sentis comme des mots étrangers du fait qu'ils désignent des référents étrangers.

Les aspects phonétiques de la théorie de l'emprunt

Les sons sont rarement empruntés d'une langue à une autre, même dans un état de bilinguisme. Généralement les emprunts sont assimilés au système phonétique de la langue emprunteuse. Le français suit cette règle très fidèlement.

Les mots techniques ou scientifiques, et les noms propres qui ne sont pas devenus des noms communs s'adaptent plus lentement à la structure phonétique de la nouvelle langue. Leur forme étrangère ne choque pas parce que les vocables sont reconnus comme étrangers et souvent prestigieux. Ainsi on fait un effort pour les prononcer comme ils se prononcent dans la langue prêteuse. Leur assimilation phonétique est aussi ralentie du fait de leur fréquence minime d'emploi.

L'accent est en général, très difficile à emprunter parce que c'est une habitude inconsciente. Le vocable emprunté s'assimile au système accentuel de la langue emprunteuse. Ainsi

tous les indianismes obéissent à la règle de l'accentuation oxytonique du français.

VII. Les textes littéraires et l'indianisme

Rôle des textes littéraires

Comment les indianismes sont-ils arrivés en français? Généralement, on croit que ce sont les oeuvres littéraires qui introduisent de nouveaux mots. La littérature "est ... le principal artisan des transformations et du renouvellement incessant de la langue" (Gohin, 1903, p. 223).

Les philosophies des grammairiens français sur leur langue, en ce qui concerne notamment le contact de celle-ci avec des idiomes étrangers, varient selon des cycles - des périodes de purisme sont suivies de périodes de libéralisme. Alors que le 16e siècle était une période d'enrichissement lexical du français et que celle-ci a coïncidé avec d'une part la redécouverte de l'Inde et de l'autre le début des expéditions maritimes en Inde, il n'y a cependant qu'une dizaine de mots indiens (selon le R) empruntés par le français durant ce siècle.

Au contraire le 17e siècle, qui fut une époque de purisme linguistique illustrée par Malherbe et Vaugelas, a introduit environ le double d'indianismes (19 selon le R). Mais il faut souligner que ce siècle fut celui de l'établissement de la compagnie française en Inde et que c'est à partir de ce siècle que les voyageurs et les hommes de lettres ont visité l'Inde et

ont tenté de raconter leurs aventures et leurs découvertes. On peut donc s'étonner finalement de la minceur des emprunts. Essayons de comprendre pourquoi. Tavernier, par exemple, a visité cinq fois l'Inde; Bernier y a habité huit ans et a appris le persan à la cour moghole, et Robert Challe s'est contenté d'y aborder, mais on lui doit le *Journal d'un voyage fait aux Indes Orientales (1690-1691)*; or, bien que ces récits de voyage soient réalistes et les descriptions de l'Inde authentiques, ces écrivains se sont servis de très peu de termes indiens. Dans le récit de Challe par exemple, il emploie des mots comme "banian" (p. 24), "pagode" (p. 284), "chelingues": "dans de grands bateaux plats qu'on appelle chelingues" (p. 285), "neyres": "les neyres ou gentilshommes du pays" (p. 291), "bramènes" (p. 291), "cangé": "le cangé ou le bouillon" (p. 295). De ces quelques indianismes employés dans les récits, très peu ont été adoptés à cette époque. Parmi ceux qui ont été empruntés à cette époque, plusieurs sont tombés en désuétude dès que la domination française sur l'Inde s'est terminée. Prenons l'exemple du mot "neyre". Il est cité dans les dictionnaires F, TC, GVF, E, DAF et L, mais oublié dans les dictionnaires modernes. Les autres mots employés ont été adoptés bien avant comme par exemple "pagode" emprunté en 1553 et "bramène" emprunté en 1298. Le plus grand nombre des indianismes employés dans ces récits peuvent être classés comme des "hapax". Ce sont des mots dont les écrivains se sont servis pour décrire la réalité indienne et qui n'ont jamais été adoptés, par exemple "chelingues" et

"cangé".

Le 18e siècle, ne sera pas plus hospitalier. Il s'ouvre cependant sur le monde, accepte les différences et la relativité, et se montre moins puriste à l'égard de l'emprunt. On commence à découvrir la "couleur locale" et pour la rendre sensible le moyen le plus efficace est le recours, dans les oeuvres, aux mots du pays. Les voyages en Inde se multiplient, la France consolide sa position administrative dans les comptoirs, qu'elle perdra ensuite au bénéfice de l'Angleterre par la Traité de Paris en 1763. L'intérêt manifesté pour l'exotisme indien profite de ces événements. On notera que 19 des 20 indianismes empruntés durant ce siècle se sont effectués pendant la deuxième moitié du siècle. Les hommes de lettres français exploitent en de nombreuses circonstances les thèmes indiens.

Prenons l'exemple de Voltaire. Plusieurs de ses oeuvres sont situées dans un milieu indien suivant la mode de l'époque. Citons *Le bon brahmine* et *Zadig*; et le poème *L'ezour veidam*. Il a vulgarisé beaucoup d'indianismes sans avoir eu cependant aucun contact direct avec la civilisation de l'Inde, mais il n'a pas importé lui-même de mots indiens.

Voici une sorte de contre-exemple, celui de Bernardin de Saint-Pierre. C'est un écrivain voyageur qui, tout en n'ayant jamais visité l'Inde, a eu des contacts certains avec la civilisation indienne de la diaspora dans l'Océan indien. L'action de certains de ses romans se situe dans l'Océan Indien:

*Paul et Virginie*¹ (1787), *La chaumière indienne*² (1790) et *Le café de Surate*³ (1792). Selon Guer (1934, p. 41-42),

"Avec 'Paul et Virginie' (1797), Bernardin de Saint-Pierre fixe la formule du ROMAN EXOTIQUE".

Malgré le fait que Bernardin de Saint-Pierre a, dans une certaine mesure, introduit l'exotisme dans le domaine français et l'a, en quelque sorte mis à la mode, aucun des indianismes (du glossaire) ne lui doit son entrée dans la langue française, y compris "tam-tam" qui selon le R a été emprunté par Bernardin de Saint-Pierre en 1773 dans *Voyage à l'île de France*. Dalgado pourtant cite un emploi plus ancien du mot qui date de 1673. Ainsi Bernardin de Saint-Pierre ne s'est-il contenté que de réactiver l'emploi du mot. Quand il utilise les indianismes dans ses écrits c'est pour donner au texte sa couleur exotique. Par exemple dans le CI il écrit "cipaye ou reispoute" quand il aurait pu facilement écrire 'soldat'. Mais en ce cas la connotation indienne aurait été perdue.

La contribution majeure de Bernardin de Saint-Pierre fut la diffusion et la vulgarisation des termes exotiques déjà empruntés par le français.⁴ Il a rendu commun plusieurs termes qui jusqu'à ce temps-là n'étaient que des mots techniques par exemple "bengali" (l'oiseau). Selon Ware (1927, p. 12-13),

¹Désormais PV.

²Désormais CI.

³Désormais CS.

⁴ *Paul et Virginie* était un roman très lu à son époque.

"Those to whom he (Saint-Pierre) is indebted were either naturalists or travellers and very little else; they were using technical terms for technical readers only, and the terms and words would probably not have passed on to later writers had they remained in their original setting. The special service of Bernardin de Saint-Pierre is that he brought them into pure literature, and thus made them accessible to the writers of the early XIX century."

Parmi les autres mots qu'il a vulgarisés citons "pandit" qu'il écrit "pandect",

"C'était (le chef des brames de Jagrenat) en effet le plus fameux **pandect** ou docteur, dont on eût jamais ouï parler." (CI, p. 314.)

L'orthographe a été modifiée probablement sous l'influence du terme de jurisprudence "pandectes"⁵ (suggère le Littré).

Comme Bernardin de Saint-Pierre s'intéressait à la nature, il a donné des descriptions détaillées de la nature exotique. Il a ainsi répandu quelques indianismes qui reflètent la réalité indienne. Par exemple, "palmiers arcs" (CI, p. 319), "bengali" (signifiant l'oiseau; PV p, 119; CI, p. 378), "bétel" (CI, p. 331), "bambou" (PV, p. 77), "jacque" (PV, p. 109), "manguier" (dérivé de "mangue"; PV, p. 109), "orange" (PV, p. 109), "pagode" (CI, p. 313), "palanquin" (PV, p. 112), "pamplemousse" (PV, p. 77), "sandal" (CI, p. 319) et "tecque" (CI, p. 319).

Le rôle de Bernardin de Saint-Pierre s'est en fait borné à modifier la valeur des indianismes déjà adoptés. Selon Ware (1927, p. 13), "In his writings he pointed the way to the utilisation of what he borrowed. The words and phrases belonged to others, but the manipulation of them are his own. If he did

⁵ "Pandectes" est un substantif m. plu. selon F et TC; et un substantif f. plu. selon GVF, E, et DAF.

not invent, he certainly put into circulation the picturesque metaphore in later French literature". Par exemple, Bernardin de Saint-Pierre a employé le terme "brame" (CI, p. 307) pour un homme appartenant à une caste particulière et "bramine" (CI, p. 369) pour une femme de cette caste. On lui doit donc cette distinction formelle entre les sexes. Tous les dictionnaires, depuis le F, ne les donnent que comme des variantes libres au masculin singulier de: bramin, brachmane, bracmane, brahmane, et brahmane. L'*Encyclopédie*, d'autre part, cite le mot comme n'étant que masculin pluriel: bramines, bramenes, bramins, et bramens.

Le terme "indou" (p. 302) est aussi employé dans une acception différente par lui pour signifier la langue:

"Le plus savant de ces docteurs, qui savait l'hebreu, l'arabe, et l'indou, fut envoyé par terre aux Indes orientales, le berceau de tous les arts et de toutes les sciences."

Il a employé le terme "jogui" en parlant d'un religieux de l'Inde. Cette orthographe lui est particulière. Antérieurement le mot s'écrit "joghi" ou "jogue" (GVF; E), et même "ioghi" probablement sous l'influence de la graphie portugaise. L'orthographe a été fixée comme "yogi" par l'Académie.

Mais de nombreux termes indiens employés par Bernardin de Saint-Pierre n'ont pas été adoptés finalement par le français et restent des hapax. Par exemple, "un masalchi ou porte-flambeau" (CI, p. 314), "les omrahs ou grands seigneurs indiens" (CI, p.326), et "seidre" (CS, p. 319)

Quelques indianismes employés par Bernardin de Saint-Pierre ne sont attestés que dans le DAF à l'exclusion de tout autre dictionnaire, ce qui souligne que ces mots sont tombés très vite en désuétude. Citons, "une **deuta** ou divinité" (CI, p. 122), "un **cipaye** ou **reispoute**"⁶ (CI, p. 315) et "**frangui**" (CI, p. 322). Le terme "**frangui**" (p. 322) mérite un commentaire. Saint-Pierre l'explique ainsi dans le texte:

"Lorsqu'il l'eut appris, il dit au docteur: 'Qu'attendu sa qualité de **frangui** ou d'impur, il ne pouvait se présenter, ni devant Jagrenat, ni devant son grand prêtre, qu'il n'eût été lavé trois fois dans un des lavoirs du temple...'" (p. 322-323).

Ce terme a très probablement été introduit ou au moins réintroduit dans la littérature française par Saint-Pierre.

"Frangui" qui se trouve seulement dans le DAF Suppl. est cité comme: "Nom indien de ceux qui ne professent pas la religion de Brama".

L'origine indienne de "**frangui**" est très intéressante. C'est une corruption de l'appellation européenne "**Frank**" qui a pris une connotation progressivement péjorative en Inde et qui a été réintroduit aux langues européennes. Meenakshisundaran (1961, p. 138) explique son origine ainsi,

"During the Crusades the French, the Franks, took a prominent part and their name came to stand generally for the Westerners. But the peoples who came first in great numbers to India were the Portuguese and these were called the Franks or Parangi or Firangi by the Indians. ... The term *Paranki* in later times as meaning a hybrid race, had become a term of abuse".

⁶"Reispoute" est attesté plus tard dans le récit de Loti sous une autre forme.

Selon Subba Rao (1969, p. 13), "In India the word was used to denote a European in general, a Portuguese in particular, and in a more restricted sense 'an Indo-Portuguese',... and as the Portuguese professed Christianity and were zealous in the spread of their religion, *farangi* became a synonym for Christian..."

Il est évident encore une fois que ces indianismes ne se sont pas fixés dans la langue malgré le libéralisme de l'époque. Le R atteste le même nombre de nouveaux mots empruntés aux langues indiennes au 18^e siècle (20 au total) que pendant le siècle antérieur où régnait le purisme.

Le nombre le plus grand d'indianismes (38 selon le R, ce qui constitue 40% de la totalité) a été emprunté pendant le 19^e siècle. Subba Rao (1969, p. 101) aboutit à la même conclusion:

"The words of the nineteenth century far outnumber those of the eighteenth. So far Indian contribution to English had been essentially materialistic. But in this century, religions, languages, and literatures and above all the philosophy of India began to attract the attention of English scholars".

Mais ici encore l'apport de la littérature fut peu important.

Prenons en ce cas l'exemple de Pierre Loti (1850-1923), un écrivain qui cultive à son tour, abondamment l'exotisme et qui est considéré comme ayant importé des vocables en français. Son récit de voyage *L'Inde (sans les Anglais)* écrit au début du 20^e siècle n'atteste qu'un nouvel indianisme adopté par le français: "la Maharanie" (p. 72).

Comme Bernardin de Saint-Pierre et Voltaire, Loti n'a fait que vulgariser des indianismes déjà empruntés. Par exemple, "banians" (p. 20), "(un) brahmine" (p. 423), "brahmes" (p. 49),

"Iaggarnauth (p. 359), "maharaja" (p. 14), "malabare" (p. 11), "nabab" (p. 184), "pagode" (p. 106), "palanquin" (p. 75), "pandit" (p. 423), "panka" (p. 75), "parias" (p. 52), "nirvâna" (p. 30), "santal" (p. 24), "tam-tam" (p. 283), "védas" (p. 355), "véranda" (p. 37) et "yoghis" (p. 423).

Les nouveaux termes dont il se sert pour décrire des réalités indiennes restent, comme dans le cas de Bernardin de Saint-Pierre, des hapax. Par exemple, "les tours des vieux temples les 'dagabas' géants" (p. 12-13); "la chaîne des Ghâts, sorte d'épine dorsale de l'Inde" (p. 46); "une dépêche du Dewan (ministre du Maharajah)" (p. 50); "une statue de "Ganesa, le Dieu à tête d'éléphant" (p. 52); "un homme de caste noble, un Vellana" (p. 163); "le retour du roi, ... du Nizam, comme on l'appelle ici" (p. 234).

La fonction des oeuvres littéraires dans l'introduction des indianismes reste très peu importante quelle que soit l'orientation de l'époque. Les textes littéraires ont cependant vulgarisé les termes déjà empruntés. Les indianismes peu connus à l'époque de Bernardin de Saint Pierre sont adoptés et font partie du vocabulaire, souvent actif, à l'époque de Loti. Par exemple, "paria", un des indianismes qu'il faut expliquer au 18e siècle dans *La chaumière indienne* ne l'est plus au 20e siècle dans *L'Inde (sans les Anglais)*. Il y a d'autres indianismes similairement adoptés entre ces dates: "pandit", "pandect" au 18e siècle; "yoghi" dans *L'Inde (sans les Anglais)* et "jogue" dans *La chaumière indienne*; "radjpoute" dans *L'Inde (sans les*

Anglais) et "reispoute" dans *La chaumière indienne*.

Les vrais relais des indianismes

Si les oeuvres littéraires françaises, comme on vient de le voir, n'ont pas joué de rôle décisif pour l'introduction des indianismes en français, la question demeure de savoir par quelles voies privilégiées ces indianismes sont arrivés dans la langue.

A notre avis, en nous basant sur les données des chapitres précédents il nous semble que ce sont les contacts résultant des activités commerciales qui furent principalement responsables de l'introduction des indianismes en français. Avant le milieu du 18e siècle, ce furent les commerçants et les négociants portugais qui s'établirent en Inde. Ainsi l'emprunt des indianismes se fait-il principalement par l'intermédiaire du portugais. Parmi les 25 mots du "corpus" qui sont arrivés par l'intermédiaire du portugais, 9 sont des noms des personnes ou des castes, et 16 des noms de choses. (Cependant il faut noter que la plupart des produits n'ont pas été importés en France avec le vocable.)

Une fois que les compagnies françaises se sont établies en Inde, sont attestés quelques emprunts directs d'indianismes accompagnant le produit marchand importé. Par exemple, "calicot" (emprunté en 1613), "cachemire" (1791), "corindon"

(1781), et probablement "nansouk" (1771) et "madras" (1797).

Ensuite, quand la France et le Portugal eurent chacun à leur tour abandonné toute prétension de domination en Inde et de suprématie commerciale au profit de l'Angleterre, les indianismes sont arrivés par l'intermédiaire de l'anglais. Cette fois, un grand nombre des emprunts sont accompagnés de la chose qu'ils désignent. Par exemple, "madapolam, jute, kaki, patchouli, pyjama, shampooing, surah". Ceci est probablement dû à l'amélioration des moyens de transport et à l'augmentation des échanges commerciaux.

La traduction des textes à la différence des oeuvres littéraires françaises, est un relais, le second en importance. Un bon nombre de mots sont introduits par l'intermédiaire des textes traduits du portugais (par exemple "cari, cornac, mandarin"), anglais ("aryen, dravidien"), hollandais ("sari") et italien ("sanskrit"). Rappelons que la forme écrite de la majorité des indianismes en français est identique à celle des vocables indiens dans les langues intermédiaires, surtout celle des indianismes qui désignent les noms abstraits et qui ont dû être empruntés par le moyen des traductions.

En dernier lieu, l'échange des idées, surtout scientifiques, a facilité l'enrichissement lexical du français. Le monde scientifique préfère emprunter, pour des raisons d'efficacité, le terme technique composé dans la langue d'origine au lieu de trouver des termes équivalents. L'*Encyclopédie* de Diderot (1751) manifeste cette tendance.

C'est ainsi que des termes linguistiques indiens ont été introduits en français, par exemple "sandhi" et "svarabhakti". Similairement les termes relatifs à la religion comme "karma, nirvâna, stoûpa" etc ont été empruntés.

Il faut reconnaître que l'apport des langues indiennes à l'enrichissement lexical du français reste en définitif assez mince. Les emprunts qui ne correspondent pas à la nécessité de désigner un objet inconnu dans l'espace culturel du français restent des termes marginaux auquel l'artiste a recours pour créer du dépaysement. Ainsi l'emprunt peut s'effectuer même sans que l'objet désigné soit importé. Cependant il ne sera intégré complètement à la langue emprunteuse que si la culture que représente cette langue adopte finalement soit l'objet soit l'idée. Même les mots qui semblent être implantés dans la langue et qui ont prouvé la vitalité de leur implantation par le mécanisme de la dérivation et par l'évolution sémantique reveillent, plus d'un siècle après leur introduction dans la langue, des connotations exotiques.

La seule explication possible pour cette sorte d'"allergie" lexicale du français à l'égard des mots venus de l'Inde tient à la distance culturelle qui est restée toujours très grande entre les deux pays. Les Français n'ayant jamais eu le même degré d'intimité de rapports culturels avec les Indiens que les Portugais ou les Anglais, n'ont pu assimiler les indianismes au même degré au niveau culturel. A cette incapacité qui tient aux faits historiques s'est ajoutée la tendance conservatrice de la

langue française qui pousse l'usager à refuser la nouveauté.
C'est cette nature conservatrice cependant, qui lui a fait
assimiler les indianismes au niveau formel.

BIBLIOGRAPHIE

- Allen, Sidney W. *Phonetics in ancient India*, Oxford University Press, London, 1965.
- Arberry, A.J. (éd). *The legacy of Persia*, Oxford, At the Clarendon Press, 1953.
- Arveiller, R. "Mots orientaux: notes lexicologiques: nouvelles datations", *Français Moderne*, 17 (1949), p. 129-142.
- Barth, Auguste. *Oeuvres de Auguste Barth*, Paris, Librairie Ernest Leroux, 1927.
- Bloomfield, Leonard. *Le langage*, Payot, Paris, 1970.
- Boileau, Armand. "Les emprunts", *Revue des langues vivantes*, 17 (1942), p. 90-99, 144-150.
- Bouton, Charles P. *La signification - contribution à une linguistique de la parole*, éditions Klincksieck, Paris, 1979.
- Bréal, Michel. *Essai de sémantique (Science des significations)*, Hachette, Paris, 1904.
- Brunot, Ferdinand. *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, t.6, partie 2, fasc. 1, Librairie Armand Colin, Paris, 1966.
- Brunot, Fernand et Bruneau, Charles. *Précis de grammaire historique de la langue française*, Masson, Paris, 1933.
- Caldwell, Rt. Rev. Robert. *A comparative grammar of the Dravidian or South-Indian family of languages*, Oriental Books Reprint Corporation, New Delhi, 1974.
- Camara, J. Mattoso Jr. *The Portuguese language*, The University of Chicago Press, Chicago, 1972.
- Challe, Robert. *Journal d'un voyage fait aux Indes Orientales (1690-1691)*, Mercure de France, Paris, 1979.
- Darmesteter, Arsène. *La vie des mots étudiée dans leurs significations*, Delagrave, Paris, 1889.
- _____ . *De la création actuelle de mots nouveaux dans la*

langue française et des lois qui la régissent, Slatkine Reprints, Genève, 1972.

Delattre, Pierre. "Prononciation graphique et prononciation phonétique", *The French review*, 18 no. 4 (Feb 1945), p. 219-226; 19 no. 5 (March 1945), p. 285-296.

Deroy, Louis. *L'emprunt linguistique*, Société d'édition 'Les Belles Lettres', Paris, 1980.

Dubois, Daniel. *Bernardin de Saint-Pierre - Paul et Virginie et La chaumière indienne*, Bordas, Paris, 1970.

Dubois, Jean. *Grammaire structurale de français: nom et pronom*, Larousse, Paris, 1965.

Dubois, Jean et al. *Dictionnaire de linguistique*, Larousse, Paris, 1973.

Fonseca, Fernando Venâncio Peixoto da. "A expansão de língua portuguesa e a sua influência no léxico francês", *Revista de Portugal*, 21 (1956), p. 211-219.

_____. "Vocábulos franceses de origem portuguesa exótica", *Revista de Portugal*, 26 (1961), p. 394-398, 488-490; 27 (1962), p. 26-28, 65-67, 192-196, 305-307, 418-422, 489-492; 28 (1963), p. 108-111, 129-132, 212-215, 269-270; 29 (1964), p. 11-12, 184-187, 433-436, 575-583; 30 (1965), p. 134-138, 448-450, 477-479; 31 (1966), p. 105-108, 280-283; 33 (1968), p. 117-119, 178-182; 34 (1969), p. 64-67, 197-204.

Fontanier, Pierre. *Les figures du discours*, Flammarion, Paris, 1968.

Fouché, Pierre. *Traité de prononciation française*, Klincksieck, Paris, 1956.

Giese, Wilhelm. "Mots malaisiens empruntés au portugais", *Actas do IX Congresso Internacional de Linguística Românica*, 1 (1961), p. 275-294.

Gohin, Ferdinand. *Les transformations de la langue française pendant la deuxième moitié du XVIIIe siècle (1740-1789)*, Berlin Frères,

Grammont, Maurice. *Traité de phonétique*, Delagrave, Paris, 1933.

Greimas, A.-J. "Nouvelles datations", *Le français moderne*, 20 (janvier 1952), p. 298-308.

Guerlin de Guer, Ch. "Le lexique du XVIIe siècle", *Le français*

- moderne, 1 (1933), p. 27-42.
- _____. "Le lexique du XVIIIe siècle", *Le français moderne*, 1 (1934), p. 1-18.
- _____. "Les romans planétaires", *Le français moderne*, 14 (1946), p. 41-47.
- Guiraud, Pierre. *Les mots étrangers*, P.U.F., Paris, 1965.
- _____. *L'étymologie*, P.U.F., Paris, 1972.
- _____. *Structures étymologiques du lexique français*, Larousse, Paris, 1967.
- Hagnauer, Roger. *Des mots et des idées*, Les éditions ouvrières, Paris, 1968.
- Haudry, Jean. *L'indo-européen*, P.U.F., Paris, 1979.
- Haugen, Einar. "The analysis of linguistic borrowing", *Language*, 26 (1950), p. 210-231.
- Hope, T.E. *Lexical borrowing in the Romance languages - A critical study of Italianisms in French and Gallicisms in Italian from 1100 to 1900*, t.1 & 2, Oxford, Basil Blackwell, Great Britian, 1971.
- Huguet, Edmond. *Mots disparus ou vieillis depuis le XVIe siècle*, Droz, Paris, 1935.
- _____. *L'évolution du sens des mots depuis le XVIe siècle*, Droz, Paris, 1967.
- Humbley, J. "vers une typologie de l'emprunt linguistique", *Cahiers de lexicologie*, 25 no. 2 (1974), p. 46-70.
- Jonin, Pierre. *Pages épiques du moyen âge français*, t.1, Société d'édition d'enseignement supérieur, Paris, 1964.
- Kim, Tai Whan. *The Portuguese element in Japanese*, Coimbra, Portugal, 1976.
- _____. "Etymological and semantic notes on iberoromance words in Japanese", *Arquivos do Centro Cultural Português*, Fundação Calouste Gulbenkian, Paris, 1979.
- König, Karl. "Premiers traces en français de quelques mots orientaux", *Le français moderne*, 9 (1941), p. 129-144.
- Lammens, Henri, S.J. *Remarques sur les mots français dérivés de l'arabe*, Imprimerie Catholique, Beyrouthe, 1890.

- Lazarus, John. *A Tamil grammar*, Addison and Co., Madras, 1878.
- Loti, Pierre. *L'Inde (sans les Anglais)*, Calmann-Lévy, Paris, 1903.
- Mackenzie, Fraser. *Les relations de l'Angleterre et de la France d'après le vocabulaire*, t. 1, Droz, Paris, 1939.
- Martino, Pierre. *L'Orient dans la littérature française au XVIIe et au XVIIIe siècle*, Slatkine Reprints, Genève, 1970.
- Matoré, Georges, "Le néologisme: naissance et diffusion", *Le française moderne*, 20 (janvier 1952), p. 87-92.
- Meenakshisundaran, T.P. *Sixty-first birthday commemoration volume - collected papers of Prof. T.P. Meenakshisundaran*, Annamalai University, Annamalainagar, 1961.
- Meillet, A. et Cohen M. *Les langues du monde*, C.N.R.S., Paris, 1952.
- Michaud, J. Fr. *Bibliographie universelle ancienne et moderne*, 1966.
- Mounin, Georges. *Clefs pour la sémantique*, Seghers, Paris, 1972.
- _____. *Dictionnaire de la linguistique*, P.U.F., Paris, 1974.
- Nyrop, Kr. *Grammaire historique de la langue française*, t. 4, Gyldendalske Boghande, Nordisk Forlag, Copenhagen, Paris, 1913.
- Ohala, Manjari. *Aspects of Hindi phonology*, Motilal Barnarsidass, New Delhi, 1983.
- Petit de Julleville, L. *Histoire de la langue et de la littérature française des origines à 1900*, t. 6, Armand Colin & Cie, Paris, 1898.
- Picoche, Jacqueline. *Précis de lexicologie française*, Fernand Nathan, Paris, 1977.
- Pinchon, Edouard. "L'enrichissement lexical dans le français d'aujourd'hui", *Le français moderne*, 3 (1935), p. 209-222, 325-344.
- Posner, Rebecca. "The Romance languages", Anchor Books, New York, 1966.

- Pottier, Bernard (éd). *Le langage*, Centre d'Etude et de Promotion de la Lecture, Paris, 1973.
- Pulgram, Ernst. "Phoneme and grapheme: A parallel", *Word*, 7 (1951), p 15-20.
- _____. "Graphic and phonic systems: Figurae and signs", *Word*, 21 no. 2 (August 1965), p. 208-224.
- Renou, Louis. *The influence of Indian thought on French literature*, The Adyar Library Pamphlet series, no. 15, Madras, 1948.
- Rey, Alain. *La lexicologie - Lectures*, Klincksieck, Paris, 1970.
- Saint-Pierre, Bernardin de. *La chaumière indienne*, Furne et Cie, Paris,
- _____. *Le café de Surate Oeuvres complètes de Bernardin de Saint-Pierre*, t. 6, Meguignon-Marvis, Paris, 1818.
- _____. *La chaumière indienne et Le café de Surate*, Chez les principaux libraires, London, Paris, 1792.
- _____. *Paul et Virginie*, Garnier Frères, Paris, 1964.
- Scholberg, H.C. *Concise grammar of the hindi language*, Oxford University Press, London, 1962.
- Schwartz, William Leonard. *The imaginative interpretation of the Far East in modern French literature (1800-1925)*, Librairie ancienne honoré Champion, Paris, 1927.
- Subba Rao, G. *Indian words in English: A study in Indo-British cultural and linguistic relations*, Oxford, At the Clarendon Press, London, 1969.
- Todorov, Tzvetan. *Littérature et signification*, Larousse, Paris, 1967.
- Ullmann, Stephen. *The principles of semantics*, Basil Blackwell & Mott Ltd, Oxford, 1957.
- _____. *Précis de sémantique française*, P.U.F., Paris, 1952.
- _____. "Anglicisms in French - Notes on their chronology, range and reception", *Publications of the Modern Language Association of America*, 62 (1947), p. 1153-1177.
- Voltaire. *Zadig*, Hachette, Paris, 1980.
- Vaidyanathan, S. *Indo-aryan loanwords in Old Tamil*, Rajan

Publishers, Madras, 1971.

Ware, John Nottingham. *The vocabulary of Bernardin de Saint-Pierre and its relation to the French Romantic School*, The Johns Hopkins Press, Baltimore, Maryland, 1927.

Waringhien, G. "Un problème linguistique: L'emprunt", *Vie et langage* (1952), p. 402-404.

Wartburg, Walther Von. *Evolution et structure de la langue française*, The University of Chicago Press, Chicago, Illinois, 1934.

Weber, Henry. *La compagnie française des Indes (1604-1875)*, Librairie nouvelle de droit et de jurisprudence, Paris, 1904.

Weinreich, Uriel. *Languages in contact*, Mouton & Co., The Hague, 1963.

_____. "On the description of phonic interference", *Word*, 13 no. 1 (April 1957), p. 1-11.

Wind, Bartina Harmina. *Les mots italiens introduits en français au XVIIe siècle*, Hes Publishers, Utrecht, Netherlands, 1973.

BIBLIOGRAPHIE DE DICTIONNAIRES CONSULTÉS

- Battisti, Carlo et Alessio, Giovanni. *Dizionario etimologico italiano*, G. Barbèra editore, Firenze, 1950.
- Bloch, Oscar et Wartburg, W. Von. *Dictionnaire étymologique de la langue française*, P.U.F., Paris, 1964.
- Brachet, Auguste. *Dictionnaire étymologique de la langue française*, J. Hetzel et Cie, Paris, 1964.
- Burrow, T. et Emeneau, M.B. *A Dravidien etymological dictionary*, Oxford, At the Clarendon Press, 1960.
- Clédat, L. *Dictionnaire étymologique de la langue française*, Hachette, Paris, 1926.
- Corneille, Thomas. *Le dictionnaire des arts et des sciences*, Slatkine Reprints, Genève, 1968.
- Corominas, J. *Diccionario crítico etimológico de la Lengua Castellana*, A. Francke A.G., Bern, Switzerland, 1954.
- Dalgado, Monsenhor Sebastião Rodolfo. *Glossario Luso-Asiático*, Coimbra, Imprensa da Universidade, 1919.
- Dauzat, Albert; Dubois, Jean et Mitterand, Henri. *Nouveau dictionnaire étymologique et historique*, Larousse, Paris, 1964.
- Devic, Marcel. *Dictionnaire étymologique de tous les mots d'origine orientale*, Hachette, Paris, 1881.
- Dictionnaire de l'Académie française*, 5e édition et Supplémentaire, Bossange et Masson, Paris, 1815.
- Diderot, M. *Encyclopédie, ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Briasson, Paris, 1751-1780.
- Franco, Cid. *Dicionário de expressões populares brasileiras*, Editôras unidas Ltda, São Paulo, 1970.
- Grand Larousse de la langue française*, Larousse, Paris, 1971.
- Guiraud, Pierre. *Dictionnaire des étymologies obscures*, Payot, Paris, 1982.

- Guyot, Joseph Nicolas; Sebastien Rock Nicolas Chamfort et al. *Le grand vocabulaire françois*, Panckoucke, Paris, 1767-1774.
- Hatzfeld, Adolphe, et Darmesteter Arsène. *"Dictionnaire général de la langue française du commencement du XVIIe siècle jusqu'à nos jours"*, Delagrave, Paris, 1964.
- Huguet, Edmond. *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, Librairie ancienne honoré champion, Paris, 1925.
- Kluge, Friedrich. *Etymologisches wörterbuch der deutschen sprache*, Walter De Gruyter & Co., Berlin, 1963.
- Larousse de la langue française - Lexis*, Larousse, Paris, 1979.
- Littré, Emile. *Dictionnaire de la langue française*, Gallimard/Hachette, Paris, 1964.
- _____. *Dictionnaire de la langue française, Supplément*, Hachette, Paris, 1881.
- Machado, José Pedro. *Dicionário etimológico da língua portuguesa*, Editorial Confluência, Lisboa, 1967.
- Monier-Williams, Sir Monier. *A Sanskrit-English dictionary*, Oxford, At the Clarendon Press, 1899.
- Murray, James A.H. et al. (éd). *The Oxford English dictionary*, Oxford, At the Clarendon Press, 1933.
- Pathak, Ram Chandra. *Bhargava's concise dictionary of the Hindi language*, Bhargava Bhushan Press, Varanasi, 1971.
- Prévost, M. et Roman d'Amat. *Dictionnaire de bibliographie française*, Letouzey, Paris, 1956.
- Rey-Debove, Josette. *Dictionnaire des anglicismes: les mots anglais et américains en français*, Robert, Paris, 1980.
- Robert, Paul. *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Société du Nouveau Littré, Paris, 1965.
- Savary. *The universal dictionary of trade and commerce*, John Knapton, London, 1757 (translated from the French by Malachy Postlethwayt, Esq.)
- Skeat, Rev. Walter W. *An etymological dictionary of the English language*, Oxford, At the Clarendon Press, 195.
- Taylor, James A. *A Portuguese-English dictionary*, Stanford University Press, Stanford, California, 1958.

Trésor la langue du XIXe et du XXe siècle (1789-1960), Editions
du Centre National de la Recherche Scientifique, Paris,
1971.

Wartburg, Walter Von. *Französisches etymologisches wörterbuch*,
J.C.B. Mohr (Paul Siebeck), Tübingen, 1948.

Yule, Col. Henry et Burnell A.C. (William Crooke, éd.).
*Hobson-Jobson - A glossary of colloquial anglo-Indian
words and phrases, and of kindred terms, etymological,
historical, geographical and discursive*, Routledge & Kegan
Paul, London, 1886.